

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉPONSES À LA
DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS
PARTICULIERS
DU TROISIÈME GROUPE
D'OPPOSITION

TABLE DES MATIÈRES
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

1. Indiquer la somme dépensée en 2023-2024 (ainsi que les prévisions pour 2024-2025) par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
2. Fournir une copie de la partie accessible au public de tous les mémoires soumis par le ministre de l'Enseignement supérieur au Conseil des ministres, et ce, depuis le 23 avril 2014.
3. Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2023-2024 qui n'ont pas été reconduits en 2024-2025, en incluant les programmes qui ont été abolis.
4. Liste des compressions budgétaires supplémentaires demandées au réseau universitaire pour l'année 2023-2024, par université.
5. Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère en 2023-2024. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.
6. Liste des consultations menées par le ministère et ses organismes auprès des communautés autochtones en 2023-2024 et, pour chacune, préciser :
 - a. son objet;
 - b. le moyen utilisé;
 - c. les dates des rencontres;
 - d. les communautés et les personnes consultées;
 - e. les résultats obtenus;
 - f. les montants afférents.
7. Ventilation du budget total (revenus et dépenses) de chaque collège en 2021-2022, incluant la subvention versée à chacun par le ministère.
8. Nombre total d'enseignants au niveau collégial pour les années 2018-2019, 2019-2020, 2021-2022 et 2023-2024. Pour ces mêmes années, fournir le nombre d'embauches et de départs à la retraite.
9. Ventilation des sommes accordées par les CCTT en 2023-2024, de même que les nouvelles mesures envisagées en vue de l'ouverture de nouveaux CCTT ainsi que l'échéancier de réalisation.
10. Cumul et détail de l'entretien différé accumulé des collèges publics et privés du Québec.
11. Ventilation détaillée, par université, des subventions de fonctionnement versées aux établissements pour 2023-2024. Fournir les estimations pour 2024-2025.
12. Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement universitaire pour les cinq dernières années disponibles.
13. Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement collégial pour les cinq dernières années disponibles.
14. Liste des cégeps qui ont obtenu l'autorisation de faire un déficit pour 2023-2024, incluant le montant autorisé pour chaque cégep.

15. Bilan des sommes investies, pour l'année 2023-2024, ventilées par investissement, par région et par institutions visées dans le cadre du Plan québécois des infrastructures.
16. Pour l'année 2023-2024, montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.
17. Tableau comparatif de l'effectif scolaire des établissements d'enseignement collégial selon la langue maternelle (français, anglais ou autre) et la langue d'enseignement (français ou anglais) au cours des cinq dernières années.
18. Ventilation des sommes accordées dans le cadre de la Mesure de soutien à la réussite.
19. Aux trimestres d'automne de 2010 à 2023, taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire dans un programme menant au DEC.
20. Bilan de la réussite des cohortes admises au cégep depuis l'automne 2003 avec six unités manquantes à leur DES. Nombre d'étudiants admis avec six unités manquantes, le taux d'échec et le taux d'abandon depuis l'automne 2010.
21. Ventilation des sommes accordées pour les clientèles émergentes en 2023-2024 ainsi que l'effectif pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) en nombre et en proportion dans les collèges. Inclure les sommes accordées, en moyenne, par élève.
22. Nombre de postes (équivalent à temps complet) de psychologues pour les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024. Ventilation par réseau (cégeps et universités).
23. Nombre de postes (équivalent à temps complet) de conseillers pédagogiques pour les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024. Ventilation par réseau (cégeps et universités).
24. Mesures appliquées pour augmenter la réussite en français au collégial en 2023-2024, et les sommes prévues à cet effet en 2024-2025.
25. Liste des institutions privées de niveau collégial (nouvelles et existantes) qui ont obtenu un permis ou un agrément pour l'année 2024-2025 avec, pour chacune, le montant de la subvention accordée et la clientèle visée. Liste des demandes de permis ou d'agrément en attente reçues en 2023-2024.
26. Liste des collèges et des cégeps ayant fait une demande de modification de leur devis scolaire, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées, ainsi que les sommes allouées par le ministère à cet effet au cours des cinq dernières années.
27. Évolution des collaborations entre les universités et les entreprises depuis 2000.
28. Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, depuis 2010-2011.
29. Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants français et belges inscrits dans les universités et cégeps du Québec en 2017-2018, en 2018-2019, en 2019-2020, en 2020-2021, en 2021-2022 et en 2023-2024. Ventiler par institution et par nationalité.
30. Liste des programmes autofinancés, par université. Nombre de demandes, par année, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées en 2023-2024.
31. Liste des programmes offerts en partie ou en totalité en anglais conjointement ou non par une université francophone pour 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.
32. Nombre d'étudiants qui fréquentent un programme offert en partie ou en totalité en anglais dans une institution francophone en 2023-2024. Ventiler par institution d'enseignement supérieur et par programme.

- 33. Nombre d'étudiants résidents du Québec titulaires d'un diplôme d'études secondaires de l'Ontario admis à l'université. Ventiler par université.**
- 34. Ventilation des sommes accordées pour les programmes PART et PAREA.**
- 35. Pour chaque faculté de médecine, préciser :**
- a. le nombre d'étudiants admis, par année, depuis 2000;
 - b. le nombre d'étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
 - c. la provenance des étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
 - d. le nombre d'étudiants ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
 - e. le nombre d'étudiants étrangers ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
 - f. le nombre d'étudiants payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants canadiens) ainsi que le montant des droits de scolarité pour chaque année depuis 2000 et pour chaque faculté;
 - g. parmi tous les étudiants admis en faculté de médecine, le nombre payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants non canadiens).
- 36. Depuis 2000, indiquer la provenance des étudiants en médecine, fournir une ventilation par faculté.**
- 37. Pour chaque faculté de médecine, depuis 2000, indiquer :**
- a. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille;
 - b. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité;
 - c. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec;
 - d. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.
- 38. Pour chaque faculté de médecine, indiquer :**
- a. le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
 - b. le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
 - c. le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
 - d. le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises par faculté, et ce, par année depuis 2000;
 - e. le nombre de médecins formés à l'étranger ayant fait une demande pour refaire leur résidence au Québec afin d'y pratiquer, et ce, par année depuis 2000;
 - f. le nombre de demandes de médecins formés à l'étranger acceptées, et ce, par année depuis 2000;
 - g. le nombre de postes de résidents vacants/non comblés, et ce, par année depuis 2000.
- 39. Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.**
- 40. Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.**
- 41. Le montant investi pour la formation des IPS en 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025.**

42. Le montant investi en bourses pour les IPS en 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025.
43. Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées depuis 2008-2009. Fournir les prévisions pour 2024-2025.
44. Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui gradueront en 2024-2025.
45. Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont entamé le programme depuis 2015-2016. Fournir les prévisions pour 2024-2025.
46. Nombre d'étudiants inscrits aux programmes menant à un diplôme d'études supérieures spécialisées en enseignement en 2023-2024. Ventiler par université et par programme d'inscription.
47. Bilan du suivi du rapport du Chantier sur une loi-cadre des universités rendu public en septembre 2013. Faire état des travaux en cours.
48. Bilan du suivi du rapport du Chantier sur un conseil national des universités. Faire état des travaux en cours.
49. Faire état des travaux en cours pour donner suite au rapport sur le financement des universités.
50. Ventilation pour 2023-2024 et projections pour 2024-2025, par université, des revenus supplémentaires obtenus conséquemment à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.
51. Copie des documents, avis, notes, analyses et résumés des rencontres ou des échanges tenus avec les représentants des institutions universitaires concernant la hausse des droits de scolarité pour les étudiants étrangers et les étudiants canadiens hors-Québec.
52. Évolution de l'augmentation des coûts de système depuis les 10 dernières années, pour l'ensemble des réseaux universitaire et collégial.
53. Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges tenus concernant l'évolution des coûts de système dans le réseau universitaire et collégial.
54. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Accroître la formation et le financement de projets d'optimisation » pour 2023-2024. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2024-2025.
55. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'insertion professionnelle et l'adéquation formation-emploi » pour 2023-2024. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2024-2025.
56. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Favoriser la mobilité des étudiants québécois » pour 2023-2024. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2024-2025.
57. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Appuyer davantage les centres collégiaux de transfert de technologie » pour 2023-2024. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2024-2025.

58. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'atteinte de l'excellence en enseignement supérieur dans les collèges et les universités » pour 2023-2024. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2024-2025.
59. Indiquer l'état d'avancement de la réforme des Tests de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFEE) pour les futurs enseignants. Inclure tout document, note ou rapport sur le sujet, et indiquer le nombre de rencontres ayant eu lieu et les personnes présentes.
60. Indiquer les sommes dépensées dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la radicalisation en 2023-2024. Ventiler les sommes par établissement d'enseignement.
61. Liste des demandes déposées par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires. Inclure les projets acceptés et les sommes dépensées en 2023-2024 et celles prévues pour 2024-2025.
62. Indiquer les sommes dépensées dans le cadre de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur en 2023-2024. Inclure aussi les sommes prévues pour 2024-2025.
63. Indiquer les droits de scolarité des étudiants étrangers déréglés perçus par les collèges et universités en 2023-2024. Ventiler par université.
64. Fournir la liste des institutions collégiales qui permettent d'effectuer une sixième année du secondaire (programmes d'un an pour l'obtention d'un diplôme de 12ème année) ainsi que le nombre d'étudiants inscrits.
65. Indiquer les sommes investies pour la requalification de l'Hôpital Royal Victoria

Aide financière aux études

66. Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants, en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêt, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes, de même que les dépenses engagées pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) à partir de l'année financière 2023-2024. Fournir les estimations pour 2024-2025.
67. Copie de tous les échanges intervenus entre le ministère et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, pour l'année 2023-2024.
68. Ventilation de l'utilisation des sommes provenant des montants compensatoires pour le Programme canadien de prêts aux étudiants et pour le Programme canadien de bourses aux étudiants, et ce, depuis 2015-2016.
69. Nombre de demandes acheminées au comité de dérogation en 2023-2024, en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), combien ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité et combien ont été approuvées par le ministre. Préciser le montant de l'aide accordée.
70. Tableau de l'aide financière allouée aux élèves en formation professionnelle au niveau secondaire pour 2023-2024, en indiquant le nombre de bénéficiaires et le volume d'aide accordée.
71. Depuis 2009-2010, par année financière, fournir un tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui ont réclamé, au cours d'un trimestre, des droits de scolarité excédant le plafond maximal instauré.
72. Selon l'ordre d'enseignement, faire état des montants des prêts échus et du taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2023-2024.

73. Somme des dettes dues et nombre de personnes présentement endettées auprès de l'Aide financière aux études.
74. Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite depuis 2015-2016, par année financière, et qui sont dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement.
75. Tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la loi depuis 2015-2016, par année financière.
76. Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement, pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement depuis 2009-2010, par année financière.
77. Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral en vertu du droit de retrait du Programme canadien de prêts aux étudiants ou du Programme canadien de bourses aux étudiants, depuis 2015-2016, par année financière.
78. Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études depuis 2000, ventilé par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).
79. Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2021-2022 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Fournir une ventilation par projet et indiquer pour chacun :
 - a. le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée;
 - b. la description du projet;
 - c. la date de versement de l'aide financière accordée;
 - d. le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme);
 - e. les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial);
 - f. la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.
80. Tout document, étude, analyse, rapport faisant état des coûts, revenus et/ou impacts découlant de la dérèglementation des frais de scolarité pour les étudiants internationaux.
81. Sommes investies en 2023-2024 afin d'améliorer la santé mentale des étudiants du cégep et de l'université, et prévisions des dépenses pour 2024-2025.
82. Pour chacune des cinq dernières années, indiquer le nombre de demandes d'accès à l'information transmises au cabinet ministériel pour approbation.
83. Pourcentage d'étudiants étrangers fréquentant les cégeps anglophones.
84. Pourcentage d'étudiants étrangers fréquentant les cégeps francophones.
85. Pourcentage d'étudiants étrangers fréquentant les universités anglophones.
86. Pourcentage d'étudiants étrangers fréquentant les universités francophones.
87. Les montants de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par cégep francophone.
88. Les montants de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par cégep anglophone.
89. Les montants de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par université francophone.
90. Les montants de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par université anglophone.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Indiquer la somme dépensée en 2023-2024 (ainsi que les prévisions pour 2024-2025) par votre ministère et ses organismes pour l’informatique et les technologies de l’information. Préciser s’il s’agit d’achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RÉPONSE

	Sommes dépensées 2023-2024 ^{1 2}
	Opération et capital
Interne	5 147,3 k\$
Externe	3463,8 k\$
SOUS-TOTAL Services professionnels	8 611,1 k\$

Logiciel ³	220.5 k\$
Autres dépenses	12,2 k\$
Impartition ⁴	62,5 k\$
TOTAL	8 906,3 k\$

- 1. Les données incluent les dépenses de l’unité spécialisée en ressources informationnelles, du pilotage des systèmes et des utilisateurs.
- 2. Les sommes dépensées couvrent la période du 1^{er} avril 2023 au 28 février 2024.
- 3. Inclut les droits d’auteur, l’entretien et les frais de télécommunication autres que les services obtenus du MCN.
- 4. La catégorie de coûts Impartition présente les coûts défrayés en échange de services offerts par un fournisseur externe par des moyens traditionnels ou par des nuages.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition

QUESTION

Fournir une copie de la partie accessible au public de tous les mémoires soumis par le ministre de l'Enseignement supérieur au Conseil des ministres, et ce, depuis le 23 avril 2014.

RÉPONSE

Une copie de la partie accessible au public des mémoires concernés pour 2023-2024 est disponible en annexe.

DE : M^{me} Pascale Déry
Ministre de l'Enseignement supérieur

Le 18 avril 2023

TITRE : Mémoire concernant le projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études –Modification en lien avec les mesures annoncées au Budget 2023-2024

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

La Loi sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3) institue deux programmes d'aide financière aux études : le Programme de prêts et bourses pour les études secondaires en formation professionnelle à temps plein et pour les études postsecondaires à temps plein (**Programme de prêts et bourses**) et le Programme de prêts pour les études secondaires en formation professionnelle à temps partiel et pour les études postsecondaires à temps partiel (**Programme de prêts pour études à temps partiel**). Ces programmes visent à offrir une aide financière aux étudiants québécois en fonction de leurs besoins et de leurs ressources. Le Règlement sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3, r. 1), ci-après le Règlement, prévoit les modalités de ces programmes, notamment les conditions d'admissibilité, les paramètres de calcul de l'aide financière, ainsi que les règles liées à la gestion d'un prêt, dont celles liées à son remboursement.

Le 21 mars 2023, le gouvernement du Québec a annoncé dans son budget pour l'année 2023-2024 son intention de rendre permanente l'augmentation temporaire des frais de subsistance du Programme de prêts et bourses. Cette mesure de bonification temporaire a été mise en place dans le contexte de la COVID-19 et prendra fin au début de l'année d'attribution 2023-2024. Les montants supplémentaires ajoutés aux frais de subsistance sont de 96 \$ par mois pour les étudiants résidant chez leurs parents et de 205 \$ par mois pour les étudiants ne résidant pas chez leurs parents.

Ce projet de règlement propose les dispositions permettant la pérennisation des montants supplémentaires, qui seraient donc intégrés dans les frais de subsistance et ne seraient plus considérés comme une dépense admise additionnelle. À noter que les frais de subsistance font aussi l'objet d'une indexation au taux de 6,44 % pour l'année 2023-2024. Les montants supplémentaires seraient donc ajoutés aux frais de subsistance indexés.

2- Raison d'être de l'intervention

Modification portant sur l'augmentation permanente des frais de subsistance du Programme de prêts et bourses

La fin de la bonification temporaire diminuerait l'aide pouvant être accordée aux étudiants dans le cadre du Programme de prêts et bourses, et cela dans un contexte économique

marqué par l'inflation et l'augmentation du prix des logements. Ainsi, il est nécessaire que les montants supplémentaires qui augmentent les frais de subsistance soient maintenus afin de permettre aux étudiants bénéficiaires du Programme de continuer à recevoir l'aide dont ils ont besoin.

3- Objectifs poursuivis

Le principal objectif poursuivi par ces modifications est d'accorder une aide appropriée aux besoins et aux ressources des étudiants. En plus, la modification réglementaire proposée a comme fins de :

- continuer à soutenir financièrement les étudiants dans un contexte d'inflation et d'augmentation du coût du loyer;
- maintenir une aide financière aux études adéquate en fonction de l'augmentation du coût de la vie;
- fournir plus de liquidités aux étudiants, en augmentant davantage l'aide versée en bourse que l'aide versée en prêt;
- encourager la poursuite et le retour aux études.

4- Proposition

L'ensemble des modifications proposées sont décrites ci-après.

Modification portant sur l'augmentation permanente des frais de subsistance du Programme de prêts et bourses (art. 32 du Règlement)

Afin de continuer à soutenir les étudiants dans le contexte actuel et d'éviter une baisse dans l'aide accordée dans le cadre du Programme de prêts et bourses, il est proposé l'augmentation permanente des frais de subsistance mensuels reconnus.

En vertu de cette disposition, les montants supplémentaires de 96 \$ par mois pour les étudiants résidant chez leurs parents et de 205 \$ par mois pour les étudiants ne résidant pas chez leurs parents seraient ajoutés aux frais de subsistance.

À noter que les frais de subsistance font aussi l'objet d'une indexation au taux de 6,44 % pour 2023-2024¹. Ainsi, les montants en vigueur pour 2022-2023, soit 474 \$ pour un étudiant résidant chez ses parents et 1 013 \$ pour un étudiant ne résidant pas chez ses parents, passeraient, en vertu de cette indexation, à 505 \$ et 1 078 \$, respectivement. Les montants considérés pour le calcul des frais de subsistance alloués à l'étudiant qui est réputé inscrit sont pour 2022-2023 de 226 \$ pour un étudiant résidant chez ses parents et de 765 \$ pour un étudiant ne résidant pas chez ses parents. Ces montants seront, après l'indexation, de 241 \$ et 814 \$, respectivement.

De ce fait, en ajoutant les montants supplémentaires aux frais de subsistance indexés, dès le début de l'année d'attribution 2023-2024 les frais de subsistance pour un étudiant résidant chez ses parents ou réputé résident seraient de 601 \$ par mois et ceux d'un étudiant non

1. Un projet de règlement prévoyant l'indexation des paramètres de calcul de l'aide dans le cadre du Programme de prêts et bourses est en cours d'approbation. Il est actuellement en période de consultation publique.

résidant chez ses parents ou réputé non résident seraient de 1 283 \$ par mois. Les montants considérés pour le calcul des frais de subsistance alloués à l'étudiant qui est réputé inscrit seraient de 337 \$ par mois pour un étudiant résidant chez ses parents ou réputé résident et de 1 019 \$ par mois pour un étudiant non résidant chez ses parents ou réputé non résident.

5- Autres options

L'autre option envisagée était la non-reconduction de l'augmentation des frais de subsistance, qui est en application depuis 2020-2021. Cette option n'a pas été retenue puisqu'elle aurait eu comme conséquence une diminution de l'aide mensuelle versée aux étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses.

6- Évaluation intégrée des incidences

Les modifications proposées auraient des incidences sur la clientèle des programmes de l'Aide financière aux études. Ces modifications comportent la pérennisation des montants d'aide qui lui seront attribués. Environ 80 000 étudiants bénéficieront d'une aide supplémentaire grâce à cette mesure.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Conformément au premier alinéa de l'article 57 de la Loi sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3), le ministre de l'Éducation devrait être consulté sur les sujets touchant un ordre d'enseignement sous sa compétence.

Conformément au premier alinéa de l'article 90 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (chapitre M-15.1.0.1), la ministre de l'Enseignement supérieur, après consultation du ministre de l'Éducation lorsqu'il y a un lien avec un ordre d'enseignement sous sa compétence, doit soumettre au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), pour avis, tout projet de règlement relatif aux programmes d'aide financière visés au paragraphe 1° de l'article 88 de cette loi.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Les modifications proposées seraient en application à partir de l'année d'attribution 2023-2024 (1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024).

L'évaluation de l'efficacité des programmes d'aide financière aux études repose principalement sur le *Rapport statistique* annuel, l'*Enquête sur les conditions de vie des étudiants* et le *Sondage sur la satisfaction de la clientèle*.

9- Implications financières

Le coût estimé de l'augmentation permanente des frais de subsistance proposée est de l'ordre de 75,6 M\$ par année d'attribution.

10- Analyse comparative

Le gouvernement fédéral offre des prêts et des bourses d'études par l'entremise du Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE). Neuf provinces de même que le territoire du Yukon participent à ce programme en plus d'administrer leur propre programme. Ainsi, lorsqu'un étudiant présente une demande d'aide financière, c'est la province ou le territoire qui évalue l'octroi d'un prêt ou d'une bourse provenant du programme canadien et d'une aide provenant de la province ou du territoire. Soulignons que le Québec, les Territoires du Nord-Ouest ainsi que le Nunavut administrent leur propre programme d'aide financière et qu'ils ne participent pas au PCALE.

Le gouvernement fédéral a aussi mis en place des mesures de bonification temporaires dans le contexte de la COVID-19, notamment en doublant le montant des bourses. Cette mesure est en application jusqu'à juillet 2023.

La ministre de l'Enseignement supérieur,

Pascale Déry

DE : Madame Pascale Déry
Ministre de l'Enseignement supérieur

Le 1er novembre 2023

TITRE : Projet de règlement modifiant le Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

En vertu de l'article 24.4¹ de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (chapitre C-29), ci-après la « Loi », le gouvernement peut, par règlement, établir des règles pour la détermination des droits de scolarité.

En vertu de l'article 24.2 de la Loi, un collège doit exiger des droits de scolarité pour l'enseignement qu'il dispense, dans le cadre d'un programme visé au premier alinéa de l'article 24, à un étudiant qui n'est pas à temps plein dans un tel programme.

En vertu de l'article 24 de la Loi, un étudiant est considéré à temps plein lorsqu'il est « inscrit à au moins quatre cours d'un programme d'études collégiales, à des cours comptant au total un minimum de 180 périodes d'enseignement d'un tel programme ou, dans les cas prévus par règlement du gouvernement, à un nombre moindre de cours ou à des cours comptant au total un nombre moindre de périodes.

Le statut de l'étudiant est déterminé, à chaque session, au moment de son inscription aux cours par le collège; il est par la suite révisé, le cas échéant, à la date limite fixée par le ministre pour un abandon de cours sans échec. ».

À ce titre, le Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger (chapitre C-29, r. 2), ci-après le « Règlement », détermine notamment 1) les catégories d'étudiants réputés poursuivre leurs études à **temps plein** aux fins du paiement de droits de scolarité et; 2) les droits de scolarité exigibles en vertu du premier alinéa de l'article 24.2 de la Loi pour les étudiants à **temps partiel**.

1. Paragraphe c)

1) Étudiants réputés poursuivre leurs études à **temps plein** aux fins du paiement de droits de scolarité

Le premier alinéa de l'article 1 du Règlement prévoit les cas où l'étudiant inscrit à un nombre moindre de cours, comptant au total moins de 180 périodes d'enseignement, est néanmoins réputé être à temps plein :

« 1° l'étudiant qui, à l'une de ses 2 dernières sessions, était inscrit à au moins 4 cours d'un programme d'études collégiales ou à des cours comptant au total un minimum de 180 périodes d'enseignement d'un tel programme et à qui il ne reste qu'un maximum de 3 cours pour compléter la formation prescrite par ce programme;

2° l'étudiant atteint d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3, r. 1) et qui, pour ce motif, poursuit un programme d'études collégiales à temps partiel au sens de la Loi sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3). »

Ainsi, un cégep ne peut exiger le paiement de droits de scolarité à un étudiant qui se retrouve dans l'une des deux situations ci-dessus.

2) Droits de scolarité exigibles pour les étudiants à **temps partiel**

L'article 2 du Règlement prévoit que « les droits de scolarité exigibles en vertu du premier alinéa de l'article 24.2 de la Loi sont de 2 \$ par période d'enseignement pour un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales. »

L'article 3 du Règlement précise que « les droits de scolarité perçus pour un cours d'un programme d'études collégiales sont remboursés en totalité lorsque l'étudiant abandonne ce cours au plus tard à la date déterminée par le ministre en application de l'article 29 du Règlement sur le régime des études collégiales (chapitre C-29, r. 4) ». Celui-ci prévoit que « le ministre détermine, en fonction de la durée de la session, la date limite avant laquelle l'étudiant doit avoir notifié l'abandon d'un cours pour éviter qu'un échec ne soit porté à son bulletin ».

Dans les deux cas ci-dessus, la date limite d'abandon (sans échec) des sessions d'automne et d'hiver est déterminée par la ministre dans le Régime budgétaire et financier des cégeps.

En résumé, au collégial, 1) un étudiant à temps plein qui change de statut (de temps plein à temps partiel) après la date limite d'abandon n'a pas à payer de droits de scolarité et; 2) un étudiant à temps partiel – qui doit payer des droits de scolarité – a droit au remboursement pour un cours qu'il abandonne avant la date limite d'abandon.

Actuellement, la date limite d'abandon (sans échec) est établie à environ 20 % de la durée de la session, soit à la 3^e ou à la 4^e semaine de la session.

2- Raison d'être de l'intervention

À l'hiver 2022, un groupe de travail² a examiné les impacts positifs et les défis potentiels de reporter la date limite d'abandon sans échec au collégial. Les travaux ont permis d'identifier plusieurs enjeux quant à la date actuelle, notamment son caractère hâtif et prématuré, qui constituerait un frein à la réussite des études. En effet, la date limite d'abandon actuelle laisse très peu de temps à l'étudiant pour obtenir des évaluations sommatives lui permettant de se situer par rapport à son rendement académique. Au-delà de cette date, un étudiant en difficulté qui souhaite trouver un meilleur équilibre par rapport au nombre de cours à suivre selon sa situation particulière n'a aucune autre possibilité qu'un échec à son bulletin, ce qui peut entraîner des conséquences majeures pour la poursuite de ses études, notamment pour son admission à l'université.

3- Objectifs poursuivis

Le report de la date limite d'abandon au collégial vise à favoriser une réflexion éclairée de l'étudiant sur son cheminement scolaire et à augmenter sa motivation et son sentiment de contrôle envers ses études. Selon les travaux du groupe de travail, cela contribuera à diminuer l'anxiété de réussite et la pression de performance. De plus, elle permettra de réduire « l'urgence » du début de la session en offrant plus de temps au personnel enseignant et de soutien pour identifier les étudiants à risque d'échec, mieux les soutenir vers la diplomation et la réussite de leurs études et, ainsi, prévenir plus efficacement le décrochage scolaire. En offrant une alternative à l'échec, cette mesure permettra de faciliter le retour aux études et d'accroître la persévérance scolaire et favorisera la conciliation travail-famille-études.

Par ces modifications, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) souhaite s'adapter à la réalité des personnes étudiantes, dont les profils et les trajectoires éducatives sont de plus en plus diversifiés. Ceci exige une adaptation du réseau vers un modèle de formation « tout au long de la vie », flexible, ouvert et accessible. Une des valeurs centrales du *Plan stratégique 2023-2027* du MES est d'assurer l'équité en enseignement supérieur, c'est-à-dire offrir un système favorisant l'égalité des chances et l'accès pour tous, ce à quoi cette mesure pourrait contribuer. Par ailleurs, ces travaux sont en cohérence avec le *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026*, qui vise notamment à favoriser la persévérance et la diplomation des étudiants. De plus, ils répondent aux objectifs du *Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026*, qui vise à mettre en place des mesures favorisant le bien-être et le développement d'une santé mentale florissante chez les membres de la population étudiante.

2. Ce groupe de travail était composé de membres de la Fédération des cégeps, de l'Association des collèges privés du Québec, du Bureau de coopération interuniversitaire ainsi que de représentants du ministère de l'Enseignement supérieur.

Ainsi, il a été décidé de reporter la date limite d'abandon de la 3^e ou 4^e semaine (20 % de la session) à la 9^e semaine de la session (60 % de la session).

L'objectif des modifications au Règlement est de conserver les principes actuels relatifs au paiement et au remboursement des droits de scolarité malgré le report de la date limite d'abandon, soit :

- que l'étudiant qui abandonne un ou des cours modifiant son statut (de temps plein à temps partiel) après 20 % de sa session conserve son statut à temps plein et ne soit pas tenu au paiement des droits de scolarité;
- que l'étudiant à temps partiel ayant payé des droits de scolarité en début de session soit éligible au remboursement s'il abandonne un cours avant 20 % de sa session.

L'objectif est donc d'assurer le *statu quo*.

4- Proposition

Pour conserver les principes actuels relatifs au paiement et au remboursement des droits de scolarité, le projet de règlement modifiant le Règlement propose un ajout à l'article 1 et une modification à l'article 3.

Statut de l'étudiant; ajout à l'article 1 du Règlement

Actuellement, un étudiant résidant du Québec qui est inscrit à temps plein, qui est réputé à temps plein en vertu de l'article 1 du Règlement ou qui devient à temps partiel après avoir complété 20 % de la session n'est jamais tenu de payer des droits de scolarité. L'ajout d'une troisième situation d'étudiant réputé à temps plein au premier alinéa de l'article 1 du Règlement permettrait de conserver cette logique financière, malgré le report de la date limite d'abandon.

Droits de scolarité ; modification à l'article 3 du Règlement

D'autre part, l'étudiant inscrit à temps partiel, qui paie des droits de scolarité pour un cours et qui l'abandonne avant 20 % de sa session, a droit à un remboursement. La modification de l'article 3 du Règlement permettrait que ce droit au remboursement demeure possible selon les mêmes paramètres, malgré le report de la date limite d'abandon.

5- Autres options

Le MES a exploré la possibilité d'introduire une seconde date limite d'abandon, qui aurait pu s'intituler « date de désistement » ou encore « date d'abandon sans remboursement » et ainsi conserver le Règlement dans sa forme actuelle, sans nécessiter de modification réglementaire. Toutefois, conformément à la Loi, il ne peut

y avoir deux dates d'abandon au collégial. En ce sens, la modification réglementaire est la seule option envisageable.

6- Évaluation intégrée des incidences

Les modifications proposées devraient être bien reçues par les acteurs du réseau de l'enseignement collégial. Elles s'inscrivent en continuité avec le projet de modification de la date limite d'abandon au collégial, projet pour lequel une majorité des établissements du réseau collégial était favorable.

Le projet de règlement modifiant le Règlement n'aura pas d'incidence sur l'aide financière aux études, notamment au regard de l'article 46 du Règlement sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3, r. 1) portant sur l'étudiant réputé à temps plein.

Le projet de règlement ne requiert pas d'analyse d'impact réglementaire en vertu de la *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente* (Décret 1558-2021).

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Le groupe de travail sur la date limite d'abandon s'est montré favorable à une éventuelle modification réglementaire.

Cette modification réglementaire n'est pas visée par l'article 18 de la Loi, ainsi la consultation du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) n'est pas requise. Toutefois, dans un récent avis³, le CSE recommandait à la ministre de l'Enseignement supérieur « de reporter la date limite d'abandon de cours fixée par les conventions administratives, tout en s'assurant que les étudiantes et les étudiants soient soutenus dans la réussite de leur projet d'études ».

Conformément à l'article 90 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (chapitre M-15.1.0.1), le MES prévoit demander un avis du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études sur le projet de règlement.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Le MES vise une entrée en vigueur des modifications au Règlement au 1^{er} juillet 2024.

3. Conseil supérieur de l'éducation (2021). Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités, Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur, Le Conseil, 192 p. Également disponible en ligne : <https://www.cse.gouv.qc.ca/publications/experience-educative-nouvelles-realites-50-0553/>

À la suite de l'approbation du Conseil des ministres et en prévision de l'entrée en vigueur, les équipes ministérielles effectueront les changements administratifs et informatiques requis, mettront à jour les guides administratifs et établiront les nouvelles procédures de vérification découlant des modifications réglementaires.

9- Implications financières

Aucun investissement supplémentaire n'est requis pour mettre en œuvre les modifications réglementaires.

10- Analyse comparative

Le projet de règlement modifiant le Règlement s'inscrit en cohérence avec le modèle universitaire, où la date limite d'abandon sans échec et sans remboursement est presque toujours établie à la 10^e semaine de la session.

Les modifications réglementaires permettront ainsi un éventuel arrimage entre les ordres d'enseignement collégial et universitaire, ce qui augmentera la cohérence du système de l'Enseignement supérieur du Québec.

La ministre de l'Enseignement supérieur,

Pascale Déry

DE : M^{me} Pascale Déry
Ministre de l'Enseignement supérieur

Le 8 novembre 2023

TITRE : Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études – Modifications concernant le volet étudiants en situation de handicap des programmes de l'aide financière aux études

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

La Loi sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3) institue deux programmes d'aide financière aux études : le Programme de prêts et bourses pour les études secondaires en formation professionnelle **à temps plein** et pour les études postsecondaires **à temps plein (Programme de prêts et bourses)** et le Programme de prêts pour les études secondaires en formation professionnelle à temps partiel et pour les études postsecondaires à temps partiel (**Programme de prêts pour études à temps partiel**). Ces programmes visent à offrir une aide financière aux étudiants québécois en fonction de leurs besoins et de leurs ressources. Le Règlement sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3, r. 1), ci-après le Règlement, prévoit les modalités de ces programmes, notamment les conditions d'admissibilité, les paramètres de calcul de l'aide financière, ainsi que les règles liées à la gestion d'un prêt, dont celles liées à son remboursement.

Ce projet de règlement propose des modifications visant les étudiants en situation de handicap, ayant ou non des déficiences fonctionnelles majeures (DFM). Ces modifications permettraient de remplir un engagement découlant du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. À cet égard, l'Aide financière aux études (AFE) s'est engagée à adapter les programmes d'aide financière à l'évolution des besoins de la clientèle étudiante en situation de handicap, avec comme objectif de leur assurer un traitement équitable et sur mesure pendant leurs études.

Les modifications proposées répondent aussi à l'engagement pris par le ministère de l'Enseignement supérieur auprès du Protecteur du citoyen de revoir les critères visant cette clientèle.

2- Raison d'être de l'intervention

2.1 Modification portant sur le volet étudiants en situation de handicap des programmes de l'aide financière aux études

Au cours des dernières années, certaines problématiques en lien avec les mesures prévues au Règlement pour les étudiants en situation de handicap ont été constatées. Il

est donc nécessaire de revoir ces mesures pour offrir à ces étudiants des accommodements plus adaptés à leur situation. Les mesures proposées visent autant les étudiants en situation de handicap ayant des DFM que les étudiants en situation de handicap ayant des déficiences qui ne sont pas des DFM.

2.1.1. Étudiants en situation de handicap ayant des DFM

Le Règlement sur l'aide financière aux études reconnaît quatre catégories de DFM : la déficience visuelle grave, la déficience auditive grave, la déficience motrice et la déficience organique. À noter que les problèmes de santé mentale cadrent mal avec ces quatre catégories de DFM.

La notion de DFM, en vigueur depuis 1994 n'est pas cohérente avec les dispositions prévues à la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* ni à la définition de personne handicapée contenue dans la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1). La définition énoncée dans cette loi a l'avantage d'être moins restrictive par rapport au diagnostic que celle actuellement prévue dans le Règlement.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme de prêts et bourses en vertu des dispositions en vigueur, trois mesures d'accommodement sont appliquées simultanément pour la durée des études de tout étudiant qui présente un diagnostic correspondant à l'une des catégories de déficiences mentionnées, sans égard des incapacités ni des obstacles réels liés à la poursuite des études à temps plein et à l'intégration au marché du travail :

- Versement de toute l'aide financière sous forme de bourse;
- Possibilité de poursuivre des études à temps partiel en étant réputé étudier à temps plein;
- Possibilité d'être réputé inscrit pour une courte période entre deux périodes d'études.

Il est constaté que la définition de DFM et les mesures prévues au Règlement ne correspondent pas à la réalité actuelle des étudiants. De ce fait, il est proposé de revoir les critères d'admissibilité et les mesures offertes à la clientèle étudiante visée afin de lui offrir une aide adaptée en fonction de leurs besoins réels.

2.1.2. Étudiants en situation de handicap ayant des déficiences autres que fonctionnelles majeures

Deux mesures sont prévues au Règlement pour l'étudiant qui ne peut poursuivre ses études à temps plein pendant plus d'un mois en raison de troubles graves à caractère épisodique résultant de problèmes de santé physique ou mentale majeurs et permanents constatés dans un certificat médical :

- Possibilité de poursuivre des études à temps partiel en étant réputé étudier à temps plein;
- Possibilité d'être réputé inscrit pour une courte période entre deux périodes d'études

Toutefois, ces mesures ne peuvent pas s'appliquer à tous les étudiants en situation de handicap ayant des obstacles importants pour la poursuite de leurs études ou pour

l'intégration au marché du travail. Par exemple, il a été observé que la clientèle étudiante ayant un diagnostic d'autisme ou de trouble de l'anxiété généralisée a augmenté de façon considérable. Toutefois, ces déficiences, comme par ailleurs les problèmes de santé mentale, sont difficilement assimilables à l'une des quatre catégories de DFM existantes et ne correspondent pas non plus à la définition de troubles graves à caractère épisodique résultant de problèmes de santé physique ou mentale majeurs et permanents. En conséquence, ces étudiants ne peuvent bénéficier d'aucune mesure d'accommodement.

Les modifications proposées visent à corriger cette situation et permettraient à l'AFE d'assurer une application équitable des mesures à l'ensemble de la clientèle, y compris celle aux prises avec des problèmes de santé mentale.

3- Objectifs poursuivis

Le principal objectif poursuivi par ces modifications est d'accorder une aide adaptée aux besoins des bénéficiaires et de :

- mieux prendre en compte les besoins réels des étudiants en situation de handicap (handicaps physiques et mentaux) pour leur offrir les mesures appropriées dans le cadre des programmes de l'AFE;
- répondre à un engagement découlant du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*;
- répondre à un engagement pris auprès du Protecteur du citoyen.

4- Proposition

L'ensemble des modifications proposées sont décrites ci-après.

4.1 Modifications portant sur le volet étudiants en situation de handicap des programmes de l'aide financière aux études (Articles 22, 27, 38, 46, 47, 48 et 87)

4.1.1 Mesures pour les étudiants en situation de handicap ayant des DFM (Articles 47 et 48)

Il est proposé de modifier, à compter de l'année 2024-2025, la définition de « déficience fonctionnelle majeure » prévue à l'article 47 du Règlement pour l'harmoniser à celle de « personne handicapée » au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1). En vertu de cette Loi, une personne handicapée est définie comme étant « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ». Certains problèmes de santé mentale peuvent aussi correspondre à cette définition.

La modification proposée précise les critères qui permettraient d'évaluer les besoins réels de l'étudiant, à savoir :

- Déficience entraînant une incapacité significative et persistante, malgré les moyens utilisés pour la pallier;
- Obstacles importants dans la poursuite des études à temps plein;
- Obstacles importants pour l'intégration éventuelle au marché du travail.

Il est aussi proposé de modifier l'article 48 du Règlement pour préciser que l'évaluation des incapacités et des obstacles reliés à la déficience doit prendre en considération les moyens utilisés qui permettent de pallier l'incapacité ou d'en atténuer les effets, la médication, la thérapie, ou tout autre élément permettant de corriger ou d'atténuer l'incapacité.

La personne qui répond aux trois critères identifiés plus haut pourra bénéficier de l'ensemble des mesures actuellement prévues pour les étudiants reconnus comme ayant une DFM.

4.1.2 Mesures pour les étudiants en situation de handicap ayant des déficiences autres qu'une DFM (Articles 22, 27 et 46)

Des modifications sont aussi proposées aux articles 22, 27 et 46, afin de permettre à des étudiants ayant une déficience autre qu'une DFM au sens du Règlement, constatée dans un certificat médical, de profiter de mesures spécifiques, notamment la poursuite d'études à temps partiel réputées à temps plein, la possibilité d'être réputé inscrit pour une courte période, en fonction de leurs besoins, ainsi qu'être réputé ne pas recevoir de contribution des parents ou du répondant après 45 crédits selon les précisions de l'article 22.

4.1.3 Mesures de concordance et de simplification pour l'étudiant (Articles 38, 46 et 87)

Des modifications sont proposées aux articles 38 et 87 pour préciser qu'aux fins de l'admissibilité des dépenses à titre de frais de garde d'enfant, un supplément pour enfant handicapé en vertu de la Loi sur les impôts (chapitre I-3) doit avoir été versé à l'égard d'un enfant âgé de 12 à 17 ans. Des modifications sont également proposées à l'article 46 afin de prévoir que si un supplément pour enfant handicapé en vertu de la Loi sur les impôts (chapitre I-3) est versé à l'égard d'un enfant, la période pendant laquelle l'étudiant est réputé poursuivre à temps plein des études reconnues par la ministre ou par le ministre de l'Éducation est prolongée.

4.2 Mesures transitoires

Il est également proposé de prévoir une disposition transitoire en matière de DFM. En effet, le certificat médical dans lequel est constatée une DFM au sens de l'article 47 du Règlement, tel qu'il se lisait avant la date qui précède celle de l'entrée en vigueur du projet de règlement, est réputé satisfaire aux exigences de l'article 48 du Règlement si la DFM constatée dans ce certificat médical a été reconnue par le ministre aux fins d'une demande d'aide financière accordée pour une année d'attribution antérieure à 2024-2025.

5- Autres options

Les mesures proposées dans ce projet de règlement sont des mesures d'amélioration, d'harmonisation ou de clarification nécessaires pour offrir une aide mieux adaptée aux besoins des étudiants. Étant donné que l'aide offerte actuellement par les programmes d'aide financière aux études n'est pas adaptée aux besoins réels et actuels des étudiants en situation de handicap, le statu quo n'est pas approprié. Aucune autre voie que la modification au Règlement ne permet de changer les modalités des programmes d'aide financière aux études visant cette clientèle.

Par ailleurs, comme certaines des modifications proposées auraient des incidences dans le traitement des futures demandes, une période d'élaboration et de mise en œuvre sera requise avant leur application.

6- Évaluation intégrée des incidences

Les modifications proposées ont des incidences sur la clientèle des programmes de l'AFE. Pour la clientèle étudiante en situation de handicap (physique ou mental), aucun changement n'est prévu dans l'octroi des mesures d'accommodement pour celle reconnue comme ayant une déficience fonctionnelle majeure, alors que les modifications proposées impliquent l'accès aux mesures d'accommodement pour celle reconnue comme ayant une déficience autre qu'une DFM.

7- Consultations entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Conformément à l'article 54 de la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2), l'évaluation d'impact sur la santé a été réalisée et transmise aux intervenants concernés du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Conformément à l'article 61.2 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1), le ministre responsable des Services sociaux est consulté lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur les personnes handicapées. Ainsi, concernant les modifications proposées à la section 4.1 du présent mémoire, le Ministère a procédé à une consultation en avril 2023 auprès du ministre responsable des Services sociaux. Aucun commentaire n'a été reçu de la part du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant cette dernière consultation. Il faut rappeler, cependant, que des consultations ont eu lieu en octobre 2019, en janvier 2021 et en février 2022 sur le même projet de mesure et que la réponse du ministre de la Santé et des Services sociaux était positive lors de ces consultations.

Par ailleurs, le ministre responsable des Services sociaux, responsable de l'application de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1) a émis une opinion favorable le 22 février 2022, lors de la consultation précédente portant sur le même sujet.

Conformément au premier alinéa de l'article 57 de la Loi sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3), le ministre de l'Éducation sera consulté sur les sujets touchant un ordre d'enseignement sous sa compétence.

Conformément au premier alinéa de l'article 90 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (chapitre M-15.1.0.1), la ministre de l'Enseignement supérieur, après consultation du ministre de l'Éducation lorsqu'il y a un lien avec un ordre d'enseignement sous sa compétence, doit soumettre au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), pour avis, tout projet de règlement relatif aux programmes d'aide financière visés au paragraphe 1° de l'article 88 de cette loi.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Les modifications proposées à la section 4.1 du présent mémoire seraient en application dès l'année d'attribution 2024-2025 (septembre 2024 à août 2025). En effet, puisque la mesure comporte une modification dans le traitement des futures demandes, une période d'élaboration et de mise en œuvre est requise.

L'évaluation de l'efficacité des programmes d'aide financière aux études repose principalement sur le *Rapport statistique* annuel, l'*Enquête sur les conditions de vie des étudiants* et le *Sondage sur la satisfaction de la clientèle*.

9- Implications financières

Les modifications proposées n'ont pas de coûts additionnels estimés.

10- Analyse comparative

Le gouvernement fédéral offre des prêts et des bourses d'études par l'entremise du Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE). Neuf provinces de même que le territoire du Yukon participent à ce programme en plus d'administrer leur propre programme. Ainsi, lorsqu'un étudiant présente une demande d'aide financière, c'est la province ou le territoire qui évalue l'octroi d'un prêt ou d'une bourse provenant du programme canadien et d'une aide provenant de la province ou du territoire. Soulignons que le Québec, les Territoires du Nord-Ouest ainsi que le Nunavut administrent leur propre programme d'aide financière et qu'ils ne participent pas au PCALE.

Les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec reconnus DFM sont les seuls à recevoir une aide financière uniquement sous forme de bourse.

La ministre de l'Enseignement supérieur,

Pascale Déry

DE : Madame Pascale Déry
Ministre de l'Enseignement supérieur

Le 13 avril 2023

TITRE : Mémoire concernant l'Approbation du Plan quinquennal des investissements universitaires pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2028, incluant les normes d'investissements universitaires pour l'année 2023-2024

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

La Loi sur les investissements universitaires (chapitre 1- 17) autorise la ministre à préparer chaque année avec tout établissement universitaire du Québec tout plan d'investissements universitaires pour les cinq années suivantes, divisé en tranches annuelles. Conformément à l'article 6.1 de cette loi, la ministre peut, aux termes et conditions qu'elle détermine, accorder, au nom du gouvernement, une subvention aux fins d'investissements seulement si ces derniers sont approuvés par le gouvernement, dans le cadre d'un plan soumis en vertu de l'article 4 de cette loi.

Le Plan quinquennal des investissements universitaires (PQIU), qui couvre la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2028 (2023-2028), est basé sur les investissements universitaires prévus au secteur « Enseignement supérieur » du premier quinquennat du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033 déposé à l'Assemblée nationale le 21 mars 2023. Le plan présente notamment les investissements pour lesquels des subventions, et leurs montants seront accordés par la ministre à la suite de l'approbation du PQIU, de même que les modalités d'octroi et de gestion de ces subventions. Les subventions et leurs montants sont présentés aux annexes A, B et C et les modalités d'octroi et de gestion de ces subventions sont présentés aux annexes D et E.

Les investissements universitaires prévus au PQIU 2023-2028

Le PQI 2023-2033 du secteur de l'Enseignement supérieur, incluant les ressources informationnelles (RI), prévoit des investissements totalisant 8 502,5 M\$, dont 5 411,3 M\$ sont dédiés aux établissements universitaires. Pour le premier quinquennat du PQI 2023-2033, les investissements pour le réseau universitaire s'élèvent à 3 139,1 M\$, dont 1 953,9 M\$ sont présentés au PQIU 2023-2028. Le tableau 1 présente la répartition du Plan quinquennal des investissements 2023-2028, par année et par type d'investissement.

Par ailleurs, le solde des investissements du PQI 2023-2033 qui ne sont pas présentés au PQIU se chiffre à 1 185,2 M\$. Ce montant est composé des investissements qui ne sont pas autorisés par le présent décret approuvant le PQIU 2023-2028, soit :

- les investissements qui pourront faire l’objet d’une autorisation future par le gouvernement, soit par décret ou dans le cadre d’un prochain PQIU, ou par le Conseil du trésor;
- les investissements autorisés antérieurement par le gouvernement par décret, excluant un décret approuvant un PQIU passé, ou par le Conseil du trésor;
- les investissements ne pouvant pas être encadrés par la Loi sur les investissements universitaires.

Le détail de ces investissements est présenté au tableau 2.

Tableau 1 - PQIU 2023-2028 par type d'investissement
(en millions de dollars)

	23-24	24-25	25-26	26-27	27-28	Total 23-28
Maintien du parc						
Maintien d'actifs (MA)	165,1	169,4	188,9	166,7	145,7	835,8
Prise en charge du déficit de MA	195,4	144,1	128,0	119,0	161,7	748,2
Remplacement	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	12,8
Provision	-	0,8	1,3	1,6	1,6	5,3
Ressources informationnelles	33,2	20,1	16,2	20,0	14,0	103,6
Sous-total – Maintien	396,3	337,0	337,0	309,8	325,6	1 705,8
Bonification du parc						
Amélioration	15,7	2,4	0,6	0,9	0,7	20,3
Ajout	46,7	26,7	22,6	24,1	22,7	142,8
Provision	-	3,2	5,3	6,4	6,4	21,2
Ressources informationnelles	12,9	12,4	13,1	10,5	14,9	63,9
Sous-total – Bonification	75,3	44,7	41,5	41,9	44,7	248,1
PQIU 2023-2028	471,6	381,7	378,5	351,7	370,3	1 953,9

Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Tableau 2 - Conciliation des investissements présentés au PQIU 2023-2028 avec le premier quinquennat du PQI 2023-2033*
(en millions de dollars)

	23-24	24-25	25-26	26-27	27-28	Total 23-28
PQIU 2023-2028 – Incluant RI	471,6	381,7	378,5	351,7	370,3	1 953,9
Investissements qui ne sont pas présentés au PQIU						
Renouvellement du parc mobilier, soutien aux bibliothèques et accès aux équipements informatiques	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	566,0
Université de Sherbrooke - Laboratoire de simulation clinique – Fleurimont – Phase I	0,5	-	-	-	-	0,5
Université de Montréal, pavillons Roger-Gaudry et Marie-Victorin – Réaménagement	-	7,0	-	-	-	7,0
Étude – École de technologie supérieure, complexe Dow – Montréal – Maintien	0,9	0,9	0,9	-	-	2,8
Polytechnique Montréal, pavillon J. Armand-Bombardier – Montréal – Acquisition,	6,0	1,0	1,0	1,0	1,0	10,0

agrandissement et réaménagement						
Étude – Université du Québec en Outaouais, campus de Gatineau – Bonification	1,3	-	-	-	-	1,3
Université McGill sur une partie du site de l'ancien hôpital Royal Victoria – Montréal – Réaménagement et construction	58,3	96,8	98,6	139,8	68,9	462,4
Hôpital et Institut Neurologique de Montréal, transfert des activités à l'HRV – Réaménagement	4,2	-	-	-	-	4,2
Université de Montréal – Pôle animalier – Médecine vétérinaire	7,0	20,0	22,2	-	-	49,2
Université de Montréal – Centre de simulation en médecine vétérinaire	6,0	1,0	-	-	-	7,0
Université de Montréal – Construction pavillon Refuge CHUV – Campus St-Hyacinthe	3,7	2,2	-	-	-	5,9
Université du Québec à Rimouski – Agrandissement pour la délocalisation de la médecine vétérinaire	5,0	33,0	-	-	-	38,0
Université du Québec à Chicoutimi, École des arts numériques, de l'animation et du design acquisition des 3 étages – Montréal – Acquisition	11,8	-	-	-	-	11,8
Réserve pour les coûts additionnels reliés à la COVID-19 – Nouvelles initiatives (PQI 2021-2031)	-	1,2	1,5	1,5	1,4	5,6
Augmentation des cohortes dans les facultés de médecine - Nouvelles initiatives (PQI 2021-2031)	-	1,9	1,9	-	-	3,8
Université de Sherbrooke – Laboratoire de simulation clinique du pavillon Jean-Marc-Lepage	0,2	0,4	0,4	-	-	1,0
Université de Montréal – Pavillon Roger-Gaudry – Rénovation et réaménagement	4,5	3,8	0,4	-	-	8,7
Sous-total - Investissements non présentés au PQIU 2023-2028	222,7	282,4	240,2	255,5	184,4	1 185,2
PQIU 2023-2028 – Incluant RI	694,3	664,0	618,8	607,2	554,7	3 139,1

*Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

2- Raison d'être de l'intervention

La Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (M-15.1.0.1) prévoit à l'article 5 que la ministre peut accorder, aux conditions qu'elle fixe, une aide financière sur les sommes mises à sa disposition à cette fin.

La Loi sur les investissements universitaires (1-17) prévoit aux articles :

- (2) que la ministre est autorisée à préparer chaque année avec tout établissement universitaire du Québec tout plan d'investissements universitaires pour les cinq années suivantes, divisé en tranches annuelles.
- (4) que tout plan préparé en vertu de l'article 2 doit indiquer en détail l'objet et le montant des investissements pour la première année et contenir un état des investissements prévus pour les années subséquentes. Un tel plan est soumis à

l'approbation du gouvernement et entre en vigueur à la date de cette approbation.

- (6,1) que la ministre peut, aux termes et conditions qu'elle détermine, accorder, au nom du gouvernement, une subvention aux fins d'investissements approuvés en vertu de l'article 4 à tout établissement universitaire pour pourvoir en totalité ou en partie, à même les fonds votés annuellement à cette fin par le Parlement, au paiement en principal et intérêts de tout emprunt contracté ou à contracter par l'établissement universitaire ainsi qu'au paiement des frais et dépenses afférents à cet emprunt.

Les investissements pour l'année 2023-2024

Pour l'année 2023-2024, l'octroi de subventions aux fins d'investissements universitaires par la ministre représente une somme de 517,0 M\$ comprenant un montant de 420,0 M\$ pour le maintien du parc et de 97,0 M\$ pour la bonification du parc, incluant les ressources informationnelles.

Tableau 3 – Octroi de subventions pour l'année 2023-2024*
(en millions de dollars)

	Régulier	Nouvelles initiatives ou projets en continuité	Total
Maintien du parc			
Maintien d'actifs (MA)	93,0	164,8	264,8
Prise en charge du déficit de MA	121,5	-	121,5
Remplacement	2,2 **	-	2,2
Provision	-	5,3	5,3
Étude de projet	-	-	-
Ressources informationnelles	33,1	-	33,2
Sous-total – Maintien du parc	249,9	170,1	420,0
Bonification du parc			
Amélioration	-	-	-
Ajout	-	75,8	75,8
Provision	-	21,2	21,2
Ressources informationnelles	-	-	-
Sous-total – Bonification du parc	-	97,0	97,0
PQIU 2023-2028	249,9	267,1	517,0

* Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

** Ce montant est de 2 170 ,0 k\$ et est destinée au partage de l'enveloppe budgétaire des subventions d'équipements pour le Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies.

Maintien du parc

Pour l'enveloppe du maintien de l'offre de services, qui s'élève à 420,0 M\$ pour l'année 2023-2024, la ministre pourra procéder principalement aux annonces suivantes :

- 93,0 M\$ pour le maintien des actifs du réseau universitaire;
- 96,7 M\$ afin de lutter contre la rareté de la main-d'œuvre;

- 1,0 M\$ pour aménager des espaces temporaires afin d'accueillir les premières cohortes d'étudiants en médecine vétérinaire de l'Université du Québec à Rimouski;
- 0,2 M\$ pour la réfection du navire Lampsilis de l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- 66,9 M\$ pour le réaménagement des pavillons Roger-Gaudry et Marie-Victorin du projet majeur de l'Université de Montréal;
- 121,5 M\$ pour la prise en charge du déficit de maintien des actifs;
- 2,2 M\$ pour le remplacement des actifs du réseau universitaire;
- 5,3 M\$ afin de pallier la surchauffe du marché;
- 33,2 M\$ pour les projets en ressources informationnelles.

Bonification du parc

Pour l'enveloppe de bonification de l'offre de services, qui se chiffre à 97,0 M\$ pour 2023-2024, la ministre pourra annoncer les projets en nouvelles initiatives suivants :

- 10,3 M\$ pour les logements étudiants ;
- 65,5 M\$ pour lutter contre la rareté de la main-d'œuvre;
- 21,2 M\$ afin de couvrir les dépassements de coûts potentiels attribuable à la surchauffe du marché.

Structure du PQIU 2023-2028

L'annexe A présente les investissements approuvés au premier quinquennat du PQI 2023-2033. Elle spécifie également les sommes sur une base d'octroi de subventions affectées au réseau universitaire par la ministre qui feront l'objet d'une annonce pour l'année 2023-2024. Elle présente les nouvelles initiatives ainsi que l'évolution des projets en continuité déjà autorisés dans les plans quinquennaux antérieurs.

Les annexes B et C présentent la répartition des enveloppes normalisées entre les établissements pour le maintien des actifs et les ressources informationnelles.

Les annexes D et E présentent les modalités d'octroi et de gestion des subventions pour l'année 2023-2024.

3- Objectifs poursuivis

L'objectif du PQIU est d'annoncer des sommes en investissement au réseau universitaire. Ces investissements vont se traduire dans la réalisation de projets de maintien et de bonification de leur parc d'infrastructures. La réalisation de ces projets est prévue dans la et les prochaines années scolaires.

La réalisation des projets d'infrastructures dans les établissements va permettre de

maintenir des conditions favorables à l'enseignement supérieur en assurant la quantité, la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

4- Proposition

Approuver le Plan quinquennal des investissements universitaires 2023-2028

L'approbation du PQIU 2023-2028 permet à la ministre d'octroyer les subventions aux établissements universitaires afin qu'ils puissent débiter la réalisation de projet d'infrastructures dans le cadre de nouvelles initiatives, c'est-à-dire, pour construire, acquérir ou agrandir des bâtiments. Cependant, la majorité des investissements est dédiée à l'entretien du parc immobilier, soit pour le maintenir en bon état ou pour en résorber le déficit de maintien d'actifs.

L'approbation du PQIU permettra d'accorder les subventions aux investissements aux universités pour permettre la réalisation de leur mission et d'encadrer les investissements des universités conformément aux règles et annexes budgétaires approuvées.

5- Autres options

Ne pas approuver le plan quinquennal des investissements universitaires 2023-2028

Dans l'éventualité où le gouvernement n'approuverait pas les investissements inscrits au présent plan quinquennal des investissements universitaires, aucune subvention d'investissement ne sera allouée aux établissements universitaires pour l'année 2023-2028, ce qui pourrait avoir pour effet de priver les universités des subventions aux investissements nécessaires à la réalisation de leur mission.

6- Évaluation intégrée des incidences

La qualité des infrastructures de l'enseignement supérieur influence le rayonnement de la formation offerte au Québec. Il est donc essentiel que la clientèle étudiante dispose d'environnements d'apprentissage stimulants qui sont en adéquation avec le marché du travail. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires des laboratoires à la fine pointe ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle étudiante et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir une qualité d'enseignement qui répond aux plus hauts standards.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Le Secrétariat du Conseil du trésor a été consulté.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Le Ministère souhaite l'approbation rapide du Conseil des ministres afin d'être en mesure de faire les annonces sur les investissements aux universités vers le début juin 2023. Cette annonce rapide sera nécessaire afin de permettre aux établissements d'effectuer la planification de leurs travaux.

9- Implications financières

Les investissements universitaires qui feront l'objet de nouveaux engagements pour l'année 2023-2024, d'un montant global de 517,0 M\$, seront financés par le ministère de l'Enseignement supérieur à compter de leur réalisation.

Les investissements universitaires du PQIU 2023-2028 sont prévus au PQI 2023-2033 déposé à l'Assemblée nationale le 21 mars 2023.

10- Analyse comparative

Ne s'applique pas.

La ministre l'Enseignement supérieur,

PASCALE DÉRY

PASCALE DÉRY

DE : MONSIEUR CHRISTIAN DUBÉ
Ministre de la Santé

Le 29 juin 2023

MADAME PASCALE DÉRY
Ministre de l'Enseignement supérieur

TITRE : Politique triennale des nouvelles inscriptions dans les programmes de formation doctorale en médecine et du recrutement de médecins sous permis restrictif pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 et détermination du nombre de places dans les programmes de formation médicale de niveau doctoral pour des étudiants de l'extérieur du Québec pour 2023-2024

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Ce mémoire présente la Politique triennale des nouvelles inscriptions dans les programmes de formation doctorale en médecine et du recrutement de médecins sous permis restrictif pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 (politique doctorale). L'article 504 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) permet au gouvernement de déterminer chaque année, dans les programmes de formation médicale de niveau doctoral, un nombre de places pour des étudiants de l'extérieur du Québec, à la condition que ces étudiants acceptent de signer, avant le début de leur formation, un engagement assorti d'une clause pénale, le cas échéant, à pratiquer pour une période maximale de quatre années dans une région ou au sein d'un établissement désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux, s'ils exercent la médecine au Québec après l'obtention de leur permis d'exercice.

La Table de concertation permanente sur la planification de l'effectif médical au Québec (ci-après Table de concertation) permet à tous les organismes concernés d'aviser le ministre de la Santé de toute question relative à la planification des effectifs médicaux, notamment pour l'élaboration de cette politique doctorale. Elle réunit le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), le Bureau de coopération interuniversitaire, le Collège des médecins du Québec, la Conférence des doyens des facultés de médecine du Québec, la Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales, la Conférence des vice-doyens aux études médicales de 1^{er} cycle, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, la Fédération des médecins résidents du Québec, la Fédération des médecins spécialistes du Québec, la Fédération médicale étudiante du Québec et des représentants des établissements de santé et de services sociaux. Les recommandations de la Table de concertation sont notamment basées sur un modèle de projection élaboré par le MSSS qui vise à déterminer les besoins en effectifs médicaux à long terme. Ce modèle de projection, actualisé en 2019 et mis à jour annuellement depuis, permet de déterminer l'écart entre l'effectif

projeté (selon les prévisions d'attrition et d'arrivée de nouveaux médecins) et l'effectif requis à long terme. Il tient non seulement compte les besoins de la population qui sont actuellement non comblés, mais aussi des changements démographiques anticipés.

Ainsi, le modèle permet d'évaluer le nombre de nouvelles inscriptions nécessaire pour compenser principalement l'attrition des effectifs ainsi que l'accroissement et le vieillissement de la population. Le modèle prend aussi compte des changements dans la démographie médicale (âge et sexe des médecins) ainsi que l'activité médicale en incluant l'évolution de l'attrition médicale (changements liés à l'âge de l'arrêt de la pratique clinique).

2- Raison d'être de l'intervention

Les besoins de la population québécoise en matière de services de santé sont en croissance, notamment en raison de l'accroissement et du vieillissement de la population ainsi que la prévalence élevée des maladies chroniques. En effet, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population devrait passer de 8,6 millions d'habitants en 2022 à 9,1 millions d'habitants en 2030¹. D'ici 2031, la population âgée de 20 à 64 ans pourrait diminuer alors que celle des moins de 20 ans et celle des 65 ans et plus devraient augmenter. De plus, selon l'Institut national de santé publique du Québec, environ 20 % des adultes et 50 % des aînés vivent avec au moins deux maladies chroniques².

Afin d'offrir un niveau adéquat de services en santé, il est nécessaire de réaliser une planification judicieuse des effectifs médicaux. Dans ce contexte, la planification du nombre de nouvelles inscriptions dans les programmes de formation doctorale en médecine et le recrutement de médecins sous permis restrictif visent à doter le Québec d'un nombre suffisant de médecins, pour répondre aux besoins de la population à long terme. La formation médicale s'échelonnant sur une durée de six à douze ans, il est nécessaire de planifier les besoins à moyen et long termes. Une absence d'intervention gouvernementale risquerait de mener à un allongement des listes d'attente tant en médecine familiale qu'en médecine spécialisée.

3- Objectifs poursuivis

La politique doctorale fait partie d'une démarche gouvernementale de planification des effectifs médicaux qui vise à déployer une offre de services médicaux permettant de répondre aux besoins de la population québécoise.

Les objectifs de la présente politique doctorale sont de :

- doter le Québec d'un nombre adéquat de médecins pour équilibrer l'offre et la demande de services médicaux à moyen et long termes;
- utiliser, lorsque disponible, une partie des capacités d'accueil des facultés de médecine du Québec pour admettre des candidates et des candidats canadiens et

¹ Institut de la statistique du Québec (2022). Le bilan démographique du Québec. Québec, ISQ: 137.

² INSPQ (2019). La prévalence de la multimorbidité au Québec : portrait pour l'année 2016-2017, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ): 1-12.

internationaux, contribuant ainsi au rayonnement des universités québécoises à l'émulation des étudiants et à la diffusion des connaissances scientifiques.

À terme, une telle démarche aura comme effet de répondre équitablement aux besoins de la population et d'éviter les pénuries de main-d'œuvre.

4- Proposition

Il est proposé d'approuver la politique doctorale, laquelle suit les orientations ministérielles et est en cohérence avec les recommandations de la Table de concertation (voir Annexe 1). Cette dernière a réitéré l'importance de l'adéquation entre la hausse des admissions et l'offre d'un soutien supplémentaire aux facultés de médecine afin de maintenir la qualité de la formation.

La politique triennale doctorale approuvée en mai 2022 fixait le nombre de nouvelles inscriptions dans le contingent régulier à 969 (+54) pour 2022-2023, et prévoyait une augmentation à 1 003 (+34) pour 2023-2024 et une augmentation à 1 021 (+18) pour 2024-2025. Cette année, la politique triennale doctorale propose d'aller au-delà des augmentations prévues pour 2023-2024 et 2024-2025 afin d'atteindre un niveau d'admissions en 2025-2026 :

- autoriser 1 043 (+74) nouvelles inscriptions dans le contingent régulier du doctorat en médecine pour 2023-2024, 1 134 (+91) pour 2024-2025 et maintenir les admissions à 1 134 (+0) pour 2025-2026;
- autoriser un maximum annuel de 36 (-5) nouvelles inscriptions dans les contingents particuliers du doctorat en médecine pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;
- autoriser le recrutement de « médecins sélectionnés cliniciens » sous permis restrictifs pour répondre à des besoins particuliers et le maintien à 0 (+/-0) recrutement de « médecins sélectionnés professeurs » pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

Le texte complet de la politique apparaît à l'Annexe 3 du présent mémoire.

Il est également proposé qu'un maximum de 62 étudiants de l'extérieur du Québec puisse s'inscrire dans les programmes de doctorat de 1^{er} cycle en médecine du Québec, dont dix étudiants provenant des autres provinces ou territoires canadiens dans le contingent régulier, un maximum de 20 étudiants de l'extérieur du Québec dans les contingents particuliers et 32 étudiants du Nouveau-Brunswick hors contingent (en sus du total des nouvelles inscriptions autorisées) dans le cadre de la délocalisation du programme de formation médicale de l'Université de Sherbrooke à Moncton.

Par ailleurs, il est prévu de diminuer la pénalité financière imposée aux étudiants de l'extérieur du Québec qui souhaiteraient installer leur pratique au Québec à la fin de leur formation dans une région qui ne serait pas désignée par le ministre de 300 000 à 10 000 \$. La pénalité de 300 000\$ a contribué à l'exode des résidents et des médecins vers les autres provinces à un moment où le Québec souffre d'une pénurie de médecins dans la plupart

des spécialités en commençant par la médecine de famille. Par contre, il a été jugé qu'une pénalité de 10 000 \$ ne constituerait pas un frein au recrutement.

Finalement, aucun autre changement significatif n'est proposé aux dispositions des règles de gestion de la politique.

4.1 Contingent régulier

Le contingent régulier inclut les Québécoises et les Québécois comme défini par le MES aux fins des droits de scolarité dans le Règlement sur la définition de résident du Québec (chapitre I-13,3, r. 4, à l'Annexe 2). Les nouvelles inscriptions du contingent régulier comprennent aussi les Québécoises et les Québécois détenant un diplôme d'une faculté de médecine située à l'extérieur du Canada et des États-Unis (DHCEU), en plus d'autoriser un maximum de dix inscriptions pour les personnes citoyennes canadiennes ou résidentes permanentes du Canada qui ne sont pas résidentes du Québec.

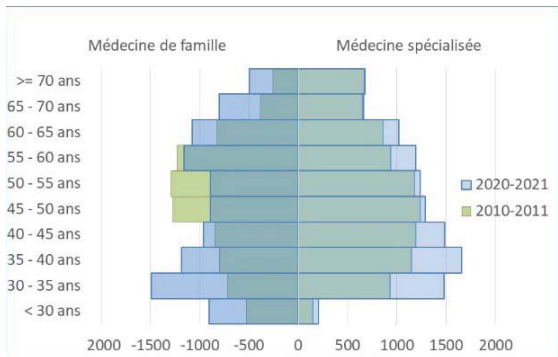
Le projet de politique doctorale autorise 1 043 (+74) nouvelles inscriptions dans le contingent régulier du doctorat en médecine pour 2023-2024, 1 134 (+91) pour 2024-2025 et un statu quo à 1 134 (+0) pour 2025-2026.

Cette proposition est basée sur les résultats du modèle de projection des besoins en effectifs médicaux qui indiquent que la poursuite de l'augmentation du nombre de nouvelles inscriptions entamée en 2020 est nécessaire. En effet, cela permettra notamment de compenser l'attrition des effectifs, les changements démographiques de la population et l'évolution de l'activité médicale en fonction de la démographie médicale sachant que l'âge et le sexe des médecins influencent l'activité médicale. Le tout en améliorant l'offre de service qui est actuellement disponible pour la population.

Évidemment, ces augmentations exigent aux facultés de médecine et au réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) le rehaussement maximal de la capacité d'accueil, et cela pour les prochaines années. Sans une hausse du nombre d'étudiants en médecine, les besoins de la population augmenteront plus rapidement que l'activité médicale, ce qui pourrait engendrer une incapacité à améliorer l'offre de services médicaux au Québec. Le modèle intègre maintenant l'apport des autres professionnels de la santé dans le soutien à l'activité médicale. Pour cette première année, les données disponibles nous ont permis d'intégrer l'apport des infirmières praticiennes spécialisées en première ligne (IPS-PL) au besoin en médecine familiale (Figure 2). Les travaux se poursuivront dans les prochaines années afin de confirmer l'impact des pratiques interprofessionnelles, l'arrivée des infirmières praticiennes spécialisées particulièrement en première ligne et en santé mentale, ainsi que les changements dans la rémunération sur l'offre de service. De plus, un suivi sera réalisé afin d'évaluer les impacts d'une meilleure organisation des services en 1^{re} ligne, sur les 2^e et 3^e lignes dans le RSSS au Québec.

La pyramide des âges ci-dessous (Figure 1) montre l'évolution de la démographie des médecins au Québec de 2010 à 2020. On note un creux important dans les tranches d'âge les plus productives, entre 40 et 55 ans, en médecine de famille. La proportion des médecins âgés de 60 ans ou plus s'élevait à 23 % en 2020-2021.

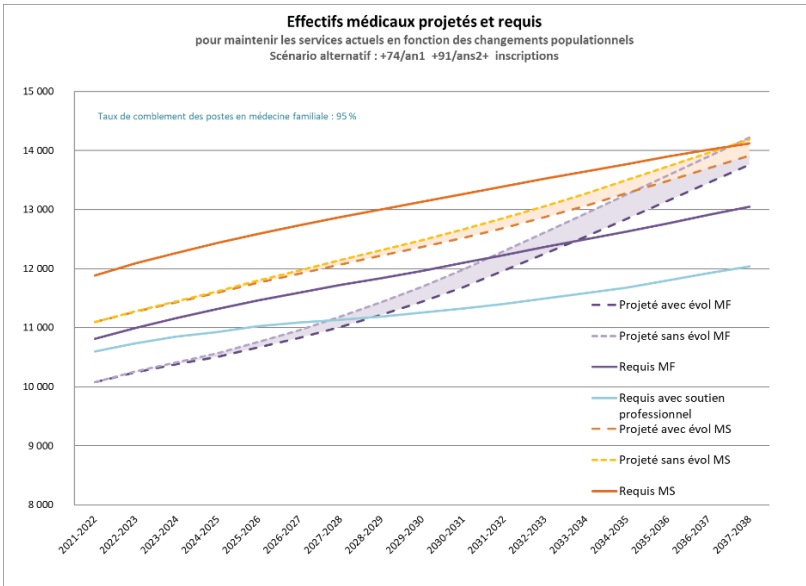
Figure 1 – Répartition démographique des effectifs médicaux au Québec de 2010 à 2020



De plus, le modèle projette qu'environ 2 800 nouveaux médecins seront nécessaires pour compenser l'accroissement et le vieillissement de la population au cours des 10 prochaines années. En effet, les données de l'ISQ indiquent que la population augmentera de 430 000 habitants d'ici 2033.

Le modèle de projection estime à près de 6 200 le nombre de départs (ex. : retraite) au sein de l'effectif médical entre 2023 et 2033. Les analyses démontrent une évolution de l'attrition médicale au cours des dix dernières années et la mise à jour du modèle a permis de modéliser l'impact de l'évolution de l'attrition des médecins sur les prochaines années. Ainsi, le modèle démontre un écart de près de 500 médecins en 2033 entre une situation où l'évolution de l'attrition observée dans les dernières années se poursuit dans les prochaines années (médecins quittant la profession à un âge de plus en plus précoce) et une situation où le taux d'attrition cesse d'évoluer et demeure identique dans les dix prochaines années.

Figure 2 – Modèle de projection avec et sans évolution de l'attrition en tenant compte de l'apport des autres professionnels de la santé a té modéliser (ligne bleue)



Le modèle de projection sera mis à jour annuellement et les capacités de formation des facultés de médecine seront évaluées périodiquement afin d'assurer le bon nombre d'inscriptions au doctorat pour répondre aux besoins d'effectifs médicaux du Québec.

En plus des résultats du modèle de projection et des capacités d'accueil des facultés de médecine, la proposition d'accélérer l'augmentation des nouvelles inscriptions jusqu'en 2024 tient compte de plusieurs autres facteurs : la réorganisation du RSSS, l'agrandissement et la construction prévue de nouvelles installations (ex. : complexe hospitalier situé sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, futur hôpital Vaudreuil-Soulanges), la productivité des effectifs médicaux, la contribution des autres professionnels de la santé et des services sociaux, le nouveau campus délocalisé de l'Université McGill à Gatineau qui a ouvert en 2020 et l'ouverture des campus délocalisés de l'Université Laval à Lévis et Rimouski, ainsi que celui de l'Université de Sherbrooke à Longueuil en 2022.

Comme c'était le cas au cours des dernières années, les universités devront remplacer toutes les personnes du contingent régulier qui abandonneront de façon définitive leur formation doctorale en médecine au Québec. Les remplacements peuvent être gérés collectivement par les universités et être effectués au cours des trois années de la politique triennale doctorale. Les dossiers d'inscription des diplômés hors du Canada et des États-Unis doivent être examinés en priorité afin d'effectuer les remplacements.

4.2 Contingents particuliers

Le projet de politique doctorale propose 36 (-5 par rapport à l'année 2022-2023) nouvelles inscriptions dans les contingents particuliers du doctorat en médecine pour 2023-2024, 2024-2025 et en 2025-2026 : 6 (-5) pour les personnes admises en vertu de l'entente avec le Nouveau-Brunswick, 6 (+0) pour les personnes de nationalité étrangère avec permis de séjour pour études, 4 (+0) pour les personnes citoyennes canadiennes ou résidentes du Canada qui ne sont pas résidentes du Québec, 4 (+0) pour les étudiants en médecine dentaire souhaitant poursuivre leur formation en chirurgie buccale et maxillo-faciale, 8 (+0) pour les membres des Premières Nations et Inuit, 4 (+0) pour les membres des Forces armées canadiennes et 4 (+0) DHCEU supplémentaires pourront être admis à l'externat. La diminution de cinq postes résulte du transfert de quatre postes du contingent particulier du Nouveau-Brunswick du campus principal de l'Université de Sherbrooke au campus de Moncton. Pour le cinquième poste, il s'agit d'un poste qui n'a pas été comblé par Terre-Neuve au cours des dernières années.

La mesure exceptionnelle permettant un contingent de 4 DHCEU admis à l'externat, sous réserve de candidatures répondant aux normes d'admission respectives des facultés de médecine québécoises concernées et dans le respect de leurs pratiques et politiques introduites en 2021-2022, reconduite pour l'année 2022-2023 est maintenant pérennisée pour les trois prochaines années. Finalement, il faut noter qu'en vertu d'une règle particulière permettant de reporter aux trois années suivantes les postes non comblés ou abandonnés du contingent des membres des Premières Nations et Inuits, 11 places seront disponibles pour ce contingent particulier en 2023.

En sus de ces 36 inscriptions autorisées pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, 32 (+8) étudiants du Nouveau-Brunswick sont autorisés à être admis chaque année en médecine au campus de Moncton dans le cadre de la délocalisation du programme de formation médicale de l'Université de Sherbrooke en Acadie. Ces 32 places sont réservées à des ressortissants du Nouveau-Brunswick (28), de la Nouvelle-Écosse (3) et de l'Île-du-Prince-Édouard (1).

Le Tableau 1 présente les paramètres quantitatifs de la politique doctorale, c'est-à-dire le nombre de nouvelles inscriptions autorisées dans les différents contingents.

Tableau 1 – Nombre de nouvelles inscriptions autorisées, par contingent, pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026

Contingents visés	2023	2024	2025
Contingent régulier des Québécoises et Québécois ³	1 043	1 134	1 134
Personnes admises en vertu de l'entente avec le Nouveau-Brunswick	6	6	6
Personnes de nationalité étrangère avec permis de séjour pour études ⁴	6	6	6
Personnes citoyennes canadiennes ou résidentes permanentes du Canada qui ne sont pas résidentes du Québec ⁴	4	4	4
Étudiants en médecine dentaire souhaitant poursuivre leurs études supérieures en chirurgie buccale et maxillo-faciale ⁴	4	4	4
Membres des Premières Nations et Inuits ⁵	8	8	8
Membres des Forces armées canadiennes ⁶	4	4	4
Diplômés hors Canada et États-Unis (DHCEU) ⁷	4	4	4
Total	1 079	1 170	1 170

4.3 Recrutement de médecins exerçant sous permis restrictif

Les « médecins sélectionnés professeurs » détiennent un diplôme de docteur en médecine délivré par un établissement d'enseignement supérieur situé à l'extérieur du Canada et sont recrutés par les facultés de médecine pour combler des besoins exceptionnels dans les domaines de l'enseignement, de la recherche ou de l'évaluation des technologies dans un établissement de santé universitaire. Le projet de politique doctorale maintient un quota de 0 « médecin sélectionné professeur » pouvant être recruté annuellement pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026. Tout projet exceptionnel de recrutement ou de remplacement devra donc être préautorisé.

Les « médecins sélectionnés cliniciens » détiennent un diplôme de docteur en médecine délivré par un établissement d'enseignement supérieur situé à l'extérieur du Canada.

³ Un minimum de 48 nouvelles inscriptions doit être maintenu annuellement au campus délocalisé de l'Université de Montréal à Trois-Rivières et 32 au campus délocalisé de l'Université de Sherbrooke à Saguenay, ainsi qu'un minimum de 24 nouvelles inscriptions au campus délocalisé de l'Université McGill à Gatineau. À compter de 2023-2024, il est prévu un minimum de 18 nouvelles inscriptions au campus délocalisé de l'Université Laval à Rimouski et 24 nouvelles inscriptions au campus délocalisé de l'Université Laval à Lévis ainsi que 24 nouvelles inscriptions au campus délocalisé de l'Université Sherbrooke à Longueuil. Aussi, parmi les places du contingent régulier, un maximum de 10 places peut être offert à des étudiants provenant des autres provinces ou territoires canadiens qui satisfont de façon équivalente aux critères d'admission auxquels sont assujettis les étudiants du contingent régulier du doctorat.

⁴ Le nombre d'inscriptions autorisées est de 14 au total pour les personnes de nationalité étrangère avec permis de séjour pour études, les personnes citoyennes canadiennes ou résidentes permanentes du Canada qui ne sont pas résidentes du Québec et les étudiants en médecine dentaire souhaitant poursuivre leur formation en chirurgie buccale et maxillo-faciale. Le nombre de places inutilisées dans l'un de ces trois contingents peut être transféré à l'un des deux autres.

⁵ Ces places sont réservées à des membres des Premières Nations et des Inuit inscrits au sens de la Loi sur les Indiens (L.R.C. (1985), chapitre I-5) ou au registre des bénéficiaires Inuit, membres d'une nation autochtone établie sur le territoire du Québec recommandés par des représentants de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador ou des Inuit. Toute place non comblée dans ce contingent au cours d'une année pourra être comblée dans les trois années subséquentes, si la qualité des candidatures le justifie. Compte tenu du report de place, il sera possible d'admettre 11 étudiants en 2023 dans cette cohorte.

⁶ Ces places sont subventionnées par les Forces armées canadiennes et non par le gouvernement du Québec. Ces places sont réservées à des Québécoises et des Québécois francophones et à des personnes canadiennes francophones provenant d'autres provinces ou territoires, membres des Forces armées canadiennes, sélectionnés par cette organisation et répondant aux critères d'admission réguliers des universités.

⁷ Un contingent de 4 DHCEU supplémentaires pourra être admis à l'externat dans le contingent particulier.

Ils sont recrutés pour répondre à des besoins cliniques dans les régions non universitaires ayant d'importants besoins d'effectifs médicaux. Le recrutement des «médecins sélectionnés cliniciens» n'est pas limité par un quota pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026. Il demeure fortement recommandé que les demandeurs de permis restrictif admissibles à l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications professionnelles des médecins, conclu en vertu de l'Entente Québec-France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, soient préalablement parrainés par un établissement exploitant un centre hospitalier. Les parrainages peuvent être organisés par le MSSS par Recrutement Santé Québec. Ces recrutements doivent respecter les plans d'effectifs médicaux.

4.4 Les règles de gestion

Aucun changement significatif n'est proposé aux dispositions des règles de gestion de la politique.

5- Autres options

Il existe deux scénarios possibles à la solution précédemment exposée concernant le nombre d'inscriptions en médecine : le statu quo ou une diminution.

Le modèle de projection actualisé en 2019 et mis à jour annuellement depuis nous démontre que, sans les augmentations proposées pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, certaines problématiques seront rencontrées. D'une part, il sera difficile de compenser l'attrition des effectifs de même que l'accroissement et le vieillissement de la population, et, d'autre part, il sera ardu de bonifier l'offre de services actuelle.

Un statu quo à 969 inscriptions dans le contingent régulier ne permettrait pas de faciliter l'accès à un médecin de famille et de diminuer les listes d'attente en médecine spécialisée. Il y aurait donc un risque d'aggraver la pénurie d'effectifs médicaux à moyen et long termes. L'option d'une diminution des inscriptions aurait un impact encore plus préoccupant sur les effectifs médicaux. Par ailleurs, la solution proposée fait usage des capacités maximales des facultés de médecine pour les prochaines années. En atteignant les 1 134 admissions en 2024, les admissions en médecine dans le contingent régulier seront accrues de 37 % en cinq ans. En tenant compte de l'effet cumulatif des augmentations effectuée en 2022 et celle prévue d'ici 2026, cela représentera 839 admissions de plus au doctorat en médecine, pour un total de 1 420 admissions de plus entre 2019 et 2026.

6- Évaluation intégrée des incidences

La solution proposée favorise la formation d'effectifs médicaux en quantité suffisante pour répondre aux besoins futurs de la population québécoise. Elle permettra non seulement de compenser l'attrition des effectifs ainsi que l'accroissement et le vieillissement de la population, mais d'augmenter les services offerts à la population afin d'améliorer l'accès à la première ligne et diminuer les délais pour les consultations en 2^e et 3^e lignes. La

solution proposée est réalisable grâce à l'ouverture des campus délocalisés à Gatineau, à Lévis, à Rimouski et à Longueuil.

Les augmentations du nombre de nouvelles inscriptions proposées exerceront une pression considérable sur les facultés de médecine, en plus de la hausse des inscriptions consenties depuis 2020-2021, car cette augmentation ne doit pas se faire aux dépens de la qualité de la formation. Malgré l'ouverture des campus satellites, les espaces dédiés à la formation préclinique seront insuffisants pour accueillir les prochaines augmentations. De plus, des travaux sont en cours avec les universités concernées afin de répondre rapidement aux enjeux immobiliers. À court terme, l'augmentation des admissions en médecine nécessitera de mobiliser un nombre considérable de médecins pour des activités d'enseignement et de supervision.

Au-delà des enjeux financiers qui seront abordés plus loin dans le mémoire, le développement d'une culture d'enseignement dans des milieux cliniques actuellement peu sollicités par les facultés de médecine nécessitera une implication de multiples acteurs. Il faut aussi être conscients que cela pourra avoir un impact sur l'activité médicale en clinique et la disponibilité des médecins pour la formation d'autres professionnels de la santé.

Afin d'assurer la formation des externes en médecine et des résidents en médecine familiale un effort considérable est consenti afin d'accroître la capacité de formation en première ligne en agrandissant ou en ouvrant de nouveaux groupes de médecine de famille universitaire (GMF-U). Ce sont 17 projets pour un total de 33 M\$ ont déjà été autorisés et 20 autres projets qui sont en cours d'évaluation pour un montant évalué à 41,7 M\$. Ces projets ont pour objectif d'augmenter les capacités d'accueil de façon proportionnelle à la croissance des cohortes d'étudiants jusqu'en 2027. Les travaux se poursuivront afin de planifier les autres vagues d'augmentation d'externes et de résidents qui devraient croître jusqu'en 2030. De nouvelles inscriptions au doctorat impliquent une augmentation du nombre d'externes et ultimement de résidents. Or, l'augmentation des capacités d'accueil à l'externat et à la résidence est un défi pour plusieurs milieux de stage déjà saturés, notamment les GMF-U.

La solution proposée a aussi des incidences potentielles sur la répartition des effectifs médicaux dans les régions du Québec. Comme les établissements de santé et de services sociaux situés dans les régions universitaires sont près de la saturation, il est essentiel de mettre à contribution les hôpitaux régionaux, tant pour la formation clinique à l'externat que pour la résidence afin d'être en cohérence avec les augmentations proposées. Cela permettra de répondre à la nécessité de mieux préparer les futurs médecins à la pratique en régions non universitaires. Une étude réalisée au Canada indique que les étudiants de ces campus délocalisés sont trois à cinq fois plus susceptibles de choisir une pratique de médecine de famille en milieu rural que les étudiants du campus principal (Lovato *et al.* CMAJ 2019).

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Le MES et le MSSS se sont concertés pour la réalisation de ce mémoire conjoint. Les membres de la Table de concertation, incluant le MIFI, ont été consultés lors de

l'élaboration de cette politique doctorale. Les doyens des facultés de médecine du Québec ont aussi été consultés. Les augmentations importantes prévues en 2024 consenties par les facultés de médecine du Québec sont conditionnelles à un soutien supplémentaire afin de maintenir la qualité de la formation, ce qui pourrait inclure l'ajout de ressources humaines et matérielles, dont des locaux.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

8.1 Suivi de la politique doctorale

La présente politique doctorale, lorsqu'autorisée par le gouvernement, sera transmise aux facultés de médecine, qui accorderont ensuite le nombre de nouvelles inscriptions aux étudiants en fonction de leur processus d'admission respectif. Lors de la transmission de la politique aux universités, le MES en précise les règles de gestion, notamment en ce qui concerne la production des statistiques sur les inscriptions et les dispositions particulières en cas de dérogation quant aux cibles fixées.

Le MES a la responsabilité de s'assurer que les universités respectent la politique gouvernementale concernant les inscriptions en médecine. Un tableau détaillé sur les inscriptions au doctorat de 1^{er} cycle en médecine en 2022-2023 est présenté à l'Annexe 4. Ces données ont été obtenues lors d'une collecte de données effectuée par le MES auprès des universités.

Le MSSS assume la responsabilité de la gestion des contrats d'engagement pour les étudiants de l'extérieur du Québec ainsi que le suivi des «médecins sélectionnés professeurs».

9- Implications financières

9.1 Implications financières pour le MES

En 2023-2024, sur le plan financier, en excluant les quatre places pour les membres des Forces armées canadiennes qui ne sont pas financées par le MES, les mesures proposées dans ce mémoire découlant de l'acceptation d'une cohorte de 1 075 nouveaux étudiants au doctorat en médecine ont des impacts pour les universités et les milieux cliniques accueillant des externes et des médecins résidents en stage.

L'incidence financière liée à l'augmentation de 69 nouvelles inscriptions est de 2,8 M\$, sur un financement global de la nouvelle cohorte de 1 075 étudiants de l'ordre de 43,0 M\$. À titre indicatif, en 2022-2023, le nombre total d'étudiants en médecine était de 4 004 et représente un financement total estimé à 160,3 M\$. Au terme de la politique triennale doctorale, l'augmentation de 165 inscriptions pourrait représenter une incidence financière annuelle de 6,6 M\$ par cohorte. Lorsque ces 165 étudiants complèteront les quatre années du doctorat en médecine, l'incidence financière sera de 26,4 M\$. La subvention afférente au financement des clientèles qui sera versée aux universités a été évaluée avec les paramètres budgétaires de l'année 2022-2023 après réinvestissement en enseignement supérieur, soit 40 045 \$ pour un étudiant admis au programme de doctorat en médecine.

Par ailleurs, le MES accorde une majoration de la norme pour calculer les subventions relatives à l'enseignement d'un pourcentage équivalent à 30 % pour l'Université de Sherbrooke, 18 % pour l'Université de Montréal, et ce, pour les étudiants fréquentant les sites de Saguenay et de Trois-Rivières. À l'Université McGill, la majoration correspond à 33 % à partir de 2022-2023 pour les étudiants fréquentant le programme de médecine à Gatineau.

Les montants mis à jour pour l'année 2022-2023 étaient respectivement de 1,36 M\$ pour l'Université de Sherbrooke, 904,4 k\$ pour l'Université de Montréal et 227,7 k\$ pour l'Université McGill. Une bonification de 1,1 M\$ pour 2022-2023 est accordée à l'Université McGill pour le programme de doctorat en médecine à Gatineau et un montant de 2,17 M\$ est accordé à l'Université Laval en 2022-2023 pour le développement du projet de doctorat en médecine en Chaudière-Appalaches et au Bas-Saint-Laurent.

De plus, le MES accorde un financement de 23,8 M\$ en 2022-2023 pour couvrir les frais directs de soutien à l'enseignement liés à la présence d'externes et de résidents inscrits aux programmes de médecine et de médecine dentaire dans les établissements de santé et de services sociaux. Une bonification de 10,8 M\$ a été allouée en 2020-2021 aux universités afin de leur permettre de verser ce montant au cours des années universitaires 2021-2022 à 2023-2024 pour le soutien à l'enseignement médical. Une aide financière non récurrente de 5,1 M\$ a été octroyée en 2020-2021 aux quatre universités ayant un programme de médecine, afin de les soutenir financièrement et d'accélérer la préparation nécessaire à la formation du contingent supplémentaire en médecine décrétée par le gouvernement pour les années universitaires 2021-2022 à 2023-2024. Enfin, toujours en 2020-2021, une aide financière non récurrente de 14,1 M\$ a été octroyée aux quatre universités ayant un programme de médecine pour accélérer la mise en place d'une nouvelle approche par compétence au sein des programmes de résidence en médecine afin de répondre aux exigences du Collège royal des médecins et des chirurgiens du Canada pour les années universitaires 2021-2022 à 2023-2024.

9.2 Implications financières pour le MSSS

À court terme, l'augmentation des inscriptions au doctorat n'a pas d'incidence financière immédiate pour le MSSS. À moyen terme, un financement supplémentaire sera nécessaire lorsque les étudiants seront en formation dans les établissements de santé et de services sociaux, c'est-à-dire lors de l'externat (deux dernières années du doctorat en médecine) et ensuite lors de la résidence.

Le Programme d'accueil en milieu clinique (PAMC) et le Programme de formation médicale décentralisée (PFMD) visent à soutenir les établissements de santé et de services sociaux pour la formation des externes et des résidents avec des budgets respectifs de 2,7 M\$ et de 4,85 M\$ en 2023-2024. Ces budgets pourraient être augmentés proportionnellement à l'augmentation des cohortes. L'augmentation proposée de 37 % des admissions en médecine sur six ans (2020 à 2026) va éventuellement faire augmenter le nombre d'externes et de résidents en médecine dans les milieux cliniques. L'effet cumulatif va se poursuivre pendant 15 ans, soit dix ans après la dernière augmentation étant donné la durée de formation en médecine spécialisée. Une augmentation proportionnelle du PAMC et du PFMD d'environ 2,5 à 3 M\$ respectivement pour chacun.

À moyen et long termes, une augmentation des inscriptions pourrait aussi avoir des implications financières sur la rémunération des résidents. Selon les prévisions du MSSS, en supposant l'absence d'augmentation paramétrique, la masse salariale des résidents pour l'année 2023-2024 était estimée à 292 M\$. L'augmentation du nombre d'inscriptions à partir de 2023-2024 aurait des incidences estimées de 4,7 M\$ pour 2027-2028 sur la masse salariale des résidents et de 15,6 M\$ pour 2028-2029. Ces coûts seront appelés à augmenter graduellement jusqu'en 2033-2034, soit la première année où chaque niveau de résidence sera affecté par la hausse des 304 nouvelles inscriptions prévues au terme de six ans (entre 2019 et 2025).

Une augmentation des externes et des résidents en médecine de famille pourrait nécessiter des investissements en termes de ressources et de locaux dans les milieux de formation en première ligne. De plus, un octroi supplémentaire de postes aux plans régionaux d'effectifs médicaux réservés aux GMF-U sera probablement nécessaire pour compenser l'augmentation des externes et des résidents en première ligne.

10- Analyse comparative

La planification des effectifs médicaux est une préoccupation pour la plupart des gouvernements provinciaux et pour le gouvernement fédéral. À l'échelle canadienne, le Comité consultatif sur la planification des effectifs médicaux (CCPEM), qui relève du Comité Fédéral-Provincial-Territorial (FPT) sur les effectifs en santé, vise à favoriser une collaboration pancanadienne en matière de planification d'effectifs médicaux et à soutenir la prise de décisions des gouvernements provinciaux. Le MSSS, qui assiste aux rencontres de ce comité, est en mesure d'échanger avec les autres provinces et de se tenir à jour sur les meilleures pratiques en matière de planification d'effectifs médicaux.

La crainte d'une pénurie de médecins se fait sentir à travers le Canada. Les facultés de médecine des autres provinces ont toutefois peu de marge de manœuvre pour augmenter les admissions en médecine en raison du nombre limité de postes de résidence (B. Owens, *CMAJ News*, 2018). Au Québec, les mécanismes mis en place permettent au gouvernement de déterminer le nombre de postes de résidence afin qu'il soit proportionnel au nombre de finissants.

En excluant les provinces maritimes, le Québec est la province canadienne qui autorise le plus grand nombre de nouvelles inscriptions au doctorat en médecine par rapport à la taille de sa population, avec une moyenne de 10,7 étudiants par 100 000 habitants par année au cours des cinq dernières années, comparativement à 6,8 en Ontario, 7,5 en Alberta et 5,8 en Colombie-Britannique. Toutefois, les autres provinces peuvent compter sur un apport plus significatif de médecins formés à l'étranger, alors que ceux-ci constituent 26,2 % des effectifs médicaux dans le reste du Canada, comparativement à 8,6 % au Québec (ICIS, « Les médecins au Canada, 2021 »). Le Québec doit aussi tenir compte d'un solde migratoire négatif moyen de 58 postes au moment de l'entrée en résidence au cours des cinq dernières années, s'expliquant par un nombre beaucoup plus grand d'étudiants ayant complété leur cours de médecine au Québec qui sont admis dans un programme de résidence à l'extérieur du Québec que l'inverse.

Tableau 2 – Comparaison interprovinciale de toutes les nouvelles inscriptions* dans les programmes de doctorat en médecine, 2005-2006 à 2020-2021

Province**	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2107	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Québec	819	821	851	835	887	905	905	903	909	910	899	888	888	869	949
Terre-Neuve	60	60	64	64	64	64	64	80	80	80	80	80	80	80	81
N.-É.	92	94	102	102	109	112	111	110	109	110	109	109	108	115	126
Ontario	813	843	868	889	955	962	967	963	964	964	961	961	970	985	979
Manitoba	101	100	110	110	110	110	110	110	109	110	110	110	110	110	110
Saskatchewan	59	68	84	84	84	84	100	99	100	100	100	100	101	100	100
Alberta	273	294	303	363	335	340	337	319	320	320	322	322	322	322	326
C.-B.	223	256	256	255	256	288	287	288	288	288	288	288	301	295	290

*Le nombre d'inscriptions inclut le remplacement des attritions prévu à l'article 1.G de la Politique.
**Sources : - Les données du Québec proviennent d'une collecte effectuée auprès des universités par le MES.
- Les données des autres provinces proviennent de l'Association des facultés de médecine du Canada, « Statistiques relatives à l'enseignement médical au Canada » (numéro 42 ; 2020).

Comme d'autres provinces, le Québec a mis en place des campus délocalisés qui permettent de former des étudiants à l'extérieur des régions universitaires. En 2022, les campus délocalisés de l'Université Laval à Lévis et à Rimouski ainsi qu'un campus délocalisé de l'Université de Sherbrooke à Longueuil permettent l'accueil de cohortes supplémentaires d'étudiants en médecine.

L'Ontario et la Colombie-Britannique privilégient également la formation des médecins hors des grands centres urbains et ont développé des facultés de médecine en région. C'est aussi le cas aux États-Unis, où 53 campus régionaux de faculté de médecine étaient répertoriés en 2017-2018, selon l'Association des collèges médicaux américains.

Le ministre de la Santé,

CHRISTIAN DUBÉ

La ministre de l'Enseignement supérieur,

PASCALE DÉRY

DE : MONSIEUR CHRISTIAN DUBÉ
Ministre de la Santé

Le 27 septembre 2023

MADAME PASCALE DÉRY
Ministre de l'Enseignement supérieur

TITRE : Modalités de détermination du nombre de postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale 2024-2025

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Le présent mémoire précise les modalités de détermination du nombre de postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale 2024-2025 (ci-après « modalités »). L'article 503 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) permet au gouvernement de déterminer chaque année le nombre de postes de résidents en médecine disponibles dans les différents programmes de formation médicale postdoctorale. Le nombre total de postes d'entrée réguliers est tributaire des décisions gouvernementales prises antérieurement quant au nombre d'admissions autorisées dans les programmes de formation doctorale en médecine sachant que celui-ci dure de quatre à cinq ans, selon la faculté et la provenance de l'étudiant (cégep ou université).

Comme par les années passées, les membres de la Table de concertation permanente sur la planification de l'effectif médical au Québec (ci-après « Table de concertation », dont les membres sont listés à la section 7 et à l'annexe 1) ont été consultés lors de l'élaboration des modalités.

2- Raison d'être de l'intervention

Les besoins de la population québécoise en matière de services de santé sont en croissance, notamment en raison de l'accroissement et du vieillissement de la population, ainsi que la prévalence élevée des maladies chroniques. En effet, selon l'Institut de la statistique du Québec, la population devrait passer de 8,7 millions d'habitants en 2023 à 9,1 millions d'habitants en 2030¹. D'ici 2031, la population de 20 à 64 ans devrait diminuer, alors que celle de moins de 20 ans et celle de 65 ans et plus devraient s'accroître. De plus, selon l'Institut national de santé publique du Québec, environ 20 % des adultes et 50 % des aînés vivent avec au moins deux maladies chroniques².

Afin de maintenir un niveau adéquat d'accès aux services de santé, une planification judicieuse des effectifs médicaux est essentielle. Dans ce contexte, la détermination du

¹ Institut de la statistique du Québec (2023). Le bilan démographique du Québec. Québec, ISQ : 113.
² INSPQ (2019). La prévalence de la multimorbidité au Québec : portrait pour l'année 2016-2017, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) : 1-12.

nombre de postes de résidents en médecine et leur répartition entre les différentes spécialités comptent parmi les étapes importantes pour s'assurer de former suffisamment de médecins. Il est donc nécessaire de prévoir des besoins à moyen et à long terme, considérant que les programmes de résidence s'échelonnent sur une période de deux à six ans. Parallèlement, la détermination du nombre de postes de résidents permet aussi de limiter le risque de chômage médical et de contrôler les coûts associés à la formation médicale. Une absence d'intervention gouvernementale risquerait de mener à une pénurie de médecins ou à des surplus dans certaines spécialités.

3- Objectifs poursuivis

Les présentes modalités font partie d'une démarche gouvernementale de planification des effectifs médicaux qui vise à déployer une offre de services médicaux permettant de répondre aux besoins de la population québécoise.

Les objectifs des présentes modalités sont de :

- favoriser une répartition satisfaisante de l'effectif médical entre les médecins de famille et les autres spécialités de la médecine présentes au Québec au regard des besoins prioritaires;
- cibler des disciplines nécessitant un recrutement prioritaire, notamment la médecine de famille;
- permettre l'utilisation d'une partie des capacités d'accueil des facultés de médecine québécoises pour admettre des candidates et des candidats canadiens et étrangers, contribuant ainsi au rayonnement des universités hors de nos frontières, à l'émulation des étudiants et à la diffusion des connaissances scientifiques.

À terme, une telle démarche aura comme effet de répondre équitablement aux besoins de la population et d'éviter les pénuries de main-d'œuvre ou, à l'inverse, un surplus de médecins dans certaines spécialités, ce qui pourrait se traduire par un chômage médical ou des pratiques cliniques non pertinentes.

4- Proposition

Avis de la Table de concertation

La Table de concertation a été consultée pour l'élaboration du projet de modalités. Dans son avis présenté à l'Annexe 1, elle émet dix recommandations :

- établir à 969 le nombre de nouveaux postes en résidence en 2024-2025 pour le contingent régulier;
- établir le nombre de postes de résidence pour la médecine de famille à 532 et celui pour les autres spécialités de la médecine à 437 dans le contingent régulier;
- autoriser les facultés de médecine à mettre en réserve un maximum de 10 postes de résidence en médecine de famille pour permettre d'éventuels changements de programme et favoriser des admissions dans le contingent particulier en médecine de famille;

- considérer l'ensemble des spécialités comme prioritaire, excepté la chirurgie générale, l'endocrinologie, l'orthopédie et la rhumatologie afin d'inciter les résidents des autres provinces à considérer le Québec dans leur plan de carrière dans l'ensemble des spécialités où nous ne prévoyons pas être en mesure de répondre à l'ensemble des besoins de la population dans les prochaines années incluant la médecine de famille;
- établir le nombre de postes d'entrée en résidence pour chacun des programmes à partir de critères déterminés;
- permettre la rémunération de résidents susceptibles de combler les besoins prioritaires de la société québécoise dans le contingent particulier;
- reconduire la recommandation autorisant un maximum de 4 postes d'entrée en résidence en médecine spécialisée pour des médecins qui s'engageront à pratiquer au Nouveau-Brunswick et un maximum de 10 postes d'entrée en résidence pour des candidats sélectionnés par les Forces armées canadiennes;
- permettre les poursuites de formations en tenant compte des besoins de la population du Québec;
- utiliser les capacités d'accueil excédentaires des facultés de médecine du Québec pour l'admission de moniteurs;
- fixer au 8 décembre 2023 l'adoption par le Conseil des ministres des modalités de détermination du nombre de postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale pour 2024-2025.

Solution proposée

Il est proposé de retenir les ajustements aux modalités recommandés par les membres de la Table de concertation. Le projet de décret concernant la détermination du nombre de postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale pour 2024-2025 est joint au présent mémoire et le texte complet des modalités est joint au projet de décret.

4.1 Contingent régulier

Le contingent régulier permet aux personnes diplômées d'une faculté de médecine québécoise d'obtenir un poste en résidence dans le respect des critères d'admissibilité des facultés de médecine du Québec. Les résidents du contingent régulier sont admis au moyen du Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS) et sont rémunérés par le Québec. Ce contingent inclut également les personnes détentrices d'un diplôme de docteur en médecine émis par une faculté de médecine canadienne située hors du Québec ou Américaine (DHCEU).

Exceptionnellement, les résidents inscrits à l'Université de Sherbrooke qui effectuent leur résidence au Nouveau-Brunswick sont inclus dans le contingent régulier, même s'ils ne sont pas rémunérés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et s'ils ne sont pas détenteurs d'une carte de stage délivrée par le Collège des médecins du Québec.

4.1.1 Détermination du nombre de postes

Le nombre de postes à offrir en résidence en 2024-2025 est calculé selon une estimation de 949 nouveaux diplômés en médecine du Québec. Il s'agit d'une augmentation de 28 finissants par rapport à l'année 2023-2024. Cette croissance est liée aux augmentations d'admission au doctorat en médecine débutées en 2020. Ce nombre de 949 est ensuite ajusté pour tenir compte de différents paramètres, notamment les finissants du reste du Canada, les médecins DHCEU et les finissants des années antérieures susceptibles d'être admis. Sont également pris en compte des finissants québécois susceptibles d'être admis dans une université d'une autre province et de l'attrition des finissants qui ne participent pas au jumelage qui se retirent en cours de processus ou demeurent non jumelés à la fin du processus. Pour chacune des variables considérées, nous tenons compte des valeurs des dix dernières années. Les résultats particuliers du jumelage CaRMS de 2023, où un nombre anormalement élevé de finissants des quatre facultés de médecine québécoises n'a pas participé au jumelage, s'est retiré en cours de processus ou est demeuré non jumelé après avoir participé à tout le processus (92 en 2023 comparativement à 64 en 2022), ont aussi été considérés. C'est ainsi qu'est déterminé le nombre de postes qui seraient comblés dans une année moyenne. Par la suite, une marge de manœuvre est accordée afin de s'assurer que l'ensemble des candidats qui répondent aux critères de qualité des facultés de médecine et qui souhaitent entreprendre leur résidence au Québec puissent le faire. Ce faisant, à moins d'une année exceptionnelle, il est accepté qu'un certain nombre de postes soient non comblés à la fin du processus. Puisque, proportionnellement, beaucoup plus de postes sont affichés en médecine de famille que dans n'importe quelle autre spécialité (à un ratio qui peut aller à plus de 1 : 200), il est attendu que les postes non comblés vont se retrouver principalement en médecine de famille.

Ayant constaté que l'importance de la marge de manœuvre explique une grande partie de l'accroissement des postes non comblés depuis trois ans, nous avons profité de l'augmentation du nombre de finissants prévus l'an prochain et du retour attendu d'un plus grand nombre de finissants de cette année pour la diminuer. La recommandation de diminuer la marge de manœuvre devrait permettre à elle seule de réduire de 35 le nombre de places non comblées en médecine de famille.

4.1.2 Répartition des postes entre la médecine de famille et les autres spécialités

Le nombre de postes en résidence autorisés en 2024-2025 pour la médecine de famille est de 532 (+8) et celui pour les autres spécialités est de 437 (+7). Il s'agit d'un ratio de répartition des postes de résidence de 54,9 %/45,1 % entre les programmes de médecine de famille et ceux des autres spécialités. Le nombre de postes en médecine familiale correspond à la capacité maximale d'accueil des facultés de médecine en 2024-2025.

Chaque année, des résidents poursuivant une formation dans une des nombreuses spécialités médicales demandent un changement de programme vers la médecine de famille. Aussi, il est important de favoriser les admissions dans le contingent particulier en médecine de famille. Ces éléments sont pris en compte dans la détermination du nombre de postes à offrir et contribuent directement à l'atteinte de l'objectif de former 55 % de médecins de famille. Les facultés de médecine pourront conserver un maximum de dix postes de médecine de famille comptabilisés à cette fin. Lors du processus de jumelage, chacune des facultés décidera de la pertinence d'annoncer la proportion de ces postes qui lui est accordée ou de les garder en réserve. Le nombre de postes offerts

en médecine de famille en vue de l'admission en résidence en 2024 au CaRMS d'entrée en résidence en médecine familiale (R1) se situera donc entre 522 et 532.

En 2023-2024, 524 postes étaient autorisés pour la médecine de famille et de 430 pour les autres spécialités, soit un ratio de 54,9 %/45,1 %. Ce sont 446 postes qui ont été comblés en médecine de famille dans le contingent régulier auxquels s'ajoutent une place comblée dans le contingent particulier et six places dans le contingent des Forces armées canadiennes. Il faut aussi souligner qu'une dizaine de places supplémentaires seront comblées par des changements de programme de spécialités autres vers la médecine de famille et pour favoriser des admissions dans le contingent particulier en médecine de famille. Dans les autres spécialités, 430 sur 430 postes ont été comblés. La Table de concertation reconduit la position adoptée en 2016, soit viser un ratio 55/45 dans la répartition des postes entre la médecine de famille et les autres spécialités.

4.1.3 Répartition des postes entre les différents programmes des autres spécialités que la médecine de famille

Le nombre de postes d'entrée en résidence de chacun des programmes des autres spécialités que la médecine de famille a été calculé à l'aide d'un outil de projection des attritions de médecins, des arrivées de nouveaux médecins, des postes vacants aux Plans d'effectifs médicaux (PEM), des demandes de postes par les établissements de santé et de services sociaux et des besoins croissants de la population. Pour la chirurgie cardiaque, la chirurgie générale et la psychiatrie, les recommandations tiennent compte d'une analyse plus poussée de l'activité médicale en fonction de la croissance, de l'âge et du sexe de l'effectif médical et de l'évaluation des services non rendus validée avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ). De plus, la répartition des postes tient compte des priorités ministérielles, des capacités d'accueil des programmes et de la réalité particulière de certaines spécialités. Le nombre de postes d'entrée pour chacun des programmes est présenté au Tableau 2 des modalités jointes au projet de décret.

4.2 Contingent particulier

Ce sont 46 postes qui sont autorisés dans ce contingent en 2024-2025, et ce, dans les programmes ciblés des priorités de recrutement prévues, dont 23 postes en médecine de famille et 23 postes dans les autres spécialités, incluant un maximum de quatre postes dans des programmes non prioritaires. Un maximum de 15 des 23 postes en médecine de famille qui demeureraient non utilisés pourront être transférés au quota des postes des autres spécialités de la médecine. Le nombre est basé sur les données des dernières années. L'augmentation du nombre de postes pour les autres spécialités prioritaires permettra d'attirer au Québec des médecins ayant débuté leur résidence dans une autre province, qui sont intéressés de compléter leur formation au Québec. Il est anticipé que plusieurs de ces médecins choisiront de s'installer au Québec à la fin de leurs études et viendront ainsi compenser la pénurie de médecins dans plusieurs spécialités.

4.3 Reconduction de la décision de permettre l'ajout d'un contingent en médecine spécialisée pour le Nouveau-Brunswick

Les dispositions des modalités précédentes sont maintenues afin de répondre aux besoins spécifiques de formation en médecine spécialisée du Nouveau-Brunswick. Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a conclu une entente soutenant la formation de médecins à raison de quatre postes offerts à des médecins qui s'engageront

à pratiquer au Nouveau-Brunswick. Les disciplines ciblées seront déterminées à l'aide d'une liste fournie par le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick. La préparation et l'application du contrat seront sous la responsabilité du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick.

4.4 Contingent pour les membres des Forces armées canadiennes

Les dispositions des modalités précédentes sont maintenues pour les membres des Forces armées canadiennes.

4.5 Poursuites de formation

Les poursuites de formation répondent à des besoins de santé précis et à des besoins de recherche et d'enseignement, notamment en milieu universitaire. Ces postes comprennent les formations surspécialisées et d'autres types de formations avancées ou prolongées, en plus des postes de formations complémentaires (stage postdoctoral de formation complémentaire).

Des quotas spécifiques sont établis par programme et par groupe de formation et sont présentés aux tableaux 3 et 4 des modalités jointes au projet de décret. Une augmentation est prévue pour des poursuites de formation dans des programmes de formation avancée de la médecine de famille, soit un poste en médecine hospitalière, un poste en médecine palliative pédiatrique et quatre en clinicien-chercheur.

4.6 Priorités de recrutement

Les données démontrent que la pénurie d'effectifs touche la majorité de spécialités de la médecine et constitue donc des priorités de recrutement pour le Québec. Afin de simplifier l'exercice, les disciplines de recrutement non prioritaires qui identifiées sont :

- chirurgie générale;
- endocrinologie (excluant l'endocrinologie pédiatrique);
- orthopédie;
- rhumatologie (excluant la rhumatologie pédiatrique).

Cette liste est essentiellement utilisée pour la gestion des postes de résidence et permet de favoriser l'admission au contingent particulier dans les spécialités prioritaires. Elle n'est plus utilisée par Recrutement santé Québec.

5- Autres options

Une alternative à la proposition des présentes modalités serait d'augmenter le nombre total de postes de résidence à afficher. Cependant, le nombre de 532 postes en médecine de famille constitue le maximum que les facultés de médecine sont en mesure d'accueillir en 2024-2025. Les postes supplémentaires seraient donc affichés dans d'autres spécialités et affecteraient le ratio de postes de médecins de famille par rapport aux autres spécialités. Plus important, cela maintiendrait une marge de manœuvre élevée et un grand nombre de postes de résidence en médecine de famille non comblés.

Plus largement, une autre option aux présentes modalités serait de laisser aux facultés de médecine l'autonomie et la responsabilité de déterminer le nombre et la répartition des postes de résidence, comme c'est le cas dans certaines provinces canadiennes. La gestion

des postes de résidence risquerait alors de se faire en fonction des besoins de formation plutôt qu'en fonction des besoins de la population, ce qui pourrait mener à des pénuries ou des risques de chômage médical.

6- Évaluation intégrée des incidences

Les principales incidences de la solution proposée sont les suivantes :

- favoriser la formation d'effectifs médicaux en nombre suffisant pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population québécoise, selon le nombre de finissants attendus;
- favoriser une répartition adéquate de l'effectif médical entre la médecine de famille et les autres spécialités de la médecine, ainsi qu'entre les disciplines spécialisées permettant de répondre aux besoins spécifiques des différents groupes de la population (ex. : personnes âgées, jeunes, etc.);
- permettre d'autoriser un nombre élevé de postes en médecine de famille afin de favoriser un meilleur accès aux services de première ligne à moyen et à long terme.

L'accroissement des postes en médecine de famille requerra l'utilisation de toute la capacité du réseau de formation en première ligne et sera rendu possible grâce aux travaux menés par les facultés de médecine, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), le MES et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin d'augmenter les capacités de formation en première ligne. Cependant, des efforts bien plus considérables devront être faits dans les prochaines années afin de permettre au réseau d'enseignement en première ligne d'accueillir les cohortes augmentées d'étudiants en médecine résultant des importantes augmentations d'admissions en médecine acceptées pour 2023-2024 et 2024-2025, ainsi que les nombreux étudiants souhaitant compléter une formation d'infirmière praticienne spécialisée ou infirmier praticien spécialisé en soins de première ligne (IPS-PL). Cela implique l'agrandissement et/ou le déménagement de groupes de médecine de famille universitaires (GMF-U) existants, ainsi qu'une augmentation du nombre de médecins enseignants en GMF-U, car le nombre d'apprenants en première ligne continuera de croître jusqu'en 2030.

La solution proposée a aussi des incidences potentielles sur la répartition des effectifs médicaux dans les régions du Québec. Bien que la majorité des programmes de résidence se déroulent en régions universitaires, notamment dans les régions de la Capitale-Nationale et de Montréal, la formation médicale décentralisée, déjà bien implantée dans les régions au Québec, permet de répondre au problème de saturation des milieux d'enseignement dans les régions universitaires.

La formation médicale décentralisée répond aussi en partie à la nécessité de préparer et d'encourager les futurs médecins à la pratique médicale dans les territoires insuffisamment pourvus de professionnels de la santé. Les nombreux GMF-U dans les régions du Québec permettent aux résidents en médecine de famille d'être exposés à la pratique en région. De plus, des stages en région sont offerts dans les programmes de résidence des spécialités de base.

Le Programme de formation médicale décentralisée (PFMD) est une mesure complémentaire qui soutient les stages en région et favorise ainsi le recrutement et la rétention des médecins dans les régions du Québec.

Enfin, la solution proposée permet de tenir compte de l'avis de la Table de concertation et favorise ainsi l'adhésion des différentes parties prenantes aux décisions gouvernementales en matière de planification des effectifs médicaux.

7- Consultation entre les ministères et d'autres parties prenantes

Le MES et le MSSS se sont concertés pour la réalisation de ce mémoire. Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration participe aux travaux de la Table de concertation. La Table de concertation réunit aussi le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), le Collège des médecins du Québec, la Conférence des doyens des facultés de médecine du Québec, la Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales, la Conférence des vice-doyens aux études médicales de 1^{er} cycle, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), la Fédération des médecins résidents du Québec, la FMSQ et la Fédération médicale étudiante du Québec. L'avis de la Table de concertation est présenté à l'Annexe 1.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Les présentes modalités autorisées par le gouvernement seront transmises aux facultés de médecine, qui afficheront ensuite les postes de résidence au moyen du CaRMS. Le BCI transmet annuellement au MSSS les résultats des jumelages du CaRMS. Le jumelage du CaRMS pour les programmes d'entrée en résidence se déroulera de l'hiver au printemps 2024.

8.1 Suivi des modalités antérieures

Les universités sont informées des règles de gestion, notamment en ce qui concerne la production des statistiques sur les inscriptions et les dispositions particulières en cas de dérogation quant aux cibles fixées.

Le MES a la responsabilité de s'assurer que les universités respectent les politiques et les modalités gouvernementales concernant les admissions en médecine. Le MSSS assume la responsabilité de la gestion de contrats d'engagement signés lors d'années antérieures ainsi que le suivi des dispositions des modalités à l'égard des moniteurs. Chaque année, vers le mois d'août, le BCI produit un rapport sur l'état de la situation relatif aux places rémunérées par la RAMQ dans les programmes de formation médicale postdoctorale, lequel présente le bilan des résidents en formation postdoctorale rémunérés par la RAMQ dans le contingent régulier et le contingent particulier ainsi que le suivi des cohortes précédentes de résidents. Ce rapport sert de principale mesure de suivi des présentes modalités.

Le MES est en mesure d'assurer que les universités ont respecté les cibles visant les résidents en médecine qui apparaissaient dans les modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation

médicale postdoctorale 2020-2021.

De plus, ces modalités avaient fixé des quotas pour le nombre d'inscriptions en formation complémentaire et les dépassements observés à ce niveau avaient été autorisés par le MSSS. Une brève analyse est présentée à l'annexe 2 et porte sur les statistiques fournies par le BCI dans son bilan annuel au 30 juin 2021, des inscriptions en résidence en 2020-2021.

9- Implications financières

9.1 Implications financières pour le MES

Le MES finance les clientèles universitaires en vertu des « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec ».

Le nombre de postes d'entrée autorisés dans le contingent régulier est de 969 pour 2024-2025 comparativement à 954 en 2023-2024, soit une augmentation de 15 postes. Pour le MES, l'incidence financière de cette augmentation de 15 postes à offrir représente une dépense additionnelle estimée à 250 890 \$ sur un financement total de l'effectif des résidents estimé à 16,2 M\$ pour la cohorte prévue en 2024-2025 et de 60,2 M\$ pour l'ensemble des 3 602 résidents prévus. La subvention versée aux universités à l'égard du financement d'un résident en médecine s'élève à 16 726 \$ par année, selon les paramètres de financement de l'année 2023-2024.

De plus, le MES accorde un financement pour couvrir les frais directs de soutien à l'enseignement liés à la présence de résidents inscrits aux programmes de médecine dans les centres hospitaliers affiliés. Ce financement s'élevait à 23,9 M\$ en 2023-2024.

Par ailleurs, dans le budget 2020-2021, le MES a alloué un financement de 30 M\$ non récurrent aux universités visant les années universitaires 2021-2022 à 2023-2024 pour soutenir la hausse des cohortes en médecine, bonifier le soutien à l'enseignement médical et mettre en place les exigences du Collège royal des médecins et des chirurgiens du Canada quant à la compétence par conception.

Le MES octroie un montant ponctuel de 33,6 M\$ pour les universités en 2022-2023 pour les années universitaires 2023-2024 à 2025-2026 pour accélérer la mise en œuvre des mesures afin d'accueillir la hausse des cohortes en médecine.

9.2 Implications financières pour le MSSS

Le MSSS assure le financement de la masse salariale des résidents rémunérés. En tenant compte des évaluations de cohortes et des indexations paramétriques, le MSSS estime la masse salariale des médecins résidents pour l'année 2024-2025 à 324 M\$ et à 334 M\$ pour 2025-2026.

L'ajout de 15 postes de résidence en 2024-2025 représente à lui seul une masse de 1,1 M\$ pour 2024-2025 et de 1,2 M\$ pour 2025-2026, déjà incluse dans la masse salariale globale indiquée ci-haut. L'impact sur les années futures sera révisé en fonction des données observées à la suite d'ajustements (ex. : indexation paramétrique).

Le MSSS assume aussi les dépenses liées aux stages de formation en médecine dans le RSSS, soit en 2024-2025 un montant de 104 M\$ estimé pour la rémunération des tâches d'enseignement clinique des médecins spécialistes et 64, M\$ pour celles des médecins de famille. La rémunération des tâches d'enseignement clinique comprend l'enseignement aux externes et aux résidents des différents contingents. De plus, 4,85 M\$ sont prévus pour le programme de formation médicale décentralisée et 2,75 M\$ pour le programme d'accueil en milieu clinique. Il est anticipé que ces deux programmes soient rehaussés à moyen terme pour permettre aux milieux de former un nombre croissant d'externes et de résidents découlant de la hausse des admissions au doctorat en médecine. Afin de répondre aux besoins des établissements, certaines mesures incitatives telles que l'allocation de logement ont été rehaussées.

10- Analyse comparative

La planification des effectifs médicaux est une préoccupation pour la plupart des gouvernements des provinces ainsi que pour le gouvernement fédéral. À l'échelle canadienne, un Comité consultatif sur la planification des effectifs médicaux, qui relève du Comité fédéral-provincial-territorial sur les effectifs en santé, mène des travaux afin de favoriser une collaboration pancanadienne en matière de planification d'effectifs médicaux et de soutenir la prise de décisions des gouvernements provinciaux.

Le MSSS prend part aux rencontres de ce comité, dont le but est d'échanger avec les autres provinces et de se tenir à jour sur les meilleures pratiques en matière de planification d'effectifs médicaux.

Les rapports annuels du Répertoire canadien sur l'éducation postdoctorale en médecine (RCEP) permettent de conclure qu'en excluant les provinces maritimes, le Québec est la province canadienne qui a admis, entre 2010-2011 et 2020-2021, le plus grand nombre de nouveaux résidents en formation médicale postdoctorale par rapport à la taille de sa population, avec une moyenne de 10,2 résidents par 100 000 habitants par année.

Par ailleurs, en 2021-2022, le Québec était la province où le pourcentage d'admissions en médecine de famille était le plus élevé (51,7 %) comparé à celui des admissions dans les autres spécialités, suivie par la Colombie-Britannique (49,2 %). Ce pourcentage varie entre 38,2 % et 44,8 % pour les autres provinces. En matière d'effectifs médicaux, le Québec a une proportion similaire de médecins de famille (50,6 %) comparativement à la moyenne canadienne (50,4 %). Il faut cependant noter que les autres provinces dépendent dans une plus grande mesure des médecins formés à l'extérieur du Canada et États-Unis. En effet, au Québec, seulement 8,6 % des médecins formés proviennent de l'extérieur du Canada et des États-Unis alors que cela représente environ 28,2 % pour les autres provinces canadiennes, soit entre 18,2 % et 47,0 % de l'effectif médical³.

Le Tableau 1 présente le nombre de nouvelles inscriptions en première année de résidence pour l'ensemble des provinces canadiennes. Ce tableau est mis à jour avec les données de l'année académique 2021-2022, soit la dernière année pour laquelle les

³ Institut canadien d'information sur la santé. Nombre, répartition et migration des médecins au Canada, 2021 — tableaux de données. Ottawa, ON : ICIS; 2022.

données sont disponibles.

Tableau 1 – Comparaison interprovinciale de toutes les nouvelles inscriptions en formation médicale postdoctorale (première année de résidence), 2011-2012 à 2021-2022

Provinces	Programmes	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Québec	Médecine de famille	332	383	374	424	424	431	434	433	483	466	429
	Autres spécialités	457	451	467	440	424	439	414	418	415	436	416
	Total	789	834	841	864	848	870	848	851	898	902	845
Terre-Neuve	Médecine de famille	32	32	34	28	33	35	33	34	34	35	33
	Autres spécialités	43	41	40	44	44	37	45	40	45	46	46
	Total	75	73	74	72	77	72	78	74	79	81	79
Nouvelle-Écosse	Médecine de famille	48	54	51	58	58	57	59	53	67	64	67
	Autres spécialités	70	70	70	67	71	76	73	73	78	78	78
	Total	118	124	121	125	129	133	132	126	145	142	145
Ontario	Médecine de famille	456	482	504	513	505	512	501	527	504	507	492
	Autres spécialités	638	672	683	686	678	672	659	681	664	665	666
	Total	1094	1154	1187	1199	1183	1184	1160	1208	1168	1172	1158
Manitoba	Médecine de famille	45	49	50	53	55	58	56	61	45	47	49
	Autres spécialités	73	74	80	82	81	79	78	80	83	70	81
	Total	118	123	130	135	136	137	134	141	128	117	130
Saskatchewan	Médecine de famille	36	38	45	45	41	40	41	45	43	44	46
	Autres spécialités	72	72	68	74	68	71	71	68	73	70	72
	Total	108	110	113	119	109	111	112	113	116	114	118
Alberta	Médecine de famille	133	152	172	169	170	158	159	156	157	155	144
	Autres spécialités	198	217	216	224	213	217	223	225	224	229	235
	Total	331	369	388	393	383	375	382	381	381	384	379
Colombie-Britannique	Médecine de famille	116	120	136	154	164	169	168	168	170	173	170
	Autres spécialités	155	155	166	168	172	173	173	177	176	178	174
	Total	271	275	302	322	336	342	341	345	346	351	344

Sources : Bilan du Bureau de coopération interuniversitaire pour les données du Québec
Système informatisé sur les stagiaires post-M.D. en formation clinique (CAPER) pour les données des autres provinces et les données préliminaires du Québec

Le ministre de la Santé,

CHRISTIAN DUBÉ

La ministre de
l'Enseignement supérieur,

PASCALE DÉRY

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2023-2024 qui n'ont pas été reconduits en 2024-2025, en incluant les programmes qui ont été abolis.

RÉPONSE

Aucune modification n'a été apportée à la structure de présentation du Budget de dépenses 2024-2025 par rapport à celle en vigueur au cours de l'exercice financier 2023-2024 pour le ministère de l'Enseignement supérieur. Cette information est présentée par le Conseil du trésor dans le Budget de dépenses 2024-2025, volume 3, à la page 12 (ou 14 du document PDF).

[Crédits et dépenses des portefeuilles 2024-2025](#)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des compressions budgétaires supplémentaires demandées au réseau universitaire pour l'année 2023-2024, par université.

RÉPONSE

Aucune compression budgétaire supplémentaire n'est demandée aux universités pour l'année universitaire 2023-2024.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère pour 2023-2024. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.

RÉPONSE

La liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère pour 2023-2024 est présenté à l'annexe 1.

Nom de la formation ou de l'activité	Date de début	Nombre de participants	Firme	Coût total de l'inscription	Lieu
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Baccalauréat en design graphique - Représentation graphique	2023-01-09	1	Université Laval	723,06 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi - Maîtrise en administration et politiques de l'éducation - Introduction à la sociologie de l'éducation	2023-01-10	1	Université Laval	723,06 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en administration des affaires - Comportement organisationnel	2023-01-10	1	Université Laval	723,06 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en gestion des ressources humaines - Introduction à la psychologie	2023-01-10	1	Université Laval	386,53 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en management - Gestion des équipes de travail	2023-01-10	1	Université Laval	361,53 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Doctorat en mesure et évaluation - Construction d'échelles d'attitudes	2023-01-10	1	Université Laval	817,56 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : MBA en gestion internationale - Projet de fin d'études en gestion internationale	2023-01-10	1	Université Laval	723,06 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Microprogramme de deuxième cycle en créativité, innovations et leadership des RH : Habiletés personnelles de gestion	2023-01-10	1	Université Laval	383,53 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en gestion des ressources humaines - Gestion de la rémunération	2023-01-11	1	Université TÉLUQ	392,20 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en gestion des ressources humaines - Gestion de la diversité culturelle	2023-01-12	1	Université TÉLUQ	402,20 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en sciences de l'administration-développement des personnes et des organisations - Analytique en ressources humaines	2023-01-16	1	Université Laval	361,53 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Baccalauréat en administration - Introduction au Marketing	2023-01-30	1	Université TÉLUQ	728,06 \$	Québec
Programme d'apprentissage pour le personnel professionnel - Chef d'équipe Cohorte 6	2023-02-08	3	École nationale d'administration publique	4 615,38 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Programme court en comptabilité - Comptabilité intermédiaire I	2023-03-06	1	Université TÉLUQ	402,20 \$	Québec
Cercle des jeunes leaders	2023-04-01	1	École nationale d'administration publique	- \$	Québec
Programme d'information et de préparation à la retraite	2023-04-03	1	Centre Louis-Joliet	300,00 \$	Québec
Développer sa créativité	2023-04-04	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
La prise de décision en équipe	2023-04-04	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
M. Éric Girard - Budget du Québec 2023-2024	2023-04-07	1	Cercle finance du Québec	- \$	Québec
Interface politico-administrative	2023-04-10	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Représentation sociale et identitaire. L'handicapé-e, une personne!	2023-04-12	1	Institut de recherche sur l'immigration et sur les pratiques interculturelles et inclusives	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Gestion des appels difficiles et des clients difficiles	2023-04-12	60	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Conférence - Milieux de travail alliés contre la violence conjugale	2023-04-12	34	Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale	- \$	Québec
Bloc 2 : L'application du processus organisationnel de prise en compte des principes de développement durable dans les actions ministérielles	2023-04-17	14	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Initiation à la gestion de projets : Méthodes, techniques et outils	2023-04-18	30	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Webinaire - Favoriser une IA inclusive et responsable pour la réussite de toutes les populations étudiantes en enseignement supérieur	2023-04-18	1	Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur	- \$	Québec
Bloc 1 : Les principes de développement durable : des exemples concrets d'application	2023-04-20	12	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Congrès mondial de Collèges et Instituts Canada	2023-04-24	1	Collèges et instituts Canada	1 050,00 \$	Montréal
Excel : notions de base	2023-04-25	15	AFI Expertise	335,70 \$	Québec
Initiation à la gestion de projets : Méthodes, techniques et outils	2023-04-25	3	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Gestion des appels difficiles et des clients difficiles	2023-04-25	19	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Traitement Programme de bourse Perspective Québec	2023-04-25	6	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Excel : les feuilles de calcul et les classeurs	2023-04-26	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Conférence - La culture québécoise dans l'univers numérique : défis et perspectives d'avenir	2023-04-28	2	Conseil des relations internationales de Montréal	90,00 \$	Montréal
Excel : Techniques avancées de formatage	2023-04-29	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en administration publique - Gestion financière du secteur public	2023-05-01	1	École nationale d'administration publique	385,64 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : BAC Multidisciplinaire par cumul de certificats - Violence, conflits et politique	2023-05-01	1	Université Laval	351,04 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Baccalauréat en Design Graphique - Réalisation Photographique	2023-05-01	1	Université Laval	329,04 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en gestion des ressources humaines - Ergonomie au travail	2023-05-01	1	Université Laval	658,08 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en gestion des ressources humaines - Maltraitance à l'égard des personnes âgées	2023-05-01	1	Université Laval	329,04 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en sciences de l'administration-développement des personnes et des organisations - Stage d'intégration	2023-05-01	1	Université Laval	987,12 \$	Québec
Programme d'information et de préparation à la retraite	2023-05-02	1	Cégep Marie-Victorin	300,00 \$	Québec
Excel : La validation des données	2023-05-02	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
À qui appartient la responsabilité de promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion au sein des établissements d'enseignement supérieur?	2023-05-02	1	Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur	- \$	Québec
Évaluation des emplois de cadres	2023-05-02	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Prévenir l'apparition de problèmes de santé psychologique et d'améliorer concrètement votre santé émotionnelle	2023-05-02	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Certification au système TRIMA	2023-05-03	1	Solutions TRIMA	2 595,00 \$	Québec

Nom de la formation ou de l'activité	Date de début	Nombre de participants	Firme	Coût total de l'inscription	Lieu
Journée des étudiants du Centre de recherche sur les risques, les enjeux économiques et les politiques publiques	2023-05-04	1	Université Laval	- \$	Québec
Forum des jeunes : Colloque compétences de l'avenir	2023-05-05	1	Forum des jeunes de la fonction publique québécoise	225,00 \$	Québec
L'essentiel de Visio 2016	2023-05-05	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Programme d'information et de préparation à la retraite	2023-05-08	1	Académie de Trans-Formation	300,00 \$	Québec
Microsoft Teams et Outlook - Maximiser sa productivité	2023-05-09	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Excel : notions intermédiaires - fonctions	2023-05-10	8	AFI Expertise	501,36 \$	Québec
La Civilité au travail, on a tous un rôle à jouer	2023-05-10	60	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Programme d'aide pour les besoins particuliers	2023-05-11	8	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Programmation et bilan des sommes en ressources informationnelles	2023-05-12	2	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Formation de base	2023-05-16	15	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en fiscalité - Fiscalité 2	2023-05-16	1	Université TÉLUQ	475,17 \$	Québec
Développer sa résilience : s'adapter positivement aux situations nouvelles et difficiles qui se présentent, tout en augmentant son bien-être au travail	2023-05-17	3	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en gestion des ressources humaines - Séminaire thématique en gestion des ressources humaines	2023-05-19	1	Université TÉLUQ	403,94 \$	Québec
Protection des renseignements personnels - Notions de base - Groupe 1	2023-05-22	5	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Téléphonique Bloc 2 : Calcul de l'Aide financière aux études	2023-05-22	7	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Excel : notions intermédiaires - liste de données	2023-05-24	16	AFI Expertise	548,31 \$	Québec
Instruments financiers : Mise en application des nouvelles normes	2023-05-25	1	Ministère des Finances	- \$	Québec
15 minutes pour booster son efficacité pour atteindre ses objectifs	2023-05-28	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Actualité entourant les marchés publics	2023-05-29	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Atelier Comité - L'éthique entourant le comité de sélection	2023-05-30	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
L'ergonomie du télétravail	2023-05-31	1	Association paritaire pour la santé et sécurité du travail, secteur Administration provinciale	- \$	Québec
Colloque : Comment articuler l'inclusion	2023-05-31	1	Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap	- \$	Québec
Conseil des relations internationales de Montréal - Philippe Rainville, PDG Aéroports de Montréal - Montréal, ville résolument internationale	2023-05-31	1	Conseil des relations internationales de Montréal	45,00 \$	Québec
Perfectionnement en français écrit	2023-06-01	8	Cégep Garneau	745,04 \$	Québec
Rédaction stratégique : notions avancées	2023-06-06	5	Accent Formation	439,70 \$	Québec
Colloque sur l'éthique des organisations publiques 2023	2023-06-06	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Colloque de l'Association Québécoise de pédagogie collégiale	2023-06-07	4	Association québécoise de pédagogie collégiale	- \$	Rivière-du-Loup
Comment donner suite à une demande d'accès de la Direction de l'accès à l'information et des plaintes	2023-06-07	10	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Favoriser la collaboration interne au sein des Ministères et Organismes de la Fonction Publique - WEBINAIRE Secrétariat du Conseil du Trésor	2023-06-07	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Les enjeux éthiques de l'utilisation des médias sociaux par le personnel des organisations publiques	2023-06-08	8	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
L'intelligence artificielle dans la fonction publique québécoise : état des lieux et perspectives	2023-06-09	1	Secrétariat aux emplois supérieurs	- \$	Québec
Excel : notions avancées	2023-06-13	13	AFI Expertise	289,24 \$	Québec
Bloc 2 : L'application du processus organisationnel de prise en compte des principes de développement durable dans les actions ministérielles	2023-06-13	40	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Chronologie de la gestion contractuelle et Terminologie des marchés publics	2023-06-13	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
L'éthique dans la fonction publique	2023-06-13	11	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Loi sur les contrats des organismes publics - introduction	2023-06-13	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Besoin, critères et modes d'adjudication des contrats	2023-06-14	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Principes de la Loi sur les contrats des organismes publics	2023-06-14	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Atelier TRIMA d'équipe	2023-06-15	15	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Gestion des appels difficiles et des clients difficiles	2023-06-15	11	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Loi sur les contrats des organismes publics - Principales dispositions	2023-06-15	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Modes de sollicitation : les différents types d'appel d'offres	2023-06-15	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Besoin, critères et modes d'adjudication des contrats	2023-06-16	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Certification au système TRIMA	2023-07-05	1	Solutions TRIMA	2 983,60 \$	Montréal
Revenus : nouvelle norme en vigueur	2023-07-07	1	Ministère des Finances	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - téléphonie Bloc 3 - Études hors Québec	2023-07-17	7	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Formation Système de gestion électronique des documents	2023-07-18	1	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Les tableaux croisés dynamiques	2023-08-03	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Gestion des appels difficiles et des clients difficiles	2023-08-08	10	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle Lignes Partenaires	2023-08-09	7	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Université nomade 2023 : Éducation et pédagogie autochtones au cœur de l'identité et de la culture	2023-08-14	1	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	- \$	Québec
Les transitions au cœur de nos préoccupations : deux perspectives internationales	2023-08-22	1	Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur	- \$	Québec

Nom de la formation ou de l'activité	Date de début	Nombre de participants	Firme	Coût total de l'inscription	Lieu
Service des Relations avec la Clientèle Programme d'Aide pour les Besoins particuliers	2023-08-23	5	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Vers une approche inclusive de la gestion de la diversité culturelle	2023-08-29	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Programmation et bilan des sommes adressé aux réseaux de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	2023-08-30	2	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en fiscalité - Droit civil et corporatif	2023-08-30	2	Université de Sherbrooke	838,62 \$	Québec
Capsules d'autoformation : Office 365	2023-08-31	16	Microsoft	- \$	Québec
Découvrir la diversité et l'inclusion	2023-08-31	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Développer sa créativité	2023-08-31	10	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Inspirer confiance : le pouvoir d'agir	2023-08-31	4	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
La prise de décision en équipe	2023-08-31	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
L'approche de co-construction dans les projets	2023-08-31	7	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Le travail d'équipe : les composantes du succès	2023-08-31	6	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Les projets de loi : de l'élaboration jusqu'à l'adoption	2023-08-31	6	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
L'éthique dans la fonction publique québécoise	2023-08-31	3	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en gestion des ressources humaines - Politiques et pratiques de gestion de la main-d'œuvre vieillissante	2023-09-01	1	Université TÉLUQ	403,94 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en administration et politiques de l'éducation - Inégalités sociales et réussite	2023-09-04	1	Université Laval	372,36 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en affaire publique - Deux cours : Systèmes d'aide à la décision et gestion de projets publics	2023-09-04	1	Université Laval	1 126,72 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en administration publique - Gestion par résultat	2023-09-05	1	École nationale d'administration publique	511,69 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en administration publique - Le tableau de bord, outil de suivi de gestion et de programmes	2023-09-05	1	École nationale d'administration publique	740,61 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en administration publique (Gestionnaires) - Principes et enjeux de l'administration publique	2023-09-05	1	École nationale d'administration publique	397,23 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Bac en administration des affaires - Deux cours : Planification et attraction des ressources humaines et comptabilité de management	2023-09-05	1	Université Laval	1 117,08 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : BAC Multidisciplinaire par cumul de certificats - Administration publique et politiques publiques	2023-09-05	1	Université Laval	766,72 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Baccalauréat en travail social - Champ d'intervention : santé	2023-09-05	1	Université Laval	394,36 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en administration des affaires - L'entreprise et sa gestion	2023-09-05	1	Université Laval	372,36 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en gestion des ressources humaines - Planification des ressources humaines	2023-09-05	1	Université Laval	744,72 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Doctorat en mesure et évaluation - Fondement en mesure et évaluation	2023-09-05	1	Université Laval	744,72 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Programme court en comptabilité - Comptabilité intermédiaire II	2023-09-05	1	Université TÉLUQ	403,94 \$	Québec
Utilisation de Web ADI (Sagir)	2023-09-06	1	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Programme de formation en éthique organisationnelle	2023-09-06	1	Secrétariat aux emplois supérieurs	- \$	Québec
Développer ses compétences en s'inspirant des athlètes pour contribuer activement à la performance et à la transformation des organisations	2023-09-08	2	Hubu Team Building & Coaching	- \$	Québec
Association des administratrices et des administrateurs de recherche universitaire du Québec 2023 sur la sécurité nationale en recherche	2023-09-12	1	Association des administratrices et des administrateurs de recherche universitaire du Québec	40,00 \$	Québec
Négociation de votre prochaine convention collective : comment s'y préparer?	2023-09-13	1	Fasken	- \$	Montréal
Intelligence artificielle : perspectives pour le réseau collégial	2023-09-14	1	Association québécoise de pédagogie collégiale	- \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion publique en contexte autochtone - Dimensions juridiques des organisations autochtones	2023-09-14	1	École nationale d'administration publique	448,60 \$	Québec
Formation Power BI	2023-09-18	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Téléphonie de base bloc 1 Aide financière aux études	2023-09-18	5	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
L'IA, une révolution à apprivoiser	2023-09-18	1	Université de Montréal	- \$	Québec
État de santé des projets qualifiés	2023-09-20	2	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Sagir - Ressources humaines - Module Poste	2023-09-20	2	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Synthétiser son discours tant à l'écrit qu'à l'oral	2023-09-21	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Les problématiques de santé mentale au travail : particularités et enjeux de gestion	2023-09-21	2	Regroupement de Réseaux en Santé des Personnes au Travail	700,00 \$	Québec
Booster son efficacité pour atteindre ses objectifs	2023-09-22	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Outlook : La gestion efficace des e-mails	2023-09-22	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
S'initier aux écrits administratifs	2023-09-22	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Processus d'accompagnement et de recommandation des projets en ressources informationnelles du Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	2023-09-25	2	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Bloc A - Introduction à l'Aide financière aux études	2023-09-26	3	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Détermination des emplois de complexité supérieure	2023-09-26	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Conférence Conseil des relations internationales de Montréal : Relever les défis mondiaux de l'industrie maritime avec Ilya Espino de Marotta et Geneviève Deschamps	2023-09-27	1	Conseil des relations internationales de Montréal	45,00 \$	Québec

Nom de la formation ou de l'activité	Date de début	Nombre de participants	Firme	Coût total de l'inscription	Lieu
Exigences quant au financement des projets en ressources informationnelles	2023-09-28	2	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Conférence Conseil des relations internationales de Montréal : M. Éric Girard, MFQ - finances publiques et incertitude économique : une opportunité pour le Québec	2023-09-29	2	Conseil des relations internationales de Montréal	90,00 \$	Québec
Politique et processus budgétaires : éléments clés de l'action gouvernementale	2023-09-29	1	Secrétariat aux emplois supérieurs	- \$	Québec
S'épanouir dans la turbulence provoquée par les transformations	2023-10-03	1	Impact crescendo	- \$	Québec
Webinaire sur le retour aux études des femmes cheffes de familles monoparentales	2023-10-03	1	Institut de coopération pour l'éducation des adultes	- \$	Québec
Unified Modeling Language	2023-10-05	7	EVO Groupe Conseil	- \$	Québec
Présentation des services de la Bibliothèque Cécile-Rouleau	2023-10-05	1	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	- \$	Québec
Entreprise Architect	2023-10-10	7	EVO Groupe Conseil	- \$	Québec
Bloc C - Calcul de l'Aide financière aux études	2023-10-10	2	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Évaluation des emplois de cadres	2023-10-11	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Obligation d'accommodement raisonnable	2023-10-12	1	Fédération des cégeps	- \$	Québec
La gestion des comportements inacceptables	2023-10-12	1	Regroupement de Réseaux en Santé des Personnes au Travail	475,00 \$	Québec
Secrétariat aux emplois supérieurs : Cercle de la haute fonction publique - Priorités gouvernementales : perspectives de la secrétaire générale et greffière du Conseil exécutif	2023-10-12	2	Secrétariat aux emplois supérieurs	- \$	Québec
L'art d'accueillir un point de vue divergent	2023-10-12	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Aide financière aux études - Formation théorique de base	2023-10-13	1	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Rédaction stratégique : notions de base	2023-10-17	14	Accent Formation	1 114,32 \$	Québec
Journée annuelle 2023 du réseau stratégique de veille et de prospective : l'IA au service de la veille stratégique, tendances et perspectives.	2023-10-17	1	École nationale d'administration publique	285,00 \$	Québec
Sagir - Grand livre - GL-15; GL-05;	2023-10-17	1	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Appréciation du rendement : De la théorie à la pratique	2023-10-17	1	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Rendez-vous annuel de la communauté technologie informatique et affaires	2023-10-17	1	Réseau Action TI	643,86 \$	Québec
Aide financière aux études - Bloc B - Confirmation de renseignements scolaires	2023-10-18	3	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
L'ABC de l'Assemblée nationale - Démystifier les commissions parlementaires	2023-10-19	1	Assemblée nationale	- \$	Québec
Séminaire 2023 - Forum des jeunes	2023-10-19	1	Forum des jeunes de la fonction publique québécoise	105,00 \$	Québec
Découvrir l'intelligence artificielle générative	2023-10-19	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
L'IA générative : Les bonnes pratiques de la recherche en ligne	2023-10-19	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Formation du secrétariat aux emplois supérieurs sur les marchés publics	2023-10-19	1	Secrétariat aux emplois supérieurs	- \$	Québec
Activate Azure with Advanced Paas Development	2023-10-20	2	Microsoft	- \$	Québec
Normes comptables pour les entreprises à capital fermé - Nouveautés, enjeux et conseils pratiques	2023-10-20	2	Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	- \$	Québec
Formation portant sur l'identification des bénéfices et indicateurs associés	2023-10-23	2	École nationale d'administration publique	- \$	Québec
Gérer le temps et les priorités avec Outlook - Calendrier et gestion des tâches	2023-10-24	15	Cégep Garneau	357,76 \$	Québec
Conférence sur la cybersécurité	2023-10-24	48	Division 13 services conseils inc.	- \$	Montréal
Conférence sur la cybersécurité	2023-10-25	71	Division 13 services conseils inc.	- \$	Montréal
Journée annuelle du réseau des répondants en éthique 2023	2023-10-26	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Conseil des relations internationales de Montréal - Francophonie scientifique et Francophonie économique	2023-10-27	2	Conseil des relations internationales de Montréal	90,00 \$	Québec
Excel : Astuces et techniques	2023-10-27	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Excel : Astuces rapides	2023-10-27	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Maîtriser l'analyse de données avec Power BI	2023-10-27	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Grand rendez-vous des comptables professionnels agréés	2023-10-31	1	Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	- \$	Québec
Formation d'introduction pratique sur l'analyse statistique	2023-11-01	1	Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales	300,00 \$	Québec
Comprendre le fonctionnement de l'état	2023-11-01	1	École nationale d'administration publique	2 745,00 \$	Québec
Initiation à la gestion de projets : Méthodes, techniques et outils	2023-11-01	1	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Téléphonique Bloc 2 : Calcul de l'Aide financière aux études	2023-11-01	9	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Construire ensemble le sens au travail, activité développement RRSPT	2023-11-01	1	Regroupement de Réseaux en Santé des Personnes au Travail	425,00 \$	Québec
Journée du numérique en éducation	2023-11-03	1	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Colloque 2023 de la Société Québécoise d'évaluation de programme - L'évolution de l'évaluation au Québec et dans la Francophonie	2023-11-03	1	Société québécoise d'évaluation de programme	85,00 \$	Québec
Séance de questions et de réponses portant sur l'ensemble des collectes de données en ressources informationnelles dont l'échéance est le 15 janvier 2024	2023-11-05	1	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Environnement informationnel et Discoverer Plus (Sagir)	2023-11-07	1	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Bloc C - Calcul de l'Aide financière aux études	2023-11-07	4	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Histoire, culture et réalités contemporaines inuit	2023-11-07	2	Université Laval	980,00 \$	Québec
Contrôle parlementaire et reddition de comptes	2023-11-08	1	Assemblée nationale	- \$	Québec
Synthétiser son discours tant à l'écrit qu'à l'oral	2023-11-08	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
La recherche en éducation au ministère de l'Éducation	2023-11-08	1	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec

Nom de la formation ou de l'activité	Date de début	Nombre de participants	Firme	Coût total de l'inscription	Lieu
Webinaire : Jalons stratégiques	2023-11-09	4	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Méthodes de travail intellectuel et programmes techniques	2023-11-09	1	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Comprendre le fonctionnement de l'état	2023-11-10	1	École nationale d'administration publique	2 745,00 \$	Québec
Évaluation des postes selon la méthode Hay	2023-11-10	4	Normandin Beaudry	4 000,00 \$	Québec
Séminaire Matuszewski	2023-11-10	1	Université Laval	- \$	Québec
L'art de la question, outil d'interaction puissant et performant	2023-11-14	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Écriture efficace	2023-11-16	10	Magistrad	- \$	Québec
Organisme sans but lucratif du secteur privé - Nouveautés, enjeux et conseils pratiques	2023-11-16	1	Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	- \$	Québec
L'engagement des employés en mode hybride	2023-11-16	50	Scientifyx	2 884,50 \$	Québec
Le financement de la formation continue	2023-11-17	1	Collecto	1 034,78 \$	Québec
Conseil des relations internationales de Montréal - Filière batterie et énergie propre : nouveaux défis et positionnement international du Québec	2023-11-17	3	Conseil des relations internationales de Montréal	135,00 \$	Québec
Certification au système TRIMA	2023-11-20	1	Solutions TRIMA	2 595,00 \$	Québec
École d'automne en transformation numérique	2023-11-21	1	Académie de Trans-Formation	- \$	Québec
Programme d'information et de préparation à la retraite	2023-11-21	1	Retraite Québec	300,00 \$	Québec
Forum en droit du travail 2023	2023-11-22	1	Fasken	- \$	Montréal
Lancement de la Stratégie de gestion des ressources humaines 2023-2028	2023-11-23	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - téléphonie Bloc 3 - Études hors Québec	2023-11-27	7	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Formation Power BI	2023-11-29	1	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Développer son esprit de synthèse (notions avancées)	2023-11-30	5	Accent Formation	780,00 \$	Québec
Activité de développement pour les comités de santé et sécurité	2023-11-30	1	Association paritaire pour la santé et sécurité du travail, secteur Administration provinciale	- \$	Québec
Les fondements de la gestion de projet agile	2023-11-30	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Word : Astuces rapides	2023-11-30	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Formation sur les mesures d'urgence	2023-12-04	1	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Formation reddition de comptes et régime budgétaire	2023-12-04	98	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Questions et réponses sur les collectes de données en ressources informationnelles	2023-12-05	2	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Les incontournables d'Excel	2023-12-05	5	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Gestion des appels difficiles et des clients difficiles	2023-12-05	11	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Séance d'information - Vision globale en santé des personnes	2023-12-05	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Ancrée au Québec, tournée vers le monde	2023-12-07	2	Conseil des relations internationales de Montréal	90,00 \$	Québec
Introduction à la philosophie de gestion Lean Six Sigma	2023-12-07	3	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
15 minutes pour apprendre à se concentrer	2023-12-08	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Animer des rencontres virtuelles engageantes	2023-12-08	4	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Initiation à la gestion de projets : Méthodes, techniques et outils	2023-12-11	4	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
L'éthique au Ministère, ça concerne chacun de nous!	2023-12-12	1	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Ligne partenaires	2023-12-12	7	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Les générations au travail : l'éternel débat sur les différences	2023-12-12	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Cécobois - Gestimat 2.0	2023-12-13	1	Cécobois	- \$	Québec
L'IA, l'ultime outil de productivité!	2023-12-13	1	groupe mp-plus formation	359,99 \$	Québec
L'intelligence et la mémoire collective	2023-12-13	4	L'institut de gestion financière de Québec	- \$	Québec
Les incontournables d'Outlook	2023-12-13	6	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Plan de transformation numérique de l'enseignement supérieur	2023-12-13	1	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Favoriser la collaboration interne au sein des ministères et organismes	2023-12-13	7	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Sécurité de l'information et cyberdéfense	2023-12-14	1	Accent Formation	- \$	Québec
Les incontournables de PowerPoint	2023-12-14	2	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Séminaire - Exercice du leadership du titulaire d'un emploi supérieur	2023-12-14	2	Secrétariat aux emplois supérieurs	- \$	Québec
Langage SAS intermédiaire	2023-12-14	1	Services Conseils Hardy	1 795,00 \$	Québec
Développer sa résilience : Les milieux de travail sont en constante transformation nécessitant une adaptation considérable de la part des individus et des équipes de travail	2023-12-15	4	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Sagir - Ressources humaines - Module Structure d'organisation administrative	2023-12-19	1	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Webinaire sur la recommandation des projets en ressources informationnelles	2023-12-19	2	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Gestion du temps	2024-01-04	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Le référentiel RH s'enrichit sur la gestion des talents	2024-01-08	1	Institut français d'audit et du contrôle internes/Grant Thornton	- \$	
Dévoilement des outils de transfert en lien avec la recherche portant sur les transitions des étudiantes et des étudiants autochtones	2024-01-12	1	Pôle sur les transitions en enseignement supérieur	- \$	Québec
Programme Comprendre le fonctionnement de l'État	2024-01-17	1	École nationale d'administration publique	2 745,00 \$	Québec
Capsules de sensibilisation à la cybersécurité	2024-01-19	1	Terranova	- \$	Québec
Être et agir un tremplin vers le mieux-être	2024-01-24	1	Regroupement de Réseaux en Santé des Personnes au Travail	- \$	Québec
Séminaire - Se préparer à une commission parlementaire	2024-01-25	1	Secrétariat aux emplois supérieurs	- \$	Québec
Capsules de sensibilisation à la cybersécurité	2024-01-25	2	Terranova	- \$	Québec
Collaborer efficacement avec Teams et Office 365	2024-01-29	4	AFI Expertise	3 000,00 \$	Québec
Beneva Espace invalidité	2024-01-30	2	Beneva assurances	- \$	Québec
Déjeuner-causerie CGI - Daniel Jutras, recteur Université de Montréal - Pour une nouvelle culture philanthropique au Québec	2024-02-01	1	Chambre de commerce du Montréal Métropolitain	- \$	Québec
Sélection pour emploi réévalué à un niveau supérieur	2024-02-01	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec

Nom de la formation ou de l'activité	Date de début	Nombre de participants	Firme	Coût total de l'inscription	Lieu
Prêt pour l'IA	2024-02-05	1	Conseil de l'innovation du Québec	- \$	Québec
Conférence Conseil des relations internationales de Montréal : L'efficacité et les limites de la politique monétaire	2024-02-06	1	Conseil des relations internationales de Montréal	45,00 \$	Québec
Déclaration des salaires 2023 à la Commission des normes, de l'équité et de la sécurité du travail	2024-02-06	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Introduction à la sécurité de l'information	2024-02-06	1	Terranova	- \$	Québec
Formation sur le Logiciel d'Achat en Commun	2024-02-07	1	Centre d'acquisitions gouvernementales	- \$	Québec
Sagir - Ressources humaines - Temps, gains et télétravail	2024-02-07	1	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Rôle-conseil - Se positionner comme partenaire stratégique (Niveau 2)	2024-02-07	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Sagir - Ressources humaines - Absences	2024-02-08	1	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Capsules de sensibilisation à la cybersécurité	2024-02-08	1	Terranova	- \$	Québec
Webinaire Pourquoi les étudiants sont-ils moins motivés après leur première session qu'à leur arrivée au cégep?	2024-02-09	1	Fédération des cégeps	- \$	Québec
Secrétariat aux emplois supérieurs - Relations fédérales-provinciales	2024-02-09	1	Secrétariat aux emplois supérieurs	- \$	Québec
Collaborer efficacement avec Teams et Office 365	2024-02-12	1	AFI Expertise	1 071,43 \$	Québec
La vigilance, c'est notre meilleure défense	2024-02-12	1	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Conférence Conseil des relations internationales de Montréal : Énergie : constats, nuances et responsabilités pour une transition durable	2024-02-13	1	Conseil des relations internationales de Montréal	45,00 \$	Québec
Veiller sur le climat de travail, prévenir l'incivilité, le conflit et le harcèlement au travail	2024-02-13	1	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Formation sur le Logiciel d'Achat en Commun - Révision sur la navigation	2024-02-14	1	Centre d'acquisitions gouvernementales	- \$	Québec
Capsules de sensibilisation à la cybersécurité	2024-02-14	1	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Application de la Directive d'attribution de la rémunération	2024-02-14	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Mieux vivre sa ménopause au travail : Démystifier toutes les phases de la ménopause, pour apprendre à en reconnaître les signes et à mieux vivre cette période de la vie.	2024-02-14	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Déjeuner-conférence avec la vérificatrice générale du Québec	2024-02-15	1	The Institute of Internal Auditors / L'Institut des auditeurs internes - Canada	51,74 \$	Québec
Collaborer efficacement avec Teams et Office 365	2024-02-19	2	AFI Expertise	1 500,00 \$	Québec
Embauche de résidents temporaires autorisés à travailler légalement au Canada	2024-02-20	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Offre de service en ressources humaines du Secrétariat du Conseil du Trésor : Des opportunités de développement	2024-02-22	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Sensibilisation en sécurité de l'information	2024-02-27	1	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Comment atteindre ses buts?	2024-02-27	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Formation sur le Logiciel d'Achat en Commun - Révision du module Négociation/Mandat (suite)	2024-02-28	1	Centre d'acquisitions gouvernementales	- \$	Québec

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des consultations menées par le ministère et ses organismes auprès des communautés autochtones en 2023-2024 et, pour chacune, préciser :

- a. son objet;
- b. le moyen utilisé;
- c. les dates des rencontres;
- d. les communautés et les personnes consultées;
- e. les résultats obtenus;
- f. les montants afférents.

RÉPONSE

Il n'y a pas eu de consultation auprès des communautés autochtones en 2023-2024

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation du budget total (revenus et dépenses) de chaque collège en 2023-2024, incluant la subvention versée à chacun par le ministère.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 11 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre total d'enseignants au niveau collégial pour les années 2019-2020, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024. Pour ces mêmes années, fournir le nombre d'embauches et de départs à la retraite.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 24 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition

QUESTION

Ventilation des sommes accordées par les CCTT en 2023-2024, de même que les nouvelles mesures envisagées en vue de l'ouverture de nouveaux CCTT ainsi que l'échéancier de réalisation.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 22 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

Aucune nouvelle mesure n'a été envisagée pour l'ouverture de nouveaux CCTT.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Cumul et détail de l'entretien différé accumulé des collèges publics et privés du Québec.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 101 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation détaillée, par université, des subventions de fonctionnement versées aux établissements pour 2023-2024. Fournir les estimations pour 2024-2025.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 47 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement universitaire pour les cinq dernières années disponibles

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 48 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement collégial pour les cinq dernières années disponibles.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n^o 9 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des cégeps qui ont obtenu l'autorisation de faire un déficit pour 2023-2024, incluant le montant autorisé pour chaque cégep.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 10 des demandes de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Bilan des sommes investies, pour l'année 2023-2024, ventilées par investissement, par région et par institution visées dans le cadre du Plan québécois des infrastructures.

RÉPONSE

Par investissement :

Le bilan des sommes investies, pour l'année 2023-2024, ventilées par investissement est fournie à la question 56 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

Par établissements et par région :

Les tableaux suivants présentent la répartition des allocations normalisées a priori par établissement pour l'année 2023-2024¹.

Établissement universitaire	Région	Total (k\$)
Université Bishop's	Estrie	2 557,2
Université Concordia	Montréal	24 557,6
	Capitale-	
Université Laval	Nationale	32 817,6
Université McGill	Montréal	56 080,8
Université de Montréal	Montréal	45 860,4
École des hautes études commerciales	Montréal	5 262,0
École Polytechnique de Montréal	Montréal	6 162,9
Université de Sherbrooke	Estrie	16 448,7
	Abitibi-	
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Témiscamingue	1 752,9
	Saguenay-Lac-	
Université du Québec à Chicoutimi	St-Jean	3 765,7
Université du Québec à Montréal	Montréal	18 984,2
Université du Québec en Outaouais	Outaouais	1 975,8
	Bas-Saint-	
Université du Québec à Rimouski	Laurent	5 208,5
Université du Québec à Trois-Rivières	Mauricie	9 012,4
	Capitale-	
Institut national de la recherche scientifique	Nationale	4 283,4
	Capitale-	
École nationale d'administration publique	Nationale	911,1
École de technologie supérieure	Montréal	6 222,9
	Capitale-	
Télé-université	nationale	1 027,8
	Capitale-	
Université du Québec (siège social)	Nationale	1 846,8
Allocations spécifiques et annonces post PQI ¹	Non applicable	415 636,0
TOTAL		660 374,7

¹ Les tableaux suivants présentent la répartition des allocations normalisées a priori par établissement pour l'année 2023-2024. Notez qu'une partie des sommes ne peuvent être ventilée par établissement ou par région puisqu'il s'agit d'allocations spécifiques octroyées à posteriori. Le montant ne pouvant être ventilé se trouve à la ligne « Allocation spécifiques et annonce post PQI » dans les tableaux.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Cégeps	Région	Total (k\$)
Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	2 534
Ahuntsic	Montréal	4 866
Alma	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 508
André-Laurendeau	Montréal	2 254
Baie-Comeau	Côte-Nord	1 130
Beauce-Appalaches	Chaudière-Appalaches	1 307
Bois-de-Boulogne	Montréal	6 331
Champlain	Capitale-Nationale, Estrie et Montérégie	3 291
Chicoutimi	Saguenay-Lac-Saint-Jean	8 727
Dawson	Montréal	3 820
Drummondville	Centre-du-Québec	1 459
Édouard Montpetit	Monterégie	8 588
Saint-Félicien	Saguenay-Lac-Saint-Jean	727
Sainte-Foy	Capitale-Nationale	5 134
François-Xavier Garneau	Capitale-Nationale	5 383
Gaspésie et des Îles	Gaspésie-Îles de la Madeleine	2 679
Gérald-Godin	Montréal	1 311
Granby	Estrie	1 320
Héritage	Outaouais	821
Saint-Hyacinthe	Monterégie	6 854
Saint-Jean-sur-Richelieu	Monterégie	3 096
Saint-Jérôme	Laurentides	3 440
John Abbott	Montréal	5 592
Jonquière	Saguenay-Lac-St-Jean	4 241
Lanaudière	Lanaudière	6 457
La Pocatière	Bas-Saint-Laurent	3 878
Saint-Laurent	Montréal	4 842
Lévis	Chaudière-Appalaches	3 333
Limoilou	Capitale-Nationale	6 043
Lionel Groulx	Laurentides	4 669
Maisonneuve	Montréal	9 547
Marie-Victorin	Montréal	2 629
Matane	Bas-Saint-Laurent	1 927
Montmorency	Laval	4 082
Outaouais	Outaouais	4 237
Rimouski	Bas-Saint-Laurent	9 152
Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent	1 350
	Montréal	4
Rosemont		516
Sept-Îles	Côte-Nord	1 652
Shawinigan	Mauricie	1 860
Sherbrooke	Estrie	6 036
Sorel-Tracy	Monterégie	1 461
Thetford	Chaudière-Appalaches	1 871
Trois-Rivières	Mauricie	5 085
Valleyfield	Monterégie	2 420
Vanier	Montréal	4 013
Victoriaville	Centre-du-Québec	2 393
Vieux Montréal	Montréal	7 133
Allocations spécifiques et annonces post PQI	Non applicable	323 943
Total		510 943

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe opposition

QUESTION

Pour l'année 2023-2024, montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 102 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Tableau comparatif de l'effectif scolaire des établissements d'enseignement collégial selon la langue maternelle (français, anglais ou autre) et la langue d'enseignement (français ou anglais) au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 12 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation des sommes accordées dans le cadre de la Mesure de soutien à la réussite.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 13 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Aux trimestres d'automne de 2010 à 2023, taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire dans un programme menant au DEC.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 14 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Bilan de la réussite des cohortes admises au cégep depuis l'automne 2003 avec six unités manquantes à leur DES. Nombre d'étudiants admis avec six unités manquantes, le taux d'échec et le taux d'abandon depuis l'automne 2010.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 16 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation des sommes accordées pour la population étudiante en situation de handicap en 2023-2024 ainsi que l'effectif étudiant pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) en nombre et en proportion dans les collèges. Inclure les sommes accordées, en moyenne, par élève.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 42 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de postes (équivalent à temps complet) de psychologues pour les années les années 2017 2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024. Ventilation par réseau (cégeps et universités).

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 25 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de postes (équivalent à temps complet) de conseillers pédagogiques pour les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024. Ventilation par réseau (cégeps et universités).

RÉPONSE

Voici la répartition des conseillères ou conseillers pédagogiques dans le réseau collégial public

	2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Corps emploi	Ind	ETC	Ind	ETC	Ind	ETC	Ind	ETC	Ind	ETC	Ind	ETC
Conseillère ou conseiller pédagogique	957	668,6	1 059	711,0	1 090	773,3	1 207	843,2	1 323	915,5	1 405	978,9

L'année 2022-2023 est la dernière année disponible

Le Ministère ne possède pas de données concernant le nombre de postes pour le personnel des universités.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Mesures appliquées pour augmenter la réussite en français au collégial pour 2023-2024 et les sommes prévues à cet effet en 2024-2025.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 27 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des institutions privées de niveau collégial (nouvelles et existantes) qui ont obtenu un permis ou un agrément pour l'année 2024-2025 avec, pour chacune, le montant de la subvention accordée et la clientèle visée. Liste des demandes de permis ou d'agrément en attente reçues en 2023-2024.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 18 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des collèges et des cégeps ayant fait une demande de modification de leur devis scolaire, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées, ainsi que les sommes allouées par le ministère à cet effet au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 20 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution des collaborations entre les universités et les entreprises depuis 2000.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 104 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution et ventilation, par université et par cégep, du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, depuis 2010-2011.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 103 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants français et belges inscrits dans les universités et cégeps du Québec en 2017-2018, en 2018-2019, en 2019-2020, en 2020-2021, en 2021-2022 et en 2023-2024. Ventiler par institution et par nationalité.

RÉPONSE

Pour la dernière année disponible (2023-2024^P), les données portant sur le nombre d'étudiants internationaux français et belges inscrits dans chacune des universités et chacun des établissements d'enseignement collégial du Québec, sont présentées aux annexes 1 et 2.

Les effectifs étudiants sont comptabilisés au trimestre d'automne.

Tableau. Répartition des étudiants internationaux¹ français² et belges dans le réseau universitaire québécois selon l'établissement universitaire et le pays de citoyenneté, au trimestre d'automne, pour l'année universitaire 2023-2024^P

Établissement déclaré	Pays de citoyenneté	2023-2024 ^P
Université Laval (975000)	France ²	1 702
	Belgique	85
Sous-total - Université laval		1 787
Université McGill (979000)	France	1 925
	Belgique	95
Sous-total - McGill		2 020
Université Bishop's (981000)	France	121
	Belgique	5
Sous-total - Bishop's		126
Université de Montréal (976000)	France	3 172
	Belgique	180
Sous-total - Université de Montréal		3 352
École Polytechnique de Montréal (976002)	France	1 140
	Belgique	50
Sous-total - École Polytechnique de Montréal		1 190
École des Hautes Études Commerciales de Montréal (976001)	France	1 197
	Belgique	34
Sous-total - École des Hautes Études Commerciales de Montréal		1 231
Université Concordia (980000)	France	992
	Belgique	49
Sous-total - Concordia		1 041
Université de Sherbrooke (977000)	France	1 083
	Belgique	53
Sous-total - Université de Sherbrooke		1 136
Université du Québec à Montréal (978001)	France	1 559
	Belgique	86
Sous-total - Université du Québec à Montréal		1 645
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	France	250
	Belgique	21
Sous-total - Université du Québec à Trois-Rivières		271
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	France	886
	Belgique	26
Sous-total - Université du Québec à Chicoutimi		912
Université du Québec à Rimouski (978004)	France	220
	Belgique	15
Sous-total - Université du Québec à Rimouski		235
Université du Québec en Outaouais (978005)	France	127
	Belgique	7
Sous-total - Université du Québec en Outaouais		134
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	France	200
	Belgique	8
Sous-total - Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue		208
Institut national de la recherche scientifique (978008)	France	84
	Belgique	2
Sous-total - Institut national de la recherche scientifique		86
École nationale d'administration publique (978007)	France	10
	Belgique	1
Sous-total - École nationale d'administration publique		11
École de technologie supérieure (978010)	France	1 351
	Belgique	10
Sous-total - École de technologie supérieure		1 361
Télé-université (978011)	France	35
	Belgique	5
Sous-total - Télé-université		40
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (979655)*	France	4
	Belgique	0
Sous-total - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec		4
Total	France	16 058
	Belgique	732
Total		16 790

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2023-11-19.

P: Les données sur les effectifs étudiants universitaires de l'automne 2023 sont provisoires.

1. Au Canada, le concept des « étudiants internationaux » comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles.

2. Incluant la France métropolitaine et les départements, régions, territoires et collectivité d'outre-mer suivants: Saint-Pierre-et- Miquelon, St-Martin (française), Réunion, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Martinique, Îles Mayotte, Guyane française et Guadeloupe.

* Il est à considérer que l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) n'est pas un établissement universitaire, au sens de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignement universitaire (e-14.1). Cependant, l'organisme a obtenu le droit d'attribuer le qualificatif «universitaire» à un programme d'enseignement, comme l'indique l'article 4 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. Considérant cette distinction, il faut savoir que l'ITHQ n'est pas financé par les Règles budgétaires des universités.

Tableau. Répartition des étudiants internationaux¹ français² et belges dans le réseau collégial québécois selon l'organisme responsable d'enseignement et le pays de citoyenneté, au trimestre d'automne, pour l'année scolaire 2023-2024³

Réseau d'enseignement	Nom de l'organisme responsable	Pays de citoyenneté	2023-2024 ⁴
Public	Cégep André-Laurendeau (929000)	France ²	135
	Cégep Beauce-Appalaches (937000)	France	97
	Cégep d'Ahuntsic (913000)	France	56
		Belgique	2
	Cégep de Baie-Comeau (931001)	France	146
		Belgique	2
	Cégep de Bois-de-Boulogne (914000)	France	24
	Cégep de Chicoutimi (932002)	France	148
		Belgique	7
	Cégep de Drummondville (907001)	France	43
	Cégep de Granby (904001)	France	19
		Belgique	5
	Cégep de Jonquière (932003)	France	294
		Belgique	5
	Cégep de la Gaspésie et des Îles (900000)	France	106
	Cégep de La Pocatière (923000)	France	95
	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (920000)	France	21
	Cégep de Lévis (921000)	France	48
		Belgique	1
	Cégep de l'Outaouais (919000)	France	27
	Cégep de Maisonneuve (916000)	France	55
	Cégep de Matane (927000)	France	211
		Belgique	1
	Cégep de Rimouski (901000)	France	79
		Belgique	1
	Cégep de Rivière-du-Loup (922000)	France	154
		Belgique	1
	Cégep de Rosemont (915000)	France	89
	Cégep de Sainte-Foy (903000)	France	82
		Belgique	1
	Cégep de Saint-Jérôme (928000)	France	20
	Cégep de Saint-Laurent (912000)	France	59
	Cégep de Sept-Îles (931002)	France	38
	Cégep de Shawinigan (906000)	France	56
		France	115
	Cégep de Sherbrooke (904000)	Belgique	1
	Cégep de Sorel-Tracy (907002)	France	10
	Cégep de St-Félicien (932004)	France	281
	Cégep de St-Hyacinthe (907003)	France	48
		Belgique	1
	Cégep de Thetford (924000)	France	44
		Belgique	2
	Cégep de Trois-Rivières (905000)	France	169
		Belgique	4
	Cégep de Valleyfield (918000)	France	8
	Cégep de Victoriaville (925000)	France	105
	Cégep du Vieux Montréal (917000)	France	173
		Belgique	1
	Cégep Édouard Montpetit (909000)	France	78
		Belgique	1
	Cégep François-Xavier Garneau (926000)	France	85
		Belgique	1
	Cégep Gérard-Godin (939000)	France	14
	Cégep John Abbott (935000)	France	7
	Cégep Limoulu (902000)	France	216
		Belgique	5
	Cégep Lionel Groulx (911000)	France	6
	Cégep Marie-Victorin (938000)	France	147
	Cégep Montmorency (930000)	France	43
	Cégep régional Champlain (936000)	France	5
	Cégep régional de Lanaudière (940000)	France	21
	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu (908000)	France	38
	Collège d'Alma (932001)	France	119
	Collège Dawson (933000)	France	19
	Vanier College (934000)	France	44
Total Public		France	3 897
		Belgique	42
Privé subventionné	Campus Notre-Dame-de-Foy (210508)	France	18
	Collège André-Grasset (1973) inc. (749547)	France	7
	Collège Bart (1975) (669537)	France	16
	Collège Décane (693515)	France	1
	Collège Ellis (250506)	France	9
		France	40
	Collège international Marie de France (749557)	Belgique	1
	Collège Jean-de-Brébeuf (749556)	France	11
	Collège Lafèche (260501)	France	26
		Belgique	1
	Collège LaSalle (749548)	France	45
		Belgique	1
	Collège Marianopolis (749712)	France	1
		Belgique	2
	Collège Mérci (669506)	France	55
		Belgique	1
	Collège O'Sullivan de Montréal inc. (749561)	France	9
	Collège O'Sullivan de Québec inc. (669546)	France	1
	Collège TAV (693510)	France	1
	Collège Universel (690555)	France	2
	Collégial international Sainte-Anne (693530)	France	28
	École nationale de cirque (749937)	France	12
	Institut Teccart (692550)	France	7
	Séminaire de Sherbrooke (270543)	France	1
Privé non subventionné	Académie de l'Entrepreneurship (294901)	France	3
	Cargair Lite (693651)	France	7
	Cestar Collège - Syn Studio (693630)	France	1
	Collège Air Richelieu (693590)	France	11
	Collège Cumberland (693760)	France	2
	Collège de l'immobilier du Québec (692590)	France	2
	Collège de photographie Marsan inc. (749553)	France	7
	Collège d'enseignement en immobilier inc. (692540)	France	1
	Collège l'Avenir de Rosemont (693735)	France	1
		France	23
	Collège Mérci (669506)	Belgique	2
	Collège Salotte / ESMA - École supérieure des métiers artistiques (749795)	France	24
	Collège Select Aviation (693695)	France	3
		France	1
	École de danse contemporaine de Montréal (749751)	Belgique	1
		France	3
	École nationale de l'humour (749995)	Belgique	1
	École Pivaut Montréal Inc. (693750)	France	4
	Hélicraft (693661)	France	12
		Belgique	1
	Institut d'enregistrement du Canada (359505)	France	3
	Institut Trebas Québec inc. (749738)	France	4
		Belgique	1
	L'École de danse de Québec (669542)	France	2
	Passport Hélico (693697)	France	7
	Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc. (693603)	France	100
		Belgique	2
Total Privé		France	511
		Belgique	14
Gouvernemental	Conservatoire de musique de Montréal (749572)	France	2
	Conservatoire de musique de Québec (669510)	France	1
	Conservatoire de musique de Saguenay (100501)	France	1
	Institut de technologie agroalimentaire, campus de La Pocatière (190504)	France	1
	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (749655)	France	17
		Belgique	1
Total Gouvernemental		France	22
		Belgique	1
Total		France	4 430
		Belgique	57
Total général			4 487

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRATE, données au 2023-11-05.

P: les données de l'automne 2022 et 2023 sont provisoires.

Notes :

1. Au Canada, le concept des « étudiants internationaux » comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles.
2. Incluant la France métropolitaine et les départements, régions, territoires et collectivité d'outre-mer suivants: Saint-Pierre-et-Miquelon, St-Martin (française), Réunion, Polynésie-française, Nouvelle-Calédonie, Martinique, Îles Mayotte, Guyane française et Guadeloupe.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des programmes autofinancés, par université. Nombre de demandes, par année, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées en 2023-2024.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 106 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des programmes offerts en partie ou en totalité en anglais conjointement ou non par une université francophone pour 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 64 des questions particulières de l'opposition officielle. Pour obtenir les données des années antérieures à 2023-2023, se référer au site reperes.qc.ca/ hébergé par la GRICS.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre d'étudiants qui fréquentent un programme offert en partie ou en totalité en anglais dans une institution francophone en 2023-2024. Ventiler par institution d'enseignement supérieur et par programme.

RÉPONSE

Le MES ne détient pas de données officielles sur les programmes offerts partiellement en anglais ni sur la langue d'enseignement des programmes universitaires.

Toutefois, le MES présente le nombre d'effectifs inscrits dans les établissements anglophones des organismes responsables francophones (cégeps ou collèges), qui sont des programmes offerts en totalité en anglais. Le nombre d'étudiants qui fréquentent les établissements anglophones des organismes responsables francophones, selon l'organisme et le programme collégial, à l'automne 2023^P, est disponible à l'annexe 1.

Tableau. Répartition des effectifs étudiants qui fréquentent les établissements anglophones* relevant d’organismes responsables francophones** au collégial, selon l’organisme responsable, l’organisme collégial et le programme collégial, au trimestre d’automne, pour l’année 2023-2024P			
Organisme responsable francophone	Organisme collégial anglophone	Programme collégial	2023-2024 ^P
Campus Notre-Dame-de-Foy (210508)	Campus Notre-Dame-de-Foy/Collège BCM (boul. Décarie) (690572)	Accompagnement en déficience (JNC0E)	9
		Techniques d’éducation à l’enfance (JEE0K)	43
	Total Campus Notre-Dame-de-Foy/Collège BCM (boul. Décarie) (690572)		52
	Campus Notre-Dame-de-Foy/Collège BCM (rue Vézina) (690571)	Arts, lettres et communication (500A1)	20
	Total Campus Notre-Dame-de-Foy/Collège BCM (rue Vézina) (690571)		20
Cargair Ltée (693651)	Cargair Ltée (secteur anglophone) (693652)	Pilotage professionnel d’aéronefs, programme intégré ATP (A) (EWA0Y)	13
	Total Cargair Ltée (secteur anglophone) (693652)		13
Cégep de la Gaspésie et des Îles (900000)	Campus de Montréal/Montreal Campus (900007)	Gestion de l’approvisionnement à l’international (LCAFD)	212
		Gestion du transport et logistique (LCACC)	27
		Programmation d’applications mobiles (LEAC8)	33
		Techniques de l’informatique-Test de logiciels (LEACQ)	21
		Techniques d’éducation à l’enfance (JEE0K)	58
		Techniques et outils de gestion de projets (EJN0X)	66
	Total Campus de Montréal/Montreal Campus (900007)		417
	Gaspésie Pavillon (section anglophone) (900001)	Sciences de la nature (200B1)	11
		Sciences humaines (300A1)	8
		Techniques d’administration et de gestion (410G0)	1
		Techniques du tourisme d’aventure (414B0)	60
		Tremplin DEC (08106)	1
		Total Gaspésie Pavillon (section anglophone) (900001)	81
Cégep de Sept-Îles (931002)	Cégep de Sept-Îles (section anglophone) (931003)	Sciences humaines (300A1)	18
		Tremplin DEC (08106)	4
	Total Cégep de Sept-Îles (section anglophone) (931003)		22
Cégep de St-Félicien (932004)	Centre de Saint-Félicien (anglophone) (932011)	Éducation en services à l’enfance (JEE03)	87
		Éducation spécialisée - enfance autochtone et inuit (JNC12)	10
		Géologie des ressources minérales (ETC0C)	13
		Gestion de services à l’enfance (JEE09)	22
		Guidage arctique au Nunavik (LCL2C)	2
		Hors cheminement (08002)	18
		Intendance d’un territoire cri (RNA08)	13
		Soins infirmiers (180A0)	2
		Techniques d’administration et de gestion (410G0)	1
		Techniques du milieu naturel (147A0)	4
		Tremplin DEC - Autochtones (08105)	6
	Total Centre de Saint-Félicien (anglophone) (932011)		178
Cégep Édouard Montpetit (909000)	École nationale d’aérotechnique (anglophone) (909003)	Techniques de maintenance d’aéronefs (280C0)	59
	Total École nationale d’aérotechnique (anglophone) (909003)		59
Cégep Marie-Victorin (938000)	Cégep Marie-Victorin (section anglophone) (938003)	Administration des réseaux et sécurité informatique (LEA7D)	27
		Comptabilité et gestion financière informatisée (LCAC2)	25
		Intégration à la profession de Technologue en physiothérapie (CLL05)	14
		Management and accounting Technology (LCACP)	111
		Techniques d’éducation à l’enfance (JEE0K)	172
		Tremplin DEC (08106)	14
	Total Cégep Marie-Victorin (section anglophone) (938003)		363
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu (908000)	Cégep St-Jean-sur-Richelieu (militaire anglophone) (908002)	Sciences de la nature (200B1)	27
		Sciences humaines (300A1)	39
		Tremplin DEC (08106)	1
	Total Cégep St-Jean-sur-Richelieu (militaire anglophone) (908002)		67
Cestar Collège - Syn Studio (693630)	Cestar Collège - Syn Studio (secteur anglophone) (693631)	Conception artistique (NTL1A)	17
	Total Cestar Collège - Syn Studio (secteur anglophone) (693631)		17
Cestar Collège, Campus LaSalle (693740)	Cestar Collège, Campus LaSalle (secteur anglophone) (693741)	Gestion de commerces (LCAFK)	2
		Techniques d’éducation à l’enfance (JEE0K)	1
	Total Cestar Collège, Campus LaSalle (secteur anglophone) (693741)		3
Collège Air Richelieu (693590)	Collège Air Richelieu (secteur anglophone) (693591)	Pilote de ligne, ATPL (EWA1A)	11
	Total Collège Air Richelieu (secteur anglophone) (693591)		11
Collège April-Fortier inc. (749720)	Collège April-Fortier, enseignement en anglais (748720)	Organisation de voyages nationaux et internationaux (LCL16)	15
	Total Collège April-Fortier, enseignement en anglais (748720)		15
Collège Canada inc. (693550)	Collège Canada inc. (secteur anglophone) (693553)	Administration de bases de données (LEACC)	15
		Administration des affaires et commerce (LCAEE)	34
		Analyste en intelligence d’affaires (LEADK)	7
		Marketing numérique (NWY20)	23
		Techniques d’éducation à l’enfance (JEE0K)	42
	Total Collège Canada inc. (secteur anglophone) (693553)		121
Collège CDI Administration. Technologie. Santé - Pointe-Claire (691583)	Collège CDI Administration. Technologie. Santé - Pointe-Claire (691583)	Conception, modélisation et animation 3D (NTL0Z)	28
		Design Web (LCAC0)	5
		Gestion de l’approvisionnement (LCAFL)	2
		Gestion de réseaux (LEAAE)	4
		Gestion des médias sociaux (NWY1W)	1
		Gestion financière informatisée (LEAAC)	18
		Programmeur-analyste (LEA9C)	11
		Spécialiste en cybersécurité (LEADV)	36
		Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique option : adm. médicale/ju	21
		Techniques d’éducation à l’enfance (JEE13)	15
		Techniques d’éducation spécialisée (JNC1U)	25
		Techniques juridiques (JCA1F)	17
	Total Collège CDI Administration. Technologie. Santé - Pointe-Claire (691583)		183

Organisme responsable francophone	Organisme collégial anglophone	Programme collégial	2023-2024 ^P
Collège Cumberland (693760)	Collège Cumberland (secteur anglophone) (693761)	Marketing numérique (NWY21)	15
	Total Collège Cumberland (secteur anglophone) (693761)		15
Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. (693610)	Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. (secteur anglophone) (693611)	Techniques de l’informatique-Test de logiciels (LEACQ)	1
	Total Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. (secteur anglophone) (693611)		1
Collège de pilotage Saint-Hubert (693691)	Collège de pilotage Saint-Hubert (secteur anglophone) (693692)	Pilote de ligne - ATP (A) (EWA12)	18
	Total Collège de pilotage Saint-Hubert (secteur anglophone) (693692)		18
Collège des Technologies de l’Information de Montréal (693570)	Collège des Technologies de l’Information de Montréal (secteur anglophone) (693571)	Analyste en informatique d’entreprise (LCAEM)	11
		Analyste en intelligence d’affaires et visualisation (LEACV)	22
		Réseautique et soutien technique (LEACL)	17
		Spécialisation Programmeur-analyste (LEACK)	17
		Test de logiciels (LEACW)	5
	Total Collège des Technologies de l’Information de Montréal (secteur anglophone) (693571)		72
Collège Ellis (250506)	Collège Ellis, Montréal (693520)	Administration et bureautique (LCE1R)	36
		Arts, lettres et communication (500A1)	68
		Techniques d’éducation à l’enfance (JEE0K)	41
	Total Collège Ellis, Montréal (693520)		145
Collège Greystone (693710)	Collège Greystone (secteur anglophone) (693711)	Gestion du commerce international (LCAFA)	60
		Spécialiste en marketing numérique (NWY24)	81
	Total Collège Greystone (secteur anglophone) (693711)		141
Collège LaSalle (749548)	Collège LaSalle (secteur anglophone) (748548)	Animation 3D pour la télévision et le cinéma (NTL0V)	24
		Arts, lettres et communication (500A1)	19
		Commercialisation de la mode - Profil acheteur (NTC1H)	7
		Commercialisation de la mode (571C0)	163
		Commercialisation de la mode (NTC1W)	1
		Courtier immobilier résidentiel (EEC24)	87
		Design de jeux et de niveaux (NTL1H)	108
		Design de mode (571A0)	189
		Design de mode (NTC0Q)	9
		Design d’intérieur (NTA1P)	25
		Design d’intérieur (NTA21)	18
		Design Graphique (NTA1C)	86
		Designer de vêtements techniques (NTC1T)	3
		Gestion de commerces (LCA70)	256
		Installation et administration des réseaux (LEA99)	83
		Intelligence artificielle et apprentissage automatique (LEADQ)	57
		Logistique du transport (LCA5G)	165
		Modélisation 3D de jeux vidéo (NTL0Y)	20
		Planification et gestion d’événements (LCAD0)	8
		Programmeur-analyste en Technologies de l’information (LEA3Q)	205
		Sciences humaines (300A1)	40
		Stratégie sur les réseaux sociaux (NWY1X)	9
		Stratégies média et publicité (NWY1Q)	24
		Techniques d’administration et de gestion (410G0)	310
		Techniques de comptabilité et de gestion (LCA71)	14
		Techniques de design d’intérieur (570E0)	55
		Techniques de gestion hôtelière (430A0)	70
		Techniques de gestion hôtelière (LJA17)	43
		Techniques de l’informatique (420B0)	362
		Techniques de tourisme (414A0)	6
		Techniques de Tourisme option Développement et promotion des produits du vo	2
		Techniques d’éducation à l’enfance (322A1)	42
		Techniques d’éducation à l’enfance (JEE0K)	133
		Techniques d’éducation spécialisée (351A1)	52
		Tremplin DEC (08106)	9
	Total Collège LaSalle (secteur anglophone) (748548)		2 704
	Collège LaSalle (secteur anglophone) (749649)	Design de jeux et de niveaux (NTL1H)	7
	Total Collège LaSalle (secteur anglophone) (749649)		7
Collège l’Avenir de Rosemont (693735)	Collège l’Avenir de Rosemont inc. (secteur anglophone) (693736)	Techniques d’éducation à l’enfance (JEE0K)	1
	Total Collège l’Avenir de Rosemont inc. (secteur anglophone) (693736)		1
Collège O’Sullivan de Montréal inc. (749561)	Collège O’Sullivan de Montréal inc. (secteur anglophone) (748561)	Techniques juridiques (310C0)	140
		Techniques juridiques (JCA1K)	1
	Total Collège O’Sullivan de Montréal inc. (secteur anglophone) (748561)		141
Collège Select Aviation (693695)	Collège Select Aviation (secteur anglophone) (693696)	Pilotage du transport aérien, spécialisation avion (EWA16)	27
		Pilotage du transport aérien-ATPL intégrée (EWA1F)	43
		Pilotage du transport aérien-Hélicoptère CPL (EWA1G)	3
	Total Collège Select Aviation (secteur anglophone) (693696)		73
Collège Universel (690555)	Collège Universel (secteur anglophone) (690556)	Sciences de la nature (200B1)	7
		Sciences humaines (300A1)	4
		Tremplin DEC (08106)	78
	Total Collège Universel (secteur anglophone) (690556)		89
École nationale de cirque (749937)	École nationale de cirque, secteur anglophone (748937)	Instructeur en arts du cirque (NRC08)	5
	Total École nationale de cirque, secteur anglophone (748937)		5
Institut d’enregistrement du Canada (359505)	Institut d’enregistrement du Canada (secteur anglophone) (359506)	Techniques de sonorisation et d’enregistrement musical (NNC0B)	2
	Total Institut d’enregistrement du Canada (secteur anglophone) (359506)		2
Institut Trebas Québec inc. (749738)	Institut Trebas Québec inc. (secteur anglophone) (693704)	Analyste en sécurité informatique (LEADU)	42
		Analytique, mégadonnées et intelligence d’affaires (LEADT)	53
		Commerce électronique et gestion des affaires en ligne (LCAFQ)	181
		Postproduction audio et vidéo (NWY1Y)	61
	Total Institut Trebas Québec inc. (secteur anglophone) (693704)		337
	Institut Trebas Québec inc. (secteur anglophone) (748738)	Conception sonore (NNC0V)	27
		Gestion dans l’industrie de la musique (NNC0E)	6

Organisme responsable francophone	Organisme collégial anglophone	Programme collégial	2023-2024 ^p
	anglophone) (748738)	Production cinématographique et télévisuelle (NWY1F)	71
	Total Institut Trebas Québec inc. (secteur anglophone) (748738)		104
Multihexa (691510)	Multihexa (secteur anglophone) (691513)	Gestionnaire de réseaux (LEA1B)	8
	Total Multihexa (secteur anglophone) (691513)		8
	Total		5 485
Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRATE, données au 2023-11-05.			
P : les données de l'automne 2023 sont provisoires.			
Notes :			
* Langue d'enseignement de l'organisme fréquenté = Anglais.			
** Langue d'enseignement de l'organisme responsable = Français.			

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre d'étudiants résidents du Québec titulaires d'un diplôme d'études secondaires de l'Ontario admis à l'université. Ventiler par université.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur ne détient pas les données relatives à la province d'obtention du diplôme d'études secondaires pour les personnes inscrites à l'université.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ÉTUDE
DES CRÉDITS 2024-2025**
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation des sommes accordées pour les programmes PART et PAREA.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 66 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pour chaque faculté de médecine, préciser :

- a. le nombre d'étudiants admis, par année depuis 2000;
- b. le nombre d'étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
- c. la provenance des étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
- d. le nombre d'étudiants ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
- e. le nombre d'étudiants étrangers ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
- f. le nombre d'étudiants payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants canadiens) ainsi que le montant des droits de scolarité pour chaque année depuis 2000 et pour chaque faculté;
- g. parmi tous les étudiants admis en faculté de médecine, le nombre payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants non canadiens).

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 68 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Depuis 2000, indiquer la provenance des étudiants en médecine, fournir une ventilation par faculté.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 69 des questions particulières de l'opposition officielle, annexe 1.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

- Pour chaque faculté de médecine, depuis 2000, indiquer :
- a. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille;
 - b. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité;
 - c. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec;
 - d. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.

RÉPONSE

Sous-questions a) et b) :

Tableau indiquant le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille et le nombre d'étudiants qui choisissent une spécialité par faculté de médecine d'accueil et par année d'entrée en résidence

ANNÉE	FACULTÉS								TOTAL		
	Laval		Sherbrooke		McGill		Montréal				
	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	TOTAL
2000-2001	38	72	38	50	26	62	68	87	170	271	441
2001-2002	39	67	36	47	23	56	56	84	154	254	408
2002-2003	43	70	41	47	33	54	54	83	171	254	425
2003-2004	49	81	49	62	39	66	59	99	196	308	504
2004-2005	57	84	46	65	46	68	65	105	214	322	536
2005-2006	64	89	57	63	48	77	85	108	254	337	591
2006-2007	63	91	58	71	51	85	84	122	256	369	625
2007-2008	66	102	57	79	33	90	77	131	233	402	635
2008-2009	71	89	72	83	57	98	98	140	298	410	708
2009-2010	78	124	73	82	62	104	96	140	309	450	759
2010-2011	88	115	75	91	70	112	99	142	332	460	792
2011-2012	87	118	82	86	71	112	92	141	332	457	789
2012-2013	96	102	80	94	84	110	123	145	383	451	834
2013-2014	89	89	71	89	83	105	123	146	366	429	795
2014-2015	103	116	96	90	84	93	138	139	421	438	859
2015-2016	88	100	99	88	89	100	148	137	424	425	849
2016-2017	101	113	102	92	92	98	144	137	439	440	879
2017-2018	100	107	101	85	94	89	143	133	438	414	852
2018-2019	98	99	97	89	98	90	144	137	437	415	852
2019-2020	126	106	108	85	98	89	151	135	483	418	901
2020-2021	122	112	96	89	96	94	152	141	466	436	905
2021-2022*	104	110	89	88	98	88	138	130	430	416	845
2022-2023**	111	107	89	92	98	89	140	135	438	423	861

* Données partiellement validées
** Données provisoires
Source : Données fournies par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), le 27 mars 2023.

Sous-questions c) et d) :

Tableau du nombre d’étudiants diplômés du Québec admis en résidence au Québec (QC) dans le contingent régulier et hors Québec (HQ) lors du jumelage principal en résidence par faculté de médecine de diplomation et par année d’entrée en résidence

Année	FACULTÉS							
	Laval		Sherbrooke		McGill		Montréal	
	QC	HQ	QC	HQ	QC	HQ	QC	HQ
2000-2001	107	n.d.	87	n.d.	54	n.d.	155	n.d.
2001-2002	102	n.d.	82	n.d.	56	n.d.	138	n.d.
2002-2003	118	n.d.	88	n.d.	55	n.d.	130	n.d.
2003-2004	124	1	99	2	60	32	152	4
2004-2005	130	0	101	0	73	27	152	2
2005-2006	145	1	110	3	86	24	169	2
2006-2007	149	0	115	0	93	31	187	0
2007-2008	155	2	121	8	91	44	190	9
2008-2009	138	2	146	15	96	69	218	9
2009-2010	186	4	142	11	147	54	225	10
2010-2011	191	3	157	9	142	54	237	7
2011-2012	196	4	162	8	133	55	226	11
2012-2013	186	3	161	7	149	52	253	11
2013-2014	167	4	146	7	148	53	256	10
2014-2015	203	5	179	9	140	70	265	12
2015-2016	169	3	182	11	143	58	274	14
2016-2017	198	3	188	10	156	54	265	13
2017-2018	197	11	180	3	147	72	258	8
2018-2019	185	2	174	2	152	64	267	18
2019-2020	231	2	194	11	112	57	290	11
2020-2021	224	3	182	9	124	62	308	4
2021-2022*	232	2	177	21	122	53	253	12
2022-2023**	203	3	171	12	148	56	252	12

* Données partiellement validées

** Données préliminaires

Source : Données fournies par le BCI, le 27 mars 2023, pour les diplômés du Québec admis dans le contingent régulier au Québec. Pour les diplômés du Québec admis en résidence hors du Québec : selon les résultats de l’admission en résidence après le 2^e tour de Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS) et qui sont publiés en avril de chaque année, incluant les mouvements post-jumelage.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pour chaque faculté de médecine, indiquer :

- a) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
- b) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
- c) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
- d) le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises par faculté, et ce, par année depuis 2000;
- e) le nombre de médecins formés à l'étranger ayant fait une demande pour refaire leur résidence au Québec afin d'y pratiquer, et ce, par année depuis 2000;
- f) le nombre de demandes de médecins formés à l'étranger acceptées, et ce, par année depuis 2000;
- g) le nombre de postes de résidents vacants/non comblés, et ce, par année depuis 2000.

RÉPONSE

Sous-questions a) b) c)

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) ne collige pas de données sur ce sujet. Les informations suivantes sont tirées du *Canadian Post-M.D. Education Registry* (CAPER). De plus, les données présentées ne sont pas ventilées selon les différentes spécialités de la médecine.

Nouveaux médecins qui ont complété leur programme de résidence d'une faculté de médecine québécoise en 2019 et qui pratiquent la médecine au Québec deux ans plus tard (2021):

	Université Laval	Université de Sherbrooke	Université de Montréal	Université McGill	Total
n ^{bre} finissants de la cohorte en 2019	203	154	284	183	824
n ^{bre} de médecins de la cohorte 2019 qui pratiquent au Québec en 2021 (%)*	186 (91,6 %)	131 (85,1 %)	264 (93,0 %)	146 (79,8 %)	727 (88,2 %)

* Le pourcentage indique la proportion de médecins diplômés du Québec en 2019 qui pratiquent au Québec en 2021 sur l'ensemble des finissants du Québec en 2019.

Source : Page web consultée le 6 mars 2024 :
[d-1.xlsx \(caper.ca\)](#)
Aucune donnée plus récente disponible.

Sous-question d) :

le nombre d’étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises par faculté, et ce, par année depuis 2000

ANNÉE	FACULTÉ				TOTAL
	U. Laval	U. McGill	U. de Montréal	U. de Sherbrooke	
2000-2001	5	17	12	0	34
2001-2002	4	10	14	1	29
2002-2003	4	22	18	2	46
2003-2004	5	33	13	3	54
2004-2005	7	19	13	0	39
2005-2006	9	12	18	0	39
2006-2007	3	12	25	0	41
2007-2008	1	11	12	0	24
2008-2009	3	20	11	1	35
2009-2010	4	20	19	2	45
2010-2011	8	22	24	2	56
2011-2012	14	18	21	3	56
2012-2013	7	26	27	6	66
2013-2014	10	25	28	13	76
2014-2015	8	25	23	13	69
2015-2016	10	6	17	9	42
2016-2017	9	2	8	10	29
2017-2018	6	6	12	0	24
2018-2019	2	2	5	6	15
2019-2020	11 ³	1	10 ⁴	7 ⁵	28 ⁶
2020-2021	5	13	8	1	27 ⁷
2021-2022	4	16	14	1	35 ⁸
2022-2023*	3	10	11	0	4
2023-2024*	3	4	12	0	19

* Données préliminaires

Source : Banque de données sur les résidents du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), données disponibles en avril de l’année universitaire concernée (compilées le 22 février 2024)

1. On définit comme étudiants, des résidents en formation postdoctorale, inscrits dans le contingent régulier (incluant les résidents diplômés hors du Canada et des États-Unis admis dans le contingent régulier).
2. Résidents en formation complémentaire pour recrutement universitaire, financés par la Régie de l’assurance maladie du Québec, excluant les moniteurs.
3. Incluant deux fellows de 6 mois hors quota.
4. Incluant un fellow de 6 mois hors quota.
5. Incluant un fellow de 6 mois et une 2e année de fellow, tous les deux hors quota.
6. Incluant cinq fellows hors quota : quatre fellows de 6 mois et un fellow de 2e année.
7. Bien que les modalités postdoctorales ne prévoient que 26 places initialement, le MSSS en a finalement autorisé 28. Il a donc implicitement autorisé 2 places hors quota. Une personne s’est toutefois désistée de sa formation de sorte que seulement 27 ont été complétées.
8. Bien que les modalités postdoctorales ne prévoient que 26 places initialement, le MSSS en a finalement autorisé 35. Il a donc implicitement autorisé 9 places hors quota, notamment en raison des conditions difficiles de formation à l’étranger pour les résident.e.s qui s’appêtaient à y être formés, au moment des restrictions de voyages liées à la COVID-19.

Sous-questions e) f) g)

Nombre de demandes de médecins étrangers, diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) nombre de DHCEU ayant obtenu un poste (dans le contingent régulier) et nombre de postes vacants.

Années	Nombre de demandes ¹	Nombre de DHCEU ayant obtenu un poste	Nombre de postes vacants ²
2000	N.D.	14	0
2001	N.D.	10	11
2002	N.D.	5	5
2003	33	30	6
2004	63	55	10
2005	82	55	19
2006	101	47	25
2007	137	54	85
2008	140	71	34
2009	146	56	89
2010	121	41	81
2011	104	44	43
2012	173	50	56
2013	223	52	74
2014	273	49	40
2015	280	35	63
2016	241	33	44
2017	126	41	57
2018	118	39	65
2019	127	36	29
2020	179	42	36
2021	198 ³	43	76
2022	340 ⁴	57	67
2023*	339 ⁵	46	73

* Données préliminaires

1. Ce nombre inclut les personnes qui ont déjà fait une demande. Lorsqu'un candidat reçoit une réponse négative, il a le droit de représenter son dossier l'année suivante. Certains candidats ont présenté leur dossier à plus de trois reprises. Il s'agit ici du nombre total de DHCEU ayant participé à tout le processus de jumelage 2018 incluant la soumission d'une liste de classement au deuxième tour pour les personnes non jumelées au premier tour et ayant présenté au moins une demande au Québec, sans s'être retiré du processus.
2. Les données disponibles concernent les postes vacants dans le contingent régulier après le deuxième tour et les mouvements post-jumelage. Le contingent particulier qui vise à offrir des postes à des candidats qui ont des statuts ou cheminements particuliers, dont certains DHCEU, a environ entre 20 places disponibles sur les 60 autorisées. Cependant l'objectif n'est pas nécessairement de pourvoir tous les postes dans ce contingent, car il ne fait pas partie du calcul des besoins en effectifs au Québec.
3. Nombre total de DHCEU ayant participé au processus de jumelage. 106 candidats ont participé au deuxième tour et 86 ont soumis une liste de classement. 113 candidats ont donc participé à l'ensemble du processus, soit les 27 admis du premier tour et les 86 qui ont été jusqu'à l'étape de soumettre une liste de classement au deuxième tour. En ne considérant que ces 113 personnes, le taux de jumelage au Québec est de $43/113= 38,05\%$.
4. Nombre total de DHCEU ayant participé au processus de jumelage au Québec (ayant soumis au moins une demande). 143 candidat.e.s ont participé au deuxième tour et 119 ont soumis une liste de classement.

154 candidat.e.s ont donc participé à l'ensemble du processus, soit les 35 admis du premier tour et les 119 qui ont été jusqu'à l'étape de soumettre une liste de classement au deuxième tour. En ne considérant que ces 154 personnes, le taux de jumelage au Québec est de $57/154 = 37,0\%$. En outre, 16 autres médecins DHCEU ont été admis à l'externat dans l'une ou l'autre des quatre facultés de médecine.

5. Nombre total de DHCEU ayant participé au processus de jumelage. 178 candidats ont participé au deuxième tour et 159 ont soumis une liste de classement. 194 candidats ont donc participé à l'ensemble du processus, soit les 35 admis du premier tour et les 159 qui ont été jusqu'à l'étape de soumettre une liste de classement au deuxième tour. En ne considérant que ces 194 personnes le taux de jumelage est de $46/194 = 23,7\%$ au Québec. Toutefois 19 de ces candidats ont été admis dans une autre province que le Québec de sorte que parmi les 194 personnes qui ont participé au processus au Québec, 65 ont été jumelés en résidence, soit, pour cette population, un taux de succès de 33,5%. En outre, 16 autres médecins DHCEU ont été admis à l'externat dans l'une ou l'autre des facultés de médecine.

Sources : Données fournies par le BCI, 14 février 2024.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n^o72 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 73 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant investi pour la formation des IPS en 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 75 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant investi en bourses pour les IPS en 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 74 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées depuis 2008-2009.
Fournir les prévisions pour 2024-2025.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 75 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui gradueront en 2024-2025.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 76 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont entamé le programme depuis 2015-2016. Fournir les prévisions pour 2024-2025.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 77 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

32. Nombre d'étudiants qui fréquentent un programme offert en partie ou en totalité en anglais dans une institution francophone en 2023-2024. Ventiler par

RÉPONSE

L'effectif à l'automne, dans les programmes agréés en enseignement, pour du personnel non légalement qualifié, est présenté à l'annexe 1. L'information est détaillée selon le programme et l'établissement.

Tableau. Répartition des effectifs étudiants dans des programmes d'enseignement agréés, non légalement qualifiés, à l'automne, selon la composante de programme et l'université, 2023-2024p

Nom de l'établissement déclaré	Nom des composantes de programme	2023-2024 ^p
Télé-université (978011)	DESS EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	316
Université de Sherbrooke (977000)	CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN ENSEIGNEMENT	287
Université du Québec à Montréal (978001)	BACCALAURÉAT EN ÉDUC.PRÉSCOL.ET EN ENS.PRIMAIRE (TEMPS PARTIEL)	226
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	DESS QUALIFIANT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, MATHÉMATIQUES	17
	DESS QUALIFIANT ENSEIGN. SECOND, FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEM	29
Total général		875

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, système GDEU, données au 2023-11-19.

p : Les données sur les effectifs étudiants universitaires de l'automne 2023 sont provisoires.

Les données sont extraites en ayant recours à la table de concordance des composantes de programmes menant à l'obtention d'un brevet. Dans ce cas-ci, seules les composantes menant au brevet, pour des individus non légalement qualifiés, ont été considérés pour l'année universitaire 2023-2024p.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Bilan du suivi du rapport du Chantier sur une loi-cadre des universités rendu public en septembre 2013.
Faire état des travaux en cours.

RÉPONSE

Les travaux de ce chantier se sont déroulés d'avril à septembre 2013. Les coprésidents, M^{me} Lise Bissonnette et M. John R. Porter, ont ensuite déposé leur rapport final au ministre. Ce rapport contient des recommandations à propos de la mission et des valeurs universitaires, de l'importance de l'aspect public du réseau, de la gouvernance universitaire, de la reddition de comptes et de la mise à jour de certaines lois présidant à l'encadrement du système universitaire québécois.

À la suite de son dépôt, le Ministère a procédé à l'analyse du rapport pour en approfondir certaines dimensions. Un mandat de recherche a été confié à l'Observatoire de l'administration publique de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) en vue de produire une étude comparative sur le fonctionnement et la gouvernance d'autres systèmes universitaires (Ontario, Colombie-Britannique, provinces maritimes, Massachusetts, Wisconsin). Le rapport de l'ÉNAP a été déposé au Ministère au printemps 2014.

Le rapport sur une loi-cadre des universités a été évoqué par certains partenaires ayant participé aux consultations de l'automne 2016 concernant la création d'un Conseil des universités du Québec, d'un Conseil des collèges du Québec, d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur et la modification du Règlement sur le régime des études collégiales.

Par ailleurs, le Chantier sur l'Université québécoise du futur, dont les travaux de réflexion et de consultation ont été présidés par M. Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec, et dont le rapport final a été rendu public le 19 février 2021, a permis de dégager douze recommandations qui touchent, entre autres, la mission des universités, son financement et son rôle dans la société. Ces thématiques avaient déjà été abordées dans le rapport du chantier sur une loi-cadre des universités.

Le rapport sur l'Université québécoise du futur évoque le manque de consensus sur la nécessité d'une loi-cadre pour les universités. Pour sa part, le comité-conseil formé à l'hiver 2021 pour assurer la planification et le suivi de la mise en œuvre des recommandations de ce rapport ne l'a pas retenu parmi ses orientations.

Il n'y a pas de travaux en cours pour élaborer une loi-cadre des universités.

Cependant, plusieurs mesures proposées par le comité-conseil pour donner suite aux recommandations énoncées dans le rapport sur l'Université québécoise du futur ont été déployées depuis le dépôt de son rapport en juin 2021. Ces mesures concernent les trois volets de la mission universitaire, soit la formation, la recherche et les services à la collectivité. Elles concernent aussi les conditions à réunir pour l'exercice de cette mission, dont un financement approprié et la liberté académique.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Bilan du suivi du rapport du Chantier sur un conseil national des universités. Faire état des travaux en cours.

RÉPONSE

Le rapport du Chantier sur la création d'un Conseil national des universités (CNU), présidé par M. Claude Corbo, a été remis aux autorités ministérielles et rendu public le 27 juin 2013. Le rapport mettait en évidence les éléments suivants :

- la persistance d'enjeux majeurs concernant l'institution universitaire, son rapport à la société, son développement ainsi que la qualité de ses activités, son efficacité et son efficience;
- la nécessité qu'un organisme traite des questions et des enjeux confrontant l'institution universitaire;
- les demandes répétées des partenaires de l'enseignement supérieur pour la création d'un tel organisme.

M. Claude Corbo a été mandaté en juillet 2016 pour procéder à des consultations auprès des partenaires du réseau universitaire sur les conditions et l'environnement nécessaires à l'implantation d'un Conseil des universités du Québec (CUQ) et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur.

Les consultations ont eu lieu du 31 octobre au 11 novembre 2016 à Montréal et à Québec. Au cours de ces consultations, 22 personnes et groupes ont été rencontrés et 31 mémoires ont été transmis. Le rapport a été rendu public le 23 mars 2017.

Les principales recommandations de M. Claude Corbo étaient les suivantes :

- créer un Conseil des universités du Québec indépendant du gouvernement et des universités;
- confier à ce Conseil le mandat de contribuer à l'orientation et au développement des universités;
- créer, au sein du Conseil, une instance chargée de l'évaluation de la formation universitaire;
- créer une table de concertation de l'enseignement supérieur, qui aurait comme mandat de favoriser une meilleure concertation entre l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire.

La mise en œuvre de ces recommandations pouvait entraîner un dédoublement de structures et un chevauchement des mandats et des fonctions exercés par diverses instances.

Par ailleurs, le Chantier sur l'Université québécoise du futur, dont les travaux de réflexion et de consultation ont été présidés par M. Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec, et dont le rapport final a été rendu public le 19 février 2021, a permis de dégager douze recommandations qui touchent, entre autres, l'efficacité et l'efficience des universités et leur rôle dans la société. Le rapport proposait la création d'un mécanisme permanent de liaison entre les universités et la société, pouvant s'apparenter à un Conseil national des universités. Les consultations n'ont cependant pas permis de dégager de consensus sur le sujet : la majorité des participants s'est opposée à la création d'un mécanisme permanent de liaison université-société arguant que des lieux de concertation existent déjà.

Pour sa part, le comité-conseil mandaté pour proposer des actions et des mesures reliées à l'ensemble des recommandations du rapport sur l'Université québécoise du futur a suggéré, en juin 2021, de « Compléter la réflexion à propos de la création d'un mécanisme permanent de liaison université-société ». Pour ce faire, il a proposé qu'un inventaire des lieux de concertation et de collaboration entre le milieu universitaire et la société soit réalisé pour se positionner sur la pertinence d'instituer une Conférence québécoise permanente université-société. Cette mesure est actuellement en suspens, car sa pertinence et sa faisabilité doivent être évaluées.

Aucun changement dans les orientations ministérielles n'est à noter sur ce sujet en 2023-2024.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition officielle

QUESTION

Faire état des travaux en cours pour donner suite au rapport sur le financement des universités.

RÉPONSE

Des travaux ont eu lieu dans le cadre d'un chantier dédié à la reddition de comptes et à l'accessibilité aux données et réalisé en collaboration avec les universités. Ce chantier vise à:

1. Assurer l'optimisation des systèmes ministériels d'information liés au financement des établissements universitaires et à la production des indicateurs de performance du réseau universitaire.
2. Revoir la reddition de comptes associée à chacune des subventions spécifiques versées aux établissements universitaires par le ministère de l'Enseignement supérieur, ainsi qu'aux autres exercices de reddition de comptes requis par les règles budgétaires.
3. Élargir l'accès à l'information sur la performance des établissements universitaires.
4. Simplifier la reddition de comptes annuelle exigée en vertu de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire.
5. Revoir la reddition de comptes exigée des établissements universitaires en vertu de certaines autres lois.

Le rapport sur le financement des universités (rapport Hélène P. Tremblay et Pierre Roy juin 2014) a représenté un intrant aux travaux de révision de la politique de financement des universités de 2018.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation pour 2023-2024 et projections pour 2024-2025, par université, des revenus supplémentaires obtenus conséquemment à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 107 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Copie des documents, avis, notes, analyses et résumés des rencontres ou des échanges tenus avec les représentants des institutions universitaires concernant la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.

RÉPONSE

Les documents demandés sont des documents internes de travail. Il ne s'agit pas de documents publics.

ENTENTE

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EN MATIÈRE DE MOBILITÉ ÉTUDIANTE AU NIVEAU
UNIVERSITAIRE**

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Ci-après dénommés « les Parties »,

PRENANT APPUI sur l'Entente entre le Québec et la France sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, conclue le 27 février 1965, qui a créé la Commission permanente de coopération franco-québécoise, et qui constitue le fondement et le cadre général de la coopération dans le domaine de l'éducation entre le Québec et la France;

RAPPELANT QUE le Québec et la France entretiennent depuis plus de cinquante ans une relation directe et privilégiée;

RAPPELANT également l'étroite coopération universitaire et l'importante mobilité étudiante qui existent entre le Québec et la France;

SOUHAITANT accroître la coopération en matière de mobilité étudiante de part et d'autre;

VU l'Entente par échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en matière de droits de scolarité au niveau universitaire du 8 mars 1978 et du 1^{er} juin 1978;

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIIT :

ARTICLE PREMIER

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La présente entente vise à encourager et à favoriser la mobilité étudiante entre le Québec et la France, au niveau universitaire pour le Québec et dans l'enseignement supérieur pour la France, notamment par la mise en œuvre de mesures en matière de droits de scolarité et d'accessibilité aux établissements d'enseignement de niveau universitaire de part et d'autre.

ARTICLE 2

CHAMP D'APPLICATION PERSONNEL

La présente entente s'applique :

- aux « étudiants québécois », soit tout étudiant de citoyenneté canadienne domicilié au Québec;
- aux « étudiants français », soit tout étudiant de nationalité française.

Aux fins de la présente entente, à l'exception de ses articles 5 et 6, un étudiant français ayant le statut de résident permanent au Québec est assimilé à un étudiant québécois.

Par ailleurs, les étudiants français admissibles bénéficient des exemptions prévues à la *politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiantes et des étudiants étrangers par les universités du Québec*.

ARTICLE 3

EXEMPTIONS DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES AU TARIF CANADIEN NON-RÉSIDENT DU QUÉBEC

Tous les étudiants français inscrits dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle offert par un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1), bénéficient du régime des droits de scolarité et montants forfaitaires applicable aux étudiants canadiens non-résidents du Québec, ci-après désigné « exemption au tarif CNRQ ».

Les modalités relatives à l'attribution de ces exemptions sont fixées à l'annexe I, titre I, de la présente entente.

ARTICLE 4

EXEMPTIONS DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES AU TARIF QUÉBÉCOIS

Tous les étudiants français inscrits dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle offert par un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1), bénéficient du régime des droits de scolarité applicable aux étudiants québécois, ci-après désigné « exemption au tarif québécois ».

Les étudiants français résidant de façon permanente dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon continuent de bénéficier, pendant leurs études de premier cycle, du régime d'exemption au tarif québécois.

Les modalités relatives à l'attribution de ces exemptions sont fixées à l'annexe I, titre II, de la présente entente.

ARTICLE 5

APPLICATION DU TARIF FRANÇAIS AUX ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS

Tous les étudiants québécois inscrits dans un programme d'études, proposé par un établissement d'enseignement supérieur français, conduisant à un diplôme national de premier, de deuxième ou de troisième cycle inscrit dans l'arrêté pris chaque année par le ministre chargé de l'enseignement supérieur français, bénéficient du régime de droits de scolarité qui s'applique aux étudiants français, ci-après désigné « application du tarif français ».

Les modalités de l'application du tarif français aux étudiants québécois sont fixées à l'annexe II de la présente entente.

La Partie française s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'inciter les autres établissements sous tutelle de l'État et les établissements privés à appliquer des conditions aussi favorables aux étudiants québécois que celles offertes aux étudiants français en matière d'accessibilité et de droits de scolarité relativement à un programme d'études conduisant à un diplôme national de premier, de deuxième ou de troisième cycle.

ARTICLE 6

APPUI FINANCIER AUX ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS

Les étudiants québécois qui envisagent de suivre un programme d'études en France sont éligibles à une bourse d'études du gouvernement français ou à un contrat doctoral, dans les conditions d'attribution fixées par la réglementation nationale.

La Partie française prend en outre les mesures appropriées d'accompagnement et de conseil pour faciliter l'inscription des étudiants québécois dans l'enseignement supérieur français, y compris dans les grandes écoles.

ARTICLE 7

PUBLICITÉ DES MESURES

Les Parties s'engagent à faire connaître les exemptions, les tarifs applicables et les mesures d'appui financier prévus dans la présente entente de manière à permettre leur utilisation optimale. À cette fin, les Parties en assurent la promotion sur leur territoire, auprès des différents publics susceptibles d'en bénéficier.

ARTICLE 8

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Les Parties règlent par voie de consultation ou de négociation les différends pouvant survenir dans l'interprétation ou la mise en œuvre de la présente entente.

ARTICLE 9

MODIFICATIONS

La présente entente peut être modifiée à tout moment, par accord mutuel des Parties, au moyen d'un échange de lettres précisant la date d'entrée en vigueur des modifications.

ARTICLE 10

ABROGATION D'ENTENTE ANTÉRIEURE

La présente entente abroge et remplace, à partir de la date de son entrée en vigueur, l'Entente par échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en matière de droits de scolarité au niveau universitaire du 8 mars 1978 et du 1^{er} juin 1978.

ARTICLE 11
MESURES TRANSITOIRES

Sans restreindre la portée de ce qui précède, les étudiants français inscrits au trimestre d’hiver 2015 dans les établissements universitaires québécois sous le régime de l’Entente par échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en matière de droits de scolarité au niveau universitaire du 8 mars 1978 et du 1^{er} juin 1978, continuent d’y être soumis pour la durée du programme dans lequel ils sont inscrits.

ARTICLE 12
CLAUSES FINALES

Les annexes font partie intégrante de la présente entente.

La présente entente entre en vigueur le jour de sa signature pour une période de cinq (5) ans.

Elle peut être reconduite pour une période identique, par échange de lettres entre les Parties au cours de la dernière année précédant la fin de la période initiale.

Au plus tard un an avant sa reconduction, la présente entente fait l’objet d’une évaluation, tant à l’égard de son contenu que de ses modalités d’application. L’évaluation peut tenir compte du taux de réussite des étudiants bénéficiaires.

Une des Parties peut mettre fin à la présente entente au moyen d’un préavis écrit transmis à l’autre Partie au moins six (6) mois avant le terme de l’entente.

Dans le cas où la présente entente ne serait pas reconduite, les Parties prendront les dispositions nécessaires pour que les étudiants qui bénéficient des exemptions, des tarifs applicables et des mesures d’appui financier prévus par la présente entente continuent d’en bénéficier pour la durée prévue du programme d’études dans lequel ils sont inscrits.

FAIT à Paris, le 6 mars 2015, en double exemplaire.

**POUR LE GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC**

**POUR LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

(Original signé)

(Original signé)

Philippe Couillard
Premier ministre

Manuel Valls
Premier ministre

ANNEXE I

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES EXEMPTIONS QUÉBÉCOISES DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES

TITRE I – EXEMPTIONS AU TARIF CNRQ

1. NATURE

Une exemption au tarif CNRQ attribuée à un étudiant français permet à celui-ci d'acquitter les mêmes droits de scolarité et montants forfaitaires que ceux exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec afin de poursuivre des études dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1).

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour bénéficier d'une exemption au tarif CNRQ, tout étudiant français doit :

- détenir un passeport valide de la République française;
- détenir un permis de séjour pour étudiant conforme à la réglementation canadienne en matière d'immigration et un certificat d'acceptation du Québec.

TITRE II - EXEMPTIONS AU TARIF QUÉBÉCOIS

1. NATURE

Une exemption au tarif québécois attribuée à un étudiant français permet à celui-ci d'acquitter les mêmes droits de scolarité que ceux exigés des étudiants québécois afin de poursuivre des études dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1).

2. DÉROGATION POUR LES ÉTUDIANTS FRANÇAIS RÉSIDANT À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Les étudiants français pouvant justifier d'une résidence permanente à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans, par une attestation officielle de résidence délivrée par les services de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon, bénéficient d'une exemption au tarif québécois pour un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1).

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour bénéficier d'une exemption au tarif québécois, tout étudiant français doit :

- détenir un passeport valide de la République française;
- détenir un permis de séjour pour étudiant conforme à la réglementation canadienne en matière d'immigration et un certificat d'acceptation du Québec;
- le cas échéant, détenir l'attestation officielle d'une résidence permanente à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans et être inscrit dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle dans un établissement d'enseignement universitaire.

ANNEXE II

MODALITÉS DE L'APPLICATION DU TARIF FRANÇAIS AUX ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS

1. NATURE

Une application du tarif français à un étudiant québécois permet à celui-ci d'acquitter les mêmes droits de scolarité que ceux exigés des étudiants français afin de poursuivre un programme d'études conduisant à un diplôme national de premier, de deuxième ou de troisième cycle inscrit dans l'arrêté pris chaque année par le ministre chargé de l'enseignement supérieur français.

La Partie québécoise sera informée de la publication de tout nouvel arrêté fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

L'application du tarif français par les établissements proposant toute autre formation n'est pas systématique. En conséquence, l'étudiant québécois devra prendre l'attache de l'établissement concerné pour se faire préciser le montant des droits de scolarité devant être réglés.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour bénéficier d'une application du tarif français, tout étudiant québécois doit :

- détenir un passeport canadien valide;
- détenir un visa de long séjour ou un titre de séjour pour étudiant conforme à la réglementation française.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution de l'augmentation des coûts de système depuis les 10 dernières années, pour l'ensemble des réseaux universitaire et collégial.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie dans le Plan budgétaire du Budget 2024-2025 publié le 12 mars 2024 : [Budget 2024-2025 – Plan budgétaire](#) et également dans le Budget de dépenses 2024-2025, Volume 1 – Stratégie de gestion des dépenses et renseignements supplémentaires (page A-2 ou page 14) : [Budget de dépenses 2024-2025 | Stratégie de gestion des dépenses - Renseignements supplémentaires](#)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges tenus concernant l'évolution des coûts de système dans le réseau universitaire et collégial.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 52 des questions particulières du troisième groupe d'opposition

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Concernant le *Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur*, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Accroître la formation et le financement de projets d'optimisation » pour 2023-2024. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2024-2025.

RÉPONSE

Une réforme du modèle d'allocation des ressources aux cégeps (FABES¹) a été réalisée en 2019. Dans le but de simplifier le modèle d'allocation et de donner plus d'autonomie aux cégeps, plusieurs annexes ont été abolies et/ou regroupées. Ainsi, le volet relatif aux pratiques innovantes a été intégré au montant de l'allocation fixe général et le volet lié à l'amélioration de la maîtrise du français a été intégré à l'allocation fixe des centres d'études collégiales du modèle d'allocation des cégeps. Le volet relatif à l'excellence et à la réussite a été intégré aux enveloppes relatives aux allocations fixes (F), celles liées aux activités pédagogiques (A) et celles de fonctionnement des bâtiments (B) du modèle d'allocation FABRES² à compter de l'année scolaire 2017-2018.

En 2020-2021, une simplification du régime budgétaire des collèges privés a été réalisée. Plusieurs annexes ont été abolies et/ou regroupées. Ainsi, la mesure pour le soutien à l'atteinte de l'excellence en enseignement supérieur a été intégrée au paramètre fixe du modèle de financement.

¹ FABES
F : Allocations fixes
A : Allocations liées aux activités pédagogiques
B : Allocations de fonctionnement liées aux bâtiments
E : Allocations liées aux enseignements
recherche
S : Allocations spécifiques

²FABRES
F : Allocations fixes
A : Allocations liées aux activités pédagogiques
B : Allocations de fonctionnement liées aux bâtiments
R : Allocations liées au développement des régions et de la
E : Allocations liées aux enseignements
S : Allocations spécifiques

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Concernant le *Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur*, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'insertion professionnelle et l'adéquation formation-emploi » pour 2023-2024. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2024-2025.

RÉPONSE

Ce plan n'est plus en vigueur.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Favoriser la mobilité des étudiants québécois » pour 2023-2024. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2024-2025.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 109 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Appuyer davantage les centres collégiaux de transfert de technologie » pour 2023-2024. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignements ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2024-2025.

RÉPONSE

Cette mesure du Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur s'est terminée en 2018-2019.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Concernant le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'atteinte de l'excellence en enseignement supérieur dans les collèges et les universités » pour 2023-2024. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les sommes prévues pour 2024-2025.

RÉPONSE

Le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur n'est plus en vigueur.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition

QUESTION

Indiquer l'état d'avancement de la réforme des Tests de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFEE) pour les futurs enseignants. Inclure tout document, note ou rapport sur le sujet, et indiquer le nombre de rencontres ayant eu lieu et les personnes présentes.

RÉPONSE

Cette question sera répondue par le ministère de l'Éducation.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition

QUESTION

Indiquer les sommes dépensées dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la radicalisation en 2023-2024. Ventiler les sommes par établissement d'enseignement.

RÉPONSE

Sommes dépensées dans le cadre de la prévention et la lutte à la radicalisation 2023-2024 : **1 538 800 \$**

- 1 311 300 \$ au programme soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial.
- 227 500 \$ en soutien à des partenaires pour la prévention et la lutte contre la radicalisation.

Le tableau suivant présente la ventilation des sommes par établissement pour le programme Soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial en 2023-2024.

Annexe 1 – Ventilation des sommes par établissement pour le programme Soutien à l’intégration des communautés culturelles et à l’éducation interculturelle au collégial en 2023-2024

Établissement	Abr.	Total - Com. culturelles
Abitibi-Témiscamingue	ABI	27 041
Ahuntsic	AHU	41 556
Alma	ALM	15 452
André-Laurendeau	AND	23 352
Baie-Comeau	BAI	13 580
Beauce-Appalaches	BEA	26 034
Bois-de-Boulogne	BOI	30 526
Champlain	CHA	42 423
Chicoutimi	CHI	20 270
Dawson	DAW	48 515
Drummondville	DRU	21 510
Édouard Montpetit	EDO	40 534
St-Félicien	FEL	16 660
Sainte-Foy	FOY	39 910
François-Xavier Garneau	FRA	36 892
Gaspésie et des Iles	GAS	18 449
Gérald-Godin	GER	15 942
Granby	GRA	19 143
Héritage	HER	16 664
St-Hyacinthe	HYA	30 454
Saint-Jean sur Richelieu	JEA	23 546
Saint-Jérôme	JER	34 601
John Abbott	JOH	38 592
Jonquière	JON	28 827
Lanaudière	LAN	42 547
La Pocatière	LAP	17 098
Saint-Laurent	LAU	26 490
Lévis-Lauzon	LEV	23 821
Limoilou	LIM	31 866
Lionel Groulx	LIO	34 959
Maisonneuve	MAI	36 396
Marie-Victorin	MAR	26 191
Matane	MAT	13 063
Montmorency	MON	44 859
Outaouais	OUT	36 312
Rimouski	RIM	24 734
Rivière-du-Loup	RIV	15 385
Rosemont	ROS	28 551
Sept-Iles	SEP	12 977
Shawinigan	SHA	14 479
Sherbrooke	SHE	33 903
Sorel-Tracy	SOR	15 180
Thetford	THE	17 152
Trois-Rivières	TRO	27 162
Valleyfield	VAL	22 807
Vanier	VAN	38 965
Victoriaville	VIC	19 030
Vieux Montréal	VIE	36 903
		1 311 300

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des demandes déposées par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires. Inclure les projets acceptés et les sommes dépensées en 2023-2024 et celles prévues pour 2024-2025.

RÉPONSE

Le tableau suivant présente la liste des 98 projets financés dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique (FIS) pour les établissements postsecondaires.

Bénéficiaire final	Titre du projet
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Projet d'agrandissement de la taille et de la qualité des installations de recherche et d'innovation en technologie minérale
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Mise à niveau des laboratoires de sciences et amélioration de l'efficacité de la production, de l'emmagasiner et de la distribution de l'énergie
Cégep de Drummondville	Centre de la recherche et d'apprentissage intégré aux études (CRAIE)
Cégep de Drummondville	D'un auditorium à un laboratoire de technologies des arts de la scène
Cégep Édouard-Montpetit	Réfection des laboratoires de TIM (Techniques d'intégration multimédia)
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Modernisation du Centre d'études collégiales des Îles visant à remplacer les sections modulaires des années 1970
Cégep John Abbott	Rénovation de la bibliothèque de recherche (phase II)
Cégep de La Pocatière	Modernisation et réaménagement des installations à la Bibliothèque François-Hertel
Cégep Limoilou	Projet écoénergétique d'installation d'équipements permettant la récupération de chaleur dans les réseaux de climatisation et chauffage
Cégep Limoilou	Centre collégial d'expertise en modélisation des données du bâtiment (CCEMDB)
Cégep Marie-Victorin	Amélioration et optimisation des espaces d'enseignement spécialisé en techniques d'éducation à l'enfance et adaptation innovante au contexte du travail
Cégep de l'Outaouais	Centre d'Innovation et Incubateur d'Entreprises du Cégep de l'Outaouais (SYNOVCO)
Cégep régional de Lanaudière	Aménagement des laboratoires de Génie civil

Bénéficiaire final	Titre du projet
Cégep de Rimouski	Mise à niveau des infrastructures de recherche du SEREX
Cégep de Saint-Félicien	Agrandissement et réaménagement du pavillon de santé animale
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	Modernisation des laboratoires de soins infirmiers
Cégep de Saint-Jérôme	Projets d'efficacité énergétique
Cégep de Saint-Jérôme	Agrandissement des infrastructures du CDCQ dédiées aux activités de recherche sur les matériaux composites à hautes performances et la recyclabilité
Cégep de Sainte-Foy	Rehaussement des installations de l'aile J
Cégep de Sainte-Foy	Rehaussement des installations de formation spécialisée de l'aile G
Cégep de Sept-Îles	Efficacité énergétique des systèmes de chauffage et de l'enveloppe extérieure du bâtiment principal
Cégep de Sorel-Tracy	HUB de co-innovation en Internet des objets, Web 4.0 et applications mobiles : de la formation à l'entreprise
Cégep de Thetford	Amélioration de la qualité et de la pérennité environnementales des installations de recherche Oleotek
Cégep de Trois-Rivières	Remplacement de la fenestration du pavillon des Sciences
Cégep de Trois-Rivières	Amélioration de l'efficacité énergétique des ateliers pilotes d'Innofibre
Cégep de Victoriaville	Station de recherche en agriculture biologique
Cégep du Vieux Montréal	Réaménagement du département TGE audiovisuel phase III infrastructure
Collège Ahuntsic	Réfection des laboratoires de génie civil et de génie industriel
Collège André-Grasset (1973) inc.	Réfection et mise à niveau du laboratoire de chimie et des locaux annexes du Collège André-Grasset
Collège de Bois-de-Boulogne	Création d'espaces de formation spécialisée en informatique
Collège Dawson	Mise à niveau pour économie d'énergie visant la viabilité environnementale des infrastructures
Collège Jean-de-Brébeuf	Remplacement des fenêtres de bois

Bénéficiaire final	Titre du projet
Collège de Maisonneuve	Implantation d'un centre régional de recherche et formation en Environnements avec simulateur patient pour l'apprentissage (éducation/santé)
Collège Montmorency	Relèvement de toitures (ajout de classes) -toiture verte/serre & nouveau bâtiment
Collège de Rosemont	Aménagement de classes et de laboratoires de formation continue au B-100
Collège de Rosemont	Aménagement d'un laboratoire de réseautique au B-300 (Phase 1 et 2)
Collège de Rosemont	Réaménagement des laboratoires audiométriques du département d'audioprothèse
Collège de Rosemont	Aménagement d'un laboratoire spécialisé en prélèvements
Collège de Rosemont	Ajout d'un refroidisseur central au E-500
Collège Shawinigan	Projet de mise aux normes et d'agrandissement des locaux du centre de recherche (CNETE)
Marianopolis College	Améliorer la viabilité environnementale des salles de classe et laboratoires de sciences et technologie et l'efficacité énergétique du système de chauffage
Vanier College	Rénovation du laboratoire de chimie
Bishop's University	Rénovation et mise à niveau des laboratoires en sciences naturelles dans l'immeuble Johnson
Bishop's University	Rénovation de la bibliothèque John-Bassett et transformation en carrefour des ressources éducatives
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	Rehaussement du réseau de télécommunications
École de technologie supérieure	Expansion et réaménagement de la bibliothèque en carrefour d'apprentissage
École de technologie supérieure	Reconversion du planétarium DOW en un « Hub de créativité »
École de technologie supérieure	Nouveau pavillon pour le calcul de haute performance et l'augmentation des espaces de recherche sur le campus de l'ÉTS
Institut national de la recherche scientifique	Aménagement d'un laboratoire d'imagerie avancée au centre EMT
Institut national de la recherche scientifique	Aménagement d'un laboratoire pour une Résonance magnétique nucléaire (RMN) au centre Institut Armand-Frappier
Institut national de la recherche scientifique	Réfection des laboratoires du bâtiment 18 du centre Institut Armand-Frappier de l'INRS - Phase 1

Bénéficiaire final	Titre du projet
Polytechnique Montréal	Nouvelles salles électriques desservant les laboratoires de recherche au pavillon principal
Polytechnique Montréal	Laboratoire Expérimental Grande Hauteur (LEGH)
Université Concordia	Incubateur des sciences appliquées, phase 1 de l'agrandissement du pavillon des sciences (campus Loyola)
Université Laval	Prismes : une infrastructure pour répondre aux nouveaux enjeux d'innovation au sein des entreprises
Université Laval	Centre de collecte, de traitement et de valorisation des données
Université Laval	Rénovation et mise aux normes du pavillon Alexandre-Vachon - Phase 3
Université Laval	Rénovation de l'animalerie du pavillon des services
Université Laval	Projet de géothermie pour emmagasiner de la chaleur au pavillon Alexandre-Vachon
Université Laval	Infrastructure de recherche intégrée et translationnelle des maladies chroniques sociétales
Université Laval	CEPSY : Centre d’excellence en psychothérapies pour troubles de santé mentale
Université Laval	NEURODEV-PSY : intégration de la recherche fondamentale et clinique sur le neurodéveloppement en santé mentale
Université Laval	Infrastructure pour la neuromédecine personnalisée parents-enfants
Université McGill	Pavillon Stewart de biologie installations à la fine pointe de la technologie pour la recherche et l’innovation
Université McGill	Initiative McGill durable (nouveau groupe Électrogène)
Université McGill	Initiative McGill durable (système de ventilation pavillon Lyman Duff)
Université McGill	Initiative McGill durable (Remplacement des boîtes de mélange et du système CVAC, pavillon Rutherford)
Université McGill	Initiative McGill durable (remplacer le système de ventilation, Pavillon Macdonald-Stewart Library)
Université McGill	Pavillon Rutherford - Centre de recherche en nanofabrication de l'Université McGill
Université McGill	Pavillon Wong - Installations de traitement de matériaux durables

Bénéficiaire final	Titre du projet
Université McGill	Centre d'essai clinique à l'Hôpital général juif SMBD
Université McGill	Rénovations au campus de l'Hôpital général de Montréal
Université de Montréal	Mise à niveau de deux salles de lavage à la division des animaleries de l'Université de Montréal
Université de Montréal	Mise aux normes U4 chambre inhalation
Université de Montréal	Réfection de la maçonnerie
Université de Montréal	Aménagement du groupe de recherche Brams
Université de Montréal	Complexe des sciences sur le nouveau site Outremont du campus de l'Université de Montréal
Université de Montréal	Technopôle de Réadaptation pédiatrique du CHU Sainte-Justine
Université de Montréal	Rénovation et optimisation énergétique des infrastructures vétustes de l’Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)
Université de Montréal	Agrandissement du Centre de prévention et de réadaptation cardiovasculaire (Centre ÉPIC) de l'Institut de Cardiologie de Montréal
Université de Montréal	Rehaussement des infrastructures dédiées à la recherche et développement de l'Institut de Cardiologie de Montréal (mises aux normes en matière d'insonorisation)
Université de Montréal	Agrandissement du Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et modernisation de son amphithéâtre
Université de Montréal	Réaménagement et optimisation du centre de documentation du CIUSSS
Université de Montréal	Création d'un Centre mondial de formation en santé et en prévention cardiovasculaire
Université de Montréal	Plateforme de recherche médecine vétérinaire
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Agrandissement du Pavillon des Premiers-Peuples de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec à Montréal	Centre de diffusion urbain de recherche et de création au pavillon Judith-Jasmin
Université du Québec à Montréal	Mise à niveau de l'infrastructure électromécanique en soutien à un centre de données de recherche
Université du Québec à Montréal	Aménagement d'un lieu de confluence pour la recherche-crédation en arts visuels et médiatiques au pavillon Judith-Jasmin

Bénéficiaire final	Titre du projet
Université du Québec à Montréal	Rénovation et aménagement d'un Centre de consultation pour la recherche au pavillon Hubert-Aquin Annexe
Université du Québec à Rimouski	Réaménagement majeur et mise à niveau des infrastructures en soutien à la recherche et à l'innovation
Université du Québec à Rimouski	Mise à niveau du traitement de l'air pour le Centre d'Appui à l'Innovation par la Recherche (CAIR) et l'Institut des sciences de la mer (ISMER)
Université du Québec à Trois-Rivières	Plateforme québécoise interuniversitaire en médecine personnalisée (locaux niveau 1000 Pierre-Boucher)
Université du Québec à Trois-Rivières	Salle blanche pour la conception, la caractérisation et l'intégration de dispositifs micro et nanoscopiques dans des microsystèmes (énergie)
Université du Québec à Trois-Rivières	Laboratoire de recherche sur les répercussions des changements climatiques (Rénovation des locaux L-3530, L-3512 et L-3446)
Université de Sherbrooke	Complexe de recherche en hydrologie hydraulique et environnement
Université de Sherbrooke	Optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments de recherche
Université de Sherbrooke	Dynamiser la production d'énergie renouvelable pour les bâtiments de recherche

L'ensemble des fonds fédéraux ont été versés aux établissements et un rapport final pour les projets du Québec dans le cadre du FIS a été soumis au gouvernement fédéral le 23 octobre 2019.

Le projet suivant est toujours en cours :

Bénéficiaire final	Titre du projet	Dépenses prévues au PQI 2023-2033 pour l'année 2023-2024 (k\$)	Dépenses prévues au PQI 2023-2033 pour l'année 2024-2025 (k\$)
Université McGill	Pavillon Stewart de biologie installations à la fine pointe de la technologie pour la recherche et l'innovation	10 000,0	4 114,5

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition

QUESTION

Indiquer les sommes dépensées dans le cadre de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur en 2023-2024. Inclure aussi les sommes prévues pour 2024-2025.

RÉPONSE

Un Plan d'action ministériel quinquennal 2022-2027 succédant à la Stratégie d'intervention a été annoncé le 13 février 2023.

Le *Plan d'action pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2022-2027* (ci-après « *Plan d'action* ») prévoit des investissements de 54 millions de dollars sur cinq ans incluant de nouveaux crédits de 25 millions de dollars annoncés dans le cadre du Budget 2022-2023, provenant de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027 (ci-après « la Stratégie intégrée en violence ») ainsi que des crédits récurrents de 29 millions de dollars issus de la Stratégie d'intervention 2017-2022.

Sommes dépensées en 2023-2024 dans le cadre du Plan d'action : 10,3M\$

Sommes prévues en 2024-2025 : 12,3M\$

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Indiquer les droits de scolarité des étudiants étrangers dérèglementés perçus par les collèges et universités en 2023-2024. Ventiler par université et par collèges.

RÉPONSE

Revenus provenant des étudiants internationaux dérèglementés pour les universités en 2022-2023

Établissement	Droits de scolarité (en \$)
École de Technologie Supérieure	12 069 892
École Nationale d'Administration Publique	3 875 915
École Polytechnique	14 504 951
HEC Montréal	10 596 550
Institut National de Recherche Scientifique	86 397
Télé-université	758 241
Université Bishop's	7 474 961
Université Concordia	114 936 939
Université de Montréal	38 403 714
Université de Sherbrooke	4 880 205
Université du Québec à Chicoutimi	9 489 808
Université du Québec à Montréal	17 796 115
Université du Québec à Rimouski	2 406 000
Université du Québec à Trois-Rivières	19 430 627
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	589 213
Université du Québec en Outaouais	5 554 650
Université Laval	29 649 435
Université McGill	160 699 538
Total	453 203 151

Source : Système d'information financière des universités (SIFU).

Pour les cégeps et les collèges privés, il n'y a pas d'étudiants dérèglementés, il s'agit d'étudiants réglementés. La tarification établie pour ces étudiants est présentement à l'annexe C109 du *Régime budgétaire et financier des cégeps* et à l'annexe A114 du *Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial*.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Fournir la liste des institutions collégiales qui permettent d'effectuer une sixième année du secondaire (programmes d'un an pour l'obtention d'un diplôme de 12^{ème} année) ainsi que le nombre d'étudiants inscrits.

RÉPONSE

Considérant que le ministère de l'Enseignement supérieur n'émet pas d'agrément en lien avec la 12^e année et qu'il ne s'agit pas d'un niveau d'éducation encadré par la *Loi sur l'enseignement privé*, il ne collige pas d'information en lien avec cette activité.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Indiquer les sommes investies pour la requalification de l'Hôpital Royal Victoria.

RÉPONSE

Les sommes investies au PQI pour le projet « Université McGill, sur une partie du site de l'ancien hôpital Royal Victoria – Montréal – Construction et Réaménagement » totalisent 620,0 M\$, incluant les frais de financement.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants, en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêt, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes, de même que les dépenses engagées pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) à partir de l'année financière 2016-2017. Fournir les estimations pour 2024-2025.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 80 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Copie de tous les échanges intervenus entre le ministère et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, pour l'année 2023-2024.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°87 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation de l'utilisation des sommes provenant des montants compensatoires pour le Programme canadien de prêts aux étudiants et pour le Programme canadien de bourses aux étudiants, et ce, depuis 2015-2016.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 84 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de demandes acheminées au comité de dérogation en 2023-2024, en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), combien ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité et combien ont été approuvées par le ministre. Préciser le montant de l'aide accordée.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question no 88 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Tableau de l'aide financière allouée aux élèves en formation professionnelle au niveau secondaire pour 2023-2024, en indiquant le nombre de bénéficiaires et le volume d'aide accordée.

RÉPONSE

TABLEAU DE L'AIDE FINANCIÈRE ALLOUÉE AUX ÉLÈVES EN FORMATION PROFESSIONNELLE AU NIVEAU SECONDAIRE, EN INDIQUANT LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET LE VOLUME D'AIDE ACCORDÉE EN 2023-2024				
	Au prêt		À la bourse	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide (M\$)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide (M\$)
2023-2024 ¹	18 411	53,4	15 843	119,7

1.Données **partielles** pour l'année d'attribution 2023-2024 (de septembre 2023 à août 2024) en date du 28 février 2024. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Depuis 2009-2010, par année financière, fournir un tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui ont réclamé, au cours d'un trimestre, des droits de scolarité excédant le plafond maximal instauré.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 89 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Selon l'ordre d'enseignement, faire état des montants des prêts échus et du taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2023-2024.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°81 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Somme des dettes dues et nombre de personnes présentement endettées auprès de l'Aide financière aux études.

RÉPONSE

	2023-2024 ¹
Nombre de personnes	77 426
Sommes des dettes dus	705,2 M\$

1. Données partielles au 28 février 2024

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite depuis 2015-2016, par année financière, et qui sont dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 82 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la loi depuis 2015-2016, par année financière.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 83 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement, pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement depuis 2010-2011, par année financière.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question no 90 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral en vertu du droit de retrait du Programme canadien de prêts aux étudiants ou du Programme canadien de bourses aux étudiants, depuis 2015-2016, par année financière.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 84 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études depuis 2000, ventilé par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 86 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2021-2022 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Fournir une ventilation par projet et indiquer pour chacun :

- a. le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée;
- b. la description du projet;
- c. la date de versement de l'aide financière accordée;
- d. le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme);
- e. les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial);
- f. la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.

RÉPONSE

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour tous les ministères et organismes.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Tout document, étude, analyse, rapport faisant état des coûts, revenus et/ou impacts découlant de la déréglementation des frais de scolarité pour les étudiants internationaux.

RÉPONSE

L'impact de la déréglementation des frais de scolarité pour les étudiants internationaux est présenté aux pages 36 et 37 de la *Politique québécoise de financement des universités* publiée en 2018.

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Universites/Services-administratifs-universites/Politique-financement-universites.pdf?1638212750>

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Sommes investies en 2023-2024 afin d'améliorer la santé mentale des étudiants du cégep et de l'université, et prévisions des dépenses pour 2024-2025.

RÉPONSE

En 2023-2024, les établissements d'enseignement ont reçu plus de 15,6 M\$ dans le cadre du déploiement du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 (PASME). Pour l'année financière 2024-2025, les sommes ne sont pas encore disponibles.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pour chacune des cinq dernières années, indiquer le nombre de demandes d'accès à l'information transmises au cabinet ministériel pour approbation.

RÉPONSE

Les demandes comportant des documents visés par l'article 34 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* sont soumises au cabinet ministériel afin qu'il exerce sa discrétion sur leur accessibilité. Selon le cas, certaines demandes d'accès sont donc portées à l'attention du cabinet. Rappelons que tous les renseignements et les documents produits par le Ministère en lien avec les obligations décrites dans le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* sont accessibles sur le portail Québec.ca à l'adresse : <http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/>.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pourcentage d'étudiants étrangers fréquentant les cégeps anglophones.

RÉPONSE

Le pourcentage d'étudiants internationaux selon la langue d'enseignement des organismes de fréquentation du réseau public collégial, au trimestre d'automne, pour l'année scolaire 2023-2024 est présenté à l'annexe 1.

Tableau Répartition des effectifs étudiants internationaux* inscrits dans le réseau public au collégial selon la langue d’enseignement de l’organisme fréquenté, au trimestre d’automne, pour l’année scolaire 2023-2024p

Langue d’enseignement	2023-2024p
Français	7 556
Proportion	84%
Anglais	1 427
Proportion	16%
Total	8 983
Proportion	100%

Source : Ministère de l’Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRATE, données au 2023-11-05.
p : Les données de l’automne 2023 sont incomplètes.

*Au Canada, le concept des «étudiants internationaux» comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d’études. Les résidents permanents sont des personnes originaires d’un autre pays qui sont titulaires d’un permis d’études ou d’un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l’extérieur du Canada vivant avec elles.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pourcentage d'étudiants étrangers fréquentant les cégeps francophones.

RÉPONSE

Le pourcentage d'étudiants internationaux fréquentant les cégeps francophones est fourni à la question n° 83 des demandes de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pourcentage d'étudiants étrangers fréquentant les universités anglophones.

RÉPONSE

Le pourcentage d'étudiants internationaux fréquentant les universités anglophones est fourni à la question n° 103 des demandes de renseignements particuliers du groupe d'opposition officiel, pour l'année 2023-2024^P.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pourcentage d'étudiants étrangers fréquentant les universités francophones.

RÉPONSE

Le pourcentage d'étudiants internationaux fréquentant les universités francophones est fourni à la question n° 103 des demandes de renseignements particuliers du groupe d'opposition officiel, pour l'année 2023-2024^P.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Les montants de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par cégep francophone.

RÉPONSE

Le Régime budgétaire et financier des cégeps et ses paramètres de financement ne font pas de distinction entre les cégeps selon leur statut linguistique.

Le financement alloué selon l'effectif étudiant prend en considération les enveloppes Enseignants, Activités brutes et Activités pondérées.

Montants préliminaires de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par cégep

Établissement	Financement alloué selon l'effectif étudiant pour l'année scolaire 2023-2024 (en milliers de dollars)
Abitibi-Témiscamingue	27 665,6
Ahuntsic	69 664,8
Alma	13 993,2
André-Laurendeau	29 895,4
Baie-Comeau	10 298,9
Beauce-Appalaches	21 367,0
Bois-de-Boulogne	34 551,0
Champlain	46 028,1
Chicoutimi	27 642,0
Dawson	76 015,1
Drummondville	27 625,3
Édouard Montpetit	74 447,6
St-Félicien	14 749,0
Sainte-Foy	67 457,3
François-Xavier Garneau	57 011,8
Gaspésie et des Îles	20 150,5
Gérald-Godin	14 256,1
Granby	20 788,5
Héritage	14 103,3
St-Hyacinthe	44 004,2
Saint-Jean-sur-Richelieu	31 009,4
Saint-Jérôme	46 137,4
John Abbott	59 879,7
Jonquière	40 917,2
Lanaudière	56 936,7
La Pocatière	15 067,1
Saint-Laurent	39 992,5
Lévis-Lauzon	29 476,9
Limoilou	45 738,3
Lionel Groulx	53 175,9
Maisonnette	55 205,1
Marie-Victorin	36 083,1
Matane	12 787,2
Montmorency	74 330,0
Outaouais	49 535,0
Rimouski	34 920,8
Rivière-du-Loup	14 065,1
Rosemont	32 148,5

Établissement	Financement alloué selon l'effectif étudiant pour l'année scolaire 2023-2024 (en milliers de dollars)
Sept-Îles	11 205,3
Shawinigan	13 198,4
Sherbrooke	57 095,4
Sorel-Tracy	13 036,2
Thetford	14 022,4
Trois-Rivières	40 592,3
Valleyfield	23 570,4
Vanier	57 835,2
Victoriaville	21 149,5
Vieux Montréal	61 672,7
Total	1 752 498,7

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Les montants de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par cégep anglophone.

RÉPONSE

Le Régime budgétaire et financier des cégeps et ses paramètres de financement ne font pas de distinction entre les cégeps selon leur statut linguistique.

Le financement alloué selon l'effectif étudiant prend en considération les enveloppes Enseignants, Activités brutes et Activités pondérées.

Montants préliminaires de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par cégep

Établissement	Financement alloué selon l'effectif étudiant pour l'année scolaire 2023-2024 (en milliers de dollars)
Abitibi-Témiscamingue	27 665,6
Ahuntsic	69 664,8
Alma	13 993,2
André-Laurendeau	29 895,4
Baie-Comeau	10 298,9
Beauce-Appalaches	21 367,0
Bois-de-Boulogne	34 551,0
Champlain	46 028,1
Chicoutimi	27 642,0
Dawson	76 015,1
Drummondville	27 625,3
Édouard Montpetit	74 447,6
St-Félicien	14 749,0
Sainte-Foy	67 457,3
François-Xavier Garneau	57 011,8
Gaspésie et des Îles	20 150,5
Gérald-Godin	14 256,1
Granby	20 788,5
Héritage	14 103,3
St-Hyacinthe	44 004,2
Saint-Jean-sur-Richelieu	31 009,4
Saint-Jérôme	46 137,4
John Abbott	59 879,7
Jonquière	40 917,2
Lanaudière	56 936,7
La Pocatière	15 067,1
Saint-Laurent	39 992,5
Lévis-Lauzon	29 476,9
Limoilou	45 738,3
Lionel Groulx	53 175,9
Maisonnette	55 205,1
Marie-Victorin	36 083,1
Matane	12 787,2
Montmorency	74 330,0
Outaouais	49 535,0
Rimouski	34 920,8
Rivière-du-Loup	14 065,1
Rosemont	32 148,5

Établissement	Financement alloué selon l'effectif étudiant pour l'année scolaire 2023-2024 (en milliers de dollars)
Sept-Îles	11 205,3
Shawinigan	13 198,4
Sherbrooke	57 095,4
Sorel-Tracy	13 036,2
Thetford	14 022,4
Trois-Rivières	40 592,3
Valleyfield	23 570,4
Vanier	57 835,2
Victoriaville	21 149,5
Vieux Montréal	61 672,7
Total	1 752 498,7

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Les montants de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par université francophone.

RÉPONSE

Le régime budgétaire et financier des universités et ses paramètres de financement ne font pas de distinction entre les universités selon un statut linguistique.

Le financement alloué selon l'effectif étudiant prend en considération les enveloppes Enseignement et Soutien à l'enseignement et à la recherche – volet variable.

Montants de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par université

Établissement	Financement alloué en fonction de l'effectif étudiant pour l'année universitaire 2023-2024 (en dollars)
Université Bishop's	21 573 025
Université Concordia	299 125 741
Université Laval	494 982 334
Université McGill	434 074 125
Université de Montréal	583 225 402
HEC Montréal	91 307 759
École Polytechnique de Montréal	101 488 029
Université de Sherbrooke	302 729 794
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	36 488 401
Université du Québec à Chicoutimi	56 551 063
Université du Québec à Montréal	310 076 040
Université du Québec en Outaouais	53 729 949
Université du Québec à Rimouski	48 238 917
Université du Québec à Trois-Rivières	130 837 949
Institut national de la recherche scientifique	22 676 999
École nationale d'administration publique	12 227 668
École de technologie supérieure	94 366 308
Télé-université	34 502 751
Total	3 128 202 254

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Les montants de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par université anglophone.

RÉPONSE

Le régime budgétaire et financier des universités et ses paramètres de financement ne font pas de distinction entre les universités selon un statut linguistique.

Le financement alloué selon l'effectif étudiant prend en considération les enveloppes Enseignement et Soutien à l'enseignement et à la recherche – volet variable.

Montants de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par université

Établissement	Financement alloué en fonction de l'effectif étudiant pour l'année universitaire 2023-2024 (en dollars)
Université Bishop's	21 573 025
Université Concordia	299 125 741
Université Laval	494 982 334
Université McGill	434 074 125
Université de Montréal	583 225 402
HEC Montréal	91 307 759
École Polytechnique de Montréal	101 488 029
Université de Sherbrooke	302 729 794
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	36 488 401
Université du Québec à Chicoutimi	56 551 063
Université du Québec à Montréal	310 076 040
Université du Québec en Outaouais	53 729 949
Université du Québec à Rimouski	48 238 917
Université du Québec à Trois-Rivières	130 837 949
Institut national de la recherche scientifique	22 676 999
École nationale d'administration publique	12 227 668
École de technologie supérieure	94 366 308
Télé-université	34 502 751
Total	3 128 202 254

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Indiquer la somme dépensée en 2023-2024 (ainsi que les prévisions pour 2024-2025) par votre ministère et ses organismes pour l’informatique et les technologies de l’information. Préciser s’il s’agit d’achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RÉPONSE

	Sommes dépensées 2023-2024 ^{1 2}
	Opération et capital
Interne	5 147,3 k\$
Externe	3463,8 k\$
SOUS-TOTAL Services professionnels	8 611,1 k\$

Logiciel ³	220.5 k\$
Autres dépenses	12,2 k\$
Impartition ⁴	62,5 k\$
TOTAL	8 906,3 k\$

- 1. Les données incluent les dépenses de l’unité spécialisée en ressources informationnelles, du pilotage des systèmes et des utilisateurs.
- 2. Les sommes dépensées couvrent la période du 1^{er} avril 2023 au 28 février 2024.
- 3. Inclut les droits d’auteur, l’entretien et les frais de télécommunication autres que les services obtenus du MCN.
- 4. La catégorie de coûts Impartition présente les coûts défrayés en échange de services offerts par un fournisseur externe par des moyens traditionnels ou par des nuages.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition

QUESTION

Fournir une copie de la partie accessible au public de tous les mémoires soumis par le ministre de l'Enseignement supérieur au Conseil des ministres, et ce, depuis le 23 avril 2014.

RÉPONSE

Une copie de la partie accessible au public des mémoires concernés pour 2023-2024 est disponible en annexe.

DE : M^{me} Pascale Déry
Ministre de l'Enseignement supérieur

Le 18 avril 2023

TITRE : Mémoire concernant le projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études –Modification en lien avec les mesures annoncées au Budget 2023-2024

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

La Loi sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3) institue deux programmes d'aide financière aux études : le Programme de prêts et bourses pour les études secondaires en formation professionnelle **à temps plein** et pour les études postsecondaires **à temps plein (Programme de prêts et bourses)** et le Programme de prêts pour les études secondaires en formation professionnelle à temps partiel et pour les études postsecondaires à temps partiel (**Programme de prêts pour études à temps partiel**). Ces programmes visent à offrir une aide financière aux étudiants québécois en fonction de leurs besoins et de leurs ressources. Le Règlement sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3, r. 1), ci-après le Règlement, prévoit les modalités de ces programmes, notamment les conditions d'admissibilité, les paramètres de calcul de l'aide financière, ainsi que les règles liées à la gestion d'un prêt, dont celles liées à son remboursement.

Le 21 mars 2023, le gouvernement du Québec a annoncé dans son budget pour l'année 2023-2024 son intention de rendre permanente l'augmentation temporaire des frais de subsistance du Programme de prêts et bourses. Cette mesure de bonification temporaire a été mise en place dans le contexte de la COVID-19 et prendra fin au début de l'année d'attribution 2023-2024. Les montants supplémentaires ajoutés aux frais de subsistance sont de 96 \$ par mois pour les étudiants résidant chez leurs parents et de 205 \$ par mois pour les étudiants ne résidant pas chez leurs parents.

Ce projet de règlement propose les dispositions permettant la pérennisation des montants supplémentaires, qui seraient donc intégrés dans les frais de subsistance et ne seraient plus considérés comme une dépense admise additionnelle. À noter que les frais de subsistance font aussi l'objet d'une indexation au taux de 6,44 % pour l'année 2023-2024. Les montants supplémentaires seraient donc ajoutés aux frais de subsistance indexés.

2- Raison d'être de l'intervention

Modification portant sur l'augmentation permanente des frais de subsistance du Programme de prêts et bourses

La fin de la bonification temporaire diminuerait l'aide pouvant être accordée aux étudiants dans le cadre du Programme de prêts et bourses, et cela dans un contexte économique

marqué par l'inflation et l'augmentation du prix des logements. Ainsi, il est nécessaire que les montants supplémentaires qui augmentent les frais de subsistance soient maintenus afin de permettre aux étudiants bénéficiaires du Programme de continuer à recevoir l'aide dont ils ont besoin.

3- Objectifs poursuivis

Le principal objectif poursuivi par ces modifications est d'accorder une aide appropriée aux besoins et aux ressources des étudiants. En plus, la modification réglementaire proposée a comme fins de :

- continuer à soutenir financièrement les étudiants dans un contexte d'inflation et d'augmentation du coût du loyer;
- maintenir une aide financière aux études adéquate en fonction de l'augmentation du coût de la vie;
- fournir plus de liquidités aux étudiants, en augmentant davantage l'aide versée en bourse que l'aide versée en prêt;
- encourager la poursuite et le retour aux études.

4- Proposition

L'ensemble des modifications proposées sont décrites ci-après.

Modification portant sur l'augmentation permanente des frais de subsistance du Programme de prêts et bourses (art. 32 du Règlement)

Afin de continuer à soutenir les étudiants dans le contexte actuel et d'éviter une baisse dans l'aide accordée dans le cadre du Programme de prêts et bourses, il est proposé l'augmentation permanente des frais de subsistance mensuels reconnus.

En vertu de cette disposition, les montants supplémentaires de 96 \$ par mois pour les étudiants résidant chez leurs parents et de 205 \$ par mois pour les étudiants ne résidant pas chez leurs parents seraient ajoutés aux frais de subsistance.

À noter que les frais de subsistance font aussi l'objet d'une indexation au taux de 6,44 % pour 2023-2024¹. Ainsi, les montants en vigueur pour 2022-2023, soit 474 \$ pour un étudiant résidant chez ses parents et 1 013 \$ pour un étudiant ne résidant pas chez ses parents, passeraient, en vertu de cette indexation, à 505 \$ et 1 078 \$, respectivement. Les montants considérés pour le calcul des frais de subsistance alloués à l'étudiant qui est réputé inscrit sont pour 2022-2023 de 226 \$ pour un étudiant résidant chez ses parents et de 765 \$ pour un étudiant ne résidant pas chez ses parents. Ces montants seront, après l'indexation, de 241 \$ et 814 \$, respectivement.

De ce fait, en ajoutant les montants supplémentaires aux frais de subsistance indexés, dès le début de l'année d'attribution 2023-2024 les frais de subsistance pour un étudiant résidant chez ses parents ou réputé résident seraient de 601 \$ par mois et ceux d'un étudiant non

1. Un projet de règlement prévoyant l'indexation des paramètres de calcul de l'aide dans le cadre du Programme de prêts et bourses est en cours d'approbation. Il est actuellement en période de consultation publique.

résidant chez ses parents ou réputé non résident seraient de 1 283 \$ par mois. Les montants considérés pour le calcul des frais de subsistance alloués à l'étudiant qui est réputé inscrit seraient de 337 \$ par mois pour un étudiant résidant chez ses parents ou réputé résident et de 1 019 \$ par mois pour un étudiant non résidant chez ses parents ou réputé non résident.

5- Autres options

L'autre option envisagée était la non-reconduction de l'augmentation des frais de subsistance, qui est en application depuis 2020-2021. Cette option n'a pas été retenue puisqu'elle aurait eu comme conséquence une diminution de l'aide mensuelle versée aux étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses.

6- Évaluation intégrée des incidences

Les modifications proposées auraient des incidences sur la clientèle des programmes de l'Aide financière aux études. Ces modifications comportent la pérennisation des montants d'aide qui lui seront attribués. Environ 80 000 étudiants bénéficieront d'une aide supplémentaire grâce à cette mesure.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Conformément au premier alinéa de l'article 57 de la Loi sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3), le ministre de l'Éducation devrait être consulté sur les sujets touchant un ordre d'enseignement sous sa compétence.

Conformément au premier alinéa de l'article 90 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (chapitre M-15.1.0.1), la ministre de l'Enseignement supérieur, après consultation du ministre de l'Éducation lorsqu'il y a un lien avec un ordre d'enseignement sous sa compétence, doit soumettre au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), pour avis, tout projet de règlement relatif aux programmes d'aide financière visés au paragraphe 1° de l'article 88 de cette loi.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Les modifications proposées seraient en application à partir de l'année d'attribution 2023-2024 (1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024).

L'évaluation de l'efficacité des programmes d'aide financière aux études repose principalement sur le *Rapport statistique* annuel, l'*Enquête sur les conditions de vie des étudiants* et le *Sondage sur la satisfaction de la clientèle*.

9- Implications financières

Le coût estimé de l'augmentation permanente des frais de subsistance proposée est de l'ordre de 75,6 M\$ par année d'attribution.

10- Analyse comparative

Le gouvernement fédéral offre des prêts et des bourses d'études par l'entremise du Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE). Neuf provinces de même que le territoire du Yukon participent à ce programme en plus d'administrer leur propre programme. Ainsi, lorsqu'un étudiant présente une demande d'aide financière, c'est la province ou le territoire qui évalue l'octroi d'un prêt ou d'une bourse provenant du programme canadien et d'une aide provenant de la province ou du territoire. Soulignons que le Québec, les Territoires du Nord-Ouest ainsi que le Nunavut administrent leur propre programme d'aide financière et qu'ils ne participent pas au PCALE.

Le gouvernement fédéral a aussi mis en place des mesures de bonification temporaires dans le contexte de la COVID-19, notamment en doublant le montant des bourses. Cette mesure est en application jusqu'à juillet 2023.

La ministre de l'Enseignement supérieur,

Pascale Déry

DE : Madame Pascale Déry
Ministre de l'Enseignement supérieur

Le 1er novembre 2023

TITRE : Projet de règlement modifiant le Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

En vertu de l'article 24.4¹ de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (chapitre C-29), ci-après la « Loi », le gouvernement peut, par règlement, établir des règles pour la détermination des droits de scolarité.

En vertu de l'article 24.2 de la Loi, un collège doit exiger des droits de scolarité pour l'enseignement qu'il dispense, dans le cadre d'un programme visé au premier alinéa de l'article 24, à un étudiant qui n'est pas à temps plein dans un tel programme.

En vertu de l'article 24 de la Loi, un étudiant est considéré à temps plein lorsqu'il est « inscrit à au moins quatre cours d'un programme d'études collégiales, à des cours comptant au total un minimum de 180 périodes d'enseignement d'un tel programme ou, dans les cas prévus par règlement du gouvernement, à un nombre moindre de cours ou à des cours comptant au total un nombre moindre de périodes.

Le statut de l'étudiant est déterminé, à chaque session, au moment de son inscription aux cours par le collège; il est par la suite révisé, le cas échéant, à la date limite fixée par le ministre pour un abandon de cours sans échec. ».

À ce titre, le Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger (chapitre C-29, r. 2), ci-après le « Règlement », détermine notamment 1) les catégories d'étudiants réputés poursuivre leurs études à **temps plein** aux fins du paiement de droits de scolarité et; 2) les droits de scolarité exigibles en vertu du premier alinéa de l'article 24.2 de la Loi pour les étudiants à **temps partiel**.

1. Paragraphe c)

1) Étudiants réputés poursuivre leurs études à **temps plein** aux fins du paiement de droits de scolarité

Le premier alinéa de l'article 1 du Règlement prévoit les cas où l'étudiant inscrit à un nombre moindre de cours, comptant au total moins de 180 périodes d'enseignement, est néanmoins réputé être à temps plein :

« 1° l'étudiant qui, à l'une de ses 2 dernières sessions, était inscrit à au moins 4 cours d'un programme d'études collégiales ou à des cours comptant au total un minimum de 180 périodes d'enseignement d'un tel programme et à qui il ne reste qu'un maximum de 3 cours pour compléter la formation prescrite par ce programme;

2° l'étudiant atteint d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3, r. 1) et qui, pour ce motif, poursuit un programme d'études collégiales à temps partiel au sens de la Loi sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3). »

Ainsi, un cégep ne peut exiger le paiement de droits de scolarité à un étudiant qui se retrouve dans l'une des deux situations ci-dessus.

2) Droits de scolarité exigibles pour les étudiants à **temps partiel**

L'article 2 du Règlement prévoit que « les droits de scolarité exigibles en vertu du premier alinéa de l'article 24.2 de la Loi sont de 2 \$ par période d'enseignement pour un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales. »

L'article 3 du Règlement précise que « les droits de scolarité perçus pour un cours d'un programme d'études collégiales sont remboursés en totalité lorsque l'étudiant abandonne ce cours au plus tard à la date déterminée par le ministre en application de l'article 29 du Règlement sur le régime des études collégiales (chapitre C-29, r. 4) ». Celui-ci prévoit que « le ministre détermine, en fonction de la durée de la session, la date limite avant laquelle l'étudiant doit avoir notifié l'abandon d'un cours pour éviter qu'un échec ne soit porté à son bulletin ».

Dans les deux cas ci-dessus, la date limite d'abandon (sans échec) des sessions d'automne et d'hiver est déterminée par la ministre dans le Régime budgétaire et financier des cégeps.

En résumé, au collégial, 1) un étudiant à temps plein qui change de statut (de temps plein à temps partiel) après la date limite d'abandon n'a pas à payer de droits de scolarité et; 2) un étudiant à temps partiel – qui doit payer des droits de scolarité – a droit au remboursement pour un cours qu'il abandonne avant la date limite d'abandon.

Actuellement, la date limite d'abandon (sans échec) est établie à environ 20 % de la durée de la session, soit à la 3^e ou à la 4^e semaine de la session.

2- Raison d'être de l'intervention

À l'hiver 2022, un groupe de travail² a examiné les impacts positifs et les défis potentiels de reporter la date limite d'abandon sans échec au collégial. Les travaux ont permis d'identifier plusieurs enjeux quant à la date actuelle, notamment son caractère hâtif et prématuré, qui constituerait un frein à la réussite des études. En effet, la date limite d'abandon actuelle laisse très peu de temps à l'étudiant pour obtenir des évaluations sommatives lui permettant de se situer par rapport à son rendement académique. Au-delà de cette date, un étudiant en difficulté qui souhaite trouver un meilleur équilibre par rapport au nombre de cours à suivre selon sa situation particulière n'a aucune autre possibilité qu'un échec à son bulletin, ce qui peut entraîner des conséquences majeures pour la poursuite de ses études, notamment pour son admission à l'université.

3- Objectifs poursuivis

Le report de la date limite d'abandon au collégial vise à favoriser une réflexion éclairée de l'étudiant sur son cheminement scolaire et à augmenter sa motivation et son sentiment de contrôle envers ses études. Selon les travaux du groupe de travail, cela contribuera à diminuer l'anxiété de réussite et la pression de performance. De plus, elle permettra de réduire « l'urgence » du début de la session en offrant plus de temps au personnel enseignant et de soutien pour identifier les étudiants à risque d'échec, mieux les soutenir vers la diplomation et la réussite de leurs études et, ainsi, prévenir plus efficacement le décrochage scolaire. En offrant une alternative à l'échec, cette mesure permettra de faciliter le retour aux études et d'accroître la persévérance scolaire et favorisera la conciliation travail-famille-études.

Par ces modifications, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) souhaite s'adapter à la réalité des personnes étudiantes, dont les profils et les trajectoires éducatives sont de plus en plus diversifiés. Ceci exige une adaptation du réseau vers un modèle de formation « tout au long de la vie », flexible, ouvert et accessible. Une des valeurs centrales du *Plan stratégique 2023-2027* du MES est d'assurer l'équité en enseignement supérieur, c'est-à-dire offrir un système favorisant l'égalité des chances et l'accès pour tous, ce à quoi cette mesure pourrait contribuer. Par ailleurs, ces travaux sont en cohérence avec le *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026*, qui vise notamment à favoriser la persévérance et la diplomation des étudiants. De plus, ils répondent aux objectifs du *Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026*, qui vise à mettre en place des mesures favorisant le bien-être et le développement d'une santé mentale florissante chez les membres de la population étudiante.

2. Ce groupe de travail était composé de membres de la Fédération des cégeps, de l'Association des collèges privés du Québec, du Bureau de coopération interuniversitaire ainsi que de représentants du ministère de l'Enseignement supérieur.

Ainsi, il a été décidé de reporter la date limite d'abandon de la 3^e ou 4^e semaine (20 % de la session) à la 9^e semaine de la session (60 % de la session).

L'objectif des modifications au Règlement est de conserver les principes actuels relatifs au paiement et au remboursement des droits de scolarité malgré le report de la date limite d'abandon, soit :

- que l'étudiant qui abandonne un ou des cours modifiant son statut (de temps plein à temps partiel) après 20 % de sa session conserve son statut à temps plein et ne soit pas tenu au paiement des droits de scolarité;
- que l'étudiant à temps partiel ayant payé des droits de scolarité en début de session soit éligible au remboursement s'il abandonne un cours avant 20 % de sa session.

L'objectif est donc d'assurer le *statu quo*.

4- Proposition

Pour conserver les principes actuels relatifs au paiement et au remboursement des droits de scolarité, le projet de règlement modifiant le Règlement propose un ajout à l'article 1 et une modification à l'article 3.

Statut de l'étudiant; ajout à l'article 1 du Règlement

Actuellement, un étudiant résidant du Québec qui est inscrit à temps plein, qui est réputé à temps plein en vertu de l'article 1 du Règlement ou qui devient à temps partiel après avoir complété 20 % de la session n'est jamais tenu de payer des droits de scolarité. L'ajout d'une troisième situation d'étudiant réputé à temps plein au premier alinéa de l'article 1 du Règlement permettrait de conserver cette logique financière, malgré le report de la date limite d'abandon.

Droits de scolarité ; modification à l'article 3 du Règlement

D'autre part, l'étudiant inscrit à temps partiel, qui paie des droits de scolarité pour un cours et qui l'abandonne avant 20 % de sa session, a droit à un remboursement. La modification de l'article 3 du Règlement permettrait que ce droit au remboursement demeure possible selon les mêmes paramètres, malgré le report de la date limite d'abandon.

5- Autres options

Le MES a exploré la possibilité d'introduire une seconde date limite d'abandon, qui aurait pu s'intituler « date de désistement » ou encore « date d'abandon sans remboursement » et ainsi conserver le Règlement dans sa forme actuelle, sans nécessiter de modification réglementaire. Toutefois, conformément à la Loi, il ne peut

y avoir deux dates d'abandon au collégial. En ce sens, la modification réglementaire est la seule option envisageable.

6- Évaluation intégrée des incidences

Les modifications proposées devraient être bien reçues par les acteurs du réseau de l'enseignement collégial. Elles s'inscrivent en continuité avec le projet de modification de la date limite d'abandon au collégial, projet pour lequel une majorité des établissements du réseau collégial était favorable.

Le projet de règlement modifiant le Règlement n'aura pas d'incidence sur l'aide financière aux études, notamment au regard de l'article 46 du Règlement sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3, r. 1) portant sur l'étudiant réputé à temps plein.

Le projet de règlement ne requiert pas d'analyse d'impact réglementaire en vertu de la *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente* (Décret 1558-2021).

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Le groupe de travail sur la date limite d'abandon s'est montré favorable à une éventuelle modification réglementaire.

Cette modification réglementaire n'est pas visée par l'article 18 de la Loi, ainsi la consultation du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) n'est pas requise. Toutefois, dans un récent avis³, le CSE recommandait à la ministre de l'Enseignement supérieur « de reporter la date limite d'abandon de cours fixée par les conventions administratives, tout en s'assurant que les étudiantes et les étudiants soient soutenus dans la réussite de leur projet d'études ».

Conformément à l'article 90 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (chapitre M-15.1.0.1), le MES prévoit demander un avis du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études sur le projet de règlement.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Le MES vise une entrée en vigueur des modifications au Règlement au 1^{er} juillet 2024.

3. Conseil supérieur de l'éducation (2021). Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités, Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur, Le Conseil, 192 p. Également disponible en ligne : <https://www.cse.gouv.qc.ca/publications/experience-educative-nouvelles-realites-50-0553/>

À la suite de l'approbation du Conseil des ministres et en prévision de l'entrée en vigueur, les équipes ministérielles effectueront les changements administratifs et informatiques requis, mettront à jour les guides administratifs et établiront les nouvelles procédures de vérification découlant des modifications réglementaires.

9- Implications financières

Aucun investissement supplémentaire n'est requis pour mettre en œuvre les modifications réglementaires.

10- Analyse comparative

Le projet de règlement modifiant le Règlement s'inscrit en cohérence avec le modèle universitaire, où la date limite d'abandon sans échec et sans remboursement est presque toujours établie à la 10^e semaine de la session.

Les modifications réglementaires permettront ainsi un éventuel arrimage entre les ordres d'enseignement collégial et universitaire, ce qui augmentera la cohérence du système de l'Enseignement supérieur du Québec.

La ministre de l'Enseignement supérieur,

Pascale Déry

DE : M^{me} Pascale Déry
Ministre de l'Enseignement supérieur

Le 8 novembre 2023

TITRE : Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études – Modifications concernant le volet étudiants en situation de handicap des programmes de l'aide financière aux études

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

La Loi sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3) institue deux programmes d'aide financière aux études : le Programme de prêts et bourses pour les études secondaires en formation professionnelle **à temps plein** et pour les études postsecondaires **à temps plein (Programme de prêts et bourses)** et le Programme de prêts pour les études secondaires en formation professionnelle à temps partiel et pour les études postsecondaires à temps partiel (**Programme de prêts pour études à temps partiel**). Ces programmes visent à offrir une aide financière aux étudiants québécois en fonction de leurs besoins et de leurs ressources. Le Règlement sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3, r. 1), ci-après le Règlement, prévoit les modalités de ces programmes, notamment les conditions d'admissibilité, les paramètres de calcul de l'aide financière, ainsi que les règles liées à la gestion d'un prêt, dont celles liées à son remboursement.

Ce projet de règlement propose des modifications visant les étudiants en situation de handicap, ayant ou non des déficiences fonctionnelles majeures (DFM). Ces modifications permettraient de remplir un engagement découlant du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. À cet égard, l'Aide financière aux études (AFE) s'est engagée à adapter les programmes d'aide financière à l'évolution des besoins de la clientèle étudiante en situation de handicap, avec comme objectif de leur assurer un traitement équitable et sur mesure pendant leurs études.

Les modifications proposées répondent aussi à l'engagement pris par le ministère de l'Enseignement supérieur auprès du Protecteur du citoyen de revoir les critères visant cette clientèle.

2- Raison d'être de l'intervention

2.1 Modification portant sur le volet étudiants en situation de handicap des programmes de l'aide financière aux études

Au cours des dernières années, certaines problématiques en lien avec les mesures prévues au Règlement pour les étudiants en situation de handicap ont été constatées. Il

est donc nécessaire de revoir ces mesures pour offrir à ces étudiants des accommodements plus adaptés à leur situation. Les mesures proposées visent autant les étudiants en situation de handicap ayant des DFM que les étudiants en situation de handicap ayant des déficiences qui ne sont pas des DFM.

2.1.1. Étudiants en situation de handicap ayant des DFM

Le Règlement sur l'aide financière aux études reconnaît quatre catégories de DFM : la déficience visuelle grave, la déficience auditive grave, la déficience motrice et la déficience organique. À noter que les problèmes de santé mentale cadrent mal avec ces quatre catégories de DFM.

La notion de DFM, en vigueur depuis 1994 n'est pas cohérente avec les dispositions prévues à la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* ni à la définition de personne handicapée contenue dans la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1). La définition énoncée dans cette loi a l'avantage d'être moins restrictive par rapport au diagnostic que celle actuellement prévue dans le Règlement.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme de prêts et bourses en vertu des dispositions en vigueur, trois mesures d'accommodement sont appliquées simultanément pour la durée des études de tout étudiant qui présente un diagnostic correspondant à l'une des catégories de déficiences mentionnées, sans égard des incapacités ni des obstacles réels liés à la poursuite des études à temps plein et à l'intégration au marché du travail :

- Versement de toute l'aide financière sous forme de bourse;
- Possibilité de poursuivre des études à temps partiel en étant réputé étudier à temps plein;
- Possibilité d'être réputé inscrit pour une courte période entre deux périodes d'études.

Il est constaté que la définition de DFM et les mesures prévues au Règlement ne correspondent pas à la réalité actuelle des étudiants. De ce fait, il est proposé de revoir les critères d'admissibilité et les mesures offertes à la clientèle étudiante visée afin de lui offrir une aide adaptée en fonction de leurs besoins réels.

2.1.2. Étudiants en situation de handicap ayant des déficiences autres que fonctionnelles majeures

Deux mesures sont prévues au Règlement pour l'étudiant qui ne peut poursuivre ses études à temps plein pendant plus d'un mois en raison de troubles graves à caractère épisodique résultant de problèmes de santé physique ou mentale majeurs et permanents constatés dans un certificat médical :

- Possibilité de poursuivre des études à temps partiel en étant réputé étudier à temps plein;
- Possibilité d'être réputé inscrit pour une courte période entre deux périodes d'études

Toutefois, ces mesures ne peuvent pas s'appliquer à tous les étudiants en situation de handicap ayant des obstacles importants pour la poursuite de leurs études ou pour

l'intégration au marché du travail. Par exemple, il a été observé que la clientèle étudiante ayant un diagnostic d'autisme ou de trouble de l'anxiété généralisée a augmenté de façon considérable. Toutefois, ces déficiences, comme par ailleurs les problèmes de santé mentale, sont difficilement assimilables à l'une des quatre catégories de DFM existantes et ne correspondent pas non plus à la définition de troubles graves à caractère épisodique résultant de problèmes de santé physique ou mentale majeurs et permanents. En conséquence, ces étudiants ne peuvent bénéficier d'aucune mesure d'accommodement.

Les modifications proposées visent à corriger cette situation et permettraient à l'AFE d'assurer une application équitable des mesures à l'ensemble de la clientèle, y compris celle aux prises avec des problèmes de santé mentale.

3- Objectifs poursuivis

Le principal objectif poursuivi par ces modifications est d'accorder une aide adaptée aux besoins des bénéficiaires et de :

- mieux prendre en compte les besoins réels des étudiants en situation de handicap (handicaps physiques et mentaux) pour leur offrir les mesures appropriées dans le cadre des programmes de l'AFE;
- répondre à un engagement découlant du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*;
- répondre à un engagement pris auprès du Protecteur du citoyen.

4- Proposition

L'ensemble des modifications proposées sont décrites ci-après.

4.1 Modifications portant sur le volet étudiants en situation de handicap des programmes de l'aide financière aux études (Articles 22, 27, 38, 46, 47, 48 et 87)

4.1.1 Mesures pour les étudiants en situation de handicap ayant des DFM (Articles 47 et 48)

Il est proposé de modifier, à compter de l'année 2024-2025, la définition de « déficience fonctionnelle majeure » prévue à l'article 47 du Règlement pour l'harmoniser à celle de « personne handicapée » au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1). En vertu de cette Loi, une personne handicapée est définie comme étant « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ». Certains problèmes de santé mentale peuvent aussi correspondre à cette définition.

La modification proposée précise les critères qui permettraient d'évaluer les besoins réels de l'étudiant, à savoir :

- Déficience entraînant une incapacité significative et persistante, malgré les moyens utilisés pour la pallier;
- Obstacles importants dans la poursuite des études à temps plein;
- Obstacles importants pour l'intégration éventuelle au marché du travail.

Il est aussi proposé de modifier l'article 48 du Règlement pour préciser que l'évaluation des incapacités et des obstacles reliés à la déficience doit prendre en considération les moyens utilisés qui permettent de pallier l'incapacité ou d'en atténuer les effets, la médication, la thérapie, ou tout autre élément permettant de corriger ou d'atténuer l'incapacité.

La personne qui répond aux trois critères identifiés plus haut pourra bénéficier de l'ensemble des mesures actuellement prévues pour les étudiants reconnus comme ayant une DFM.

4.1.2 Mesures pour les étudiants en situation de handicap ayant des déficiences autres qu'une DFM (Articles 22, 27 et 46)

Des modifications sont aussi proposées aux articles 22, 27 et 46, afin de permettre à des étudiants ayant une déficience autre qu'une DFM au sens du Règlement, constatée dans un certificat médical, de profiter de mesures spécifiques, notamment la poursuite d'études à temps partiel réputées à temps plein, la possibilité d'être réputé inscrit pour une courte période, en fonction de leurs besoins, ainsi qu'être réputé ne pas recevoir de contribution des parents ou du répondant après 45 crédits selon les précisions de l'article 22.

4.1.3 Mesures de concordance et de simplification pour l'étudiant (Articles 38, 46 et 87)

Des modifications sont proposées aux articles 38 et 87 pour préciser qu'aux fins de l'admissibilité des dépenses à titre de frais de garde d'enfant, un supplément pour enfant handicapé en vertu de la Loi sur les impôts (chapitre I-3) doit avoir été versé à l'égard d'un enfant âgé de 12 à 17 ans. Des modifications sont également proposées à l'article 46 afin de prévoir que si un supplément pour enfant handicapé en vertu de la Loi sur les impôts (chapitre I-3) est versé à l'égard d'un enfant, la période pendant laquelle l'étudiant est réputé poursuivre à temps plein des études reconnues par la ministre ou par le ministre de l'Éducation est prolongée.

4.2 Mesures transitoires

Il est également proposé de prévoir une disposition transitoire en matière de DFM. En effet, le certificat médical dans lequel est constatée une DFM au sens de l'article 47 du Règlement, tel qu'il se lisait avant la date qui précède celle de l'entrée en vigueur du projet de règlement, est réputé satisfaire aux exigences de l'article 48 du Règlement si la DFM constatée dans ce certificat médical a été reconnue par le ministre aux fins d'une demande d'aide financière accordée pour une année d'attribution antérieure à 2024-2025.

5- Autres options

Les mesures proposées dans ce projet de règlement sont des mesures d'amélioration, d'harmonisation ou de clarification nécessaires pour offrir une aide mieux adaptée aux besoins des étudiants. Étant donné que l'aide offerte actuellement par les programmes d'aide financière aux études n'est pas adaptée aux besoins réels et actuels des étudiants en situation de handicap, le statu quo n'est pas approprié. Aucune autre voie que la modification au Règlement ne permet de changer les modalités des programmes d'aide financière aux études visant cette clientèle.

Par ailleurs, comme certaines des modifications proposées auraient des incidences dans le traitement des futures demandes, une période d'élaboration et de mise en œuvre sera requise avant leur application.

6- Évaluation intégrée des incidences

Les modifications proposées ont des incidences sur la clientèle des programmes de l'AFE. Pour la clientèle étudiante en situation de handicap (physique ou mental), aucun changement n'est prévu dans l'octroi des mesures d'accommodement pour celle reconnue comme ayant une déficience fonctionnelle majeure, alors que les modifications proposées impliquent l'accès aux mesures d'accommodement pour celle reconnue comme ayant une déficience autre qu'une DFM.

7- Consultations entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Conformément à l'article 54 de la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2), l'évaluation d'impact sur la santé a été réalisée et transmise aux intervenants concernés du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Conformément à l'article 61.2 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1), le ministre responsable des Services sociaux est consulté lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur les personnes handicapées. Ainsi, concernant les modifications proposées à la section 4.1 du présent mémoire, le Ministère a procédé à une consultation en avril 2023 auprès du ministre responsable des Services sociaux. Aucun commentaire n'a été reçu de la part du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant cette dernière consultation. Il faut rappeler, cependant, que des consultations ont eu lieu en octobre 2019, en janvier 2021 et en février 2022 sur le même projet de mesure et que la réponse du ministre de la Santé et des Services sociaux était positive lors de ces consultations.

Par ailleurs, le ministre responsable des Services sociaux, responsable de l'application de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1) a émis une opinion favorable le 22 février 2022, lors de la consultation précédente portant sur le même sujet.

Conformément au premier alinéa de l'article 57 de la Loi sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3), le ministre de l'Éducation sera consulté sur les sujets touchant un ordre d'enseignement sous sa compétence.

Conformément au premier alinéa de l'article 90 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (chapitre M-15.1.0.1), la ministre de l'Enseignement supérieur, après consultation du ministre de l'Éducation lorsqu'il y a un lien avec un ordre d'enseignement sous sa compétence, doit soumettre au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), pour avis, tout projet de règlement relatif aux programmes d'aide financière visés au paragraphe 1° de l'article 88 de cette loi.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Les modifications proposées à la section 4.1 du présent mémoire seraient en application dès l'année d'attribution 2024-2025 (septembre 2024 à août 2025). En effet, puisque la mesure comporte une modification dans le traitement des futures demandes, une période d'élaboration et de mise en œuvre est requise.

L'évaluation de l'efficacité des programmes d'aide financière aux études repose principalement sur le *Rapport statistique* annuel, l'*Enquête sur les conditions de vie des étudiants* et le *Sondage sur la satisfaction de la clientèle*.

9- Implications financières

Les modifications proposées n'ont pas de coûts additionnels estimés.

10- Analyse comparative

Le gouvernement fédéral offre des prêts et des bourses d'études par l'entremise du Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE). Neuf provinces de même que le territoire du Yukon participent à ce programme en plus d'administrer leur propre programme. Ainsi, lorsqu'un étudiant présente une demande d'aide financière, c'est la province ou le territoire qui évalue l'octroi d'un prêt ou d'une bourse provenant du programme canadien et d'une aide provenant de la province ou du territoire. Soulignons que le Québec, les Territoires du Nord-Ouest ainsi que le Nunavut administrent leur propre programme d'aide financière et qu'ils ne participent pas au PCALE.

Les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec reconnus DFM sont les seuls à recevoir une aide financière uniquement sous forme de bourse.

La ministre de l'Enseignement supérieur,

Pascale Déry

DE : Madame Pascale Déry
Ministre de l'Enseignement supérieur

Le 13 avril 2023

TITRE : Mémoire concernant l'Approbation du Plan quinquennal des investissements universitaires pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2028, incluant les normes d'investissements universitaires pour l'année 2023-2024

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

La Loi sur les investissements universitaires (chapitre 1- 17) autorise la ministre à préparer chaque année avec tout établissement universitaire du Québec tout plan d'investissements universitaires pour les cinq années suivantes, divisé en tranches annuelles. Conformément à l'article 6.1 de cette loi, la ministre peut, aux termes et conditions qu'elle détermine, accorder, au nom du gouvernement, une subvention aux fins d'investissements seulement si ces derniers sont approuvés par le gouvernement, dans le cadre d'un plan soumis en vertu de l'article 4 de cette loi.

Le Plan quinquennal des investissements universitaires (PQIU), qui couvre la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2028 (2023-2028), est basé sur les investissements universitaires prévus au secteur « Enseignement supérieur » du premier quinquennat du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033 déposé à l'Assemblée nationale le 21 mars 2023. Le plan présente notamment les investissements pour lesquels des subventions, et leurs montants seront accordés par la ministre à la suite de l'approbation du PQIU, de même que les modalités d'octroi et de gestion de ces subventions. Les subventions et leurs montants sont présentés aux annexes A, B et C et les modalités d'octroi et de gestion de ces subventions sont présentés aux annexes D et E.

Les investissements universitaires prévus au PQIU 2023-2028

Le PQI 2023-2033 du secteur de l'Enseignement supérieur, incluant les ressources informationnelles (RI), prévoit des investissements totalisant 8 502,5 M\$, dont 5 411,3 M\$ sont dédiés aux établissements universitaires. Pour le premier quinquennat du PQI 2023-2033, les investissements pour le réseau universitaire s'élèvent à 3 139,1 M\$, dont 1 953,9 M\$ sont présentés au PQIU 2023-2028. Le tableau 1 présente la répartition du Plan quinquennal des investissements 2023-2028, par année et par type d'investissement.

Par ailleurs, le solde des investissements du PQI 2023-2033 qui ne sont pas présentés au PQIU se chiffre à 1 185,2 M\$. Ce montant est composé des investissements qui ne sont pas autorisés par le présent décret approuvant le PQIU 2023-2028, soit :

- les investissements qui pourront faire l’objet d’une autorisation future par le gouvernement, soit par décret ou dans le cadre d’un prochain PQIU, ou par le Conseil du trésor;
- les investissements autorisés antérieurement par le gouvernement par décret, excluant un décret approuvant un PQIU passé, ou par le Conseil du trésor;
- les investissements ne pouvant pas être encadrés par la Loi sur les investissements universitaires.

Le détail de ces investissements est présenté au tableau 2.

Tableau 1 - PQIU 2023-2028 par type d'investissement
(en millions de dollars)

	23-24	24-25	25-26	26-27	27-28	Total 23-28
Maintien du parc						
Maintien d'actifs (MA)	165,1	169,4	188,9	166,7	145,7	835,8
Prise en charge du déficit de MA	195,4	144,1	128,0	119,0	161,7	748,2
Remplacement	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	12,8
Provision	-	0,8	1,3	1,6	1,6	5,3
Ressources informationnelles	33,2	20,1	16,2	20,0	14,0	103,6
Sous-total – Maintien	396,3	337,0	337,0	309,8	325,6	1 705,8
Bonification du parc						
Amélioration	15,7	2,4	0,6	0,9	0,7	20,3
Ajout	46,7	26,7	22,6	24,1	22,7	142,8
Provision	-	3,2	5,3	6,4	6,4	21,2
Ressources informationnelles	12,9	12,4	13,1	10,5	14,9	63,9
Sous-total – Bonification	75,3	44,7	41,5	41,9	44,7	248,1
PQIU 2023-2028	471,6	381,7	378,5	351,7	370,3	1 953,9

Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Tableau 2 - Conciliation des investissements présentés au PQIU 2023-2028 avec le premier quinquennat du PQI 2023-2033*
(en millions de dollars)

	23-24	24-25	25-26	26-27	27-28	Total 23-28
PQIU 2023-2028 – Incluant RI	471,6	381,7	378,5	351,7	370,3	1 953,9
Investissements qui ne sont pas présentés au PQIU						
Renouvellement du parc mobilier, soutien aux bibliothèques et accès aux équipements informatiques	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	566,0
Université de Sherbrooke - Laboratoire de simulation clinique – Fleurimont – Phase I	0,5	-	-	-	-	0,5
Université de Montréal, pavillons Roger-Gaudry et Marie-Victorin – Réaménagement	-	7,0	-	-	-	7,0
Étude – École de technologie supérieure, complexe Dow – Montréal – Maintien	0,9	0,9	0,9	-	-	2,8
Polytechnique Montréal, pavillon J. Armand-Bombardier – Montréal – Acquisition,	6,0	1,0	1,0	1,0	1,0	10,0

agrandissement et réaménagement						
Étude – Université du Québec en Outaouais, campus de Gatineau – Bonification	1,3	-	-	-	-	1,3
Université McGill sur une partie du site de l'ancien hôpital Royal Victoria – Montréal – Réaménagement et construction	58,3	96,8	98,6	139,8	68,9	462,4
Hôpital et Institut Neurologique de Montréal, transfert des activités à l'HRV – Réaménagement	4,2	-	-	-	-	4,2
Université de Montréal – Pôle animalier – Médecine vétérinaire	7,0	20,0	22,2	-	-	49,2
Université de Montréal – Centre de simulation en médecine vétérinaire	6,0	1,0	-	-	-	7,0
Université de Montréal – Construction pavillon Refuge CHUV – Campus St-Hyacinthe	3,7	2,2	-	-	-	5,9
Université du Québec à Rimouski – Agrandissement pour la délocalisation de la médecine vétérinaire	5,0	33,0	-	-	-	38,0
Université du Québec à Chicoutimi, École des arts numériques, de l'animation et du design acquisition des 3 étages – Montréal – Acquisition	11,8	-	-	-	-	11,8
Réserve pour les coûts additionnels reliés à la COVID-19 – Nouvelles initiatives (PQI 2021-2031)	-	1,2	1,5	1,5	1,4	5,6
Augmentation des cohortes dans les facultés de médecine - Nouvelles initiatives (PQI 2021-2031)	-	1,9	1,9	-	-	3,8
Université de Sherbrooke – Laboratoire de simulation clinique du pavillon Jean-Marc-Lepage	0,2	0,4	0,4	-	-	1,0
Université de Montréal – Pavillon Roger-Gaudry – Rénovation et réaménagement	4,5	3,8	0,4	-	-	8,7
Sous-total - Investissements non présentés au PQIU 2023-2028	222,7	282,4	240,2	255,5	184,4	1 185,2
PQIU 2023-2028 – Incluant RI	694,3	664,0	618,8	607,2	554,7	3 139,1

*Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

2- Raison d'être de l'intervention

La Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (M-15.1.0.1) prévoit à l'article 5 que la ministre peut accorder, aux conditions qu'elle fixe, une aide financière sur les sommes mises à sa disposition à cette fin.

La Loi sur les investissements universitaires (1-17) prévoit aux articles :

- (2) que la ministre est autorisée à préparer chaque année avec tout établissement universitaire du Québec tout plan d'investissements universitaires pour les cinq années suivantes, divisé en tranches annuelles.
- (4) que tout plan préparé en vertu de l'article 2 doit indiquer en détail l'objet et le montant des investissements pour la première année et contenir un état des investissements prévus pour les années subséquentes. Un tel plan est soumis à

- l'approbation du gouvernement et entre en vigueur à la date de cette approbation.
- (6,1) que la ministre peut, aux termes et conditions qu'elle détermine, accorder, au nom du gouvernement, une subvention aux fins d'investissements approuvés en vertu de l'article 4 à tout établissement universitaire pour pourvoir en totalité ou en partie, à même les fonds votés annuellement à cette fin par le Parlement, au paiement en principal et intérêts de tout emprunt contracté ou à contracter par l'établissement universitaire ainsi qu'au paiement des frais et dépenses afférents à cet emprunt.

Les investissements pour l'année 2023-2024

Pour l'année 2023-2024, l'octroi de subventions aux fins d'investissements universitaires par la ministre représente une somme de 517,0 M\$ comprenant un montant de 420,0 M\$ pour le maintien du parc et de 97,0 M\$ pour la bonification du parc, incluant les ressources informationnelles.

Tableau 3 – Octroi de subventions pour l'année 2023-2024*
(en millions de dollars)

	Régulier	Nouvelles initiatives ou projets en continuité	Total
Maintien du parc			
Maintien d'actifs (MA)	93,0	164,8	264,8
Prise en charge du déficit de MA	121,5	-	121,5
Remplacement	2,2 **	-	2,2
Provision	-	5,3	5,3
Étude de projet	-	-	-
Ressources informationnelles	33,1	-	33,2
Sous-total – Maintien du parc	249,9	170,1	420,0
Bonification du parc			
Amélioration	-	-	-
Ajout	-	75,8	75,8
Provision	-	21,2	21,2
Ressources informationnelles	-	-	-
Sous-total – Bonification du parc	-	97,0	97,0
PQIU 2023-2028	249,9	267,1	517,0

* Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.
 ** Ce montant est de 2 170 ,0 k\$ et est destinée au partage de l'enveloppe budgétaire des subventions d'équipements pour le Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies.

Maintien du parc

Pour l'enveloppe du maintien de l'offre de services, qui s'élève à 420,0 M\$ pour l'année 2023-2024, la ministre pourra procéder principalement aux annonces suivantes :

- 93,0 M\$ pour le maintien des actifs du réseau universitaire;
- 96,7 M\$ afin de lutter contre la rareté de la main-d'œuvre;

- 1,0 M\$ pour aménager des espaces temporaires afin d'accueillir les premières cohortes d'étudiants en médecine vétérinaire de l'Université du Québec à Rimouski;
- 0,2 M\$ pour la réfection du navire Lampsilis de l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- 66,9 M\$ pour le réaménagement des pavillons Roger-Gaudry et Marie-Victorin du projet majeur de l'Université de Montréal;
- 121,5 M\$ pour la prise en charge du déficit de maintien des actifs;
- 2,2 M\$ pour le remplacement des actifs du réseau universitaire;
- 5,3 M\$ afin de pallier la surchauffe du marché;
- 33,2 M\$ pour les projets en ressources informationnelles.

Bonification du parc

Pour l'enveloppe de bonification de l'offre de services, qui se chiffre à 97,0 M\$ pour 2023-2024, la ministre pourra annoncer les projets en nouvelles initiatives suivants :

- 10,3 M\$ pour les logements étudiants ;
- 65,5 M\$ pour lutter contre la rareté de la main-d'œuvre;
- 21,2 M\$ afin de couvrir les dépassements de coûts potentiels attribuable à la surchauffe du marché.

Structure du PQIU 2023-2028

L'annexe A présente les investissements approuvés au premier quinquennat du PQI 2023-2033. Elle spécifie également les sommes sur une base d'octroi de subventions affectées au réseau universitaire par la ministre qui feront l'objet d'une annonce pour l'année 2023-2024. Elle présente les nouvelles initiatives ainsi que l'évolution des projets en continuité déjà autorisés dans les plans quinquennaux antérieurs.

Les annexes B et C présentent la répartition des enveloppes normalisées entre les établissements pour le maintien des actifs et les ressources informationnelles.

Les annexes D et E présentent les modalités d'octroi et de gestion des subventions pour l'année 2023-2024.

3- Objectifs poursuivis

L'objectif du PQIU est d'annoncer des sommes en investissement au réseau universitaire. Ces investissements vont se traduire dans la réalisation de projets de maintien et de bonification de leur parc d'infrastructures. La réalisation de ces projets est prévue dans la et les prochaines années scolaires.

La réalisation des projets d'infrastructures dans les établissements va permettre de

maintenir des conditions favorables à l'enseignement supérieur en assurant la quantité, la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

4- Proposition

Approuver le Plan quinquennal des investissements universitaires 2023-2028

L'approbation du PQIU 2023-2028 permet à la ministre d'octroyer les subventions aux établissements universitaires afin qu'ils puissent débiter la réalisation de projet d'infrastructures dans le cadre de nouvelles initiatives, c'est-à-dire, pour construire, acquérir ou agrandir des bâtiments. Cependant, la majorité des investissements est dédiée à l'entretien du parc immobilier, soit pour le maintenir en bon état ou pour en résorber le déficit de maintien d'actifs.

L'approbation du PQIU permettra d'accorder les subventions aux investissements aux universités pour permettre la réalisation de leur mission et d'encadrer les investissements des universités conformément aux règles et annexes budgétaires approuvées.

5- Autres options

Ne pas approuver le plan quinquennal des investissements universitaires 2023-2028

Dans l'éventualité où le gouvernement n'approuverait pas les investissements inscrits au présent plan quinquennal des investissements universitaires, aucune subvention d'investissement ne sera allouée aux établissements universitaires pour l'année 2023-2028, ce qui pourrait avoir pour effet de priver les universités des subventions aux investissements nécessaires à la réalisation de leur mission.

6- Évaluation intégrée des incidences

La qualité des infrastructures de l'enseignement supérieur influence le rayonnement de la formation offerte au Québec. Il est donc essentiel que la clientèle étudiante dispose d'environnements d'apprentissage stimulants qui sont en adéquation avec le marché du travail. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires des laboratoires à la fine pointe ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle étudiante et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir une qualité d'enseignement qui répond aux plus hauts standards.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Le Secrétariat du Conseil du trésor a été consulté.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Le Ministère souhaite l'approbation rapide du Conseil des ministres afin d'être en mesure de faire les annonces sur les investissements aux universités vers le début juin 2023. Cette annonce rapide sera nécessaire afin de permettre aux établissements d'effectuer la planification de leurs travaux.

9- Implications financières

Les investissements universitaires qui feront l'objet de nouveaux engagements pour l'année 2023-2024, d'un montant global de 517,0 M\$, seront financés par le ministère de l'Enseignement supérieur à compter de leur réalisation.

Les investissements universitaires du PQIU 2023-2028 sont prévus au PQI 2023-2033 déposé à l'Assemblée nationale le 21 mars 2023.

10- Analyse comparative

Ne s'applique pas.

La ministre l'Enseignement supérieur,

PASCALE DÉRY

PASCALE DÉRY

DE : MONSIEUR CHRISTIAN DUBÉ
Ministre de la Santé

Le 29 juin 2023

MADAME PASCALE DÉRY
Ministre de l'Enseignement supérieur

TITRE : Politique triennale des nouvelles inscriptions dans les programmes de formation doctorale en médecine et du recrutement de médecins sous permis restrictif pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 et détermination du nombre de places dans les programmes de formation médicale de niveau doctoral pour des étudiants de l'extérieur du Québec pour 2023-2024

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Ce mémoire présente la Politique triennale des nouvelles inscriptions dans les programmes de formation doctorale en médecine et du recrutement de médecins sous permis restrictif pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 (politique doctorale). L'article 504 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) permet au gouvernement de déterminer chaque année, dans les programmes de formation médicale de niveau doctoral, un nombre de places pour des étudiants de l'extérieur du Québec, à la condition que ces étudiants acceptent de signer, avant le début de leur formation, un engagement assorti d'une clause pénale, le cas échéant, à pratiquer pour une période maximale de quatre années dans une région ou au sein d'un établissement désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux, s'ils exercent la médecine au Québec après l'obtention de leur permis d'exercice.

La Table de concertation permanente sur la planification de l'effectif médical au Québec (ci-après Table de concertation) permet à tous les organismes concernés d'aviser le ministre de la Santé de toute question relative à la planification des effectifs médicaux, notamment pour l'élaboration de cette politique doctorale. Elle réunit le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), le Bureau de coopération interuniversitaire, le Collège des médecins du Québec, la Conférence des doyens des facultés de médecine du Québec, la Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales, la Conférence des vice-doyens aux études médicales de 1^{er} cycle, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, la Fédération des médecins résidents du Québec, la Fédération des médecins spécialistes du Québec, la Fédération médicale étudiante du Québec et des représentants des établissements de santé et de services sociaux. Les recommandations de la Table de concertation sont notamment basées sur un modèle de projection élaboré par le MSSS qui vise à déterminer les besoins en effectifs médicaux à long terme. Ce modèle de projection, actualisé en 2019 et mis à jour annuellement depuis, permet de déterminer l'écart entre l'effectif

projeté (selon les prévisions d'attrition et d'arrivée de nouveaux médecins) et l'effectif requis à long terme. Il tient non seulement compte les besoins de la population qui sont actuellement non comblés, mais aussi des changements démographiques anticipés.

Ainsi, le modèle permet d'évaluer le nombre de nouvelles inscriptions nécessaire pour compenser principalement l'attrition des effectifs ainsi que l'accroissement et le vieillissement de la population. Le modèle prend aussi compte des changements dans la démographie médicale (âge et sexe des médecins) ainsi que l'activité médicale en incluant l'évolution de l'attrition médicale (changements liés à l'âge de l'arrêt de la pratique clinique).

2- Raison d'être de l'intervention

Les besoins de la population québécoise en matière de services de santé sont en croissance, notamment en raison de l'accroissement et du vieillissement de la population ainsi que la prévalence élevée des maladies chroniques. En effet, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population devrait passer de 8,6 millions d'habitants en 2022 à 9,1 millions d'habitants en 2030¹. D'ici 2031, la population âgée de 20 à 64 ans pourrait diminuer alors que celle des moins de 20 ans et celle des 65 ans et plus devraient augmenter. De plus, selon l'Institut national de santé publique du Québec, environ 20 % des adultes et 50 % des aînés vivent avec au moins deux maladies chroniques².

Afin d'offrir un niveau adéquat de services en santé, il est nécessaire de réaliser une planification judicieuse des effectifs médicaux. Dans ce contexte, la planification du nombre de nouvelles inscriptions dans les programmes de formation doctorale en médecine et le recrutement de médecins sous permis restrictif visent à doter le Québec d'un nombre suffisant de médecins, pour répondre aux besoins de la population à long terme. La formation médicale s'échelonnant sur une durée de six à douze ans, il est nécessaire de planifier les besoins à moyen et long termes. Une absence d'intervention gouvernementale risquerait de mener à un allongement des listes d'attente tant en médecine familiale qu'en médecine spécialisée.

3- Objectifs poursuivis

La politique doctorale fait partie d'une démarche gouvernementale de planification des effectifs médicaux qui vise à déployer une offre de services médicaux permettant de répondre aux besoins de la population québécoise.

Les objectifs de la présente politique doctorale sont de :

- doter le Québec d'un nombre adéquat de médecins pour équilibrer l'offre et la demande de services médicaux à moyen et long termes;
- utiliser, lorsque disponible, une partie des capacités d'accueil des facultés de médecine du Québec pour admettre des candidates et des candidats canadiens et

¹ Institut de la statistique du Québec (2022). Le bilan démographique du Québec. Québec, ISQ: 137.

² INSPQ (2019). La prévalence de la multimorbidité au Québec : portrait pour l'année 2016-2017, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ): 1-12.

internationaux, contribuant ainsi au rayonnement des universités québécoises à l'émulation des étudiants et à la diffusion des connaissances scientifiques.

À terme, une telle démarche aura comme effet de répondre équitablement aux besoins de la population et d'éviter les pénuries de main-d'œuvre.

4- Proposition

Il est proposé d'approuver la politique doctorale, laquelle suit les orientations ministérielles et est en cohérence avec les recommandations de la Table de concertation (voir Annexe 1). Cette dernière a réitéré l'importance de l'adéquation entre la hausse des admissions et l'offre d'un soutien supplémentaire aux facultés de médecine afin de maintenir la qualité de la formation.

La politique triennale doctorale approuvée en mai 2022 fixait le nombre de nouvelles inscriptions dans le contingent régulier à 969 (+54) pour 2022-2023, et prévoyait une augmentation à 1 003 (+34) pour 2023-2024 et une augmentation à 1 021 (+18) pour 2024-2025. Cette année, la politique triennale doctorale propose d'aller au-delà des augmentations prévues pour 2023-2024 et 2024-2025 afin d'atteindre un niveau d'admissions en 2025-2026 :

- autoriser 1 043 (+74) nouvelles inscriptions dans le contingent régulier du doctorat en médecine pour 2023-2024, 1 134 (+91) pour 2024-2025 et maintenir les admissions à 1 134 (+0) pour 2025-2026;
- autoriser un maximum annuel de 36 (-5) nouvelles inscriptions dans les contingents particuliers du doctorat en médecine pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;
- autoriser le recrutement de « médecins sélectionnés cliniciens » sous permis restrictifs pour répondre à des besoins particuliers et le maintien à 0 (+/-0) recrutement de « médecins sélectionnés professeurs » pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

Le texte complet de la politique apparaît à l'Annexe 3 du présent mémoire.

Il est également proposé qu'un maximum de 62 étudiants de l'extérieur du Québec puisse s'inscrire dans les programmes de doctorat de 1^{er} cycle en médecine du Québec, dont dix étudiants provenant des autres provinces ou territoires canadiens dans le contingent régulier, un maximum de 20 étudiants de l'extérieur du Québec dans les contingents particuliers et 32 étudiants du Nouveau-Brunswick hors contingent (en sus du total des nouvelles inscriptions autorisées) dans le cadre de la délocalisation du programme de formation médicale de l'Université de Sherbrooke à Moncton.

Par ailleurs, il est prévu de diminuer la pénalité financière imposée aux étudiants de l'extérieur du Québec qui souhaiteraient installer leur pratique au Québec à la fin de leur formation dans une région qui ne serait pas désignée par le ministre de 300 000 à 10 000 \$. La pénalité de 300 000\$ a contribué à l'exode des résidents et des médecins vers les autres provinces à un moment où le Québec souffre d'une pénurie de médecins dans la plupart

des spécialités en commençant par la médecine de famille. Par contre, il a été jugé qu'une pénalité de 10 000 \$ ne constituerait pas un frein au recrutement.

Finalement, aucun autre changement significatif n'est proposé aux dispositions des règles de gestion de la politique.

4.1 Contingent régulier

Le contingent régulier inclut les Québécoises et les Québécois comme défini par le MES aux fins des droits de scolarité dans le Règlement sur la définition de résident du Québec (chapitre I-13,3, r. 4, à l'Annexe 2). Les nouvelles inscriptions du contingent régulier comprennent aussi les Québécoises et les Québécois détenant un diplôme d'une faculté de médecine située à l'extérieur du Canada et des États-Unis (DHCEU), en plus d'autoriser un maximum de dix inscriptions pour les personnes citoyennes canadiennes ou résidentes permanentes du Canada qui ne sont pas résidentes du Québec.

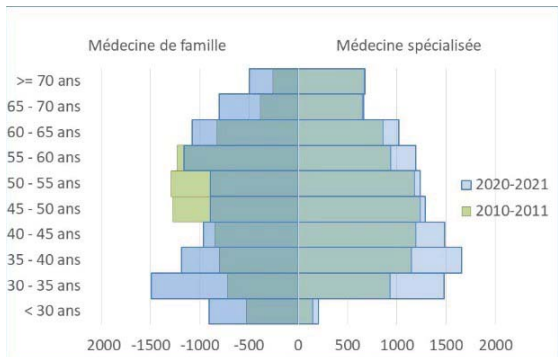
Le projet de politique doctorale autorise 1 043 (+74) nouvelles inscriptions dans le contingent régulier du doctorat en médecine pour 2023-2024, 1 134 (+91) pour 2024-2025 et un statu quo à 1 134 (+0) pour 2025-2026.

Cette proposition est basée sur les résultats du modèle de projection des besoins en effectifs médicaux qui indiquent que la poursuite de l'augmentation du nombre de nouvelles inscriptions entamée en 2020 est nécessaire. En effet, cela permettra notamment de compenser l'attrition des effectifs, les changements démographiques de la population et l'évolution de l'activité médicale en fonction de la démographie médicale sachant que l'âge et le sexe des médecins influencent l'activité médicale. Le tout en améliorant l'offre de service qui est actuellement disponible pour la population.

Évidemment, ces augmentations exigent aux facultés de médecine et au réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) le rehaussement maximal de la capacité d'accueil, et cela pour les prochaines années. Sans une hausse du nombre d'étudiants en médecine, les besoins de la population augmenteront plus rapidement que l'activité médicale, ce qui pourrait engendrer une incapacité à améliorer l'offre de services médicaux au Québec. Le modèle intègre maintenant l'apport des autres professionnels de la santé dans le soutien à l'activité médicale. Pour cette première année, les données disponibles nous ont permis d'intégrer l'apport des infirmières praticiennes spécialisées en première ligne (IPS-PL) au besoin en médecine familiale (Figure 2). Les travaux se poursuivront dans les prochaines années afin de confirmer l'impact des pratiques interprofessionnelles, l'arrivée des infirmières praticiennes spécialisées particulièrement en première ligne et en santé mentale, ainsi que les changements dans la rémunération sur l'offre de service. De plus, un suivi sera réalisé afin d'évaluer les impacts d'une meilleure organisation des services en 1^{re} ligne, sur les 2^e et 3^e lignes dans le RSSS au Québec.

La pyramide des âges ci-dessous (Figure 1) montre l'évolution de la démographie des médecins au Québec de 2010 à 2020. On note un creux important dans les tranches d'âge les plus productives, entre 40 et 55 ans, en médecine de famille. La proportion des médecins âgés de 60 ans ou plus s'élevait à 23 % en 2020-2021.

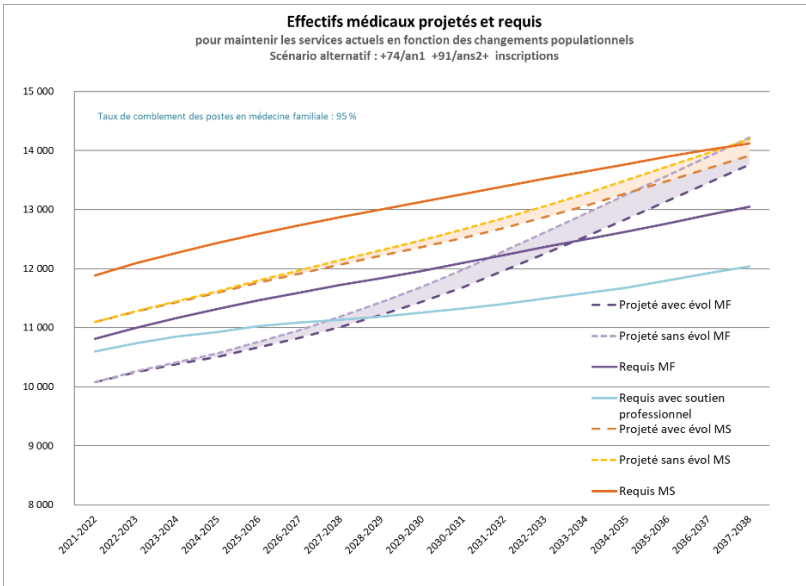
Figure 1 – Répartition démographique des effectifs médicaux au Québec de 2010 à 2020



De plus, le modèle projette qu'environ 2 800 nouveaux médecins seront nécessaires pour compenser l'accroissement et le vieillissement de la population au cours des 10 prochaines années. En effet, les données de l'ISQ indiquent que la population augmentera de 430 000 habitants d'ici 2033.

Le modèle de projection estime à près de 6 200 le nombre de départs (ex. : retraite) au sein de l'effectif médical entre 2023 et 2033. Les analyses démontrent une évolution de l'attrition médicale au cours des dix dernières années et la mise à jour du modèle a permis de modéliser l'impact de l'évolution de l'attrition des médecins sur les prochaines années. Ainsi, le modèle démontre un écart de près de 500 médecins en 2033 entre une situation où l'évolution de l'attrition observée dans les dernières années se poursuit dans les prochaines années (médecins quittant la profession à un âge de plus en plus précoce) et une situation où le taux d'attrition cesse d'évoluer et demeure identique dans les dix prochaines années.

Figure 2 – Modèle de projection avec et sans évolution de l'attrition en tenant compte de l'apport des autres professionnels de la santé a té modéliser (ligne bleue)



Le modèle de projection sera mis à jour annuellement et les capacités de formation des facultés de médecine seront évaluées périodiquement afin d'assurer le bon nombre d'inscriptions au doctorat pour répondre aux besoins d'effectifs médicaux du Québec.

En plus des résultats du modèle de projection et des capacités d'accueil des facultés de médecine, la proposition d'accélérer l'augmentation des nouvelles inscriptions jusqu'en 2024 tient compte de plusieurs autres facteurs : la réorganisation du RSSS, l'agrandissement et la construction prévue de nouvelles installations (ex. : complexe hospitalier situé sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, futur hôpital Vaudreuil-Soulanges), la productivité des effectifs médicaux, la contribution des autres professionnels de la santé et des services sociaux, le nouveau campus délocalisé de l'Université McGill à Gatineau qui a ouvert en 2020 et l'ouverture des campus délocalisés de l'Université Laval à Lévis et Rimouski, ainsi que celui de l'Université de Sherbrooke à Longueuil en 2022.

Comme c'était le cas au cours des dernières années, les universités devront remplacer toutes les personnes du contingent régulier qui abandonneront de façon définitive leur formation doctorale en médecine au Québec. Les remplacements peuvent être gérés collectivement par les universités et être effectués au cours des trois années de la politique triennale doctorale. Les dossiers d'inscription des diplômés hors du Canada et des États-Unis doivent être examinés en priorité afin d'effectuer les remplacements.

4.2 Contingents particuliers

Le projet de politique doctorale propose 36 (-5 par rapport à l'année 2022-2023) nouvelles inscriptions dans les contingents particuliers du doctorat en médecine pour 2023-2024, 2024-2025 et en 2025-2026 : 6 (-5) pour les personnes admises en vertu de l'entente avec le Nouveau-Brunswick, 6 (+0) pour les personnes de nationalité étrangère avec permis de séjour pour études, 4 (+0) pour les personnes citoyennes canadiennes ou résidentes du Canada qui ne sont pas résidentes du Québec, 4 (+0) pour les étudiants en médecine dentaire souhaitant poursuivre leur formation en chirurgie buccale et maxillo-faciale, 8 (+0) pour les membres des Premières Nations et Inuit, 4 (+0) pour les membres des Forces armées canadiennes et 4 (+0) DHCEU supplémentaires pourront être admis à l'externat. La diminution de cinq postes résulte du transfert de quatre postes du contingent particulier du Nouveau-Brunswick du campus principal de l'Université de Sherbrooke au campus de Moncton. Pour le cinquième poste, il s'agit d'un poste qui n'a pas été comblé par Terre-Neuve au cours des dernières années.

La mesure exceptionnelle permettant un contingent de 4 DHCEU admis à l'externat, sous réserve de candidatures répondant aux normes d'admission respectives des facultés de médecine québécoises concernées et dans le respect de leurs pratiques et politiques introduites en 2021-2022, reconduite pour l'année 2022-2023 est maintenant pérennisée pour les trois prochaines années. Finalement, il faut noter qu'en vertu d'une règle particulière permettant de reporter aux trois années suivantes les postes non comblés ou abandonnés du contingent des membres des Premières Nations et Inuits, 11 places seront disponibles pour ce contingent particulier en 2023.

En sus de ces 36 inscriptions autorisées pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, 32 (+8) étudiants du Nouveau-Brunswick sont autorisés à être admis chaque année en médecine au campus de Moncton dans le cadre de la délocalisation du programme de formation médicale de l'Université de Sherbrooke en Acadie. Ces 32 places sont réservées à des ressortissants du Nouveau-Brunswick (28), de la Nouvelle-Écosse (3) et de l'Île-du-Prince-Édouard (1).

Le Tableau 1 présente les paramètres quantitatifs de la politique doctorale, c’est-à-dire le nombre de nouvelles inscriptions autorisées dans les différents contingents.

Tableau 1 – Nombre de nouvelles inscriptions autorisées, par contingent, pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026

Contingents visés	2023	2024	2025
Contingent régulier des Québécoises et Québécois ³	1 043	1 134	1 134
Personnes admises en vertu de l'entente avec le Nouveau-Brunswick	6	6	6
Personnes de nationalité étrangère avec permis de séjour pour études ⁴	6	6	6
Personnes citoyennes canadiennes ou résidentes permanentes du Canada qui ne sont pas résidentes du Québec ⁴	4	4	4
Étudiants en médecine dentaire souhaitant poursuivre leurs études supérieures en chirurgie buccale et maxillo-faciale ⁴	4	4	4
Membres des Premières Nations et Inuits ⁵	8	8	8
Membres des Forces armées canadiennes ⁶	4	4	4
Diplômés hors Canada et États-Unis (DHCEU) ⁷	4	4	4
Total	1 079	1 170	1 170

4.3 Recrutement de médecins exerçant sous permis restrictif

Les « médecins sélectionnés professeurs » détiennent un diplôme de docteur en médecine délivré par un établissement d’enseignement supérieur situé à l’extérieur du Canada et sont recrutés par les facultés de médecine pour combler des besoins exceptionnels dans les domaines de l’enseignement, de la recherche ou de l’évaluation des technologies dans un établissement de santé universitaire. Le projet de politique doctorale maintient un quota de 0 « médecin sélectionné professeur » pouvant être recruté annuellement pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026. Tout projet exceptionnel de recrutement ou de remplacement devra donc être préautorisé.

Les « médecins sélectionnés cliniciens » détiennent un diplôme de docteur en médecine délivré par un établissement d’enseignement supérieur situé à l’extérieur du Canada.

³ Un minimum de 48 nouvelles inscriptions doit être maintenu annuellement au campus délocalisé de l'Université de Montréal à Trois-Rivières et 32 au campus délocalisé de l'Université de Sherbrooke à Saguenay, ainsi qu'un minimum de 24 nouvelles inscriptions au campus délocalisé de l'Université McGill à Gatineau. À compter de 2023-2024, il est prévu un minimum de 18 nouvelles inscriptions au campus délocalisé de l'Université Laval à Rimouski et 24 nouvelles inscriptions au campus délocalisé de l'Université Laval à Lévis ainsi que 24 nouvelles inscriptions au campus délocalisé de l'Université Sherbrooke à Longueuil. Aussi, parmi les places du contingent régulier, un maximum de 10 places peut être offert à des étudiants provenant des autres provinces ou territoires canadiens qui satisfont de façon équivalente aux critères d'admission auxquels sont assujettis les étudiants du contingent régulier du doctorat.

⁴ Le nombre d'inscriptions autorisées est de 14 au total pour les personnes de nationalité étrangère avec permis de séjour pour études, les personnes citoyennes canadiennes ou résidentes permanentes du Canada qui ne sont pas résidentes du Québec et les étudiants en médecine dentaire souhaitant poursuivre leur formation en chirurgie buccale et maxillo-faciale. Le nombre de places inutilisées dans l'un de ces trois contingents peut être transféré à l'un des deux autres.

⁵ Ces places sont réservées à des membres des Premières Nations et des Inuit inscrits au sens de la Loi sur les Indiens (L.R.C. (1985), chapitre I-5) ou au registre des bénéficiaires Inuit, membres d'une nation autochtone établie sur le territoire du Québec recommandés par des représentants de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador ou des Inuit. Toute place non comblée dans ce contingent au cours d'une année pourra être comblée dans les trois années subséquentes, si la qualité des candidatures le justifie. Compte tenu du report de place, il sera possible d'admettre 11 étudiants en 2023 dans cette cohorte.

⁶ Ces places sont subventionnées par les Forces armées canadiennes et non par le gouvernement du Québec. Ces places sont réservées à des Québécoises et des Québécois francophones et à des personnes canadiennes francophones provenant d'autres provinces ou territoires, membres des Forces armées canadiennes, sélectionnés par cette organisation et répondant aux critères d'admission réguliers des universités.

⁷ Un contingent de 4 DHCEU supplémentaires pourra être admis à l'externat dans le contingent particulier.

Ils sont recrutés pour répondre à des besoins cliniques dans les régions non universitaires ayant d'importants besoins d'effectifs médicaux. Le recrutement des «médecins sélectionnés cliniciens» n'est pas limité par un quota pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026. Il demeure fortement recommandé que les demandeurs de permis restrictif admissibles à l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications professionnelles des médecins, conclu en vertu de l'Entente Québec-France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, soient préalablement parrainés par un établissement exploitant un centre hospitalier. Les parrainages peuvent être organisés par le MSSS par Recrutement Santé Québec. Ces recrutements doivent respecter les plans d'effectifs médicaux.

4.4 Les règles de gestion

Aucun changement significatif n'est proposé aux dispositions des règles de gestion de la politique.

5- Autres options

Il existe deux scénarios possibles à la solution précédemment exposée concernant le nombre d'inscriptions en médecine : le statu quo ou une diminution.

Le modèle de projection actualisé en 2019 et mis à jour annuellement depuis nous démontre que, sans les augmentations proposées pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, certaines problématiques seront rencontrées. D'une part, il sera difficile de compenser l'attrition des effectifs de même que l'accroissement et le vieillissement de la population, et, d'autre part, il sera ardu de bonifier l'offre de services actuelle.

Un statu quo à 969 inscriptions dans le contingent régulier ne permettrait pas de faciliter l'accès à un médecin de famille et de diminuer les listes d'attente en médecine spécialisée. Il y aurait donc un risque d'aggraver la pénurie d'effectifs médicaux à moyen et long termes. L'option d'une diminution des inscriptions aurait un impact encore plus préoccupant sur les effectifs médicaux. Par ailleurs, la solution proposée fait usage des capacités maximales des facultés de médecine pour les prochaines années. En atteignant les 1 134 admissions en 2024, les admissions en médecine dans le contingent régulier seront accrues de 37 % en cinq ans. En tenant compte de l'effet cumulatif des augmentations effectuée en 2022 et celle prévue d'ici 2026, cela représentera 839 admissions de plus au doctorat en médecine, pour un total de 1 420 admissions de plus entre 2019 et 2026.

6- Évaluation intégrée des incidences

La solution proposée favorise la formation d'effectifs médicaux en quantité suffisante pour répondre aux besoins futurs de la population québécoise. Elle permettra non seulement de compenser l'attrition des effectifs ainsi que l'accroissement et le vieillissement de la population, mais d'augmenter les services offerts à la population afin d'améliorer l'accès à la première ligne et diminuer les délais pour les consultations en 2^e et 3^e lignes. La

solution proposée est réalisable grâce à l'ouverture des campus délocalisés à Gatineau, à Lévis, à Rimouski et à Longueuil.

Les augmentations du nombre de nouvelles inscriptions proposées exerceront une pression considérable sur les facultés de médecine, en plus de la hausse des inscriptions consenties depuis 2020-2021, car cette augmentation ne doit pas se faire aux dépens de la qualité de la formation. Malgré l'ouverture des campus satellites, les espaces dédiés à la formation préclinique seront insuffisants pour accueillir les prochaines augmentations. De plus, des travaux sont en cours avec les universités concernées afin de répondre rapidement aux enjeux immobiliers. À court terme, l'augmentation des admissions en médecine nécessitera de mobiliser un nombre considérable de médecins pour des activités d'enseignement et de supervision.

Au-delà des enjeux financiers qui seront abordés plus loin dans le mémoire, le développement d'une culture d'enseignement dans des milieux cliniques actuellement peu sollicités par les facultés de médecine nécessitera une implication de multiples acteurs. Il faut aussi être conscients que cela pourra avoir un impact sur l'activité médicale en clinique et la disponibilité des médecins pour la formation d'autres professionnels de la santé.

Afin d'assurer la formation des externes en médecine et des résidents en médecine familiale un effort considérable est consenti afin d'accroître la capacité de formation en première ligne en agrandissant ou en ouvrant de nouveaux groupes de médecine de famille universitaire (GMF-U). Ce sont 17 projets pour un total de 33 M\$ ont déjà été autorisés et 20 autres projets qui sont en cours d'évaluation pour un montant évalué à 41,7 M\$. Ces projets ont pour objectif d'augmenter les capacités d'accueil de façon proportionnelle à la croissance des cohortes d'étudiants jusqu'en 2027. Les travaux se poursuivront afin de planifier les autres vagues d'augmentation d'externes et de résidents qui devraient croître jusqu'en 2030. De nouvelles inscriptions au doctorat impliquent une augmentation du nombre d'externes et ultimement de résidents. Or, l'augmentation des capacités d'accueil à l'externat et à la résidence est un défi pour plusieurs milieux de stage déjà saturés, notamment les GMF-U.

La solution proposée a aussi des incidences potentielles sur la répartition des effectifs médicaux dans les régions du Québec. Comme les établissements de santé et de services sociaux situés dans les régions universitaires sont près de la saturation, il est essentiel de mettre à contribution les hôpitaux régionaux, tant pour la formation clinique à l'externat que pour la résidence afin d'être en cohérence avec les augmentations proposées. Cela permettra de répondre à la nécessité de mieux préparer les futurs médecins à la pratique en régions non universitaires. Une étude réalisée au Canada indique que les étudiants de ces campus délocalisés sont trois à cinq fois plus susceptibles de choisir une pratique de médecine de famille en milieu rural que les étudiants du campus principal (Lovato *et al.* CMAJ 2019).

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Le MES et le MSSS se sont concertés pour la réalisation de ce mémoire conjoint. Les membres de la Table de concertation, incluant le MIFI, ont été consultés lors de

l'élaboration de cette politique doctorale. Les doyens des facultés de médecine du Québec ont aussi été consultés. Les augmentations importantes prévues en 2024 consenties par les facultés de médecine du Québec sont conditionnelles à un soutien supplémentaire afin de maintenir la qualité de la formation, ce qui pourrait inclure l'ajout de ressources humaines et matérielles, dont des locaux.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

8.1 Suivi de la politique doctorale

La présente politique doctorale, lorsqu'autorisée par le gouvernement, sera transmise aux facultés de médecine, qui accorderont ensuite le nombre de nouvelles inscriptions aux étudiants en fonction de leur processus d'admission respectif. Lors de la transmission de la politique aux universités, le MES en précise les règles de gestion, notamment en ce qui concerne la production des statistiques sur les inscriptions et les dispositions particulières en cas de dérogation quant aux cibles fixées.

Le MES a la responsabilité de s'assurer que les universités respectent la politique gouvernementale concernant les inscriptions en médecine. Un tableau détaillé sur les inscriptions au doctorat de 1^{er} cycle en médecine en 2022-2023 est présenté à l'Annexe 4. Ces données ont été obtenues lors d'une collecte de données effectuée par le MES auprès des universités.

Le MSSS assume la responsabilité de la gestion des contrats d'engagement pour les étudiants de l'extérieur du Québec ainsi que le suivi des «médecins sélectionnés professeurs».

9- Implications financières

9.1 Implications financières pour le MES

En 2023-2024, sur le plan financier, en excluant les quatre places pour les membres des Forces armées canadiennes qui ne sont pas financées par le MES, les mesures proposées dans ce mémoire découlant de l'acceptation d'une cohorte de 1 075 nouveaux étudiants au doctorat en médecine ont des impacts pour les universités et les milieux cliniques accueillant des externes et des médecins résidents en stage.

L'incidence financière liée à l'augmentation de 69 nouvelles inscriptions est de 2,8 M\$, sur un financement global de la nouvelle cohorte de 1 075 étudiants de l'ordre de 43,0 M\$. À titre indicatif, en 2022-2023, le nombre total d'étudiants en médecine était de 4 004 et représente un financement total estimé à 160,3 M\$. Au terme de la politique triennale doctorale, l'augmentation de 165 inscriptions pourrait représenter une incidence financière annuelle de 6,6 M\$ par cohorte. Lorsque ces 165 étudiants complèteront les quatre années du doctorat en médecine, l'incidence financière sera de 26,4 M\$. La subvention afférente au financement des clientèles qui sera versée aux universités a été évaluée avec les paramètres budgétaires de l'année 2022-2023 après réinvestissement en enseignement supérieur, soit 40 045 \$ pour un étudiant admis au programme de doctorat en médecine.

Par ailleurs, le MES accorde une majoration de la norme pour calculer les subventions relatives à l'enseignement d'un pourcentage équivalent à 30 % pour l'Université de Sherbrooke, 18 % pour l'Université de Montréal, et ce, pour les étudiants fréquentant les sites de Saguenay et de Trois-Rivières. À l'Université McGill, la majoration correspond à 33 % à partir de 2022-2023 pour les étudiants fréquentant le programme de médecine à Gatineau.

Les montants mis à jour pour l'année 2022-2023 étaient respectivement de 1,36 M\$ pour l'Université de Sherbrooke, 904,4 k\$ pour l'Université de Montréal et 227,7 k\$ pour l'Université McGill. Une bonification de 1,1 M\$ pour 2022-2023 est accordée à l'Université McGill pour le programme de doctorat en médecine à Gatineau et un montant de 2,17 M\$ est accordé à l'Université Laval en 2022-2023 pour le développement du projet de doctorat en médecine en Chaudière-Appalaches et au Bas-Saint-Laurent.

De plus, le MES accorde un financement de 23,8 M\$ en 2022-2023 pour couvrir les frais directs de soutien à l'enseignement liés à la présence d'externes et de résidents inscrits aux programmes de médecine et de médecine dentaire dans les établissements de santé et de services sociaux. Une bonification de 10,8 M\$ a été allouée en 2020-2021 aux universités afin de leur permettre de verser ce montant au cours des années universitaires 2021-2022 à 2023-2024 pour le soutien à l'enseignement médical. Une aide financière non récurrente de 5,1 M\$ a été octroyée en 2020-2021 aux quatre universités ayant un programme de médecine, afin de les soutenir financièrement et d'accélérer la préparation nécessaire à la formation du contingent supplémentaire en médecine décrétée par le gouvernement pour les années universitaires 2021-2022 à 2023-2024. Enfin, toujours en 2020-2021, une aide financière non récurrente de 14,1 M\$ a été octroyée aux quatre universités ayant un programme de médecine pour accélérer la mise en place d'une nouvelle approche par compétence au sein des programmes de résidence en médecine afin de répondre aux exigences du Collège royal des médecins et des chirurgiens du Canada pour les années universitaires 2021-2022 à 2023-2024.

9.2 Implications financières pour le MSSS

À court terme, l'augmentation des inscriptions au doctorat n'a pas d'incidence financière immédiate pour le MSSS. À moyen terme, un financement supplémentaire sera nécessaire lorsque les étudiants seront en formation dans les établissements de santé et de services sociaux, c'est-à-dire lors de l'externat (deux dernières années du doctorat en médecine) et ensuite lors de la résidence.

Le Programme d'accueil en milieu clinique (PAMC) et le Programme de formation médicale décentralisée (PFMD) visent à soutenir les établissements de santé et de services sociaux pour la formation des externes et des résidents avec des budgets respectifs de 2,7 M\$ et de 4,85 M\$ en 2023-2024. Ces budgets pourraient être augmentés proportionnellement à l'augmentation des cohortes. L'augmentation proposée de 37 % des admissions en médecine sur six ans (2020 à 2026) va éventuellement faire augmenter le nombre d'externes et de résidents en médecine dans les milieux cliniques. L'effet cumulatif va se poursuivre pendant 15 ans, soit dix ans après la dernière augmentation étant donné la durée de formation en médecine spécialisée. Une augmentation proportionnelle du PAMC et du PFMD d'environ 2,5 à 3 M\$ respectivement pour chacun.

À moyen et long termes, une augmentation des inscriptions pourrait aussi avoir des implications financières sur la rémunération des résidents. Selon les prévisions du MSSS, en supposant l'absence d'augmentation paramétrique, la masse salariale des résidents pour l'année 2023-2024 était estimée à 292 M\$. L'augmentation du nombre d'inscriptions à partir de 2023-2024 aurait des incidences estimées de 4,7 M\$ pour 2027-2028 sur la masse salariale des résidents et de 15,6 M\$ pour 2028-2029. Ces coûts seront appelés à augmenter graduellement jusqu'en 2033-2034, soit la première année où chaque niveau de résidence sera affecté par la hausse des 304 nouvelles inscriptions prévues au terme de six ans (entre 2019 et 2025).

Une augmentation des externes et des résidents en médecine de famille pourrait nécessiter des investissements en termes de ressources et de locaux dans les milieux de formation en première ligne. De plus, un octroi supplémentaire de postes aux plans régionaux d'effectifs médicaux réservés aux GMF-U sera probablement nécessaire pour compenser l'augmentation des externes et des résidents en première ligne.

10- Analyse comparative

La planification des effectifs médicaux est une préoccupation pour la plupart des gouvernements provinciaux et pour le gouvernement fédéral. À l'échelle canadienne, le Comité consultatif sur la planification des effectifs médicaux (CCPEM), qui relève du Comité Fédéral-Provincial-Territorial (FPT) sur les effectifs en santé, vise à favoriser une collaboration pancanadienne en matière de planification d'effectifs médicaux et à soutenir la prise de décisions des gouvernements provinciaux. Le MSSS, qui assiste aux rencontres de ce comité, est en mesure d'échanger avec les autres provinces et de se tenir à jour sur les meilleures pratiques en matière de planification d'effectifs médicaux.

La crainte d'une pénurie de médecins se fait sentir à travers le Canada. Les facultés de médecine des autres provinces ont toutefois peu de marge de manœuvre pour augmenter les admissions en médecine en raison du nombre limité de postes de résidence (B. Owens, *CMAJ News*, 2018). Au Québec, les mécanismes mis en place permettent au gouvernement de déterminer le nombre de postes de résidence afin qu'il soit proportionnel au nombre de finissants.

En excluant les provinces maritimes, le Québec est la province canadienne qui autorise le plus grand nombre de nouvelles inscriptions au doctorat en médecine par rapport à la taille de sa population, avec une moyenne de 10,7 étudiants par 100 000 habitants par année au cours des cinq dernières années, comparativement à 6,8 en Ontario, 7,5 en Alberta et 5,8 en Colombie-Britannique. Toutefois, les autres provinces peuvent compter sur un apport plus significatif de médecins formés à l'étranger, alors que ceux-ci constituent 26,2 % des effectifs médicaux dans le reste du Canada, comparativement à 8,6 % au Québec (ICIS, « Les médecins au Canada, 2021 »). Le Québec doit aussi tenir compte d'un solde migratoire négatif moyen de 58 postes au moment de l'entrée en résidence au cours des cinq dernières années, s'expliquant par un nombre beaucoup plus grand d'étudiants ayant complété leur cours de médecine au Québec qui sont admis dans un programme de résidence à l'extérieur du Québec que l'inverse.

Tableau 2 – Comparaison interprovinciale de toutes les nouvelles inscriptions* dans les programmes de doctorat en médecine, 2005-2006 à 2020-2021

Province**	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2107	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Québec	819	821	851	835	887	905	905	903	909	910	899	888	888	869	949
Terre-Neuve	60	60	64	64	64	64	64	80	80	80	80	80	80	80	81
N.-É.	92	94	102	102	109	112	111	110	109	110	109	109	108	115	126
Ontario	813	843	868	889	955	962	967	963	964	964	961	961	970	985	979
Manitoba	101	100	110	110	110	110	110	110	109	110	110	110	110	110	110
Saskatchewan	59	68	84	84	84	84	100	99	100	100	100	100	101	100	100
Alberta	273	294	303	363	335	340	337	319	320	320	322	322	322	322	326
C.-B.	223	256	256	255	256	288	287	288	288	288	288	288	301	295	290

*Le nombre d'inscriptions inclut le remplacement des attritions prévu à l'article 1.G de la Politique.
**Sources : - Les données du Québec proviennent d'une collecte effectuée auprès des universités par le MES.
- Les données des autres provinces proviennent de l'Association des facultés de médecine du Canada, « Statistiques relatives à l'enseignement médical au Canada » (numéro 42 ; 2020).

Comme d'autres provinces, le Québec a mis en place des campus délocalisés qui permettent de former des étudiants à l'extérieur des régions universitaires. En 2022, les campus délocalisés de l'Université Laval à Lévis et à Rimouski ainsi qu'un campus délocalisé de l'Université de Sherbrooke à Longueuil permettent l'accueil de cohortes supplémentaires d'étudiants en médecine.

L'Ontario et la Colombie-Britannique privilégient également la formation des médecins hors des grands centres urbains et ont développé des facultés de médecine en région. C'est aussi le cas aux États-Unis, où 53 campus régionaux de faculté de médecine étaient répertoriés en 2017-2018, selon l'Association des collèges médicaux américains.

Le ministre de la Santé,

CHRISTIAN DUBÉ

La ministre de l'Enseignement supérieur,

PASCALE DÉRY

DE : MONSIEUR CHRISTIAN DUBÉ
Ministre de la Santé

Le 27 septembre 2023

MADAME PASCALE DÉRY
Ministre de l'Enseignement supérieur

TITRE : Modalités de détermination du nombre de postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale 2024-2025

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Le présent mémoire précise les modalités de détermination du nombre de postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale 2024-2025 (ci-après « modalités »). L'article 503 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) permet au gouvernement de déterminer chaque année le nombre de postes de résidents en médecine disponibles dans les différents programmes de formation médicale postdoctorale. Le nombre total de postes d'entrée réguliers est tributaire des décisions gouvernementales prises antérieurement quant au nombre d'admissions autorisées dans les programmes de formation doctorale en médecine sachant que celui-ci dure de quatre à cinq ans, selon la faculté et la provenance de l'étudiant (cégep ou université).

Comme par les années passées, les membres de la Table de concertation permanente sur la planification de l'effectif médical au Québec (ci-après « Table de concertation », dont les membres sont listés à la section 7 et à l'annexe 1) ont été consultés lors de l'élaboration des modalités.

2- Raison d'être de l'intervention

Les besoins de la population québécoise en matière de services de santé sont en croissance, notamment en raison de l'accroissement et du vieillissement de la population, ainsi que la prévalence élevée des maladies chroniques. En effet, selon l'Institut de la statistique du Québec, la population devrait passer de 8,7 millions d'habitants en 2023 à 9,1 millions d'habitants en 2030¹. D'ici 2031, la population de 20 à 64 ans devrait diminuer, alors que celle de moins de 20 ans et celle de 65 ans et plus devraient s'accroître. De plus, selon l'Institut national de santé publique du Québec, environ 20 % des adultes et 50 % des aînés vivent avec au moins deux maladies chroniques².

Afin de maintenir un niveau adéquat d'accès aux services de santé, une planification judicieuse des effectifs médicaux est essentielle. Dans ce contexte, la détermination du

¹ Institut de la statistique du Québec (2023). Le bilan démographique du Québec. Québec, ISQ : 113.
² INSPQ (2019). La prévalence de la multimorbidité au Québec : portrait pour l'année 2016-2017, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) : 1-12.

nombre de postes de résidents en médecine et leur répartition entre les différentes spécialités comptent parmi les étapes importantes pour s'assurer de former suffisamment de médecins. Il est donc nécessaire de prévoir des besoins à moyen et à long terme, considérant que les programmes de résidence s'échelonnent sur une période de deux à six ans. Parallèlement, la détermination du nombre de postes de résidents permet aussi de limiter le risque de chômage médical et de contrôler les coûts associés à la formation médicale. Une absence d'intervention gouvernementale risquerait de mener à une pénurie de médecins ou à des surplus dans certaines spécialités.

3- Objectifs poursuivis

Les présentes modalités font partie d'une démarche gouvernementale de planification des effectifs médicaux qui vise à déployer une offre de services médicaux permettant de répondre aux besoins de la population québécoise.

Les objectifs des présentes modalités sont de :

- favoriser une répartition satisfaisante de l'effectif médical entre les médecins de famille et les autres spécialités de la médecine présentes au Québec au regard des besoins prioritaires;
- cibler des disciplines nécessitant un recrutement prioritaire, notamment la médecine de famille;
- permettre l'utilisation d'une partie des capacités d'accueil des facultés de médecine québécoises pour admettre des candidates et des candidats canadiens et étrangers, contribuant ainsi au rayonnement des universités hors de nos frontières, à l'émulation des étudiants et à la diffusion des connaissances scientifiques.

À terme, une telle démarche aura comme effet de répondre équitablement aux besoins de la population et d'éviter les pénuries de main-d'œuvre ou, à l'inverse, un surplus de médecins dans certaines spécialités, ce qui pourrait se traduire par un chômage médical ou des pratiques cliniques non pertinentes.

4- Proposition

Avis de la Table de concertation

La Table de concertation a été consultée pour l'élaboration du projet de modalités. Dans son avis présenté à l'Annexe 1, elle émet dix recommandations :

- établir à 969 le nombre de nouveaux postes en résidence en 2024-2025 pour le contingent régulier;
- établir le nombre de postes de résidence pour la médecine de famille à 532 et celui pour les autres spécialités de la médecine à 437 dans le contingent régulier;
- autoriser les facultés de médecine à mettre en réserve un maximum de 10 postes de résidence en médecine de famille pour permettre d'éventuels changements de programme et favoriser des admissions dans le contingent particulier en médecine de famille;

- considérer l'ensemble des spécialités comme prioritaire, excepté la chirurgie générale, l'endocrinologie, l'orthopédie et la rhumatologie afin d'inciter les résidents des autres provinces à considérer le Québec dans leur plan de carrière dans l'ensemble des spécialités où nous ne prévoyons pas être en mesure de répondre à l'ensemble des besoins de la population dans les prochaines années incluant la médecine de famille;
- établir le nombre de postes d'entrée en résidence pour chacun des programmes à partir de critères déterminés;
- permettre la rémunération de résidents susceptibles de combler les besoins prioritaires de la société québécoise dans le contingent particulier;
- reconduire la recommandation autorisant un maximum de 4 postes d'entrée en résidence en médecine spécialisée pour des médecins qui s'engageront à pratiquer au Nouveau-Brunswick et un maximum de 10 postes d'entrée en résidence pour des candidats sélectionnés par les Forces armées canadiennes;
- permettre les poursuites de formations en tenant compte des besoins de la population du Québec;
- utiliser les capacités d'accueil excédentaires des facultés de médecine du Québec pour l'admission de moniteurs;
- fixer au 8 décembre 2023 l'adoption par le Conseil des ministres des modalités de détermination du nombre de postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale pour 2024-2025.

Solution proposée

Il est proposé de retenir les ajustements aux modalités recommandés par les membres de la Table de concertation. Le projet de décret concernant la détermination du nombre de postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale pour 2024-2025 est joint au présent mémoire et le texte complet des modalités est joint au projet de décret.

4.1 Contingent régulier

Le contingent régulier permet aux personnes diplômées d'une faculté de médecine québécoise d'obtenir un poste en résidence dans le respect des critères d'admissibilité des facultés de médecine du Québec. Les résidents du contingent régulier sont admis au moyen du Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS) et sont rémunérés par le Québec. Ce contingent inclut également les personnes détentrices d'un diplôme de docteur en médecine émis par une faculté de médecine canadienne située hors du Québec ou Américaine (DHCEU).

Exceptionnellement, les résidents inscrits à l'Université de Sherbrooke qui effectuent leur résidence au Nouveau-Brunswick sont inclus dans le contingent régulier, même s'ils ne sont pas rémunérés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et s'ils ne sont pas détenteurs d'une carte de stage délivrée par le Collège des médecins du Québec.

4.1.1 Détermination du nombre de postes

Le nombre de postes à offrir en résidence en 2024-2025 est calculé selon une estimation de 949 nouveaux diplômés en médecine du Québec. Il s'agit d'une augmentation de 28 finissants par rapport à l'année 2023-2024. Cette croissance est liée aux augmentations d'admission au doctorat en médecine débutées en 2020. Ce nombre de 949 est ensuite ajusté pour tenir compte de différents paramètres, notamment les finissants du reste du Canada, les médecins DHCEU et les finissants des années antérieures susceptibles d'être admis. Sont également pris en compte des finissants québécois susceptibles d'être admis dans une université d'une autre province et de l'attrition des finissants qui ne participent pas au jumelage qui se retirent en cours de processus ou demeurent non jumelés à la fin du processus. Pour chacune des variables considérées, nous tenons compte des valeurs des dix dernières années. Les résultats particuliers du jumelage CaRMS de 2023, où un nombre anormalement élevé de finissants des quatre facultés de médecine québécoises n'a pas participé au jumelage, s'est retiré en cours de processus ou est demeuré non jumelé après avoir participé à tout le processus (92 en 2023 comparativement à 64 en 2022), ont aussi été considérés. C'est ainsi qu'est déterminé le nombre de postes qui seraient comblés dans une année moyenne. Par la suite, une marge de manœuvre est accordée afin de s'assurer que l'ensemble des candidats qui répondent aux critères de qualité des facultés de médecine et qui souhaitent entreprendre leur résidence au Québec puissent le faire. Ce faisant, à moins d'une année exceptionnelle, il est accepté qu'un certain nombre de postes soient non comblés à la fin du processus. Puisque, proportionnellement, beaucoup plus de postes sont affichés en médecine de famille que dans n'importe quelle autre spécialité (à un ratio qui peut aller à plus de 1 : 200), il est attendu que les postes non comblés vont se retrouver principalement en médecine de famille.

Ayant constaté que l'importance de la marge de manœuvre explique une grande partie de l'accroissement des postes non comblés depuis trois ans, nous avons profité de l'augmentation du nombre de finissants prévus l'an prochain et du retour attendu d'un plus grand nombre de finissants de cette année pour la diminuer. La recommandation de diminuer la marge de manœuvre devrait permettre à elle seule de réduire de 35 le nombre de places non comblées en médecine de famille.

4.1.2 Répartition des postes entre la médecine de famille et les autres spécialités

Le nombre de postes en résidence autorisés en 2024-2025 pour la médecine de famille est de 532 (+8) et celui pour les autres spécialités est de 437 (+7). Il s'agit d'un ratio de répartition des postes de résidence de 54,9 %/45,1 % entre les programmes de médecine de famille et ceux des autres spécialités. Le nombre de postes en médecine familiale correspond à la capacité maximale d'accueil des facultés de médecine en 2024-2025.

Chaque année, des résidents poursuivant une formation dans une des nombreuses spécialités médicales demandent un changement de programme vers la médecine de famille. Aussi, il est important de favoriser les admissions dans le contingent particulier en médecine de famille. Ces éléments sont pris en compte dans la détermination du nombre de postes à offrir et contribuent directement à l'atteinte de l'objectif de former 55 % de médecins de famille. Les facultés de médecine pourront conserver un maximum de dix postes de médecine de famille comptabilisés à cette fin. Lors du processus de jumelage, chacune des facultés décidera de la pertinence d'annoncer la proportion de ces postes qui lui est accordée ou de les garder en réserve. Le nombre de postes offerts

en médecine de famille en vue de l'admission en résidence en 2024 au CaRMS d'entrée en résidence en médecine familiale (R1) se situera donc entre 522 et 532.

En 2023-2024, 524 postes étaient autorisés pour la médecine de famille et de 430 pour les autres spécialités, soit un ratio de 54,9 %/45,1 %. Ce sont 446 postes qui ont été comblés en médecine de famille dans le contingent régulier auxquels s'ajoutent une place comblée dans le contingent particulier et six places dans le contingent des Forces armées canadiennes. Il faut aussi souligner qu'une dizaine de places supplémentaires seront comblées par des changements de programme de spécialités autres vers la médecine de famille et pour favoriser des admissions dans le contingent particulier en médecine de famille. Dans les autres spécialités, 430 sur 430 postes ont été comblés. La Table de concertation reconduit la position adoptée en 2016, soit viser un ratio 55/45 dans la répartition des postes entre la médecine de famille et les autres spécialités.

4.1.3 Répartition des postes entre les différents programmes des autres spécialités que la médecine de famille

Le nombre de postes d'entrée en résidence de chacun des programmes des autres spécialités que la médecine de famille a été calculé à l'aide d'un outil de projection des attritions de médecins, des arrivées de nouveaux médecins, des postes vacants aux Plans d'effectifs médicaux (PEM), des demandes de postes par les établissements de santé et de services sociaux et des besoins croissants de la population. Pour la chirurgie cardiaque, la chirurgie générale et la psychiatrie, les recommandations tiennent compte d'une analyse plus poussée de l'activité médicale en fonction de la croissance, de l'âge et du sexe de l'effectif médical et de l'évaluation des services non rendus validée avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ). De plus, la répartition des postes tient compte des priorités ministérielles, des capacités d'accueil des programmes et de la réalité particulière de certaines spécialités. Le nombre de postes d'entrée pour chacun des programmes est présenté au Tableau 2 des modalités jointes au projet de décret.

4.2 Contingent particulier

Ce sont 46 postes qui sont autorisés dans ce contingent en 2024-2025, et ce, dans les programmes ciblés des priorités de recrutement prévues, dont 23 postes en médecine de famille et 23 postes dans les autres spécialités, incluant un maximum de quatre postes dans des programmes non prioritaires. Un maximum de 15 des 23 postes en médecine de famille qui demeureront non utilisés pourront être transférés au quota des postes des autres spécialités de la médecine. Le nombre est basé sur les données des dernières années. L'augmentation du nombre de postes pour les autres spécialités prioritaires permettra d'attirer au Québec des médecins ayant débuté leur résidence dans une autre province, qui sont intéressés de compléter leur formation au Québec. Il est anticipé que plusieurs de ces médecins choisiront de s'installer au Québec à la fin de leurs études et viendront ainsi compenser la pénurie de médecins dans plusieurs spécialités.

4.3 Reconduction de la décision de permettre l'ajout d'un contingent en médecine spécialisée pour le Nouveau-Brunswick

Les dispositions des modalités précédentes sont maintenues afin de répondre aux besoins spécifiques de formation en médecine spécialisée du Nouveau-Brunswick. Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a conclu une entente soutenant la formation de médecins à raison de quatre postes offerts à des médecins qui s'engageront

à pratiquer au Nouveau-Brunswick. Les disciplines ciblées seront déterminées à l'aide d'une liste fournie par le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick. La préparation et l'application du contrat seront sous la responsabilité du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick.

4.4 Contingent pour les membres des Forces armées canadiennes

Les dispositions des modalités précédentes sont maintenues pour les membres des Forces armées canadiennes.

4.5 Poursuites de formation

Les poursuites de formation répondent à des besoins de santé précis et à des besoins de recherche et d'enseignement, notamment en milieu universitaire. Ces postes comprennent les formations surspécialisées et d'autres types de formations avancées ou prolongées, en plus des postes de formations complémentaires (stage postdoctoral de formation complémentaire).

Des quotas spécifiques sont établis par programme et par groupe de formation et sont présentés aux tableaux 3 et 4 des modalités jointes au projet de décret. Une augmentation est prévue pour des poursuites de formation dans des programmes de formation avancée de la médecine de famille, soit un poste en médecine hospitalière, un poste en médecine palliative pédiatrique et quatre en clinicien-chercheur.

4.6 Priorités de recrutement

Les données démontrent que la pénurie d'effectifs touche la majorité de spécialités de la médecine et constitue donc des priorités de recrutement pour le Québec. Afin de simplifier l'exercice, les disciplines de recrutement non prioritaires qui identifiées sont :

- chirurgie générale;
- endocrinologie (excluant l'endocrinologie pédiatrique);
- orthopédie;
- rhumatologie (excluant la rhumatologie pédiatrique).

Cette liste est essentiellement utilisée pour la gestion des postes de résidence et permet de favoriser l'admission au contingent particulier dans les spécialités prioritaires. Elle n'est plus utilisée par Recrutement santé Québec.

5- Autres options

Une alternative à la proposition des présentes modalités serait d'augmenter le nombre total de postes de résidence à afficher. Cependant, le nombre de 532 postes en médecine de famille constitue le maximum que les facultés de médecine sont en mesure d'accueillir en 2024-2025. Les postes supplémentaires seraient donc affichés dans d'autres spécialités et affecteraient le ratio de postes de médecins de famille par rapport aux autres spécialités. Plus important, cela maintiendrait une marge de manœuvre élevée et un grand nombre de postes de résidence en médecine de famille non comblés.

Plus largement, une autre option aux présentes modalités serait de laisser aux facultés de médecine l'autonomie et la responsabilité de déterminer le nombre et la répartition des postes de résidence, comme c'est le cas dans certaines provinces canadiennes. La gestion

des postes de résidence risquerait alors de se faire en fonction des besoins de formation plutôt qu'en fonction des besoins de la population, ce qui pourrait mener à des pénuries ou des risques de chômage médical.

6- Évaluation intégrée des incidences

Les principales incidences de la solution proposée sont les suivantes :

- favoriser la formation d'effectifs médicaux en nombre suffisant pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population québécoise, selon le nombre de finissants attendus;
- favoriser une répartition adéquate de l'effectif médical entre la médecine de famille et les autres spécialités de la médecine, ainsi qu'entre les disciplines spécialisées permettant de répondre aux besoins spécifiques des différents groupes de la population (ex. : personnes âgées, jeunes, etc.);
- permettre d'autoriser un nombre élevé de postes en médecine de famille afin de favoriser un meilleur accès aux services de première ligne à moyen et à long terme.

L'accroissement des postes en médecine de famille requerra l'utilisation de toute la capacité du réseau de formation en première ligne et sera rendu possible grâce aux travaux menés par les facultés de médecine, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), le MES et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin d'augmenter les capacités de formation en première ligne. Cependant, des efforts bien plus considérables devront être faits dans les prochaines années afin de permettre au réseau d'enseignement en première ligne d'accueillir les cohortes augmentées d'étudiants en médecine résultant des importantes augmentations d'admissions en médecine acceptées pour 2023-2024 et 2024-2025, ainsi que les nombreux étudiants souhaitant compléter une formation d'infirmière praticienne spécialisée ou infirmier praticien spécialisé en soins de première ligne (IPS-PL). Cela implique l'agrandissement et/ou le déménagement de groupes de médecine de famille universitaires (GMF-U) existants, ainsi qu'une augmentation du nombre de médecins enseignants en GMF-U, car le nombre d'apprenants en première ligne continuera de croître jusqu'en 2030.

La solution proposée a aussi des incidences potentielles sur la répartition des effectifs médicaux dans les régions du Québec. Bien que la majorité des programmes de résidence se déroulent en régions universitaires, notamment dans les régions de la Capitale-Nationale et de Montréal, la formation médicale décentralisée, déjà bien implantée dans les régions au Québec, permet de répondre au problème de saturation des milieux d'enseignement dans les régions universitaires.

La formation médicale décentralisée répond aussi en partie à la nécessité de préparer et d'encourager les futurs médecins à la pratique médicale dans les territoires insuffisamment pourvus de professionnels de la santé. Les nombreux GMF-U dans les régions du Québec permettent aux résidents en médecine de famille d'être exposés à la pratique en région. De plus, des stages en région sont offerts dans les programmes de résidence des spécialités de base.

Le Programme de formation médicale décentralisée (PFMD) est une mesure complémentaire qui soutient les stages en région et favorise ainsi le recrutement et la rétention des médecins dans les régions du Québec.

Enfin, la solution proposée permet de tenir compte de l'avis de la Table de concertation et favorise ainsi l'adhésion des différentes parties prenantes aux décisions gouvernementales en matière de planification des effectifs médicaux.

7- Consultation entre les ministères et d'autres parties prenantes

Le MES et le MSSS se sont concertés pour la réalisation de ce mémoire. Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration participe aux travaux de la Table de concertation. La Table de concertation réunit aussi le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), le Collège des médecins du Québec, la Conférence des doyens des facultés de médecine du Québec, la Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales, la Conférence des vice-doyens aux études médicales de 1^{er} cycle, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), la Fédération des médecins résidents du Québec, la FMSQ et la Fédération médicale étudiante du Québec. L'avis de la Table de concertation est présenté à l'Annexe 1.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Les présentes modalités autorisées par le gouvernement seront transmises aux facultés de médecine, qui afficheront ensuite les postes de résidence au moyen du CaRMS. Le BCI transmet annuellement au MSSS les résultats des jumelages du CaRMS. Le jumelage du CaRMS pour les programmes d'entrée en résidence se déroulera de l'hiver au printemps 2024.

8.1 Suivi des modalités antérieures

Les universités sont informées des règles de gestion, notamment en ce qui concerne la production des statistiques sur les inscriptions et les dispositions particulières en cas de dérogation quant aux cibles fixées.

Le MES a la responsabilité de s'assurer que les universités respectent les politiques et les modalités gouvernementales concernant les admissions en médecine. Le MSSS assume la responsabilité de la gestion de contrats d'engagement signés lors d'années antérieures ainsi que le suivi des dispositions des modalités à l'égard des moniteurs. Chaque année, vers le mois d'août, le BCI produit un rapport sur l'état de la situation relatif aux places rémunérées par la RAMQ dans les programmes de formation médicale postdoctorale, lequel présente le bilan des résidents en formation postdoctorale rémunérés par la RAMQ dans le contingent régulier et le contingent particulier ainsi que le suivi des cohortes précédentes de résidents. Ce rapport sert de principale mesure de suivi des présentes modalités.

Le MES est en mesure d'assurer que les universités ont respecté les cibles visant les résidents en médecine qui apparaissaient dans les modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation

médicale postdoctorale 2020-2021.

De plus, ces modalités avaient fixé des quotas pour le nombre d'inscriptions en formation complémentaire et les dépassements observés à ce niveau avaient été autorisés par le MSSS. Une brève analyse est présentée à l'annexe 2 et porte sur les statistiques fournies par le BCI dans son bilan annuel au 30 juin 2021, des inscriptions en résidence en 2020-2021.

9- Implications financières

9.1 Implications financières pour le MES

Le MES finance les clientèles universitaires en vertu des « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec ».

Le nombre de postes d'entrée autorisés dans le contingent régulier est de 969 pour 2024-2025 comparativement à 954 en 2023-2024, soit une augmentation de 15 postes. Pour le MES, l'incidence financière de cette augmentation de 15 postes à offrir représente une dépense additionnelle estimée à 250 890 \$ sur un financement total de l'effectif des résidents estimé à 16,2 M\$ pour la cohorte prévue en 2024-2025 et de 60,2 M\$ pour l'ensemble des 3 602 résidents prévus. La subvention versée aux universités à l'égard du financement d'un résident en médecine s'élève à 16 726 \$ par année, selon les paramètres de financement de l'année 2023-2024.

De plus, le MES accorde un financement pour couvrir les frais directs de soutien à l'enseignement liés à la présence de résidents inscrits aux programmes de médecine dans les centres hospitaliers affiliés. Ce financement s'élevait à 23,9 M\$ en 2023-2024.

Par ailleurs, dans le budget 2020-2021, le MES a alloué un financement de 30 M\$ non récurrent aux universités visant les années universitaires 2021-2022 à 2023-2024 pour soutenir la hausse des cohortes en médecine, bonifier le soutien à l'enseignement médical et mettre en place les exigences du Collège royal des médecins et des chirurgiens du Canada quant à la compétence par conception.

Le MES octroie un montant ponctuel de 33,6 M\$ pour les universités en 2022-2023 pour les années universitaires 2023-2024 à 2025-2026 pour accélérer la mise en œuvre des mesures afin d'accueillir la hausse des cohortes en médecine.

9.2 Implications financières pour le MSSS

Le MSSS assure le financement de la masse salariale des résidents rémunérés. En tenant compte des évaluations de cohortes et des indexations paramétriques, le MSSS estime la masse salariale des médecins résidents pour l'année 2024-2025 à 324 M\$ et à 334 M\$ pour 2025-2026.

L'ajout de 15 postes de résidence en 2024-2025 représente à lui seul une masse de 1,1 M\$ pour 2024-2025 et de 1,2 M\$ pour 2025-2026, déjà incluse dans la masse salariale globale indiquée ci-haut. L'impact sur les années futures sera révisé en fonction des données observées à la suite d'ajustements (ex. : indexation paramétrique).

Le MSSS assume aussi les dépenses liées aux stages de formation en médecine dans le RSSS, soit en 2024-2025 un montant de 104 M\$ estimé pour la rémunération des tâches d'enseignement clinique des médecins spécialistes et 64, M\$ pour celles des médecins de famille. La rémunération des tâches d'enseignement clinique comprend l'enseignement aux externes et aux résidents des différents contingents. De plus, 4,85 M\$ sont prévus pour le programme de formation médicale décentralisée et 2,75 M\$ pour le programme d'accueil en milieu clinique. Il est anticipé que ces deux programmes soient rehaussés à moyen terme pour permettre aux milieux de former un nombre croissant d'externes et de résidents découlant de la hausse des admissions au doctorat en médecine. Afin de répondre aux besoins des établissements, certaines mesures incitatives telles que l'allocation de logement ont été rehaussées.

10- Analyse comparative

La planification des effectifs médicaux est une préoccupation pour la plupart des gouvernements des provinces ainsi que pour le gouvernement fédéral. À l'échelle canadienne, un Comité consultatif sur la planification des effectifs médicaux, qui relève du Comité fédéral-provincial-territorial sur les effectifs en santé, mène des travaux afin de favoriser une collaboration pancanadienne en matière de planification d'effectifs médicaux et de soutenir la prise de décisions des gouvernements provinciaux.

Le MSSS prend part aux rencontres de ce comité, dont le but est d'échanger avec les autres provinces et de se tenir à jour sur les meilleures pratiques en matière de planification d'effectifs médicaux.

Les rapports annuels du Répertoire canadien sur l'éducation postdoctorale en médecine (RCEP) permettent de conclure qu'en excluant les provinces maritimes, le Québec est la province canadienne qui a admis, entre 2010-2011 et 2020-2021, le plus grand nombre de nouveaux résidents en formation médicale postdoctorale par rapport à la taille de sa population, avec une moyenne de 10,2 résidents par 100 000 habitants par année.

Par ailleurs, en 2021-2022, le Québec était la province où le pourcentage d'admissions en médecine de famille était le plus élevé (51,7 %) comparé à celui des admissions dans les autres spécialités, suivie par la Colombie-Britannique (49,2 %). Ce pourcentage varie entre 38,2 % et 44,8 % pour les autres provinces. En matière d'effectifs médicaux, le Québec a une proportion similaire de médecins de famille (50,6 %) comparativement à la moyenne canadienne (50,4 %). Il faut cependant noter que les autres provinces dépendent dans une plus grande mesure des médecins formés à l'extérieur du Canada et États-Unis. En effet, au Québec, seulement 8,6 % des médecins formés proviennent de l'extérieur du Canada et des États-Unis alors que cela représente environ 28,2 % pour les autres provinces canadiennes, soit entre 18,2 % et 47,0 % de l'effectif médical³.

Le Tableau 1 présente le nombre de nouvelles inscriptions en première année de résidence pour l'ensemble des provinces canadiennes. Ce tableau est mis à jour avec les données de l'année académique 2021-2022, soit la dernière année pour laquelle les

³ Institut canadien d'information sur la santé. Nombre, répartition et migration des médecins au Canada, 2021 — tableaux de données. Ottawa, ON : ICIS; 2022.

données sont disponibles.

Tableau 1 – Comparaison interprovinciale de toutes les nouvelles inscriptions en formation médicale postdoctorale (première année de résidence), 2011-2012 à 2021-2022

Provinces	Programmes	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Québec	Médecine de famille	332	383	374	424	424	431	434	433	483	466	429
	Autres spécialités	457	451	467	440	424	439	414	418	415	436	416
	Total	789	834	841	864	848	870	848	851	898	902	845
Terre-Neuve	Médecine de famille	32	32	34	28	33	35	33	34	34	35	33
	Autres spécialités	43	41	40	44	44	37	45	40	45	46	46
	Total	75	73	74	72	77	72	78	74	79	81	79
Nouvelle-Écosse	Médecine de famille	48	54	51	58	58	57	59	53	67	64	67
	Autres spécialités	70	70	70	67	71	76	73	73	78	78	78
	Total	118	124	121	125	129	133	132	126	145	142	145
Ontario	Médecine de famille	456	482	504	513	505	512	501	527	504	507	492
	Autres spécialités	638	672	683	686	678	672	659	681	664	665	666
	Total	1094	1154	1187	1199	1183	1184	1160	1208	1168	1172	1158
Manitoba	Médecine de famille	45	49	50	53	55	58	56	61	45	47	49
	Autres spécialités	73	74	80	82	81	79	78	80	83	70	81
	Total	118	123	130	135	136	137	134	141	128	117	130
Saskatchewan	Médecine de famille	36	38	45	45	41	40	41	45	43	44	46
	Autres spécialités	72	72	68	74	68	71	71	68	73	70	72
	Total	108	110	113	119	109	111	112	113	116	114	118
Alberta	Médecine de famille	133	152	172	169	170	158	159	156	157	155	144
	Autres spécialités	198	217	216	224	213	217	223	225	224	229	235
	Total	331	369	388	393	383	375	382	381	381	384	379
Colombie-Britannique	Médecine de famille	116	120	136	154	164	169	168	168	170	173	170
	Autres spécialités	155	155	166	168	172	173	173	177	176	178	174
	Total	271	275	302	322	336	342	341	345	346	351	344

Sources : Bilan du Bureau de coopération interuniversitaire pour les données du Québec
Système informatisé sur les stagiaires post-M.D. en formation clinique (CAPER) pour les données des autres provinces et les données préliminaires du Québec

Le ministre de la Santé,

CHRISTIAN DUBÉ

La ministre de
l'Enseignement supérieur,

PASCALE DÉRY

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2023-2024 qui n'ont pas été reconduits en 2024-2025, en incluant les programmes qui ont été abolis.

RÉPONSE

Aucune modification n'a été apportée à la structure de présentation du Budget de dépenses 2024-2025 par rapport à celle en vigueur au cours de l'exercice financier 2023-2024 pour le ministère de l'Enseignement supérieur. Cette information est présentée par le Conseil du trésor dans le Budget de dépenses 2024-2025, volume 3, à la page 12 (ou 14 du document PDF).

[Crédits et dépenses des portefeuilles 2024-2025](#)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des compressions budgétaires supplémentaires demandées au réseau universitaire pour l'année 2023-2024, par université.

RÉPONSE

Aucune compression budgétaire supplémentaire n'est demandée aux universités pour l'année universitaire 2023-2024.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère pour 2023-2024. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.

RÉPONSE

La liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère pour 2023-2024 est présenté à l'annexe 1.

Nom de la formation ou de l'activité	Date de début	Nombre de participants	Firme	Coût total de l'inscription	Lieu
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Baccalauréat en design graphique - Représentation graphique	2023-01-09	1	Université Laval	723,06 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi - Maîtrise en administration et politiques de l'éducation - Introduction à la sociologie de l'éducation	2023-01-10	1	Université Laval	723,06 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en administration des affaires - Comportement organisationnel	2023-01-10	1	Université Laval	723,06 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en gestion des ressources humaines - Introduction à la psychologie	2023-01-10	1	Université Laval	386,53 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en management - Gestion des équipes de travail	2023-01-10	1	Université Laval	361,53 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Doctorat en mesure et évaluation - Construction d'échelles d'attitudes	2023-01-10	1	Université Laval	817,56 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : MBA en gestion internationale - Projet de fin d'études en gestion internationale	2023-01-10	1	Université Laval	723,06 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Microprogramme de deuxième cycle en créativité, innovations et leadership des RH : Habiletés personnelles de gestion	2023-01-10	1	Université Laval	383,53 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en gestion des ressources humaines - Gestion de la rémunération	2023-01-11	1	Université TÉLUQ	392,20 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en gestion des ressources humaines - Gestion de la diversité culturelle	2023-01-12	1	Université TÉLUQ	402,20 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en sciences de l'administration-développement des personnes et des organisations - Analytique en ressources humaines	2023-01-16	1	Université Laval	361,53 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Baccalauréat en administration - Introduction au Marketing	2023-01-30	1	Université TÉLUQ	728,06 \$	Québec
Programme d'apprentissage pour le personnel professionnel - Chef d'équipe Cohorte 6	2023-02-08	3	École nationale d'administration publique	4 615,38 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Programme court en comptabilité - Comptabilité intermédiaire I	2023-03-06	1	Université TÉLUQ	402,20 \$	Québec
Cercle des jeunes leaders	2023-04-01	1	École nationale d'administration publique	- \$	Québec
Programme d'information et de préparation à la retraite	2023-04-03	1	Centre Louis-Joliet	300,00 \$	Québec
Développer sa créativité	2023-04-04	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
La prise de décision en équipe	2023-04-04	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
M. Éric Girard - Budget du Québec 2023-2024	2023-04-07	1	Cercle finance du Québec	- \$	Québec
Interface politico-administrative	2023-04-10	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Représentation sociale et identitaire. L'handicapé-e, une personne!	2023-04-12	1	Institut de recherche sur l'immigration et sur les pratiques interculturelles et inclusives	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Gestion des appels difficiles et des clients difficiles	2023-04-12	60	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Conférence - Milieux de travail alliés contre la violence conjugale	2023-04-12	34	Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale	- \$	Québec
Bloc 2 : L'application du processus organisationnel de prise en compte des principes de développement durable dans les actions ministérielles	2023-04-17	14	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Initiation à la gestion de projets : Méthodes, techniques et outils	2023-04-18	30	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Webinaire - Favoriser une IA inclusive et responsable pour la réussite de toutes les populations étudiantes en enseignement supérieur	2023-04-18	1	Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur	- \$	Québec
Bloc 1 : Les principes de développement durable : des exemples concrets d'application	2023-04-20	12	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Congrès mondial de Collèges et Instituts Canada	2023-04-24	1	Collèges et instituts Canada	1 050,00 \$	Montréal
Excel : notions de base	2023-04-25	15	AFI Expertise	335,70 \$	Québec
Initiation à la gestion de projets : Méthodes, techniques et outils	2023-04-25	3	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Gestion des appels difficiles et des clients difficiles	2023-04-25	19	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Traitement Programme de bourse Perspective Québec	2023-04-25	6	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Excel : les feuilles de calcul et les classeurs	2023-04-26	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Conférence - La culture québécoise dans l'univers numérique : défis et perspectives d'avenir	2023-04-28	2	Conseil des relations internationales de Montréal	90,00 \$	Montréal
Excel : Techniques avancées de formatage	2023-04-29	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en administration publique - Gestion financière du secteur public	2023-05-01	1	École nationale d'administration publique	385,64 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : BAC Multidisciplinaire par cumul de certificats - Violence, conflits et politique	2023-05-01	1	Université Laval	351,04 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Baccalauréat en Design Graphique - Réalisation Photographique	2023-05-01	1	Université Laval	329,04 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en gestion des ressources humaines - Ergonomie au travail	2023-05-01	1	Université Laval	658,08 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en gestion des ressources humaines - Maltraitance à l'égard des personnes âgées	2023-05-01	1	Université Laval	329,04 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en sciences de l'administration-développement des personnes et des organisations - Stage d'intégration	2023-05-01	1	Université Laval	987,12 \$	Québec
Programme d'information et de préparation à la retraite	2023-05-02	1	Cégep Marie-Victorin	300,00 \$	Québec
Excel : La validation des données	2023-05-02	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
À qui appartient la responsabilité de promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion au sein des établissements d'enseignement supérieur?	2023-05-02	1	Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur	- \$	Québec
Évaluation des emplois de cadres	2023-05-02	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Prévenir l'apparition de problèmes de santé psychologique et d'améliorer concrètement votre santé émotionnelle	2023-05-02	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Certification au système TRIMA	2023-05-03	1	Solutions TRIMA	2 595,00 \$	Québec

Nom de la formation ou de l'activité	Date de début	Nombre de participants	Firme	Coût total de l'inscription	Lieu
Journée des étudiants du Centre de recherche sur les risques, les enjeux économiques et les politiques publiques	2023-05-04	1	Université Laval	- \$	Québec
Forum des jeunes : Colloque compétences de l'avenir	2023-05-05	1	Forum des jeunes de la fonction publique québécoise	225,00 \$	Québec
L'essentiel de Visio 2016	2023-05-05	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Programme d'information et de préparation à la retraite	2023-05-08	1	Académie de Trans-Formation	300,00 \$	Québec
Microsoft Teams et Outlook - Maximiser sa productivité	2023-05-09	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Excel : notions intermédiaires - fonctions	2023-05-10	8	AFI Expertise	501,36 \$	Québec
La Civilité au travail, on a tous un rôle à jouer	2023-05-10	60	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Programme d'aide pour les besoins particuliers	2023-05-11	8	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Programmation et bilan des sommes en ressources informationnelles	2023-05-12	2	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Formation de base	2023-05-16	15	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en fiscalité - Fiscalité 2	2023-05-16	1	Université TÉLUQ	475,17 \$	Québec
Développer sa résilience : s'adapter positivement aux situations nouvelles et difficiles qui se présentent, tout en augmentant son bien-être au travail	2023-05-17	3	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en gestion des ressources humaines - Séminaire thématique en gestion des ressources humaines	2023-05-19	1	Université TÉLUQ	403,94 \$	Québec
Protection des renseignements personnels - Notions de base - Groupe 1	2023-05-22	5	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Téléphonique Bloc 2 : Calcul de l'Aide financière aux études	2023-05-22	7	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Excel : notions intermédiaires - liste de données	2023-05-24	16	AFI Expertise	548,31 \$	Québec
Instruments financiers : Mise en application des nouvelles normes	2023-05-25	1	Ministère des Finances	- \$	Québec
15 minutes pour booster son efficacité pour atteindre ses objectifs	2023-05-28	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Actualité entourant les marchés publics	2023-05-29	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Atelier Comité - L'éthique entourant le comité de sélection	2023-05-30	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
L'ergonomie du télétravail	2023-05-31	1	Association paritaire pour la santé et sécurité du travail, secteur Administration provinciale	- \$	Québec
Colloque : Comment articuler l'inclusion	2023-05-31	1	Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap	- \$	Québec
Conseil des relations internationales de Montréal - Philippe Rainville, PDG Aéroports de Montréal - Montréal, ville résolument internationale	2023-05-31	1	Conseil des relations internationales de Montréal	45,00 \$	Québec
Perfectionnement en français écrit	2023-06-01	8	Cégep Garneau	745,04 \$	Québec
Rédaction stratégique : notions avancées	2023-06-06	5	Accent Formation	439,70 \$	Québec
Colloque sur l'éthique des organisations publiques 2023	2023-06-06	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Colloque de l'Association Québécoise de pédagogie collégiale	2023-06-07	4	Association québécoise de pédagogie collégiale	- \$	Rivière-du-Loup
Comment donner suite à une demande d'accès de la Direction de l'accès à l'information et des plaintes	2023-06-07	10	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Favoriser la collaboration interne au sein des Ministères et Organismes de la Fonction Publique - WEBINAIRE Secrétariat du Conseil du Trésor	2023-06-07	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Les enjeux éthiques de l'utilisation des médias sociaux par le personnel des organisations publiques	2023-06-08	8	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
L'intelligence artificielle dans la fonction publique québécoise : état des lieux et perspectives	2023-06-09	1	Secrétariat aux emplois supérieurs	- \$	Québec
Excel : notions avancées	2023-06-13	13	AFI Expertise	289,24 \$	Québec
Bloc 2 : L'application du processus organisationnel de prise en compte des principes de développement durable dans les actions ministérielles	2023-06-13	40	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Chronologie de la gestion contractuelle et Terminologie des marchés publics	2023-06-13	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
L'éthique dans la fonction publique	2023-06-13	11	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Loi sur les contrats des organismes publics - introduction	2023-06-13	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Besoin, critères et modes d'adjudication des contrats	2023-06-14	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Principes de la Loi sur les contrats des organismes publics	2023-06-14	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Atelier TRIMA d'équipe	2023-06-15	15	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Gestion des appels difficiles et des clients difficiles	2023-06-15	11	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Loi sur les contrats des organismes publics - Principales dispositions	2023-06-15	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Modes de sollicitation : les différents types d'appel d'offres	2023-06-15	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Besoin, critères et modes d'adjudication des contrats	2023-06-16	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Certification au système TRIMA	2023-07-05	1	Solutions TRIMA	2 983,60 \$	Montréal
Revenus : nouvelle norme en vigueur	2023-07-07	1	Ministère des Finances	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - téléphonie Bloc 3 - Études hors Québec	2023-07-17	7	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Formation Système de gestion électronique des documents	2023-07-18	1	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Les tableaux croisés dynamiques	2023-08-03	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Gestion des appels difficiles et des clients difficiles	2023-08-08	10	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle Lignes Partenaires	2023-08-09	7	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Université nomade 2023 : Éducation et pédagogie autochtones au cœur de l'identité et de la culture	2023-08-14	1	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	- \$	Québec
Les transitions au cœur de nos préoccupations : deux perspectives internationales	2023-08-22	1	Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur	- \$	Québec

Nom de la formation ou de l'activité	Date de début	Nombre de participants	Firme	Coût total de l'inscription	Lieu
Service des Relations avec la Clientèle Programme d'Aide pour les Besoins particuliers	2023-08-23	5	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Vers une approche inclusive de la gestion de la diversité culturelle	2023-08-29	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Programmation et bilan des sommes adressé aux réseaux de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	2023-08-30	2	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en fiscalité - Droit civil et corporatif	2023-08-30	2	Université de Sherbrooke	838,62 \$	Québec
Capsules d'autoformation : Office 365	2023-08-31	16	Microsoft	- \$	Québec
Découvrir la diversité et l'inclusion	2023-08-31	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Développer sa créativité	2023-08-31	10	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Inspirer confiance : le pouvoir d'agir	2023-08-31	4	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
La prise de décision en équipe	2023-08-31	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
L'approche de co-construction dans les projets	2023-08-31	7	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Le travail d'équipe : les composantes du succès	2023-08-31	6	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Les projets de loi : de l'élaboration jusqu'à l'adoption	2023-08-31	6	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
L'éthique dans la fonction publique québécoise	2023-08-31	3	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en gestion des ressources humaines - Politiques et pratiques de gestion de la main-d'œuvre vieillissante	2023-09-01	1	Université TÉLUQ	403,94 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en administration et politiques de l'éducation - Inégalités sociales et réussite	2023-09-04	1	Université Laval	372,36 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en affaire publique - Deux cours : Systèmes d'aide à la décision et gestion de projets publics	2023-09-04	1	Université Laval	1 126,72 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en administration publique - Gestion par résultat	2023-09-05	1	École nationale d'administration publique	511,69 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en administration publique - Le tableau de bord, outil de suivi de gestion et de programmes	2023-09-05	1	École nationale d'administration publique	740,61 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Maîtrise en administration publique (Gestionnaires) - Principes et enjeux de l'administration publique	2023-09-05	1	École nationale d'administration publique	397,23 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Bac en administration des affaires - Deux cours : Planification et attraction des ressources humaines et comptabilité de management	2023-09-05	1	Université Laval	1 117,08 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : BAC Multidisciplinaire par cumul de certificats - Administration publique et politiques publiques	2023-09-05	1	Université Laval	766,72 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Baccalauréat en travail social - Champ d'intervention : santé	2023-09-05	1	Université Laval	394,36 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en administration des affaires - L'entreprise et sa gestion	2023-09-05	1	Université Laval	372,36 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Certificat en gestion des ressources humaines - Planification des ressources humaines	2023-09-05	1	Université Laval	744,72 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Doctorat en mesure et évaluation - Fondement en mesure et évaluation	2023-09-05	1	Université Laval	744,72 \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Programme court en comptabilité - Comptabilité intermédiaire II	2023-09-05	1	Université TÉLUQ	403,94 \$	Québec
Utilisation de Web ADI (Sagir)	2023-09-06	1	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Programme de formation en éthique organisationnelle	2023-09-06	1	Secrétariat aux emplois supérieurs	- \$	Québec
Développer ses compétences en s'inspirant des athlètes pour contribuer activement à la performance et à la transformation des organisations	2023-09-08	2	Hubu Team Building & Coaching	- \$	Québec
Association des administratrices et des administrateurs de recherche universitaire du Québec 2023 sur la sécurité nationale en recherche	2023-09-12	1	Association des administratrices et des administrateurs de recherche universitaire du Québec	40,00 \$	Québec
Négociation de votre prochaine convention collective : comment s'y préparer?	2023-09-13	1	Fasken	- \$	Montréal
Intelligence artificielle : perspectives pour le réseau collégial	2023-09-14	1	Association québécoise de pédagogie collégiale	- \$	Québec
Programme de soutien aux études en cours d'emploi : Diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion publique en contexte autochtone - Dimensions juridiques des organisations autochtones	2023-09-14	1	École nationale d'administration publique	448,60 \$	Québec
Formation Power BI	2023-09-18	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Téléphonie de base bloc 1 Aide financière aux études	2023-09-18	5	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
L'IA, une révolution à apprivoiser	2023-09-18	1	Université de Montréal	- \$	Québec
État de santé des projets qualifiés	2023-09-20	2	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Sagir - Ressources humaines - Module Poste	2023-09-20	2	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Synthétiser son discours tant à l'écrit qu'à l'oral	2023-09-21	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Les problématiques de santé mentale au travail : particularités et enjeux de gestion	2023-09-21	2	Regroupement de Réseaux en Santé des Personnes au Travail	700,00 \$	Québec
Booster son efficacité pour atteindre ses objectifs	2023-09-22	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Outlook : La gestion efficace des e-mails	2023-09-22	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
S'initier aux écrits administratifs	2023-09-22	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Processus d'accompagnement et de recommandation des projets en ressources informationnelles du Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	2023-09-25	2	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Bloc A - Introduction à l'Aide financière aux études	2023-09-26	3	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Détermination des emplois de complexité supérieure	2023-09-26	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Conférence Conseil des relations internationales de Montréal : Relever les défis mondiaux de l'industrie maritime avec Ilya Espino de Marotta et Geneviève Deschamps	2023-09-27	1	Conseil des relations internationales de Montréal	45,00 \$	Québec

Nom de la formation ou de l'activité	Date de début	Nombre de participants	Firme	Coût total de l'inscription	Lieu
Exigences quant au financement des projets en ressources informationnelles	2023-09-28	2	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Conférence Conseil des relations internationales de Montréal : M. Éric Girard, MFQ - finances publiques et incertitude économique : une opportunité pour le Québec	2023-09-29	2	Conseil des relations internationales de Montréal	90,00 \$	Québec
Politique et processus budgétaires : éléments clés de l'action gouvernementale	2023-09-29	1	Secrétariat aux emplois supérieurs	- \$	Québec
S'épanouir dans la turbulence provoquée par les transformations	2023-10-03	1	Impact crescendo	- \$	Québec
Webinaire sur le retour aux études des femmes cheffes de familles monoparentales	2023-10-03	1	Institut de coopération pour l'éducation des adultes	- \$	Québec
Unified Modeling Language	2023-10-05	7	EVO Groupe Conseil	- \$	Québec
Présentation des services de la Bibliothèque Cécile-Rouleau	2023-10-05	1	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	- \$	Québec
Entreprise Architect	2023-10-10	7	EVO Groupe Conseil	- \$	Québec
Bloc C - Calcul de l'Aide financière aux études	2023-10-10	2	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Évaluation des emplois de cadres	2023-10-11	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Obligation d'accommodement raisonnable	2023-10-12	1	Fédération des cégeps	- \$	Québec
La gestion des comportements inacceptables	2023-10-12	1	Regroupement de Réseaux en Santé des Personnes au Travail	475,00 \$	Québec
Secrétariat aux emplois supérieurs : Cercle de la haute fonction publique - Priorités gouvernementales : perspectives de la secrétaire générale et greffière du Conseil exécutif	2023-10-12	2	Secrétariat aux emplois supérieurs	- \$	Québec
L'art d'accueillir un point de vue divergent	2023-10-12	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Aide financière aux études - Formation théorique de base	2023-10-13	1	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Rédaction stratégique : notions de base	2023-10-17	14	Accent Formation	1 114,32 \$	Québec
Journée annuelle 2023 du réseau stratégique de veille et de prospective : l'IA au service de la veille stratégique, tendances et perspectives.	2023-10-17	1	École nationale d'administration publique	285,00 \$	Québec
Sagir - Grand livre - GL-15; GL-05;	2023-10-17	1	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Appréciation du rendement : De la théorie à la pratique	2023-10-17	1	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Rendez-vous annuel de la communauté technologie informatique et affaires	2023-10-17	1	Réseau Action TI	643,86 \$	Québec
Aide financière aux études - Bloc B - Confirmation de renseignements scolaires	2023-10-18	3	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
L'ABC de l'Assemblée nationale - Démystifier les commissions parlementaires	2023-10-19	1	Assemblée nationale	- \$	Québec
Séminaire 2023 - Forum des jeunes	2023-10-19	1	Forum des jeunes de la fonction publique québécoise	105,00 \$	Québec
Découvrir l'intelligence artificielle générative	2023-10-19	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
L'IA générative : Les bonnes pratiques de la recherche en ligne	2023-10-19	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Formation du secrétariat aux emplois supérieurs sur les marchés publics	2023-10-19	1	Secrétariat aux emplois supérieurs	- \$	Québec
Activate Azure with Advanced Paas Development	2023-10-20	2	Microsoft	- \$	Québec
Normes comptables pour les entreprises à capital fermé - Nouveautés, enjeux et conseils pratiques	2023-10-20	2	Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	- \$	Québec
Formation portant sur l'identification des bénéfices et indicateurs associés	2023-10-23	2	École nationale d'administration publique	- \$	Québec
Gérer le temps et les priorités avec Outlook - Calendrier et gestion des tâches	2023-10-24	15	Cégep Garneau	357,76 \$	Québec
Conférence sur la cybersécurité	2023-10-24	48	Division 13 services conseils inc.	- \$	Montréal
Conférence sur la cybersécurité	2023-10-25	71	Division 13 services conseils inc.	- \$	Montréal
Journée annuelle du réseau des répondants en éthique 2023	2023-10-26	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Conseil des relations internationales de Montréal - Francophonie scientifique et Francophonie économique	2023-10-27	2	Conseil des relations internationales de Montréal	90,00 \$	Québec
Excel : Astuces et techniques	2023-10-27	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Excel : Astuces rapides	2023-10-27	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Maîtriser l'analyse de données avec Power BI	2023-10-27	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Grand rendez-vous des comptables professionnels agréés	2023-10-31	1	Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	- \$	Québec
Formation d'introduction pratique sur l'analyse statistique	2023-11-01	1	Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales	300,00 \$	Québec
Comprendre le fonctionnement de l'état	2023-11-01	1	École nationale d'administration publique	2 745,00 \$	Québec
Initiation à la gestion de projets : Méthodes, techniques et outils	2023-11-01	1	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Téléphonique Bloc 2 : Calcul de l'Aide financière aux études	2023-11-01	9	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Construire ensemble le sens au travail, activité développement RRSPT	2023-11-01	1	Regroupement de Réseaux en Santé des Personnes au Travail	425,00 \$	Québec
Journée du numérique en éducation	2023-11-03	1	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Colloque 2023 de la Société Québécoise d'évaluation de programme - L'évolution de l'évaluation au Québec et dans la Francophonie	2023-11-03	1	Société québécoise d'évaluation de programme	85,00 \$	Québec
Séance de questions et de réponses portant sur l'ensemble des collectes de données en ressources informationnelles dont l'échéance est le 15 janvier 2024	2023-11-05	1	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Environnement informationnel et Discoverer Plus (Sagir)	2023-11-07	1	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Bloc C - Calcul de l'Aide financière aux études	2023-11-07	4	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Histoire, culture et réalités contemporaines inuit	2023-11-07	2	Université Laval	980,00 \$	Québec
Contrôle parlementaire et reddition de comptes	2023-11-08	1	Assemblée nationale	- \$	Québec
Synthétiser son discours tant à l'écrit qu'à l'oral	2023-11-08	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
La recherche en éducation au ministère de l'Éducation	2023-11-08	1	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec

Nom de la formation ou de l'activité	Date de début	Nombre de participants	Firme	Coût total de l'inscription	Lieu
Webinaire : Jalons stratégiques	2023-11-09	4	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Méthodes de travail intellectuel et programmes techniques	2023-11-09	1	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Comprendre le fonctionnement de l'état	2023-11-10	1	École nationale d'administration publique	2 745,00 \$	Québec
Évaluation des postes selon la méthode Hay	2023-11-10	4	Normandin Beaudry	4 000,00 \$	Québec
Séminaire Matuszewski	2023-11-10	1	Université Laval	- \$	Québec
L'art de la question, outil d'interaction puissant et performant	2023-11-14	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Écriture efficace	2023-11-16	10	Magistrad	- \$	Québec
Organisme sans but lucratif du secteur privé - Nouveautés, enjeux et conseils pratiques	2023-11-16	1	Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	- \$	Québec
L'engagement des employés en mode hybride	2023-11-16	50	Scientifyx	2 884,50 \$	Québec
Le financement de la formation continue	2023-11-17	1	Collecto	1 034,78 \$	Québec
Conseil des relations internationales de Montréal - Filière batterie et énergie propre : nouveaux défis et positionnement international du Québec	2023-11-17	3	Conseil des relations internationales de Montréal	135,00 \$	Québec
Certification au système TRIMA	2023-11-20	1	Solutions TRIMA	2 595,00 \$	Québec
École d'automne en transformation numérique	2023-11-21	1	Académie de Trans-Formation	- \$	Québec
Programme d'information et de préparation à la retraite	2023-11-21	1	Retraite Québec	300,00 \$	Québec
Forum en droit du travail 2023	2023-11-22	1	Fasken	- \$	Montréal
Lancement de la Stratégie de gestion des ressources humaines 2023-2028	2023-11-23	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - téléphonie Bloc 3 - Études hors Québec	2023-11-27	7	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Formation Power BI	2023-11-29	1	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Développer son esprit de synthèse (notions avancées)	2023-11-30	5	Accent Formation	780,00 \$	Québec
Activité de développement pour les comités de santé et sécurité	2023-11-30	1	Association paritaire pour la santé et sécurité du travail, secteur Administration provinciale	- \$	Québec
Les fondements de la gestion de projet agile	2023-11-30	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Word : Astuces rapides	2023-11-30	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Formation sur les mesures d'urgence	2023-12-04	1	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Formation reddition de comptes et régime budgétaire	2023-12-04	98	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Questions et réponses sur les collectes de données en ressources informationnelles	2023-12-05	2	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Les incontournables d'Excel	2023-12-05	5	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Gestion des appels difficiles et des clients difficiles	2023-12-05	11	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Séance d'information - Vision globale en santé des personnes	2023-12-05	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Ancrée au Québec, tournée vers le monde	2023-12-07	2	Conseil des relations internationales de Montréal	90,00 \$	Québec
Introduction à la philosophie de gestion Lean Six Sigma	2023-12-07	3	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
15 minutes pour apprendre à se concentrer	2023-12-08	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Animer des rencontres virtuelles engageantes	2023-12-08	4	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Initiation à la gestion de projets : Méthodes, techniques et outils	2023-12-11	4	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
L'éthique au Ministère, ça concerne chacun de nous!	2023-12-12	1	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Service des Relations avec la Clientèle - Ligne partenaires	2023-12-12	7	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Les générations au travail : l'éternel débat sur les différences	2023-12-12	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Cécobois - Gestimat 2.0	2023-12-13	1	Cécobois	- \$	Québec
L'IA, l'ultime outil de productivité!	2023-12-13	1	groupe mp-plus formation	359,99 \$	Québec
L'intelligence et la mémoire collective	2023-12-13	4	L'institut de gestion financière de Québec	- \$	Québec
Les incontournables d'Outlook	2023-12-13	6	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Plan de transformation numérique de l'enseignement supérieur	2023-12-13	1	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Favoriser la collaboration interne au sein des ministères et organismes	2023-12-13	7	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Sécurité de l'information et cyberdéfense	2023-12-14	1	Accent Formation	- \$	Québec
Les incontournables de PowerPoint	2023-12-14	2	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Séminaire - Exercice du leadership du titulaire d'un emploi supérieur	2023-12-14	2	Secrétariat aux emplois supérieurs	- \$	Québec
Langage SAS intermédiaire	2023-12-14	1	Services Conseils Hardy	1 795,00 \$	Québec
Développer sa résilience : Les milieux de travail sont en constante transformation nécessitant une adaptation considérable de la part des individus et des équipes de travail	2023-12-15	4	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Sagir - Ressources humaines - Module Structure d'organisation administrative	2023-12-19	1	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Webinaire sur la recommandation des projets en ressources informationnelles	2023-12-19	2	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Gestion du temps	2024-01-04	1	LinkedIn Learning	- \$	Québec
Le référentiel RH s'enrichit sur la gestion des talents	2024-01-08	1	Institut français d'audit et du contrôle internes/Grant Thornton	- \$	
Dévoilement des outils de transfert en lien avec la recherche portant sur les transitions des étudiantes et des étudiants autochtones	2024-01-12	1	Pôle sur les transitions en enseignement supérieur	- \$	Québec
Programme Comprendre le fonctionnement de l'État	2024-01-17	1	École nationale d'administration publique	2 745,00 \$	Québec
Capsules de sensibilisation à la cybersécurité	2024-01-19	1	Terranova	- \$	Québec
Être et agir un tremplin vers le mieux-être	2024-01-24	1	Regroupement de Réseaux en Santé des Personnes au Travail	- \$	Québec
Séminaire - Se préparer à une commission parlementaire	2024-01-25	1	Secrétariat aux emplois supérieurs	- \$	Québec
Capsules de sensibilisation à la cybersécurité	2024-01-25	2	Terranova	- \$	Québec
Collaborer efficacement avec Teams et Office 365	2024-01-29	4	AFI Expertise	3 000,00 \$	Québec
Beneva Espace invalidité	2024-01-30	2	Beneva assurances	- \$	Québec
Déjeuner-causerie CGI - Daniel Jutras, recteur Université de Montréal - Pour une nouvelle culture philanthropique au Québec	2024-02-01	1	Chambre de commerce du Montréal Métropolitain	- \$	Québec
Sélection pour emploi réévalué à un niveau supérieur	2024-02-01	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec

Nom de la formation ou de l'activité	Date de début	Nombre de participants	Firme	Coût total de l'inscription	Lieu
Prêt pour l'IA	2024-02-05	1	Conseil de l'innovation du Québec	- \$	Québec
Conférence Conseil des relations internationales de Montréal : L'efficacité et les limites de la politique monétaire	2024-02-06	1	Conseil des relations internationales de Montréal	45,00 \$	Québec
Déclaration des salaires 2023 à la Commission des normes, de l'équité et de la sécurité du travail	2024-02-06	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Introduction à la sécurité de l'information	2024-02-06	1	Terranova	- \$	Québec
Formation sur le Logiciel d'Achat en Commun	2024-02-07	1	Centre d'acquisitions gouvernementales	- \$	Québec
Sagir - Ressources humaines - Temps, gains et télétravail	2024-02-07	1	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Rôle-conseil - Se positionner comme partenaire stratégique (Niveau 2)	2024-02-07	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Sagir - Ressources humaines - Absences	2024-02-08	1	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Capsules de sensibilisation à la cybersécurité	2024-02-08	1	Terranova	- \$	Québec
Webinaire Pourquoi les étudiants sont-ils moins motivés après leur première session qu'à leur arrivée au cégep?	2024-02-09	1	Fédération des cégeps	- \$	Québec
Secrétariat aux emplois supérieurs - Relations fédérales-provinciales	2024-02-09	1	Secrétariat aux emplois supérieurs	- \$	Québec
Collaborer efficacement avec Teams et Office 365	2024-02-12	1	AFI Expertise	1 071,43 \$	Québec
La vigilance, c'est notre meilleure défense	2024-02-12	1	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Conférence Conseil des relations internationales de Montréal : Énergie : constats, nuances et responsabilités pour une transition durable	2024-02-13	1	Conseil des relations internationales de Montréal	45,00 \$	Québec
Veiller sur le climat de travail, prévenir l'incivilité, le conflit et le harcèlement au travail	2024-02-13	1	Ministère de l'Éducation	- \$	Québec
Formation sur le Logiciel d'Achat en Commun - Révision sur la navigation	2024-02-14	1	Centre d'acquisitions gouvernementales	- \$	Québec
Capsules de sensibilisation à la cybersécurité	2024-02-14	1	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	- \$	Québec
Application de la Directive d'attribution de la rémunération	2024-02-14	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Mieux vivre sa ménopause au travail : Démystifier toutes les phases de la ménopause, pour apprendre à en reconnaître les signes et à mieux vivre cette période de la vie.	2024-02-14	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Déjeuner-conférence avec la vérificatrice générale du Québec	2024-02-15	1	The Institute of Internal Auditors / L'Institut des auditeurs internes - Canada	51,74 \$	Québec
Collaborer efficacement avec Teams et Office 365	2024-02-19	2	AFI Expertise	1 500,00 \$	Québec
Embauche de résidents temporaires autorisés à travailler légalement au Canada	2024-02-20	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Offre de service en ressources humaines du Secrétariat du Conseil du Trésor : Des opportunités de développement	2024-02-22	1	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Sensibilisation en sécurité de l'information	2024-02-27	1	Ministère de l'Enseignement supérieur	- \$	Québec
Comment atteindre ses buts?	2024-02-27	2	Secrétariat du Conseil du trésor	- \$	Québec
Formation sur le Logiciel d'Achat en Commun - Révision du module Négociation/Mandat (suite)	2024-02-28	1	Centre d'acquisitions gouvernementales	- \$	Québec

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des consultations menées par le ministère et ses organismes auprès des communautés autochtones en 2023-2024 et, pour chacune, préciser :

- a. son objet;
- b. le moyen utilisé;
- c. les dates des rencontres;
- d. les communautés et les personnes consultées;
- e. les résultats obtenus;
- f. les montants afférents.

RÉPONSE

Il n'y a pas eu de consultation auprès des communautés autochtones en 2023-2024

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation du budget total (revenus et dépenses) de chaque collège en 2023-2024, incluant la subvention versée à chacun par le ministère.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 11 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre total d'enseignants au niveau collégial pour les années 2019-2020, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024. Pour ces mêmes années, fournir le nombre d'embauches et de départs à la retraite.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 24 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition

QUESTION

Ventilation des sommes accordées par les CCTT en 2023-2024, de même que les nouvelles mesures envisagées en vue de l'ouverture de nouveaux CCTT ainsi que l'échéancier de réalisation.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 22 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

Aucune nouvelle mesure n'a été envisagée pour l'ouverture de nouveaux CCTT.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Cumul et détail de l'entretien différé accumulé des collèges publics et privés du Québec.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 101 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation détaillée, par université, des subventions de fonctionnement versées aux établissements pour 2023-2024. Fournir les estimations pour 2024-2025.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 47 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement universitaire pour les cinq dernières années disponibles

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 48 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement collégial pour les cinq dernières années disponibles.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n^o 9 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des cégeps qui ont obtenu l'autorisation de faire un déficit pour 2023-2024, incluant le montant autorisé pour chaque cégep.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 10 des demandes de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Bilan des sommes investies, pour l'année 2023-2024, ventilées par investissement, par région et par institution visées dans le cadre du Plan québécois des infrastructures.

RÉPONSE

Par investissement :
Le bilan des sommes investies, pour l'année 2023-2024, ventilées par investissement est fournie à la question 56 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

Par établissements et par région :
Les tableaux suivants présentent la répartition des allocations normalisées a priori par établissement pour l'année 2023-2024. La répartition non disponible sont des allocations spécifiques octroyées à posteriori.

Établissement universitaire	Région	Total (k\$)
Université Bishop's	Estrie	2 557,2
Université Concordia	Montréal	24 557,6
	Capitale-	
Université Laval	Nationale	32 817,6
Université McGill	Montréal	56 080,8
Université de Montréal	Montréal	45 860,4
École des hautes études commerciales	Montréal	5 262,0
École Polytechnique de Montréal	Montréal	6 162,9
Université de Sherbrooke	Estrie	16 448,7
	Abitibi-	
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Témiscamingue	1 752,9
	Saguenay-Lac-	
Université du Québec à Chicoutimi	St-Jean	3 765,7
Université du Québec à Montréal	Montréal	18 984,2
Université du Québec en Outaouais	Outaouais	1 975,8
	Bas-Saint-	
Université du Québec à Rimouski	Laurent	5 208,5
Université du Québec à Trois-Rivières	Mauricie	9 012,4
	Capitale-	
Institut national de la recherche scientifique	Nationale	4 283,4
	Capitale-	
École nationale d'administration publique	Nationale	911,1
École de technologie supérieure	Montréal	6 222,9
	Capitale-	
Télé-université	nationale	1 027,8
	Capitale-	
Université du Québec (siège social)	Nationale	1 846,8
Allocations spécifiques et annonces post PQI ¹	Non applicable	415 636,0
TOTAL		660 374,7

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Cégeps	Région	Total (k\$)
Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	2 534
Ahuntsic	Montréal	4 866
Alma	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 508
André-Laurendeau	Montréal	2 254
Baie-Comeau	Côte-Nord	1 130
Beauce-Appalaches	Chaudière-Appalaches	1 307
Bois-de-Boulogne	Montréal	6 331
Champlain	Capitale-Nationale, Estrie et Montérégie	3 291
Chicoutimi	Saguenay-Lac-Saint-Jean	8 727
Dawson	Montréal	3 820
Drummondville	Centre-du-Québec	1 459
Édouard Montpetit	Montréal	8 588
Saint-Félicien	Saguenay-Lac-Saint-Jean	727
Sainte-Foy	Capitale-Nationale	5 134
François-Xavier Garneau	Capitale-Nationale	5 383
Gaspésie et des Îles	Gaspésie-Îles de la Madeleine	2 679
Gérald-Godin	Montréal	1 311
Granby	Estrie	1 320
Héritage	Outaouais	821
Saint-Hyacinthe	Montréal	6 854
Saint-Jean-sur-Richelieu	Montréal	3 096
Saint-Jérôme	Laurentides	3 440
John Abbott	Montréal	5 592
Jonquière	Saguenay-Lac-St-Jean	4 241
Lanaudière	Lanaudière	6 457
La Pocatière	Bas-Saint-Laurent	3 878
Saint-Laurent	Montréal	4 842
Lévis	Chaudière-Appalaches	3 333
Limoilou	Capitale-Nationale	6 043
Lionel Groulx	Laurentides	4 669
Maisonnette	Montréal	9 547
Marie-Victorin	Montréal	2 629
Matane	Bas-Saint-Laurent	1 927
Montmorency	Laval	4 082
Outaouais	Outaouais	4 237
Rimouski	Bas-Saint-Laurent	9 152
Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent	1 350
	Montréal	4
Rosemont		516
Sept-Îles	Côte-Nord	1 652
Shawinigan	Mauricie	1 860
Sherbrooke	Estrie	6 036
Sorel-Tracy	Montréal	1 461
Thetford	Chaudière-Appalaches	1 871
Trois-Rivières	Mauricie	5 085
Valleyfield	Montréal	2 420
Vanier	Montréal	4 013
Victoriaville	Centre-du-Québec	2 393
Vieux Montréal	Montréal	7 133
Allocations spécifiques et annonces post PQI	Non applicable	323 943
Total		510 943

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe opposition

QUESTION

Pour l'année 2023-2024, montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 102 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Tableau comparatif de l'effectif scolaire des établissements d'enseignement collégial selon la langue maternelle (français, anglais ou autre) et la langue d'enseignement (français ou anglais) au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 12 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation des sommes accordées dans le cadre de la Mesure de soutien à la réussite.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 13 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Aux trimestres d'automne de 2010 à 2023, taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire dans un programme menant au DEC.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 14 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Bilan de la réussite des cohortes admises au cégep depuis l'automne 2003 avec six unités manquantes à leur DES. Nombre d'étudiants admis avec six unités manquantes, le taux d'échec et le taux d'abandon depuis l'automne 2010.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 16 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation des sommes accordées pour la population étudiante en situation de handicap en 2023-2024 ainsi que l'effectif étudiant pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) en nombre et en proportion dans les collèges. Inclure les sommes accordées, en moyenne, par élève.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 42 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de postes (équivalent à temps complet) de psychologues pour les années les années 2017 2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024. Ventilation par réseau (cégeps et universités).

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 25 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de postes (équivalent à temps complet) de conseillers pédagogiques pour les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024. Ventilation par réseau (cégeps et universités).

RÉPONSE

Voici la répartition des conseillères ou conseillers pédagogiques dans le réseau collégial public

	2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Corps emploi	Ind	ETC	Ind	ETC	Ind	ETC	Ind	ETC	Ind	ETC	Ind	ETC
Conseillère ou conseiller pédagogique	957	668,6	1 059	711,0	1 090	773,3	1 207	843,2	1 323	915,5	1 405	978,9

L'année 2022-2023 est la dernière année disponible

Le Ministère ne possède pas de données concernant le nombre de postes pour le personnel des universités.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Mesures appliquées pour augmenter la réussite en français au collégial pour 2023-2024 et les sommes prévues à cet effet en 2024-2025.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 27 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des institutions privées de niveau collégial (nouvelles et existantes) qui ont obtenu un permis ou un agrément pour l'année 2024-2025 avec, pour chacune, le montant de la subvention accordée et la clientèle visée. Liste des demandes de permis ou d'agrément en attente reçues en 2023-2024.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 18 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des collèges et des cégeps ayant fait une demande de modification de leur devis scolaire, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées, ainsi que les sommes allouées par le ministère à cet effet au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 20 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution des collaborations entre les universités et les entreprises depuis 2000.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 104 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution et ventilation, par université et par cégep, du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, depuis 2010-2011.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 103 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants français et belges inscrits dans les universités et cégeps du Québec en 2017-2018, en 2018-2019, en 2019-2020, en 2020-2021, en 2021-2022 et en 2023-2024. Ventiler par institution et par nationalité.

RÉPONSE

Pour la dernière année disponible (2023-2024^P), les données portant sur le nombre d'étudiants internationaux français et belges inscrits dans chacune des universités et chacun des établissements d'enseignement collégial du Québec, sont présentées aux annexes 1 et 2.

Les effectifs étudiants sont comptabilisés au trimestre d'automne.

Tableau. Répartition des étudiants internationaux¹ français² et belges dans le réseau universitaire québécois selon l'établissement universitaire et le pays de citoyenneté, au trimestre d'automne, pour l'année universitaire 2023-2024^P

Établissement déclaré	Pays de citoyenneté	2023-2024 ^P
Université Laval (975000)	France ²	1 702
	Belgique	85
Sous-total - Université laval		1 787
Université McGill (979000)	France	1 925
	Belgique	95
Sous-total - McGill		2 020
Université Bishop's (981000)	France	121
	Belgique	5
Sous-total - Bishop's		126
Université de Montréal (976000)	France	3 172
	Belgique	180
Sous-total - Université de Montréal		3 352
École Polytechnique de Montréal (976002)	France	1 140
	Belgique	50
Sous-total - École Polytechnique de Montréal		1 190
École des Hautes Études Commerciales de Montréal (976001)	France	1 197
	Belgique	34
Sous-total - École des Hautes Études Commerciales de Montréal		1 231
Université Concordia (980000)	France	992
	Belgique	49
Sous-total - Concordia		1 041
Université de Sherbrooke (977000)	France	1 083
	Belgique	53
Sous-total - Université de Sherbrooke		1 136
Université du Québec à Montréal (978001)	France	1 559
	Belgique	86
Sous-total - Université du Québec à Montréal		1 645
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	France	250
	Belgique	21
Sous-total - Université du Québec à Trois-Rivières		271
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	France	886
	Belgique	26
Sous-total - Université du Québec à Chicoutimi		912
Université du Québec à Rimouski (978004)	France	220
	Belgique	15
Sous-total - Université du Québec à Rimouski		235
Université du Québec en Outaouais (978005)	France	127
	Belgique	7
Sous-total - Université du Québec en Outaouais		134
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	France	200
	Belgique	8
Sous-total - Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue		208
Institut national de la recherche scientifique (978008)	France	84
	Belgique	2
Sous-total - Institut national de la recherche scientifique		86
École nationale d'administration publique (978007)	France	10
	Belgique	1
Sous-total - École nationale d'administration publique		11
École de technologie supérieure (978010)	France	1 351
	Belgique	10
Sous-total - École de technologie supérieure		1 361
Télé-université (978011)	France	35
	Belgique	5
Sous-total - Télé-université		40
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (979655)*	France	4
	Belgique	0
Sous-total - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec		4
Total	France	16 058
	Belgique	732
Total		16 790

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2023-11-19.

P: Les données sur les effectifs étudiants universitaires de l'automne 2023 sont provisoires.

1. Au Canada, le concept des « étudiants internationaux » comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles.

2. Incluant la France métropolitaine et les départements, régions, territoires et collectivité d'outre-mer suivants: Saint-Pierre-et- Miquelon, St-Martin (française), Réunion, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Martinique, Îles Mayotte, Guyane française et Guadeloupe.

* Il est à considérer que l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) n'est pas un établissement universitaire, au sens de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignement universitaire (e-14.1). Cependant, l'organisme a obtenu le droit d'attribuer le qualificatif «universitaire» à un programme d'enseignement, comme l'indique l'article 4 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. Considérant cette distinction, il faut savoir que l'ITHQ n'est pas financé par les Règles budgétaires des universités.

Tableau. Répartition des étudiants internationaux¹ français² et belges dans le réseau collégial québécois selon l'organisme responsable d'enseignement et le pays de citoyenneté, au trimestre d'automne, pour l'année scolaire 2023-2024³

Réseau d'enseignement	Nom de l'organisme responsable	Pays de citoyenneté	2023-2024 ⁴
Public	Cégep André-Laurendeau (929000)	France ²	135
	Cégep Beauce-Appalaches (937000)	France	97
	Cégep d'Ahuntsic (913000)	France	56
		Belgique	2
	Cégep de Baie-Comeau (931001)	France	146
		Belgique	2
	Cégep de Bois-de-Boulogne (914000)	France	24
	Cégep de Chicoutimi (932002)	France	148
		Belgique	7
	Cégep de Drummondville (907001)	France	43
	Cégep de Granby (904001)	France	19
		Belgique	5
	Cégep de Jonquière (932003)	France	294
		Belgique	5
	Cégep de la Gaspésie et des Îles (900000)	France	106
	Cégep de La Pocatière (923000)	France	95
	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (920000)	France	21
	Cégep de Lévis (921000)	France	48
		Belgique	1
	Cégep de l'Outaouais (919000)	France	27
	Cégep de Maisonneuve (916000)	France	55
	Cégep de Matane (927000)	France	211
		Belgique	1
	Cégep de Rimouski (901000)	France	79
		Belgique	1
	Cégep de Rivière-du-Loup (922000)	France	154
		Belgique	1
	Cégep de Rosemont (915000)	France	89
	Cégep de Sainte-Foy (903000)	France	82
		Belgique	1
	Cégep de Saint-Jérôme (928000)	France	20
	Cégep de Saint-Laurent (912000)	France	59
	Cégep de Sept-Îles (931002)	France	38
	Cégep de Shawinigan (906000)	France	56
		France	115
	Cégep de Sherbrooke (904000)	Belgique	1
	Cégep de Sorel-Tracy (907002)	France	10
	Cégep de St-Félicien (932004)	France	281
	Cégep de St-Hyacinthe (907003)	France	48
		Belgique	1
	Cégep de Thetford (924000)	France	44
		Belgique	2
	Cégep de Trois-Rivières (905000)	France	169
		Belgique	4
	Cégep de Valleyfield (918000)	France	8
	Cégep de Victoriaville (925000)	France	105
	Cégep du Vieux Montréal (917000)	France	173
		Belgique	1
	Cégep Édouard Montpetit (909000)	France	78
		Belgique	1
	Cégep François-Xavier Garneau (926000)	France	85
		Belgique	1
	Cégep Gérard-Godin (939000)	France	14
	Cégep John Abbott (935000)	France	7
	Cégep Limoulu (902000)	France	216
		Belgique	5
	Cégep Lionel Groulx (911000)	France	6
	Cégep Marie-Victorin (938000)	France	147
	Cégep Montmorency (930000)	France	43
	Cégep régional Champlain (936000)	France	5
	Cégep régional de Lanaudière (940000)	France	21
	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu (908000)	France	38
	Collège d'Alma (932001)	France	119
	Collège Dawson (933000)	France	19
	Vanier College (934000)	France	44
Total Public		France	3 897
		Belgique	42
Privé subventionné	Campus Notre-Dame-de-Foy (210508)	France	18
	Collège André-Grasset (1973) inc. (749547)	France	7
	Collège Bart (1975) (669537)	France	16
	Collège Décane (693515)	France	1
	Collège Ellis (250506)	France	9
		France	40
	Collège international Marie de France (749557)	Belgique	1
	Collège Jean-de-Brébeuf (749556)	France	11
	Collège Lafèche (260501)	France	26
		Belgique	1
	Collège LaSalle (749548)	France	45
		Belgique	1
	Collège Marianopolis (749712)	France	1
		Belgique	2
	Collège Mérci (669506)	France	55
		Belgique	1
	Collège O'Sullivan de Montréal inc. (749561)	France	9
	Collège O'Sullivan de Québec inc. (669546)	France	1
	Collège TAV (693510)	France	1
	Collège Universel (690555)	France	2
	Collégial international Sainte-Anne (693530)	France	28
	École nationale de cirque (749937)	France	12
	Institut Teccart (692550)	France	7
	Séminaire de Sherbrooke (270543)	France	1
Privé non subventionné	Académie de l'Entrepreneurship (294901)	France	3
	Cargair Lite (693651)	France	7
	Cestar Collège - Syn Studio (693630)	France	1
	Collège Air Richelieu (693590)	France	11
	Collège Cumberland (693760)	France	2
	Collège de l'immobilier du Québec (692590)	France	2
	Collège de photographie Marsan inc. (749553)	France	7
	Collège d'enseignement en immobilier inc. (692540)	France	1
	Collège l'Avenir de Rosemont (693735)	France	1
		France	23
	Collège Mérci (669506)	Belgique	2
	Collège Salotte / ESMA - École supérieure des métiers artistiques (749795)	France	24
	Collège Select Aviation (693695)	France	3
		France	1
	École de danse contemporaine de Montréal (749751)	Belgique	1
		France	3
	École nationale de l'humour (749995)	Belgique	1
	École Pivaut Montréal Inc. (693750)	France	4
	Hélicraft (693661)	France	12
		Belgique	1
	Institut d'enregistrement du Canada (359505)	France	3
	Institut Trebas Québec inc. (749738)	France	4
		Belgique	1
	L'École de danse de Québec (669542)	France	2
	Passport Hélico (693697)	France	7
	Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc. (693603)	France	100
		Belgique	2
Total Privé		France	511
		Belgique	14
Gouvernemental	Conservatoire de musique de Montréal (749572)	France	2
	Conservatoire de musique de Québec (669510)	France	1
	Conservatoire de musique de Saguenay (100501)	France	1
	Institut de technologie agroalimentaire, campus de La Pocatière (190504)	France	1
	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (749655)	France	17
		Belgique	1
Total Gouvernemental		France	22
		Belgique	1
Total		France	4 430
		Belgique	57
Total général			4 487

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRATE., données au 2023-11-05.

P: les données de l'automne 2022 et 2023 sont provisoires.

Notes :

1. Au Canada, le concept des « étudiants internationaux » comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles.
2. Incluant la France métropolitaine et les départements, régions, territoires et collectivité d'outre-mer suivants: Saint-Pierre-et-Miquelon, St-Martin (française), Réunion, Polynésie-française, Nouvelle-Calédonie, Martinique, Îles Mayotte, Guyane française et Guadeloupe.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des programmes autofinancés, par université. Nombre de demandes, par année, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées en 2023-2024.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 106 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des programmes offerts en partie ou en totalité en anglais conjointement ou non par une université francophone pour 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 64 des questions particulières de l'opposition officielle. Pour obtenir les données des années antérieures à 2023-2023, se référer au site reperes.qc.ca/ hébergé par la GRICS.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre d'étudiants qui fréquentent un programme offert en partie ou en totalité en anglais dans une institution francophone en 2023-2024. Ventiler par institution d'enseignement supérieur et par programme.

RÉPONSE

Le MES ne détient pas de données officielles sur les programmes offerts partiellement en anglais ni sur la langue d'enseignement des programmes universitaires.

Toutefois, le MES présente le nombre d'effectifs inscrits dans les établissements anglophones des organismes responsables francophones (cégeps ou collèges), qui sont des programmes offerts en totalité en anglais. Le nombre d'étudiants qui fréquentent les établissements anglophones des organismes responsables francophones, selon l'organisme et le programme collégial, à l'automne 2023^P, est disponible à l'annexe 1.

Tableau. Répartition des effectifs étudiants qui fréquentent les établissements anglophones* relevant d’organismes responsables francophones** au collégial, selon l’organisme responsable, l’organisme collégial et le programme collégial, au trimestre d’automne, pour l’année 2023-2024P			
Organisme responsable francophone	Organisme collégial anglophone	Programme collégial	2023-2024 ^P
Campus Notre-Dame-de-Foy (210508)	Campus Notre-Dame-de-Foy/Collège BCM (boul. Décarie) (690572)	Accompagnement en déficience (JNC0E)	9
		Techniques d’éducation à l’enfance (JEE0K)	43
	Total Campus Notre-Dame-de-Foy/Collège BCM (boul. Décarie) (690572)		52
	Campus Notre-Dame-de-Foy/Collège BCM (rue Vézina) (690571)	Arts, lettres et communication (500A1)	20
	Total Campus Notre-Dame-de-Foy/Collège BCM (rue Vézina) (690571)		20
Cargair Ltée (693651)	Cargair Ltée (secteur anglophone) (693652)	Pilotage professionnel d’aéronefs, programme intégré ATP (A) (EWA0Y)	13
	Total Cargair Ltée (secteur anglophone) (693652)		13
Cégep de la Gaspésie et des Îles (900000)	Campus de Montréal/Montreal Campus (900007)	Gestion de l’approvisionnement à l’international (LCAFD)	212
		Gestion du transport et logistique (LCACC)	27
		Programmation d’applications mobiles (LEAC8)	33
		Techniques de l’informatique-Test de logiciels (LEACQ)	21
		Techniques d’éducation à l’enfance (JEE0K)	58
		Techniques et outils de gestion de projets (EJN0X)	66
	Total Campus de Montréal/Montreal Campus (900007)		417
	Gaspésie Pavillon (section anglophone) (900001)	Sciences de la nature (200B1)	11
		Sciences humaines (300A1)	8
		Techniques d’administration et de gestion (410G0)	1
		Techniques du tourisme d’aventure (414B0)	60
		Tremplin DEC (08106)	1
	Total Gaspésie Pavillon (section anglophone) (900001)		81
Cégep de Sept-Îles (931002)	Cégep de Sept-Îles (section anglophone) (931003)	Sciences humaines (300A1)	18
		Tremplin DEC (08106)	4
	Total Cégep de Sept-Îles (section anglophone) (931003)		22
Cégep de St-Félicien (932004)	Centre de Saint-Félicien (anglophone) (932011)	Éducation en services à l’enfance (JEE03)	87
		Éducation spécialisée - enfance autochtone et inuit (JNC12)	10
		Géologie des ressources minérales (ETC0C)	13
		Gestion de services à l’enfance (JEE09)	22
		Guidage arctique au Nunavik (LCL2C)	2
		Hors cheminement (08002)	18
		Intendance d’un territoire cri (RNA08)	13
		Soins infirmiers (180A0)	2
		Techniques d’administration et de gestion (410G0)	1
		Techniques du milieu naturel (147A0)	4
		Tremplin DEC - Autochtones (08105)	6
	Total Centre de Saint-Félicien (anglophone) (932011)		178
Cégep Édouard Montpetit (909000)	École nationale d’aérotechnique (anglophone) (909003)	Techniques de maintenance d’aéronefs (280C0)	59
	Total École nationale d’aérotechnique (anglophone) (909003)		59
Cégep Marie-Victorin (938000)	Cégep Marie-Victorin (section anglophone) (938003)	Administration des réseaux et sécurité informatique (LEA7D)	27
		Comptabilité et gestion financière informatisée (LCAC2)	25
		Intégration à la profession de Technologue en physiothérapie (CLL05)	14
		Management and accounting Technology (LCACP)	111
		Techniques d’éducation à l’enfance (JEE0K)	172
		Tremplin DEC (08106)	14
	Total Cégep Marie-Victorin (section anglophone) (938003)		363
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu (908000)	Cégep St-Jean-sur-Richelieu (militaire anglophone) (908002)	Sciences de la nature (200B1)	27
		Sciences humaines (300A1)	39
		Tremplin DEC (08106)	1
	Total Cégep St-Jean-sur-Richelieu (militaire anglophone) (908002)		67
Cestar Collège - Syn Studio (693630)	Cestar Collège - Syn Studio (secteur anglophone) (693631)	Conception artistique (NTL1A)	17
	Total Cestar Collège - Syn Studio (secteur anglophone) (693631)		17
Cestar Collège, Campus LaSalle (693740)	Cestar Collège, Campus LaSalle (secteur anglophone) (693741)	Gestion de commerces (LCAFK)	2
		Techniques d’éducation à l’enfance (JEE0K)	1
	Total Cestar Collège, Campus LaSalle (secteur anglophone) (693741)		3
Collège Air Richelieu (693590)	Collège Air Richelieu (secteur anglophone) (693591)	Pilote de ligne, ATPL (EWA1A)	11
	Total Collège Air Richelieu (secteur anglophone) (693591)		11
Collège April-Fortier inc. (749720)	Collège April-Fortier, enseignement en anglais (748720)	Organisation de voyages nationaux et internationaux (LCL16)	15
	Total Collège April-Fortier, enseignement en anglais (748720)		15
Collège Canada inc. (693550)	Collège Canada inc. (secteur anglophone) (693553)	Administration de bases de données (LEACC)	15
		Administration des affaires et commerce (LCAEE)	34
		Analyste en intelligence d’affaires (LEADK)	7
		Marketing numérique (NWY20)	23
		Techniques d’éducation à l’enfance (JEE0K)	42
	Total Collège Canada inc. (secteur anglophone) (693553)		121
Collège CDI Administration. Technologie. Santé (749747)	Collège CDI Administration. Technologie. Santé - Pointe-Claire (691583)	Conception, modélisation et animation 3D (NTL0Z)	28
		Design Web (LCAC0)	5
		Gestion de l’approvisionnement (LCAFL)	2
		Gestion de réseaux (LEAAE)	4
		Gestion des médias sociaux (NWY1W)	1
		Gestion financière informatisée (LEAAC)	18
		Programmeur-analyste (LEA9C)	11
		Spécialiste en cybersécurité (LEADV)	36
		Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique option : adm. médicale/ju	21
		Techniques d’éducation à l’enfance (JEE13)	15
		Techniques d’éducation spécialisée (JNC1U)	25
		Techniques juridiques (JCA1F)	17
	Total Collège CDI Administration. Technologie. Santé - Pointe-Claire (691583)		183

Organisme responsable francophone	Organisme collégial anglophone	Programme collégial	2023-2024 ^P
Collège Cumberland (693760)	Collège Cumberland (secteur anglophone) (693761)	Marketing numérique (NWY21)	15
	Total Collège Cumberland (secteur anglophone) (693761)		15
Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. (693610)	Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. (secteur anglophone) (693611)	Techniques de l’informatique-Test de logiciels (LEACQ)	1
	Total Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. (secteur anglophone) (693611)		1
Collège de pilotage Saint-Hubert (693691)	Collège de pilotage Saint-Hubert (secteur anglophone) (693692)	Pilote de ligne - ATP (A) (EWA12)	18
	Total Collège de pilotage Saint-Hubert (secteur anglophone) (693692)		18
Collège des Technologies de l’Information de Montréal (693570)	Collège des Technologies de l’Information de Montréal (secteur anglophone) (693571)	Analyste en informatique d’entreprise (LCAEM)	11
		Analyste en intelligence d’affaires et visualisation (LEACV)	22
		Réseautique et soutien technique (LEACL)	17
		Spécialisation Programmeur-analyste (LEACK)	17
		Test de logiciels (LEACW)	5
	Total Collège des Technologies de l’Information de Montréal (secteur anglophone) (693571)		72
Collège Ellis (250506)	Collège Ellis, Montréal (693520)	Administration et bureautique (LCE1R)	36
		Arts, lettres et communication (500A1)	68
		Techniques d’éducation à l’enfance (JEE0K)	41
	Total Collège Ellis, Montréal (693520)		145
Collège Greystone (693710)	Collège Greystone (secteur anglophone) (693711)	Gestion du commerce international (LCAFA)	60
		Spécialiste en marketing numérique (NWY24)	81
	Total Collège Greystone (secteur anglophone) (693711)		141
Collège LaSalle (749548)	Collège LaSalle (secteur anglophone) (748548)	Animation 3D pour la télévision et le cinéma (NTL0V)	24
		Arts, lettres et communication (500A1)	19
		Commercialisation de la mode - Profil acheteur (NTC1H)	7
		Commercialisation de la mode (571C0)	163
		Commercialisation de la mode (NTC1W)	1
		Courtier immobilier résidentiel (EEC24)	87
		Design de jeux et de niveaux (NTL1H)	108
		Design de mode (571A0)	189
		Design de mode (NTC0Q)	9
		Design d’intérieur (NTA1P)	25
		Design d’intérieur (NTA21)	18
		Design Graphique (NTA1C)	86
		Designer de vêtements techniques (NTC1T)	3
		Gestion de commerces (LCA70)	256
		Installation et administration des réseaux (LEA99)	83
		Intelligence artificielle et apprentissage automatique (LEADQ)	57
		Logistique du transport (LCA5G)	165
		Modélisation 3D de jeux vidéo (NTL0Y)	20
		Planification et gestion d’événements (LCAD0)	8
		Programmeur-analyste en Technologies de l’information (LEA3Q)	205
		Sciences humaines (300A1)	40
		Stratégie sur les réseaux sociaux (NWY1X)	9
		Stratégies média et publicité (NWY1Q)	24
		Techniques d’administration et de gestion (410G0)	310
		Techniques de comptabilité et de gestion (LCA71)	14
		Techniques de design d’intérieur (570E0)	55
		Techniques de gestion hôtelière (430A0)	70
		Techniques de gestion hôtelière (LJA17)	43
		Techniques de l’informatique (420B0)	362
		Techniques de tourisme (414A0)	6
		Techniques de Tourisme option Développement et promotion des produits du vo	2
		Techniques d’éducation à l’enfance (322A1)	42
		Techniques d’éducation à l’enfance (JEE0K)	133
		Techniques d’éducation spécialisée (351A1)	52
		Tremplin DEC (08106)	9
	Total Collège LaSalle (secteur anglophone) (748548)		2 704
	Collège LaSalle (secteur anglophone) (749649)	Design de jeux et de niveaux (NTL1H)	7
	Total Collège LaSalle (secteur anglophone) (749649)		7
Collège l’Avenir de Rosemont (693735)	Collège l’Avenir de Rosemont inc. (secteur anglophone) (693736)	Techniques d’éducation à l’enfance (JEE0K)	1
	Total Collège l’Avenir de Rosemont inc. (secteur anglophone) (693736)		1
Collège O’Sullivan de Montréal inc. (749561)	Collège O’Sullivan de Montréal inc. (secteur anglophone) (748561)	Techniques juridiques (310C0)	140
		Techniques juridiques (JCA1K)	1
	Total Collège O’Sullivan de Montréal inc. (secteur anglophone) (748561)		141
Collège Select Aviation (693695)	Collège Select Aviation (secteur anglophone) (693696)	Pilotage du transport aérien, spécialisation avion (EWA16)	27
		Pilotage du transport aérien-ATPL intégrée (EWA1F)	43
		Pilotage du transport aérien-Hélicoptère CPL (EWA1G)	3
	Total Collège Select Aviation (secteur anglophone) (693696)		73
Collège Universel (690555)	Collège Universel (secteur anglophone) (690556)	Sciences de la nature (200B1)	7
		Sciences humaines (300A1)	4
		Tremplin DEC (08106)	78
	Total Collège Universel (secteur anglophone) (690556)		89
École nationale de cirque (749937)	École nationale de cirque, secteur anglophone (748937)	Instructeur en arts du cirque (NRC08)	5
	Total École nationale de cirque, secteur anglophone (748937)		5
Institut d’enregistrement du Canada (359505)	Institut d’enregistrement du Canada (secteur anglophone) (359506)	Techniques de sonorisation et d’enregistrement musical (NNC0B)	2
	Total Institut d’enregistrement du Canada (secteur anglophone) (359506)		2
Institut Trebas Québec inc. (749738)	Institut Trebas Québec inc. (secteur anglophone) (693704)	Analyste en sécurité informatique (LEADU)	42
		Analytique, mégadonnées et intelligence d’affaires (LEADT)	53
		Commerce électronique et gestion des affaires en ligne (LCAFQ)	181
		Postproduction audio et vidéo (NWY1Y)	61
	Total Institut Trebas Québec inc. (secteur anglophone) (693704)		337
	Institut Trebas Québec inc. (secteur anglophone) (748738)	Conception sonore (NNC0V)	27
		Gestion dans l’industrie de la musique (NNC0E)	6

Organisme responsable francophone	Organisme collégial anglophone	Programme collégial	2023-2024 ^p
	anglophone) (748738)	Production cinématographique et télévisuelle (NWY1F)	71
	Total Institut Trebas Québec inc. (secteur anglophone) (748738)		104
Multihexa (691510)	Multihexa (secteur anglophone) (691513)	Gestionnaire de réseaux (LEA1B)	8
	Total Multihexa (secteur anglophone) (691513)		8
	Total		5 485
Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRATE, données au 2023-11-05.			
P : les données de l'automne 2023 sont provisoires.			
Notes :			
* Langue d'enseignement de l'organisme fréquenté = Anglais.			
** Langue d'enseignement de l'organisme responsable = Français.			

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre d'étudiants résidents du Québec titulaires d'un diplôme d'études secondaires de l'Ontario admis à l'université. Ventiler par université.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur ne détient pas les données relatives à la province d'obtention du diplôme d'études secondaires pour les personnes inscrites à l'université.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ÉTUDE
DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

QUESTION

Ventilation des sommes accordées pour les programmes PART et PAREA.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 66 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pour chaque faculté de médecine, préciser :

- a. le nombre d'étudiants admis, par année depuis 2000;
- b. le nombre d'étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
- c. la provenance des étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
- d. le nombre d'étudiants ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
- e. le nombre d'étudiants étrangers ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
- f. le nombre d'étudiants payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants canadiens) ainsi que le montant des droits de scolarité pour chaque année depuis 2000 et pour chaque faculté;
- g. parmi tous les étudiants admis en faculté de médecine, le nombre payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants non canadiens).

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 68 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Depuis 2000, indiquer la provenance des étudiants en médecine, fournir une ventilation par faculté.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 69 des questions particulières de l'opposition officielle, annexe 1.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

- Pour chaque faculté de médecine, depuis 2000, indiquer :
- a. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille;
 - b. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité;
 - c. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec;
 - d. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.

RÉPONSE

Sous-questions a) et b) :

Tableau indiquant le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille et le nombre d'étudiants qui choisissent une spécialité par faculté de médecine d'accueil et par année d'entrée en résidence

ANNÉE	FACULTÉS								TOTAL		
	Laval		Sherbrooke		McGill		Montréal				
	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	TOTAL
2000-2001	38	72	38	50	26	62	68	87	170	271	441
2001-2002	39	67	36	47	23	56	56	84	154	254	408
2002-2003	43	70	41	47	33	54	54	83	171	254	425
2003-2004	49	81	49	62	39	66	59	99	196	308	504
2004-2005	57	84	46	65	46	68	65	105	214	322	536
2005-2006	64	89	57	63	48	77	85	108	254	337	591
2006-2007	63	91	58	71	51	85	84	122	256	369	625
2007-2008	66	102	57	79	33	90	77	131	233	402	635
2008-2009	71	89	72	83	57	98	98	140	298	410	708
2009-2010	78	124	73	82	62	104	96	140	309	450	759
2010-2011	88	115	75	91	70	112	99	142	332	460	792
2011-2012	87	118	82	86	71	112	92	141	332	457	789
2012-2013	96	102	80	94	84	110	123	145	383	451	834
2013-2014	89	89	71	89	83	105	123	146	366	429	795
2014-2015	103	116	96	90	84	93	138	139	421	438	859
2015-2016	88	100	99	88	89	100	148	137	424	425	849
2016-2017	101	113	102	92	92	98	144	137	439	440	879
2017-2018	100	107	101	85	94	89	143	133	438	414	852
2018-2019	98	99	97	89	98	90	144	137	437	415	852
2019-2020	126	106	108	85	98	89	151	135	483	418	901
2020-2021	122	112	96	89	96	94	152	141	466	436	905
2021-2022*	104	110	89	88	98	88	138	130	430	416	845
2022-2023**	111	107	89	92	98	89	140	135	438	423	861

* Données partiellement validées
** Données provisoires
Source : Données fournies par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), le 27 mars 2023.

Sous-questions c) et d) :

Tableau du nombre d’étudiants diplômés du Québec admis en résidence au Québec (QC) dans le contingent régulier et hors Québec (HQ) lors du jumelage principal en résidence par faculté de médecine de diplomation et par année d’entrée en résidence

Année	FACULTÉS							
	Laval		Sherbrooke		McGill		Montréal	
	QC	HQ	QC	HQ	QC	HQ	QC	HQ
2000-2001	107	n.d.	87	n.d.	54	n.d.	155	n.d.
2001-2002	102	n.d.	82	n.d.	56	n.d.	138	n.d.
2002-2003	118	n.d.	88	n.d.	55	n.d.	130	n.d.
2003-2004	124	1	99	2	60	32	152	4
2004-2005	130	0	101	0	73	27	152	2
2005-2006	145	1	110	3	86	24	169	2
2006-2007	149	0	115	0	93	31	187	0
2007-2008	155	2	121	8	91	44	190	9
2008-2009	138	2	146	15	96	69	218	9
2009-2010	186	4	142	11	147	54	225	10
2010-2011	191	3	157	9	142	54	237	7
2011-2012	196	4	162	8	133	55	226	11
2012-2013	186	3	161	7	149	52	253	11
2013-2014	167	4	146	7	148	53	256	10
2014-2015	203	5	179	9	140	70	265	12
2015-2016	169	3	182	11	143	58	274	14
2016-2017	198	3	188	10	156	54	265	13
2017-2018	197	11	180	3	147	72	258	8
2018-2019	185	2	174	2	152	64	267	18
2019-2020	231	2	194	11	112	57	290	11
2020-2021	224	3	182	9	124	62	308	4
2021-2022*	232	2	177	21	122	53	253	12
2022-2023**	203	3	171	12	148	56	252	12

* Données partiellement validées

** Données préliminaires

Source : Données fournies par le BCI, le 27 mars 2023, pour les diplômés du Québec admis dans le contingent régulier au Québec. Pour les diplômés du Québec admis en résidence hors du Québec : selon les résultats de l’admission en résidence après le 2^e tour de Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS) et qui sont publiés en avril de chaque année, incluant les mouvements post-jumelage.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pour chaque faculté de médecine, indiquer :

- a) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
- b) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
- c) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
- d) le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises par faculté, et ce, par année depuis 2000;
- e) le nombre de médecins formés à l'étranger ayant fait une demande pour refaire leur résidence au Québec afin d'y pratiquer, et ce, par année depuis 2000;
- f) le nombre de demandes de médecins formés à l'étranger acceptées, et ce, par année depuis 2000;
- g) le nombre de postes de résidents vacants/non comblés, et ce, par année depuis 2000.

RÉPONSE

Sous-questions a) b) c)

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) ne collige pas de données sur ce sujet. Les informations suivantes sont tirées du *Canadian Post-M.D. Education Registry* (CAPER). De plus, les données présentées ne sont pas ventilées selon les différentes spécialités de la médecine.

Nouveaux médecins qui ont complété leur programme de résidence d'une faculté de médecine québécoise en 2019 et qui pratiquent la médecine au Québec deux ans plus tard (2021):

	Université Laval	Université de Sherbrooke	Université de Montréal	Université McGill	Total
n ^{bre} finissants de la cohorte en 2019	203	154	284	183	824
n ^{bre} de médecins de la cohorte 2019 qui pratiquent au Québec en 2021 (%)*	186 (91,6 %)	131 (85,1 %)	264 (93,0 %)	146 (79,8 %)	727 (88,2 %)

* Le pourcentage indique la proportion de médecins diplômés du Québec en 2019 qui pratiquent au Québec en 2021 sur l'ensemble des finissants du Québec en 2019.

Source : Page web consultée le 6 mars 2024 :
[d-1.xlsx \(caper.ca\)](#)
Aucune donnée plus récente disponible.

Sous-question d) :

le nombre d’étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises par faculté, et ce, par année depuis 2000

ANNÉE	FACULTÉ				TOTAL
	U. Laval	U. McGill	U. de Montréal	U. de Sherbrooke	
2000-2001	5	17	12	0	34
2001-2002	4	10	14	1	29
2002-2003	4	22	18	2	46
2003-2004	5	33	13	3	54
2004-2005	7	19	13	0	39
2005-2006	9	12	18	0	39
2006-2007	3	12	25	0	41
2007-2008	1	11	12	0	24
2008-2009	3	20	11	1	35
2009-2010	4	20	19	2	45
2010-2011	8	22	24	2	56
2011-2012	14	18	21	3	56
2012-2013	7	26	27	6	66
2013-2014	10	25	28	13	76
2014-2015	8	25	23	13	69
2015-2016	10	6	17	9	42
2016-2017	9	2	8	10	29
2017-2018	6	6	12	0	24
2018-2019	2	2	5	6	15
2019-2020	11 ³	1	10 ⁴	7 ⁵	28 ⁶
2020-2021	5	13	8	1	27 ⁷
2021-2022	4	16	14	1	35 ⁸
2022-2023*	3	10	11	0	4
2023-2024*	3	4	12	0	19

* Données préliminaires

Source : Banque de données sur les résidents du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), données disponibles en avril de l’année universitaire concernée (compilées le 22 février 2024)

1. On définit comme étudiants, des résidents en formation postdoctorale, inscrits dans le contingent régulier (incluant les résidents diplômés hors du Canada et des États-Unis admis dans le contingent régulier).
2. Résidents en formation complémentaire pour recrutement universitaire, financés par la Régie de l’assurance maladie du Québec, excluant les moniteurs.
3. Incluant deux fellows de 6 mois hors quota.
4. Incluant un fellow de 6 mois hors quota.
5. Incluant un fellow de 6 mois et une 2e année de fellow, tous les deux hors quota.
6. Incluant cinq fellows hors quota : quatre fellows de 6 mois et un fellow de 2e année.
7. Bien que les modalités postdoctorales ne prévoient que 26 places initialement, le MSSS en a finalement autorisé 28. Il a donc implicitement autorisé 2 places hors quota. Une personne s’est toutefois désistée de sa formation de sorte que seulement 27 ont été complétées.
8. Bien que les modalités postdoctorales ne prévoient que 26 places initialement, le MSSS en a finalement autorisé 35. Il a donc implicitement autorisé 9 places hors quota, notamment en raison des conditions difficiles de formation à l’étranger pour les résident.e.s qui s’appêtaient à y être formés, au moment des restrictions de voyages liées à la COVID-19.

Sous-questions e) f) g)

Nombre de demandes de médecins étrangers, diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) nombre de DHCEU ayant obtenu un poste (dans le contingent régulier) et nombre de postes vacants.

Années	Nombre de demandes ¹	Nombre de DHCEU ayant obtenu un poste	Nombre de postes vacants ²
2000	N.D.	14	0
2001	N.D.	10	11
2002	N.D.	5	5
2003	33	30	6
2004	63	55	10
2005	82	55	19
2006	101	47	25
2007	137	54	85
2008	140	71	34
2009	146	56	89
2010	121	41	81
2011	104	44	43
2012	173	50	56
2013	223	52	74
2014	273	49	40
2015	280	35	63
2016	241	33	44
2017	126	41	57
2018	118	39	65
2019	127	36	29
2020	179	42	36
2021	198 ³	43	76
2022	340 ⁴	57	67
2023*	339 ⁵	46	73

* Données préliminaires

1. Ce nombre inclut les personnes qui ont déjà fait une demande. Lorsqu'un candidat reçoit une réponse négative, il a le droit de représenter son dossier l'année suivante. Certains candidats ont présenté leur dossier à plus de trois reprises. Il s'agit ici du nombre total de DHCEU ayant participé à tout le processus de jumelage 2018 incluant la soumission d'une liste de classement au deuxième tour pour les personnes non jumelées au premier tour et ayant présenté au moins une demande au Québec, sans s'être retiré du processus.
2. Les données disponibles concernent les postes vacants dans le contingent régulier après le deuxième tour et les mouvements post-jumelage. Le contingent particulier qui vise à offrir des postes à des candidats qui ont des statuts ou cheminements particuliers, dont certains DHCEU, a environ entre 20 places disponibles sur les 60 autorisées. Cependant l'objectif n'est pas nécessairement de pourvoir tous les postes dans ce contingent, car il ne fait pas partie du calcul des besoins en effectifs au Québec.
3. Nombre total de DHCEU ayant participé au processus de jumelage. 106 candidats ont participé au deuxième tour et 86 ont soumis une liste de classement. 113 candidats ont donc participé à l'ensemble du processus, soit les 27 admis du premier tour et les 86 qui ont été jusqu'à l'étape de soumettre une liste de classement au deuxième tour. En ne considérant que ces 113 personnes, le taux de jumelage au Québec est de $43/113= 38,05\%$.
4. Nombre total de DHCEU ayant participé au processus de jumelage au Québec (ayant soumis au moins une demande). 143 candidat.e.s ont participé au deuxième tour et 119 ont soumis une liste de classement.

154 candidat.e.s ont donc participé à l'ensemble du processus, soit les 35 admis du premier tour et les 119 qui ont été jusqu'à l'étape de soumettre une liste de classement au deuxième tour. En ne considérant que ces 154 personnes, le taux de jumelage au Québec est de $57/154 = 37,0\%$. En outre, 16 autres médecins DHCEU ont été admis à l'externat dans l'une ou l'autre des quatre facultés de médecine.

5. Nombre total de DHCEU ayant participé au processus de jumelage. 178 candidats ont participé au deuxième tour et 159 ont soumis une liste de classement. 194 candidats ont donc participé à l'ensemble du processus, soit les 35 admis du premier tour et les 159 qui ont été jusqu'à l'étape de soumettre une liste de classement au deuxième tour. En ne considérant que ces 194 personnes le taux de jumelage est de $46/194 = 23,7\%$ au Québec. Toutefois 19 de ces candidats ont été admis dans une autre province que le Québec de sorte que parmi les 194 personnes qui ont participé au processus au Québec, 65 ont été jumelés en résidence, soit, pour cette population, un taux de succès de 33,5%. En outre, 16 autres médecins DHCEU ont été admis à l'externat dans l'une ou l'autre des facultés de médecine.

Sources : Données fournies par le BCI, 14 février 2024.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n^o72 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 73 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant investi pour la formation des IPS en 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 75 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant investi en bourses pour les IPS en 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 74 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées depuis 2008-2009.
Fournir les prévisions pour 2024-2025.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 75 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui gradueront en 2024-2025.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 76 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont entamé le programme depuis 2015-2016. Fournir les prévisions pour 2024-2025.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 77 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

32. Nombre d'étudiants qui fréquentent un programme offert en partie ou en totalité en anglais dans une institution francophone en 2023-2024. Ventiler par

RÉPONSE

L'effectif à l'automne, dans les programmes agréés en enseignement, pour du personnel non légalement qualifié, est présenté à l'annexe 1. L'information est détaillée selon le programme et l'établissement.

Tableau. Répartition des effectifs étudiants dans des programmes d'enseignement agréés, non légalement qualifiés, à l'automne, selon la composante de programme et l'université, 2023-2024p

Nom de l'établissement déclaré	Nom des composantes de programme	2023-2024 ^p
Télé-université (978011)	DESS EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	316
Université de Sherbrooke (977000)	CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN ENSEIGNEMENT	287
Université du Québec à Montréal (978001)	BACCALAURÉAT EN ÉDUC.PRÉSCOL.ET EN ENS.PRIMAIRE (TEMPS PARTIEL)	226
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	DESS QUALIFIANT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, MATHÉMATIQUES	17
	DESS QUALIFIANT ENSEIGN. SECOND, FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEM	29
Total général		875

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, système GDEU, données au 2023-11-19.

p : Les données sur les effectifs étudiants universitaires de l'automne 2023 sont provisoires.

Les données sont extraites en ayant recours à la table de concordance des composantes de programmes menant à l'obtention d'un brevet. Dans ce cas-ci, seules les composantes menant au brevet, pour des individus non légalement qualifiés, ont été considérés pour l'année universitaire 2023-2024p.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Bilan du suivi du rapport du Chantier sur une loi-cadre des universités rendu public en septembre 2013.
Faire état des travaux en cours.

RÉPONSE

Les travaux de ce chantier se sont déroulés d'avril à septembre 2013. Les coprésidents, M^{me} Lise Bissonnette et M. John R. Porter, ont ensuite déposé leur rapport final au ministre. Ce rapport contient des recommandations à propos de la mission et des valeurs universitaires, de l'importance de l'aspect public du réseau, de la gouvernance universitaire, de la reddition de comptes et de la mise à jour de certaines lois présidant à l'encadrement du système universitaire québécois.

À la suite de son dépôt, le Ministère a procédé à l'analyse du rapport pour en approfondir certaines dimensions. Un mandat de recherche a été confié à l'Observatoire de l'administration publique de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) en vue de produire une étude comparative sur le fonctionnement et la gouvernance d'autres systèmes universitaires (Ontario, Colombie-Britannique, provinces maritimes, Massachusetts, Wisconsin). Le rapport de l'ÉNAP a été déposé au Ministère au printemps 2014.

Le rapport sur une loi-cadre des universités a été évoqué par certains partenaires ayant participé aux consultations de l'automne 2016 concernant la création d'un Conseil des universités du Québec, d'un Conseil des collèges du Québec, d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur et la modification du Règlement sur le régime des études collégiales.

Par ailleurs, le Chantier sur l'Université québécoise du futur, dont les travaux de réflexion et de consultation ont été présidés par M. Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec, et dont le rapport final a été rendu public le 19 février 2021, a permis de dégager douze recommandations qui touchent, entre autres, la mission des universités, son financement et son rôle dans la société. Ces thématiques avaient déjà été abordées dans le rapport du chantier sur une loi-cadre des universités.

Le rapport sur l'Université québécoise du futur évoque le manque de consensus sur la nécessité d'une loi-cadre pour les universités. Pour sa part, le comité-conseil formé à l'hiver 2021 pour assurer la planification et le suivi de la mise en œuvre des recommandations de ce rapport ne l'a pas retenu parmi ses orientations.

Il n'y a pas de travaux en cours pour élaborer une loi-cadre des universités.

Cependant, plusieurs mesures proposées par le comité-conseil pour donner suite aux recommandations énoncées dans le rapport sur l'Université québécoise du futur ont été déployées depuis le dépôt de son rapport en juin 2021. Ces mesures concernent les trois volets de la mission universitaire, soit la formation, la recherche et les services à la collectivité. Elles concernent aussi les conditions à réunir pour l'exercice de cette mission, dont un financement approprié et la liberté académique.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Bilan du suivi du rapport du Chantier sur un conseil national des universités. Faire état des travaux en cours.

RÉPONSE

Le rapport du Chantier sur la création d'un Conseil national des universités (CNU), présidé par M. Claude Corbo, a été remis aux autorités ministérielles et rendu public le 27 juin 2013. Le rapport mettait en évidence les éléments suivants :

- la persistance d'enjeux majeurs concernant l'institution universitaire, son rapport à la société, son développement ainsi que la qualité de ses activités, son efficacité et son efficience;
- la nécessité qu'un organisme traite des questions et des enjeux confrontant l'institution universitaire;
- les demandes répétées des partenaires de l'enseignement supérieur pour la création d'un tel organisme.

M. Claude Corbo a été mandaté en juillet 2016 pour procéder à des consultations auprès des partenaires du réseau universitaire sur les conditions et l'environnement nécessaires à l'implantation d'un Conseil des universités du Québec (CUQ) et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur.

Les consultations ont eu lieu du 31 octobre au 11 novembre 2016 à Montréal et à Québec. Au cours de ces consultations, 22 personnes et groupes ont été rencontrés et 31 mémoires ont été transmis. Le rapport a été rendu public le 23 mars 2017.

Les principales recommandations de M. Claude Corbo étaient les suivantes :

- créer un Conseil des universités du Québec indépendant du gouvernement et des universités;
- confier à ce Conseil le mandat de contribuer à l'orientation et au développement des universités;
- créer, au sein du Conseil, une instance chargée de l'évaluation de la formation universitaire;
- créer une table de concertation de l'enseignement supérieur, qui aurait comme mandat de favoriser une meilleure concertation entre l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire.

La mise en œuvre de ces recommandations pouvait entraîner un dédoublement de structures et un chevauchement des mandats et des fonctions exercés par diverses instances.

Par ailleurs, le Chantier sur l'Université québécoise du futur, dont les travaux de réflexion et de consultation ont été présidés par M. Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec, et dont le rapport final a été rendu public le 19 février 2021, a permis de dégager douze recommandations qui touchent, entre autres, l'efficacité et l'efficience des universités et leur rôle dans la société. Le rapport proposait la création d'un mécanisme permanent de liaison entre les universités et la société, pouvant s'apparenter à un Conseil national des universités. Les consultations n'ont cependant pas permis de dégager de consensus sur le sujet : la majorité des participants s'est opposée à la création d'un mécanisme permanent de liaison université-société arguant que des lieux de concertation existent déjà.

Pour sa part, le comité-conseil mandaté pour proposer des actions et des mesures reliées à l'ensemble des recommandations du rapport sur l'Université québécoise du futur a suggéré, en juin 2021, de « Compléter la réflexion à propos de la création d'un mécanisme permanent de liaison université-société ». Pour ce faire, il a proposé qu'un inventaire des lieux de concertation et de collaboration entre le milieu universitaire et la société soit réalisé pour se positionner sur la pertinence d'instituer une Conférence québécoise permanente université-société. Cette mesure est actuellement en suspens, car sa pertinence et sa faisabilité doivent être évaluées.

Aucun changement dans les orientations ministérielles n'est à noter sur ce sujet en 2023-2024.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition officielle

QUESTION

Faire état des travaux en cours pour donner suite au rapport sur le financement des universités.

RÉPONSE

Des travaux ont eu lieu dans le cadre d'un chantier dédié à la reddition de comptes et à l'accessibilité aux données et réalisé en collaboration avec les universités. Ce chantier vise à:

1. Assurer l'optimisation des systèmes ministériels d'information liés au financement des établissements universitaires et à la production des indicateurs de performance du réseau universitaire.
2. Revoir la reddition de comptes associée à chacune des subventions spécifiques versées aux établissements universitaires par le ministère de l'Enseignement supérieur, ainsi qu'aux autres exercices de reddition de comptes requis par les règles budgétaires.
3. Élargir l'accès à l'information sur la performance des établissements universitaires.
4. Simplifier la reddition de comptes annuelle exigée en vertu de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire.
5. Revoir la reddition de comptes exigée des établissements universitaires en vertu de certaines autres lois.

Le rapport sur le financement des universités (rapport Hélène P. Tremblay et Pierre Roy juin 2014) a représenté un intrant aux travaux de révision de la politique de financement des universités de 2018.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation pour 2023-2024 et projections pour 2024-2025, par université, des revenus supplémentaires obtenus conséquemment à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 107 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Copie des documents, avis, notes, analyses et résumés des rencontres ou des échanges tenus avec les représentants des institutions universitaires concernant la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.

RÉPONSE

Les documents demandés sont des documents internes de travail. Il ne s'agit pas de documents publics.

ENTENTE

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EN MATIÈRE DE MOBILITÉ ÉTUDIANTE AU NIVEAU
UNIVERSITAIRE**

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Ci-après dénommés « les Parties »,

PRENANT APPUI sur l'Entente entre le Québec et la France sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, conclue le 27 février 1965, qui a créé la Commission permanente de coopération franco-québécoise, et qui constitue le fondement et le cadre général de la coopération dans le domaine de l'éducation entre le Québec et la France;

RAPPELANT QUE le Québec et la France entretiennent depuis plus de cinquante ans une relation directe et privilégiée;

RAPPELANT également l'étroite coopération universitaire et l'importante mobilité étudiante qui existent entre le Québec et la France;

SOUHAITANT accroître la coopération en matière de mobilité étudiante de part et d'autre;

VU l'Entente par échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en matière de droits de scolarité au niveau universitaire du 8 mars 1978 et du 1^{er} juin 1978;

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIIT :

ARTICLE PREMIER

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La présente entente vise à encourager et à favoriser la mobilité étudiante entre le Québec et la France, au niveau universitaire pour le Québec et dans l'enseignement supérieur pour la France, notamment par la mise en œuvre de mesures en matière de droits de scolarité et d'accessibilité aux établissements d'enseignement de niveau universitaire de part et d'autre.

ARTICLE 2

CHAMP D'APPLICATION PERSONNEL

La présente entente s'applique :

- aux « étudiants québécois », soit tout étudiant de citoyenneté canadienne domicilié au Québec;
- aux « étudiants français », soit tout étudiant de nationalité française.

Aux fins de la présente entente, à l'exception de ses articles 5 et 6, un étudiant français ayant le statut de résident permanent au Québec est assimilé à un étudiant québécois.

Par ailleurs, les étudiants français admissibles bénéficient des exemptions prévues à la *politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiantes et des étudiants étrangers par les universités du Québec*.

ARTICLE 3

EXEMPTIONS DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES AU TARIF CANADIEN NON-RÉSIDENT DU QUÉBEC

Tous les étudiants français inscrits dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle offert par un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1), bénéficient du régime des droits de scolarité et montants forfaitaires applicable aux étudiants canadiens non-résidents du Québec, ci-après désigné « exemption au tarif CNRQ ».

Les modalités relatives à l'attribution de ces exemptions sont fixées à l'annexe I, titre I, de la présente entente.

ARTICLE 4

EXEMPTIONS DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES AU TARIF QUÉBÉCOIS

Tous les étudiants français inscrits dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle offert par un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1), bénéficient du régime des droits de scolarité applicable aux étudiants québécois, ci-après désigné « exemption au tarif québécois ».

Les étudiants français résidant de façon permanente dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon continuent de bénéficier, pendant leurs études de premier cycle, du régime d'exemption au tarif québécois.

Les modalités relatives à l'attribution de ces exemptions sont fixées à l'annexe I, titre II, de la présente entente.

ARTICLE 5

APPLICATION DU TARIF FRANÇAIS AUX ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS

Tous les étudiants québécois inscrits dans un programme d'études, proposé par un établissement d'enseignement supérieur français, conduisant à un diplôme national de premier, de deuxième ou de troisième cycle inscrit dans l'arrêté pris chaque année par le ministre chargé de l'enseignement supérieur français, bénéficient du régime de droits de scolarité qui s'applique aux étudiants français, ci-après désigné « application du tarif français ».

Les modalités de l'application du tarif français aux étudiants québécois sont fixées à l'annexe II de la présente entente.

La Partie française s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'inciter les autres établissements sous tutelle de l'État et les établissements privés à appliquer des conditions aussi favorables aux étudiants québécois que celles offertes aux étudiants français en matière d'accessibilité et de droits de scolarité relativement à un programme d'études conduisant à un diplôme national de premier, de deuxième ou de troisième cycle.

ARTICLE 6

APPUI FINANCIER AUX ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS

Les étudiants québécois qui envisagent de suivre un programme d'études en France sont éligibles à une bourse d'études du gouvernement français ou à un contrat doctoral, dans les conditions d'attribution fixées par la réglementation nationale.

La Partie française prend en outre les mesures appropriées d'accompagnement et de conseil pour faciliter l'inscription des étudiants québécois dans l'enseignement supérieur français, y compris dans les grandes écoles.

ARTICLE 7

PUBLICITÉ DES MESURES

Les Parties s'engagent à faire connaître les exemptions, les tarifs applicables et les mesures d'appui financier prévus dans la présente entente de manière à permettre leur utilisation optimale. À cette fin, les Parties en assurent la promotion sur leur territoire, auprès des différents publics susceptibles d'en bénéficier.

ARTICLE 8

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Les Parties règlent par voie de consultation ou de négociation les différends pouvant survenir dans l'interprétation ou la mise en œuvre de la présente entente.

ARTICLE 9

MODIFICATIONS

La présente entente peut être modifiée à tout moment, par accord mutuel des Parties, au moyen d'un échange de lettres précisant la date d'entrée en vigueur des modifications.

ARTICLE 10

ABROGATION D'ENTENTE ANTÉRIEURE

La présente entente abroge et remplace, à partir de la date de son entrée en vigueur, l'Entente par échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en matière de droits de scolarité au niveau universitaire du 8 mars 1978 et du 1^{er} juin 1978.

ARTICLE 11
MESURES TRANSITOIRES

Sans restreindre la portée de ce qui précède, les étudiants français inscrits au trimestre d’hiver 2015 dans les établissements universitaires québécois sous le régime de l’Entente par échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en matière de droits de scolarité au niveau universitaire du 8 mars 1978 et du 1^{er} juin 1978, continuent d’y être soumis pour la durée du programme dans lequel ils sont inscrits.

ARTICLE 12
CLAUSES FINALES

Les annexes font partie intégrante de la présente entente.

La présente entente entre en vigueur le jour de sa signature pour une période de cinq (5) ans.

Elle peut être reconduite pour une période identique, par échange de lettres entre les Parties au cours de la dernière année précédant la fin de la période initiale.

Au plus tard un an avant sa reconduction, la présente entente fait l’objet d’une évaluation, tant à l’égard de son contenu que de ses modalités d’application. L’évaluation peut tenir compte du taux de réussite des étudiants bénéficiaires.

Une des Parties peut mettre fin à la présente entente au moyen d’un préavis écrit transmis à l’autre Partie au moins six (6) mois avant le terme de l’entente.

Dans le cas où la présente entente ne serait pas reconduite, les Parties prendront les dispositions nécessaires pour que les étudiants qui bénéficient des exemptions, des tarifs applicables et des mesures d’appui financier prévus par la présente entente continuent d’en bénéficier pour la durée prévue du programme d’études dans lequel ils sont inscrits.

FAIT à Paris, le 6 mars 2015, en double exemplaire.

**POUR LE GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC**

**POUR LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

(Original signé)

(Original signé)

Philippe Couillard
Premier ministre

Manuel Valls
Premier ministre

ANNEXE I

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES EXEMPTIONS QUÉBÉCOISES DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES

TITRE I – EXEMPTIONS AU TARIF CNRQ

1. NATURE

Une exemption au tarif CNRQ attribuée à un étudiant français permet à celui-ci d'acquitter les mêmes droits de scolarité et montants forfaitaires que ceux exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec afin de poursuivre des études dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1).

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour bénéficier d'une exemption au tarif CNRQ, tout étudiant français doit :

- détenir un passeport valide de la République française;
- détenir un permis de séjour pour étudiant conforme à la réglementation canadienne en matière d'immigration et un certificat d'acceptation du Québec.

TITRE II - EXEMPTIONS AU TARIF QUÉBÉCOIS

1. NATURE

Une exemption au tarif québécois attribuée à un étudiant français permet à celui-ci d'acquitter les mêmes droits de scolarité que ceux exigés des étudiants québécois afin de poursuivre des études dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1).

2. DÉROGATION POUR LES ÉTUDIANTS FRANÇAIS RÉSIDANT À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Les étudiants français pouvant justifier d'une résidence permanente à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans, par une attestation officielle de résidence délivrée par les services de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon, bénéficient d'une exemption au tarif québécois pour un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1).

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour bénéficier d'une exemption au tarif québécois, tout étudiant français doit :

- détenir un passeport valide de la République française;
- détenir un permis de séjour pour étudiant conforme à la réglementation canadienne en matière d'immigration et un certificat d'acceptation du Québec;
- le cas échéant, détenir l'attestation officielle d'une résidence permanente à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans et être inscrit dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle dans un établissement d'enseignement universitaire.

ANNEXE II

MODALITÉS DE L'APPLICATION DU TARIF FRANÇAIS AUX ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS

1. NATURE

Une application du tarif français à un étudiant québécois permet à celui-ci d'acquitter les mêmes droits de scolarité que ceux exigés des étudiants français afin de poursuivre un programme d'études conduisant à un diplôme national de premier, de deuxième ou de troisième cycle inscrit dans l'arrêté pris chaque année par le ministre chargé de l'enseignement supérieur français.

La Partie québécoise sera informée de la publication de tout nouvel arrêté fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

L'application du tarif français par les établissements proposant toute autre formation n'est pas systématique. En conséquence, l'étudiant québécois devra prendre l'attache de l'établissement concerné pour se faire préciser le montant des droits de scolarité devant être réglés.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour bénéficier d'une application du tarif français, tout étudiant québécois doit :

- détenir un passeport canadien valide;
- détenir un visa de long séjour ou un titre de séjour pour étudiant conforme à la réglementation française.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution de l'augmentation des coûts de système depuis les 10 dernières années, pour l'ensemble des réseaux universitaire et collégial.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie dans le Plan budgétaire du Budget 2024-2025 publié le 12 mars 2024 : [Budget 2024-2025 – Plan budgétaire](#) et également dans le Budget de dépenses 2024-2025, Volume 1 – Stratégie de gestion des dépenses et renseignements supplémentaires (page A-2 ou page 14) : [Budget de dépenses 2024-2025 | Stratégie de gestion des dépenses - Renseignements supplémentaires](#)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges tenus concernant l'évolution des coûts de système dans le réseau universitaire et collégial.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n^o 52 des questions particulières du troisième groupe d'opposition

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Concernant le *Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur*, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Accroître la formation et le financement de projets d'optimisation » pour 2023-2024. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2024-2025.

RÉPONSE

Une réforme du modèle d'allocation des ressources aux cégeps (FABES¹) a été réalisée en 2019. Dans le but de simplifier le modèle d'allocation et de donner plus d'autonomie aux cégeps, plusieurs annexes ont été abolies et/ou regroupées. Ainsi, le volet relatif aux pratiques innovantes a été intégré au montant de l'allocation fixe général et le volet lié à l'amélioration de la maîtrise du français a été intégré à l'allocation fixe des centres d'études collégiales du modèle d'allocation des cégeps. Le volet relatif à l'excellence et à la réussite a été intégré aux enveloppes relatives aux allocations fixes (F), celles liées aux activités pédagogiques (A) et celles de fonctionnement des bâtiments (B) du modèle d'allocation FABRES² à compter de l'année scolaire 2017-2018.

En 2020-2021, une simplification du régime budgétaire des collèges privés a été réalisée. Plusieurs annexes ont été abolies et/ou regroupées. Ainsi, la mesure pour le soutien à l'atteinte de l'excellence en enseignement supérieur a été intégrée au paramètre fixe du modèle de financement.

¹ FABES
F : Allocations fixes
A : Allocations liées aux activités pédagogiques
B : Allocations de fonctionnement liées aux bâtiments
E : Allocations liées aux enseignements
recherche
S : Allocations spécifiques

²FABRES
F : Allocations fixes
A : Allocations liées aux activités pédagogiques
B : Allocations de fonctionnement liées aux bâtiments
R : Allocations liées au développement des régions et de la
E : Allocations liées aux enseignements
S : Allocations spécifiques

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Concernant le *Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur*, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'insertion professionnelle et l'adéquation formation-emploi » pour 2023-2024. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2024-2025.

RÉPONSE

Ce plan n'est plus en vigueur.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Favoriser la mobilité des étudiants québécois » pour 2023-2024. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2024-2025.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 109 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Appuyer davantage les centres collégiaux de transfert de technologie » pour 2023-2024. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignements ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2024-2025.

RÉPONSE

Cette mesure du Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur s'est terminée en 2018-2019.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Concernant le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'atteinte de l'excellence en enseignement supérieur dans les collèges et les universités » pour 2023-2024. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les sommes prévues pour 2024-2025.

RÉPONSE

Le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur n'est plus en vigueur.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition

QUESTION

Indiquer l'état d'avancement de la réforme des Tests de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFEE) pour les futurs enseignants. Inclure tout document, note ou rapport sur le sujet, et indiquer le nombre de rencontres ayant eu lieu et les personnes présentes.

RÉPONSE

Cette question sera répondue par le ministère de l'Éducation.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition

QUESTION

Indiquer les sommes dépensées dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la radicalisation en 2023-2024. Ventiler les sommes par établissement d'enseignement.

RÉPONSE

Sommes dépensées dans le cadre de la prévention et la lutte à la radicalisation 2023-2024 : **1 538 800 \$**

- 1 311 300 \$ au programme soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial.
- 227 500 \$ en soutien à des partenaires pour la prévention et la lutte contre la radicalisation.

Le tableau suivant présente la ventilation des sommes par établissement pour le programme Soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial en 2023-2024.

Annexe 1 – Ventilation des sommes par établissement pour le programme Soutien à l’intégration des communautés culturelles et à l’éducation interculturelle au collégial en 2023-2024

Établissement	Abr.	Total - Com. culturelles
Abitibi-Témiscamingue	ABI	27 041
Ahuntsic	AHU	41 556
Alma	ALM	15 452
André-Laurendeau	AND	23 352
Baie-Comeau	BAI	13 580
Beauce-Appalaches	BEA	26 034
Bois-de-Boulogne	BOI	30 526
Champlain	CHA	42 423
Chicoutimi	CHI	20 270
Dawson	DAW	48 515
Drummondville	DRU	21 510
Édouard Montpetit	EDO	40 534
St-Félicien	FEL	16 660
Sainte-Foy	FOY	39 910
François-Xavier Garneau	FRA	36 892
Gaspésie et des Iles	GAS	18 449
Gérald-Godin	GER	15 942
Granby	GRA	19 143
Héritage	HER	16 664
St-Hyacinthe	HYA	30 454
Saint-Jean sur Richelieu	JEA	23 546
Saint-Jérôme	JER	34 601
John Abbott	JOH	38 592
Jonquière	JON	28 827
Lanaudière	LAN	42 547
La Pocatière	LAP	17 098
Saint-Laurent	LAU	26 490
Lévis-Lauzon	LEV	23 821
Limoilou	LIM	31 866
Lionel Groulx	LIO	34 959
Maisonnette	MAI	36 396
Marie-Victorin	MAR	26 191
Matane	MAT	13 063
Montmorency	MON	44 859
Outaouais	OUT	36 312
Rimouski	RIM	24 734
Rivière-du-Loup	RIV	15 385
Rosemont	ROS	28 551
Sept-Iles	SEP	12 977
Shawinigan	SHA	14 479
Sherbrooke	SHE	33 903
Sorel-Tracy	SOR	15 180
Thetford	THE	17 152
Trois-Rivières	TRO	27 162
Valleyfield	VAL	22 807
Vanier	VAN	38 965
Victoriaville	VIC	19 030
Vieux Montréal	VIE	36 903
		1 311 300

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des demandes déposées par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires. Inclure les projets acceptés et les sommes dépensées en 2023-2024 et celles prévues pour 2024-2025.

RÉPONSE

Le tableau suivant présente la liste des 98 projets financés dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique (FIS) pour les établissements postsecondaires.

Bénéficiaire final	Titre du projet
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Projet d'agrandissement de la taille et de la qualité des installations de recherche et d'innovation en technologie minérale
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Mise à niveau des laboratoires de sciences et amélioration de l'efficacité de la production, de l'emmagasiner et de la distribution de l'énergie
Cégep de Drummondville	Centre de la recherche et d'apprentissage intégré aux études (CRAIE)
Cégep de Drummondville	D'un auditorium à un laboratoire de technologies des arts de la scène
Cégep Édouard-Montpetit	Réfection des laboratoires de TIM (Techniques d'intégration multimédia)
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Modernisation du Centre d'études collégiales des Îles visant à remplacer les sections modulaires des années 1970
Cégep John Abbott	Rénovation de la bibliothèque de recherche (phase II)
Cégep de La Pocatière	Modernisation et réaménagement des installations à la Bibliothèque François-Hertel
Cégep Limoilou	Projet écoénergétique d'installation d'équipements permettant la récupération de chaleur dans les réseaux de climatisation et chauffage
Cégep Limoilou	Centre collégial d'expertise en modélisation des données du bâtiment (CCEMDB)
Cégep Marie-Victorin	Amélioration et optimisation des espaces d'enseignement spécialisé en techniques d'éducation à l'enfance et adaptation innovante au contexte du travail
Cégep de l'Outaouais	Centre d'Innovation et Incubateur d'Entreprises du Cégep de l'Outaouais (SYNOVCO)
Cégep régional de Lanaudière	Aménagement des laboratoires de Génie civil

Bénéficiaire final	Titre du projet
Cégep de Rimouski	Mise à niveau des infrastructures de recherche du SEREX
Cégep de Saint-Félicien	Agrandissement et réaménagement du pavillon de santé animale
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	Modernisation des laboratoires de soins infirmiers
Cégep de Saint-Jérôme	Projets d'efficacité énergétique
Cégep de Saint-Jérôme	Agrandissement des infrastructures du CDCQ dédiées aux activités de recherche sur les matériaux composites à hautes performances et la recyclabilité
Cégep de Sainte-Foy	Rehaussement des installations de l'aile J
Cégep de Sainte-Foy	Rehaussement des installations de formation spécialisée de l'aile G
Cégep de Sept-Îles	Efficacité énergétique des systèmes de chauffage et de l'enveloppe extérieure du bâtiment principal
Cégep de Sorel-Tracy	HUB de co-innovation en Internet des objets, Web 4.0 et applications mobiles : de la formation à l'entreprise
Cégep de Thetford	Amélioration de la qualité et de la pérennité environnementales des installations de recherche Oleotek
Cégep de Trois-Rivières	Remplacement de la fenestration du pavillon des Sciences
Cégep de Trois-Rivières	Amélioration de l'efficacité énergétique des ateliers pilotes d'Innofibre
Cégep de Victoriaville	Station de recherche en agriculture biologique
Cégep du Vieux Montréal	Réaménagement du département TGE audiovisuel phase III infrastructure
Collège Ahuntsic	Réfection des laboratoires de génie civil et de génie industriel
Collège André-Grasset (1973) inc.	Réfection et mise à niveau du laboratoire de chimie et des locaux annexes du Collège André-Grasset
Collège de Bois-de-Boulogne	Création d'espaces de formation spécialisée en informatique
Collège Dawson	Mise à niveau pour économie d'énergie visant la viabilité environnementale des infrastructures
Collège Jean-de-Brébeuf	Remplacement des fenêtres de bois

Bénéficiaire final	Titre du projet
Collège de Maisonneuve	Implantation d'un centre régional de recherche et formation en Environnements avec simulateur patient pour l'apprentissage (éducation/santé)
Collège Montmorency	Relèvement de toitures (ajout de classes) -toiture verte/serre & nouveau bâtiment
Collège de Rosemont	Aménagement de classes et de laboratoires de formation continue au B-100
Collège de Rosemont	Aménagement d'un laboratoire de réseautique au B-300 (Phase 1 et 2)
Collège de Rosemont	Réaménagement des laboratoires audiométriques du département d'audioprothèse
Collège de Rosemont	Aménagement d'un laboratoire spécialisé en prélèvements
Collège de Rosemont	Ajout d'un refroidisseur central au E-500
Collège Shawinigan	Projet de mise aux normes et d'agrandissement des locaux du centre de recherche (CNETE)
Marianopolis College	Améliorer la viabilité environnementale des salles de classe et laboratoires de sciences et technologie et l'efficacité énergétique du système de chauffage
Vanier College	Rénovation du laboratoire de chimie
Bishop's University	Rénovation et mise à niveau des laboratoires en sciences naturelles dans l'immeuble Johnson
Bishop's University	Rénovation de la bibliothèque John-Bassett et transformation en carrefour des ressources éducatives
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	Rehaussement du réseau de télécommunications
École de technologie supérieure	Expansion et réaménagement de la bibliothèque en carrefour d'apprentissage
École de technologie supérieure	Reconversion du planétarium DOW en un « Hub de créativité »
École de technologie supérieure	Nouveau pavillon pour le calcul de haute performance et l'augmentation des espaces de recherche sur le campus de l'ÉTS
Institut national de la recherche scientifique	Aménagement d'un laboratoire d'imagerie avancée au centre EMT
Institut national de la recherche scientifique	Aménagement d'un laboratoire pour une Résonance magnétique nucléaire (RMN) au centre Institut Armand-Frappier
Institut national de la recherche scientifique	Réfection des laboratoires du bâtiment 18 du centre Institut Armand-Frappier de l'INRS - Phase 1

Bénéficiaire final	Titre du projet
Polytechnique Montréal	Nouvelles salles électriques desservant les laboratoires de recherche au pavillon principal
Polytechnique Montréal	Laboratoire Expérimental Grande Hauteur (LEGH)
Université Concordia	Incubateur des sciences appliquées, phase 1 de l'agrandissement du pavillon des sciences (campus Loyola)
Université Laval	Prismes : une infrastructure pour répondre aux nouveaux enjeux d'innovation au sein des entreprises
Université Laval	Centre de collecte, de traitement et de valorisation des données
Université Laval	Rénovation et mise aux normes du pavillon Alexandre-Vachon - Phase 3
Université Laval	Rénovation de l'animalerie du pavillon des services
Université Laval	Projet de géothermie pour emmagasiner de la chaleur au pavillon Alexandre-Vachon
Université Laval	Infrastructure de recherche intégrée et translationnelle des maladies chroniques sociétales
Université Laval	CEPSY : Centre d'excellence en psychothérapies pour troubles de santé mentale
Université Laval	NEURODEV-PSY : intégration de la recherche fondamentale et clinique sur le neurodéveloppement en santé mentale
Université Laval	Infrastructure pour la neuromédecine personnalisée parents-enfants
Université McGill	Pavillon Stewart de biologie installations à la fine pointe de la technologie pour la recherche et l'innovation
Université McGill	Initiative McGill durable (nouveau groupe Électrogène)
Université McGill	Initiative McGill durable (système de ventilation pavillon Lyman Duff)
Université McGill	Initiative McGill durable (Remplacement des boîtes de mélange et du système CVAC, pavillon Rutherford)
Université McGill	Initiative McGill durable (remplacer le système de ventilation, Pavillon Macdonald-Stewart Library)
Université McGill	Pavillon Rutherford - Centre de recherche en nanofabrication de l'Université McGill
Université McGill	Pavillon Wong - Installations de traitement de matériaux durables

Bénéficiaire final	Titre du projet
Université McGill	Centre d'essai clinique à l'Hôpital général juif SMBD
Université McGill	Rénovations au campus de l'Hôpital général de Montréal
Université de Montréal	Mise à niveau de deux salles de lavage à la division des animaleries de l'Université de Montréal
Université de Montréal	Mise aux normes U4 chambre inhalation
Université de Montréal	Réfection de la maçonnerie
Université de Montréal	Aménagement du groupe de recherche Brams
Université de Montréal	Complexe des sciences sur le nouveau site Outremont du campus de l'Université de Montréal
Université de Montréal	Technopôle de Réadaptation pédiatrique du CHU Sainte-Justine
Université de Montréal	Rénovation et optimisation énergétique des infrastructures vétustes de l’Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)
Université de Montréal	Agrandissement du Centre de prévention et de réadaptation cardiovasculaire (Centre ÉPIC) de l'Institut de Cardiologie de Montréal
Université de Montréal	Rehaussement des infrastructures dédiées à la recherche et développement de l'Institut de Cardiologie de Montréal (mises aux normes en matière d'insonorisation)
Université de Montréal	Agrandissement du Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et modernisation de son amphithéâtre
Université de Montréal	Réaménagement et optimisation du centre de documentation du CIUSSS
Université de Montréal	Création d'un Centre mondial de formation en santé et en prévention cardiovasculaire
Université de Montréal	Plateforme de recherche médecine vétérinaire
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Agrandissement du Pavillon des Premiers-Peuples de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec à Montréal	Centre de diffusion urbain de recherche et de création au pavillon Judith-Jasmin
Université du Québec à Montréal	Mise à niveau de l'infrastructure électromécanique en soutien à un centre de données de recherche
Université du Québec à Montréal	Aménagement d'un lieu de confluence pour la recherche-crédation en arts visuels et médiatiques au pavillon Judith-Jasmin

Bénéficiaire final	Titre du projet
Université du Québec à Montréal	Rénovation et aménagement d'un Centre de consultation pour la recherche au pavillon Hubert-Aquin Annexe
Université du Québec à Rimouski	Réaménagement majeur et mise à niveau des infrastructures en soutien à la recherche et à l'innovation
Université du Québec à Rimouski	Mise à niveau du traitement de l'air pour le Centre d'Appui à l'Innovation par la Recherche (CAIR) et l'Institut des sciences de la mer (ISMER)
Université du Québec à Trois-Rivières	Plateforme québécoise interuniversitaire en médecine personnalisée (locaux niveau 1000 Pierre-Boucher)
Université du Québec à Trois-Rivières	Salle blanche pour la conception, la caractérisation et l'intégration de dispositifs micro et nanoscopiques dans des microsystèmes (énergie)
Université du Québec à Trois-Rivières	Laboratoire de recherche sur les répercussions des changements climatiques (Rénovation des locaux L-3530, L-3512 et L-3446)
Université de Sherbrooke	Complexe de recherche en hydrologie hydraulique et environnement
Université de Sherbrooke	Optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments de recherche
Université de Sherbrooke	Dynamiser la production d'énergie renouvelable pour les bâtiments de recherche

L'ensemble des fonds fédéraux ont été versés aux établissements et un rapport final pour les projets du Québec dans le cadre du FIS a été soumis au gouvernement fédéral le 23 octobre 2019.

Le projet suivant est toujours en cours :

Bénéficiaire final	Titre du projet	Dépenses prévues au PQI 2023-2033 pour l'année 2023-2024 (k\$)	Dépenses prévues au PQI 2023-2033 pour l'année 2024-2025 (k\$)
Université McGill	Pavillon Stewart de biologie installations à la fine pointe de la technologie pour la recherche et l'innovation	10 000,0	4 114,5

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition

QUESTION

Indiquer les sommes dépensées dans le cadre de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur en 2023-2024. Inclure aussi les sommes prévues pour 2024-2025.

RÉPONSE

Un Plan d'action ministériel quinquennal 2022-2027 succédant à la Stratégie d'intervention a été annoncé le 13 février 2023.

Le *Plan d'action pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2022-2027* (ci-après « *Plan d'action* ») prévoit des investissements de 54 millions de dollars sur cinq ans incluant de nouveaux crédits de 25 millions de dollars annoncés dans le cadre du Budget 2022-2023, provenant de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027 (ci-après « la Stratégie intégrée en violence ») ainsi que des crédits récurrents de 29 millions de dollars issus de la Stratégie d'intervention 2017-2022.

Sommes dépensées en 2023-2024 dans le cadre du Plan d'action : 10,3M\$

Sommes prévues en 2024-2025 : 12,3M\$

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Indiquer les droits de scolarité des étudiants étrangers dérèglementés perçus par les collèges et universités en 2023-2024. Ventiler par université et par collèges.

RÉPONSE

Revenus provenant des étudiants internationaux dérèglementés pour les universités en 2022-2023

Établissement	Droits de scolarité (en \$)
École de Technologie Supérieure	12 069 892
École Nationale d'Administration Publique	3 875 915
École Polytechnique	14 504 951
HEC Montréal	10 596 550
Institut National de Recherche Scientifique	86 397
Télé-université	758 241
Université Bishop's	7 474 961
Université Concordia	114 936 939
Université de Montréal	38 403 714
Université de Sherbrooke	4 880 205
Université du Québec à Chicoutimi	9 489 808
Université du Québec à Montréal	17 796 115
Université du Québec à Rimouski	2 406 000
Université du Québec à Trois-Rivières	19 430 627
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	589 213
Université du Québec en Outaouais	5 554 650
Université Laval	29 649 435
Université McGill	160 699 538
Total	453 203 151

Source : Système d'information financière des universités (SIFU).

Pour les cégeps et les collèges privés, il n'y a pas d'étudiants dérèglementés, il s'agit d'étudiants réglementés. La tarification établie pour ces étudiants est présentement à l'annexe C109 du *Régime budgétaire et financier des cégeps* et à l'annexe A114 du *Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial*.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Fournir la liste des institutions collégiales qui permettent d'effectuer une sixième année du secondaire (programmes d'un an pour l'obtention d'un diplôme de 12^{ème} année) ainsi que le nombre d'étudiants inscrits.

RÉPONSE

Considérant que le ministère de l'Enseignement supérieur n'émet pas d'agrément en lien avec la 12^e année et qu'il ne s'agit pas d'un niveau d'éducation encadré par la *Loi sur l'enseignement privé*, il ne collige pas d'information en lien avec cette activité.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Indiquer les sommes investies pour la requalification de l'Hôpital Royal Victoria.

RÉPONSE

Les sommes investies au PQI pour le projet « Université McGill, sur une partie du site de l'ancien hôpital Royal Victoria – Montréal – Construction et Réaménagement » totalisent 620,0 M\$, incluant les frais de financement.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants, en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêt, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes, de même que les dépenses engagées pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) à partir de l'année financière 2016-2017. Fournir les estimations pour 2024-2025.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 80 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Copie de tous les échanges intervenus entre le ministère et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, pour l'année 2023-2024.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°87 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation de l'utilisation des sommes provenant des montants compensatoires pour le Programme canadien de prêts aux étudiants et pour le Programme canadien de bourses aux étudiants, et ce, depuis 2015-2016.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 84 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de demandes acheminées au comité de dérogation en 2023-2024, en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), combien ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité et combien ont été approuvées par le ministre. Préciser le montant de l'aide accordée.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question no 88 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Tableau de l'aide financière allouée aux élèves en formation professionnelle au niveau secondaire pour 2023-2024, en indiquant le nombre de bénéficiaires et le volume d'aide accordée.

RÉPONSE

TABLEAU DE L'AIDE FINANCIÈRE ALLOUÉE AUX ÉLÈVES EN FORMATION PROFESSIONNELLE AU NIVEAU SECONDAIRE, EN INDIQUANT LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET LE VOLUME D'AIDE ACCORDÉE EN 2023-2024				
	Au prêt		À la bourse	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide (M\$)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide (M\$)
2023-2024 ¹	18 411	53,4	15 843	119,7

1.Données **partielles** pour l'année d'attribution 2023-2024 (de septembre 2023 à août 2024) en date du 28 février 2024. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Depuis 2009-2010, par année financière, fournir un tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui ont réclamé, au cours d'un trimestre, des droits de scolarité excédant le plafond maximal instauré.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 89 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Selon l'ordre d'enseignement, faire état des montants des prêts échus et du taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2023-2024.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°81 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Somme des dettes dues et nombre de personnes présentement endettées auprès de l'Aide financière aux études.

RÉPONSE

	2023-2024 ¹
Nombre de personnes	77 426
Sommes des dettes dus	705,2 M\$

1. Données partielles au 28 février 2024

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite depuis 2015-2016, par année financière, et qui sont dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 82 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la loi depuis 2015-2016, par année financière.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 83 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement, pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement depuis 2010-2011, par année financière.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question no 90 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral en vertu du droit de retrait du Programme canadien de prêts aux étudiants ou du Programme canadien de bourses aux étudiants, depuis 2015-2016, par année financière.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 84 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études depuis 2000, ventilé par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 86 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2021-2022 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Fournir une ventilation par projet et indiquer pour chacun :

- a. le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée;
- b. la description du projet;
- c. la date de versement de l'aide financière accordée;
- d. le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme);
- e. les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial);
- f. la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.

RÉPONSE

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour tous les ministères et organismes.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Tout document, étude, analyse, rapport faisant état des coûts, revenus et/ou impacts découlant de la déréglementation des frais de scolarité pour les étudiants internationaux.

RÉPONSE

L'impact de la déréglementation des frais de scolarité pour les étudiants internationaux est présenté aux pages 36 et 37 de la *Politique québécoise de financement des universités* publiée en 2018.

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Universites/Services-administratifs-universites/Politique-financement-universites.pdf?1638212750>

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Sommes investies en 2023-2024 afin d'améliorer la santé mentale des étudiants du cégep et de l'université, et prévisions des dépenses pour 2024-2025.

RÉPONSE

En 2023-2024, les établissements d'enseignement ont reçu plus de 15,6 M\$ dans le cadre du déploiement du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 (PASME). Pour l'année financière 2024-2025, les sommes ne sont pas encore disponibles.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pour chacune des cinq dernières années, indiquer le nombre de demandes d'accès à l'information transmises au cabinet ministériel pour approbation.

RÉPONSE

Les demandes comportant des documents visés par l'article 34 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* sont soumises au cabinet ministériel afin qu'il exerce sa discrétion sur leur accessibilité. Selon le cas, certaines demandes d'accès sont donc portées à l'attention du cabinet. Rappelons que tous les renseignements et les documents produits par le Ministère en lien avec les obligations décrites dans le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* sont accessibles sur le portail Québec.ca à l'adresse : <http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/>.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pourcentage d'étudiants étrangers fréquentant les cégeps anglophones.

RÉPONSE

Le pourcentage d'étudiants internationaux selon la langue d'enseignement des organismes de fréquentation du réseau public collégial, au trimestre d'automne, pour l'année scolaire 2023-2024 est présenté à l'annexe 1.

Tableau Répartition des effectifs étudiants internationaux* inscrits dans le réseau public au collégial selon la langue d’enseignement de l’organisme fréquenté, au trimestre d’automne, pour l’année scolaire 2023-2024p

Langue d’enseignement	2023-2024p
Français	7 556
Proportion	84%
Anglais	1 427
Proportion	16%
Total	8 983
Proportion	100%

Source : Ministère de l’Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRATE, données au 2023-11-05.
p : Les données de l’automne 2023 sont incomplètes.

*Au Canada, le concept des «étudiants internationaux» comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d’études. Les résidents permanents sont des personnes originaires d’un autre pays qui sont titulaires d’un permis d’études ou d’un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l’extérieur du Canada vivant avec elles.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pourcentage d'étudiants étrangers fréquentant les cégeps francophones.

RÉPONSE

Le pourcentage d'étudiants internationaux fréquentant les cégeps francophones est fourni à la question n° 83 des demandes de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pourcentage d'étudiants étrangers fréquentant les universités anglophones.

RÉPONSE

Le pourcentage d'étudiants internationaux fréquentant les universités anglophones est fourni à la question n° 103 des demandes de renseignements particuliers du groupe d'opposition officiel, pour l'année 2023-2024^P.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pourcentage d'étudiants étrangers fréquentant les universités francophones.

RÉPONSE

Le pourcentage d'étudiants internationaux fréquentant les universités francophones est fourni à la question n° 103 des demandes de renseignements particuliers du groupe d'opposition officiel, pour l'année 2023-2024^P.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Les montants de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par cégep francophone.

RÉPONSE

Le Régime budgétaire et financier des cégeps et ses paramètres de financement ne font pas de distinction entre les cégeps selon leur statut linguistique.

Le financement alloué selon l'effectif étudiant prend en considération les enveloppes Enseignants, Activités brutes et Activités pondérées.

Montants préliminaires de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par cégep

Établissement	Financement alloué selon l'effectif étudiant pour l'année scolaire 2023-2024 (en milliers de dollars)
Abitibi-Témiscamingue	27 665,6
Ahuntsic	69 664,8
Alma	13 993,2
André-Laurendeau	29 895,4
Baie-Comeau	10 298,9
Beauce-Appalaches	21 367,0
Bois-de-Boulogne	34 551,0
Champlain	46 028,1
Chicoutimi	27 642,0
Dawson	76 015,1
Drummondville	27 625,3
Édouard Montpetit	74 447,6
St-Félicien	14 749,0
Sainte-Foy	67 457,3
François-Xavier Garneau	57 011,8
Gaspésie et des Îles	20 150,5
Gérald-Godin	14 256,1
Granby	20 788,5
Héritage	14 103,3
St-Hyacinthe	44 004,2
Saint-Jean-sur-Richelieu	31 009,4
Saint-Jérôme	46 137,4
John Abbott	59 879,7
Jonquière	40 917,2
Lanaudière	56 936,7
La Pocatière	15 067,1
Saint-Laurent	39 992,5
Lévis-Lauzon	29 476,9
Limoilou	45 738,3
Lionel Groulx	53 175,9
Maisonnette	55 205,1
Marie-Victorin	36 083,1
Matane	12 787,2
Montmorency	74 330,0
Outaouais	49 535,0
Rimouski	34 920,8
Rivière-du-Loup	14 065,1
Rosemont	32 148,5

Établissement	Financement alloué selon l'effectif étudiant pour l'année scolaire 2023-2024 (en milliers de dollars)
Sept-Îles	11 205,3
Shawinigan	13 198,4
Sherbrooke	57 095,4
Sorel-Tracy	13 036,2
Thetford	14 022,4
Trois-Rivières	40 592,3
Valleyfield	23 570,4
Vanier	57 835,2
Victoriaville	21 149,5
Vieux Montréal	61 672,7
Total	1 752 498,7

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Les montants de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par cégep francophone.

RÉPONSE

Le Régime budgétaire et financier des cégeps et ses paramètres de financement ne font pas de distinction entre les cégeps selon leur statut linguistique.

Le financement alloué selon l'effectif étudiant prend en considération les enveloppes Enseignants, Activités brutes et Activités pondérées.

Montants préliminaires de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par cégep

Établissement	Financement alloué selon l'effectif étudiant pour l'année scolaire 2023-2024 (en milliers de dollars)
Abitibi-Témiscamingue	27 665,6
Ahuntsic	69 664,8
Alma	13 993,2
André-Laurendeau	29 895,4
Baie-Comeau	10 298,9
Beauce-Appalaches	21 367,0
Bois-de-Boulogne	34 551,0
Champlain	46 028,1
Chicoutimi	27 642,0
Dawson	76 015,1
Drummondville	27 625,3
Édouard Montpetit	74 447,6
St-Félicien	14 749,0
Sainte-Foy	67 457,3
François-Xavier Garneau	57 011,8
Gaspésie et des Îles	20 150,5
Gérald-Godin	14 256,1
Granby	20 788,5
Héritage	14 103,3
St-Hyacinthe	44 004,2
Saint-Jean-sur-Richelieu	31 009,4
Saint-Jérôme	46 137,4
John Abbott	59 879,7
Jonquière	40 917,2
Lanaudière	56 936,7
La Pocatière	15 067,1
Saint-Laurent	39 992,5
Lévis-Lauzon	29 476,9
Limoilou	45 738,3
Lionel Groulx	53 175,9
Maisonnette	55 205,1
Marie-Victorin	36 083,1
Matane	12 787,2
Montmorency	74 330,0
Outaouais	49 535,0
Rimouski	34 920,8
Rivière-du-Loup	14 065,1
Rosemont	32 148,5

Établissement	Financement alloué selon l'effectif étudiant pour l'année scolaire 2023-2024 (en milliers de dollars)
Sept-Îles	11 205,3
Shawinigan	13 198,4
Sherbrooke	57 095,4
Sorel-Tracy	13 036,2
Thetford	14 022,4
Trois-Rivières	40 592,3
Valleyfield	23 570,4
Vanier	57 835,2
Victoriaville	21 149,5
Vieux Montréal	61 672,7
Total	1 752 498,7

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Les montants de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par cégep anglophone.

RÉPONSE

Le Régime budgétaire et financier des cégeps et ses paramètres de financement ne font pas de distinction entre les cégeps selon leur statut linguistique.

Le financement alloué selon l'effectif étudiant prend en considération les enveloppes Enseignants, Activités brutes et Activités pondérées.

Montants préliminaires de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par cégep

Établissement	Financement alloué selon l'effectif étudiant pour l'année scolaire 2023-2024 (en milliers de dollars)
Abitibi-Témiscamingue	27 665,6
Ahuntsic	69 664,8
Alma	13 993,2
André-Laurendeau	29 895,4
Baie-Comeau	10 298,9
Beauce-Appalaches	21 367,0
Bois-de-Boulogne	34 551,0
Champlain	46 028,1
Chicoutimi	27 642,0
Dawson	76 015,1
Drummondville	27 625,3
Édouard Montpetit	74 447,6
St-Félicien	14 749,0
Sainte-Foy	67 457,3
François-Xavier Garneau	57 011,8
Gaspésie et des Îles	20 150,5
Gérald-Godin	14 256,1
Granby	20 788,5
Héritage	14 103,3
St-Hyacinthe	44 004,2
Saint-Jean-sur-Richelieu	31 009,4
Saint-Jérôme	46 137,4
John Abbott	59 879,7
Jonquière	40 917,2
Lanaudière	56 936,7
La Pocatière	15 067,1
Saint-Laurent	39 992,5
Lévis-Lauzon	29 476,9
Limoilou	45 738,3
Lionel Groulx	53 175,9
Maisonnette	55 205,1
Marie-Victorin	36 083,1
Matane	12 787,2
Montmorency	74 330,0
Outaouais	49 535,0
Rimouski	34 920,8
Rivière-du-Loup	14 065,1
Rosemont	32 148,5

Établissement	Financement alloué selon l'effectif étudiant pour l'année scolaire 2023-2024 (en milliers de dollars)
Sept-Îles	11 205,3
Shawinigan	13 198,4
Sherbrooke	57 095,4
Sorel-Tracy	13 036,2
Thetford	14 022,4
Trois-Rivières	40 592,3
Valleyfield	23 570,4
Vanier	57 835,2
Victoriaville	21 149,5
Vieux Montréal	61 672,7
Total	1 752 498,7

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Les montants de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par université francophone.

RÉPONSE

Le régime budgétaire et financier des universités et ses paramètres de financement ne font pas de distinction entre les universités selon un statut linguistique.

Le financement alloué selon l'effectif étudiant prend en considération les enveloppes Enseignement et Soutien à l'enseignement et à la recherche – volet variable.

Montants de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par université

Établissement	Financement alloué en fonction de l'effectif étudiant pour l'année universitaire 2023-2024 (en dollars)
Université Bishop's	21 573 025
Université Concordia	299 125 741
Université Laval	494 982 334
Université McGill	434 074 125
Université de Montréal	583 225 402
HEC Montréal	91 307 759
École Polytechnique de Montréal	101 488 029
Université de Sherbrooke	302 729 794
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	36 488 401
Université du Québec à Chicoutimi	56 551 063
Université du Québec à Montréal	310 076 040
Université du Québec en Outaouais	53 729 949
Université du Québec à Rimouski	48 238 917
Université du Québec à Trois-Rivières	130 837 949
Institut national de la recherche scientifique	22 676 999
École nationale d'administration publique	12 227 668
École de technologie supérieure	94 366 308
Télé-université	34 502 751
Total	3 128 202 254

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Les montants de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par université anglophone.

RÉPONSE

Le régime budgétaire et financier des universités et ses paramètres de financement ne font pas de distinction entre les universités selon un statut linguistique.

Le financement alloué selon l'effectif étudiant prend en considération les enveloppes Enseignement et Soutien à l'enseignement et à la recherche – volet variable.

Montants de financement alloués en fonction de l'effectif étudiant par université

Établissement	Financement alloué en fonction de l'effectif étudiant pour l'année universitaire 2023-2024 (en dollars)
Université Bishop's	21 573 025
Université Concordia	299 125 741
Université Laval	494 982 334
Université McGill	434 074 125
Université de Montréal	583 225 402
HEC Montréal	91 307 759
École Polytechnique de Montréal	101 488 029
Université de Sherbrooke	302 729 794
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	36 488 401
Université du Québec à Chicoutimi	56 551 063
Université du Québec à Montréal	310 076 040
Université du Québec en Outaouais	53 729 949
Université du Québec à Rimouski	48 238 917
Université du Québec à Trois-Rivières	130 837 949
Institut national de la recherche scientifique	22 676 999
École nationale d'administration publique	12 227 668
École de technologie supérieure	94 366 308
Télé-université	34 502 751
Total	3 128 202 254